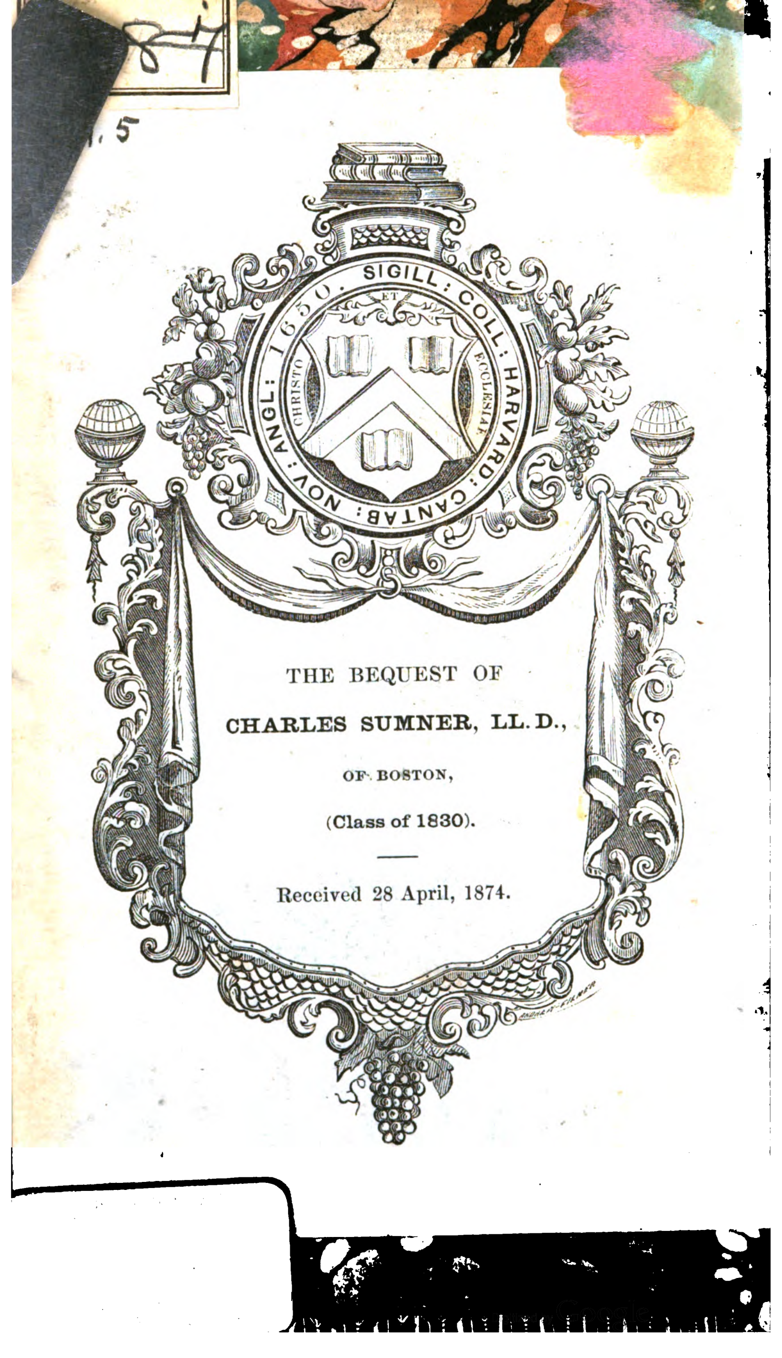



SIGILL: COLL: HARVARD: CANTAB: NOV: ANGL: 1650.
CHRISTO ET ECCLESIAE
THE BEQUEST OF
CHARLES SUMNER, LL. D.,
OF BOSTON,
(Class of 1830).
Received 28 April, 1874.



OEUVRES

COMPLETES

DE

VOLTAIRE.

OEUVRES

COMPLETES

DE

VOLTAIRE.

TOME CINQUANTE-TROISIEME.

DE L'IMPRIMERIE DE LA SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE-TYPOGRAPHIQUE.

1785.

1874, April 28.
Bequest of
Hon. Chas. Sumner,
of Boston.
(H. U. 1830.)

DICTIONNAIRE

PHILOSOPHIQUE.

DICTIONNAIRE PHILOSOPHIQUE.

I.

IGNORANCE.

SECTION PREMIERE.

Il y a bien des espèces d'ignorances ; la pire de toutes est celle des critiques. Ils sont obligés, comme on sait, d'avoir doublement raison, comme gens qui affirment, et comme gens qui condamnent. Ils sont donc doublement coupables quand ils se trompent.

Première ignorance.

Par exemple, un homme fait deux gros volumes sur quelques pages d'un livre utile qu'il n'a pas entendu (*). Il examine d'abord ces paroles :

La mer a couvert des terrains immenses. . . : Les lits profonds de coquillages qu'on trouve en

(*) L'abbé *François*, auteur d'un livre absolument ignoré contre ceux que dans les sacristies on appelle athées, deistes, matérialistes, &c. &c. &c.

Ce livre est intitulé, *Preuves de la religion de notre Seigneur* JESUS-CHRIST.

Seconde ignorance.

Le même critique, pour appuyer de vieilles idées assez universellement méprisées, mais qui n'ont pas le plus léger rapport à *Moïse*, s'avise de dire (*a*) que *Bérose est parfaitement d'accord avec Moïse dans le nombre des générations avant le déluge.*

Remarquez, mon cher lecteur, que ce *Bérose* est celui-là même qui nous apprend que le poisson *Oannès* sortait tous les jours de l'Euphrate pour venir prêcher les Chaldéens, et que le même poisson écrivit avec une de ses arêtes un beau livre sur l'origine des choses. Voilà l'écrivain que M. l'abbé *François* prend pour le garant de *Moïse*.

Troisième ignorance.

(*b*) *N'est-il pas constant qu'un grand nombre de familles européanes, transplantées dans les côtes d'Afrique, y sont devenues sans aucun mélange aussi noires que les naturels du pays ?*

Monsieur l'abbé, c'est le contraire qui est constant. Vous ignorez que les nègres ont le *reticulum mucosum* noir, quoique je l'aye dit vingt fois. Sachez que vous auriez beau faire des enfans en Guinée, vous ne feriez jamais

(*a*) Page 6. (*b*) Page 5.

que des welches qui n'auraient ni cette belle peau noire huileuse, ni ces lèvres noires et lippues, ni ces yeux ronds, ni cette laine frisée sur la tête, qui font la différence spécifique des nègres. Sachez que votre famille welche, établie en Amérique, aura toujours de la barbe, tandis qu'aucun américain n'en aura. Après cela tirez-vous d'affaire comme vous pourrez avec *Adam* et *Eve*.

Quatrième ignorance.

(*c*) *Le plus idiot ne dit point, moi pied, moi tête, moi main; il sent donc qu'il y a en lui quelque chose qui s'approprie son corps.*

Hélas! mon cher abbé, cet idiot ne dit pas non plus, moi ame.

Que pouvez-vous conclure vous et lui? qu'il dit, mon pied, parce qu'on peut l'en priver; car alors il ne marchera plus: qu'il dit, ma tête; on peut la lui couper; alors il ne pensera plus. Eh bien, que s'ensuit-il? ce n'est pas ici une ignorance des faits.

Cinquième ignorance.

(*d*) *Qu'est-ce que ce Melchom qui s'était emparé du pays de Gad? plaisant dieu que le Dieu de*

(*c*) Page 10. (*d*) Page 20.

Jérémie devait faire enlever pour être traîné en captivité.

Ah, ah ! monsieur l'abbé, vous faites le plaisant. Vous demandez quel est ce *Melchom* ; je vais vous le dire. *Melk* ou *Melkom* signifiait le seigneur, ainsi qu'*Adoni* ou *Adonaï*, *Baal* ou *Bel*, *Adad*, *Shadaï*, *Eloï* ou *Eloa*. Presque tous les peuples de Syrie donnaient de tels noms à leurs dieux. Chacun avait son seigneur, son protecteur, son dieu. Le nom même de *Jehovah* était un nom phénicien et particulier ; témoin *Sanchoniathon* antérieur certainement à *Moïse* ; témoin *Diodore*.

Nous savons bien que DIEU est également le dieu, le maître absolu des Egyptiens et des Juifs, et de tous les hommes, et de tous les mondes ; mais ce n'est pas ainsi qu'il est représenté quand *Moïse* paraît devant *Pharaon*. Il ne lui parle jamais qu'au nom du Dieu des Hébreux, comme un ambassadeur apporte les ordres du roi son maître. Il parle si peu au nom du maître de toute la nature, que *Pharaon* lui répond : *Je ne le connais pas*. *Moïse* fait des prodiges au nom de ce Dieu, mais les sorciers de *Pharaon* font précisément les mêmes prodiges au nom des leurs. Jusque-là tout est égal : on combat seulement à qui sera le plus puissant, mais non pas à qui sera le seul puissant. Enfin, le Dieu des Hébreux l'emporte

de beaucoup; il manifeste une puissance beaucoup plus grande, mais non pas une puissance unique. Ainsi, humainement parlant, l'incrédulité de *Pharaon* semble très-excusable. C'est la même incrédulité que celle de *Montezuma* devant *Cortez*, et d'*Atabalipa* devant les *Pizaro*.

Quand *Josué* assemble les Juifs, *Choisissez*, leur dit-il (*e*), *ce qu'il vous plaira, ou les dieux auxquels ont servi vos pères dans la Mésopotamie, ou les dieux des Amorrhéens aux pays desquels vous habitez : mais pour ce qui est de moi et de ma maison, nous servirons Adonaï.*

Le peuple s'était donc déjà donné à d'autres dieux, et pouvait servir qui il voulait.

Quand la famille de *Michas* dans Ephraïm prend un prêtre lévite pour servir un dieu étranger (*f*); quand toute la tribu de Dan sert le même dieu que la famille de *Michas*; lorsqu'un petit-fils même de *Moïse* se fait prêtre de ce dieu étranger pour de l'argent, personne n'en murmure : chacun a son dieu paisiblement; et le petit-fils de *Moïse* est idolâtre sans que personne y trouve à redire; donc alors chacun choisissait son dieu local, son protecteur.

Les mêmes Juifs, après la mort de *Gédéon*,

(*e*) *Josué*, chap. XXIV.

(*f*) Juges, chap. XVII et XVIII.

adorent *Baal-Birith*, qui signifie précisément la même chose qu'*Adonaï*, le *seigneur*, le *protecteur :* ils changent de protecteur.

Adonaï, du temps de *Josué*, se rend maître des montagnes (*g*) ; mais il ne peut vaincre les habitans des vallées, parce qu'ils avaient des chariots armés de faux.

Y a-t-il rien qui ressemble plus à un dieu local, qui est puissant en un lieu, et qui ne l'est point en un autre ?

Jephté, fils de *Galaad* et d'une concubine, dit aux Moabites (*h*) : *Ce que votre dieu Chamos possède ne vous est-il pas dû de droit ? et ce que le nôtre s'est acquis par ses victoires ne doit-il pas être à nous ?*

Il est donc prouvé invinciblement que les Juifs grossiers, quoique choisis par le Dieu de l'univers, le regardèrent pourtant comme un dieu local, un dieu particulier, tel que le dieu des Ammonites, celui des Moabites, celui des montagnes, celui des vallées.

Il est clair qu'il était malheureusement indifférent au petit-fils de *Moïse* de servir le dieu de *Michas* ou celui de son grand-père. Il est clair, et il faut en convenir, que la religion juive n'était point formée ; qu'elle ne fut uniforme qu'après *Esdras ;* il faut encore en excepter les Samaritains.

(*g*) *Josué*, chap. XVII. (*h*) Juges, chap. XI.

Vous pouvez savoir maintenant ce que c'est que le seigneur *Melchom*. Je ne prends point son parti; Dieu m'en garde; mais quand vous dites que c'était *un plaisant dieu que Jérémie menaçait de mettre en esclavage*, je vous répondrai, monsieur l'abbé : De votre maison de verre, vous ne devriez pas jeter des pierres à celle de votre voisin.

C'étaient les Juifs qu'on menait alors en esclavage à Babylone; c'était le bon *Jérémie* lui-même qu'on accusait d'avoir été corrompu par la cour de Babylone, et d'avoir prophétisé pour elle; c'était lui qui était l'objet du mépris public, et qui finit, à ce qu'on croit, par être lapidé par les Juifs même. Croyez-moi, ce *Jérémie* n'a jamais passé pour un rieur.

Le Dieu des Juifs, encore une fois, est le Dieu de toute la nature. Je vous le redis afin que vous n'en prétendiez cause d'ignorance, et que vous ne me défériez pas à votre official. Mais je vous soutiens que les Juifs grossiers ne connurent très-souvent qu'un dieu local.

Sixième ignorance.

(i) *Il n'est pas naturel d'attribuer les marées aux phases de la lune. Ce ne sont pas les grandes marées en pleine lune qu'on attribue aux phases de cette planète.*

(i) Page 20.

Voici des ignorances d'une autre espèce.

Il arrive quelquefois à certaines gens d'être si honteux du rôle qu'ils jouent dans le monde, que tantôt ils veulent se déguiser en beaux esprits, et tantôt en philosophes.

Il faut d'abord apprendre à monsieur l'abbé que rien n'est plus naturel que d'attribuer un effet à ce qui est toujours suivi de cet effet. Si un tel vent est toujours suivi de la pluie, il est naturel d'attribuer la pluie à ce vent. Or, sur toutes les côtes de l'Océan, les marées sont toujours plus fortes dans les sigigées de la lune que dans ses quadratures. (Savez-vous ce que c'est que sigigées, ou syzygies?) La lune retarde tous les jours son lever; la marée retarde aussi tous les jours. Plus la lune approche de notre zénith, plus la marée est grande; plus la lune approche de son périgée, plus la marée s'élève encore. Ces expériences et beaucoup d'autres, ces rapports continuels avec les phases de la lune, ont donc fondé l'opinion ancienne et vraie, que cet astre est une principale cause du flux et du reflux.

Après tant de siècles, le grand *Newton* est venu. Connaissez-vous *Newton*? avez-vous jamais ouï dire qu'ayant calculé le carré de la vîtesse de la lune autour de son orbite dans l'espace d'une minute, et ayant divisé ce

carré par le diamètre de l'orbite lunaire, il trouva que le quotient était quinze pieds; que de là il démontra que la lune gravite vers la terre trois mille six cents fois moins que si elle était près de la terre; qu'ensuite il démontra que sa force attractive est la cause des trois quarts de l'élévation de la mer au temps du reflux, et que la force du soleil fait l'élévation de l'autre quart? vous voilà tout étonné; vous n'avez jamais rien lu de pareil dans le Pédagogue chrétien. Tâchez dorénavant, vous et les loueurs de chaise de votre paroisse, de ne jamais parler des choses dont vous n'avez pas la plus légère idée.

Vous ne sauriez croire quel tort vous faites à la religion par votre ignorance, et encore plus par vos raisonnemens. On devrait vous défendre d'écrire, à vous et à vos pareils, pour conserver le peu de foi qui reste dans ce monde.

Je vous ferais ouvrir de plus grands yeux, si je vous disais que ce *Newton* était persuadé et a écrit que *Samuel* est l'auteur du Pentateuque. Je ne dis pas qu'il l'ait démontré comme il a calculé la gravitation. Mais apprenez à douter, et soyez modeste. Je crois au Pentateuque, entendez-vous; mais je crois que vous avez imprimé des sottises énormes.

Je pourrais transcrire ici un gros volume

de vos ignorances, et plusieurs de celles de vos confrères; je ne m'en donnerai pas la peine. Poursuivons nos questions.

SECTION II.

Les ignorances.

J'IGNORE comment j'ai été formé, et comment je suis né. J'ai ignoré absolument pendant le quart de ma vie les raisons de tout ce que j'ai vu, entendu et senti; et je n'ai été qu'un perroquet sifflé par d'autres perroquets.

Quand j'ai regardé autour de moi et dans moi, j'ai conçu que quelque chose existe de toute éternité; puisqu'il y a des êtres qui sont actuellement, j'ai conclu qu'il y a un Etre nécessaire et nécessairement éternel. Ainsi, le premier pas que j'ai fait pour sortir de mon ignorance a franchi les bornes de tous les siècles.

Mais quand j'ai voulu marcher dans cette carrière infinie ouverte devant moi, je n'ai pu ni trouver un seul sentier, ni découvrir pleinement un seul objet; et du saut que j'ai fait pour contempler l'éternité, je suis retombé dans l'abyme de mon ignorance.

J'ai vu ce qu'on appelle *de la matière* depuis

l'étoile *Sirius*, et depuis celles de la *voie lactée*, aussi éloignées de *Sirius* que cet astre l'est de nous, jusqu'au dernier atome qu'on peut apercevoir avec le microscope; et j'ignore ce que c'est que la matière.

La lumière qui m'a fait voir tous ces êtres m'est inconnue; je peux, avec le secours du prisme, anatomiser cette lumière, et la diviser en sept faisceaux de rayons; mais je ne peux diviser ces faisceaux; j'ignore de quoi ils sont composés. La lumière tient de la matière, puisqu'elle a un mouvement, et qu'elle frappe les objets; mais elle ne tend point vers un centre comme tous les autres corps; au contraire, elle s'échappe invinciblement du centre, tandis que toute matière pèse vers son centre. La lumière paraît pénétrable, et la matière est impénétrable. Cette lumière est-elle matière? ne l'est-elle pas? qu'est-elle? de quelles innombrables propriétés peut-elle être revêtue? je l'ignore.

Cette substance si brillante, si rapide et si inconnue, et ces autres substances qui nagent dans l'immensité de l'espace, sont-elles éternelles comme elles semblent infinies? je n'en sais rien. Un être nécessaire, souverainement intelligent, les a-t-il créées de rien, ou les a-t-il arrangées? a-t-il produit cet ordre dans le temps ou avant le temps? Hélas! qu'est-ce

que ce temps même dont je parle? je ne puis le définir. O DIEU! il faut que tu m'inſtruiſes, car je ne ſuis éclairé ni par les ténèbres des autres hommes, ni par les miennes.

Qui es-tu, toi, animal à deux pieds ſans plumes comme moi-même, que je vois ramper comme moi ſur ce petit globe? Tu arraches comme moi quelques fruits à la boue qui eſt notre nourrice commune. Tu vas à la ſelle, et tu penſes! Tu es ſujet à toutes les maladies les plus dégoûtantes, et tu as des idées métaphyſiques! J'aperçois que la nature t'a donné deux eſpèces de feſſes par devant, et qu'elle me les a refuſées: elle t'a percé au bas de ton abdomen un ſi vilain trou, que tu es porté naturellement à le cacher. Tantôt ton urine, tantôt des animaux penſans ſortent par ce trou; ils nagent neuf mois dans une liqueur abominable entre cet égout et un autre cloaque, dont les immondices accumulées feraient capables d'empeſter la terre entière; et cependant ce ſont ces deux trous qui ont produit les plus grands événemens. Troye périt pour l'un; *Alexandre* et *Adrien* ont érigé des temples à l'autre. L'ame immortelle a donc ſon berceau entre ces deux cloaques! Vous me dites, Madame, que cette deſcription n'eſt ni dans le goût de *Tibulle*, ni dans celui

celui de *Quinault*; d'accord, ma bonne; mais je ne suis pas en humeur de te dire des galanteries.

Les souris, les taupes ont aussi leurs deux trous, pour lesquels elles n'ont jamais fait de pareilles extravagances. Qu'importe à l'Etre des êtres qu'il y ait des animaux comme nous et comme les souris sur ce globe qui roule dans l'espace avec tant d'innombrables globes?

Pourquoi sommes-nous? pourquoi y a-t-il des êtres?

Qu'est-ce que le sentiment? comment l'ai-je reçu? quel rapport y a-t-il entre l'air qui frappe mon oreille et le sentiment du son? entre ce corps et le sentiment des couleurs? je l'ignore profondément, et je l'ignorerai toujours.

Qu'est-ce que la pensée? où réside-t-elle? comment se forme-t-elle? qui me donne des pensées pendant mon sommeil? est-ce en vertu de ma volonté que je pense? Mais toujours pendant le sommeil, et souvent pendant la veille, j'ai des idées malgré moi. Ces idées long-temps oubliées, long-temps reléguées dans l'arrière-magasin de mon cerveau, en sortent sans que je m'en mêle, et se présentent d'elles-mêmes à ma mémoire, qui fesait de vains efforts pour les rappeler.

Les objets extérieurs n'ont pas la puissance

de former en moi des idées, car on ne donne point ce qu'on n'a pas; je sens trop que ce n'est pas moi qui me les donne, car elles naissent sans mes ordres. Qui les produit en moi? d'où viennent-elles? où vont-elles? Fantômes fugitifs, quelle main invisible vous produit et vous fait disparaître?

Pourquoi, seul de tous les animaux, l'homme a-t-il la rage de dominer sur ses semblables?

Pourquoi, et comment s'est-il pu faire que sur cent milliars d'hommes il y en ait eu plus de quatre-vingt-dix-neuf immolés à cette rage?

Comment la raison est-elle un don si précieux que nous ne voudrions le perdre pour rien au monde? Et comment cette raison n'a-t-elle servi qu'à nous rendre presque toujours les plus malheureux de tous les êtres?

D'où vient qu'aimant passionnément la vérité nous nous sommes toujours livrés aux plus grossières impostures?

Pourquoi cette foule d'indiens trompée et asservie par des bonzes, écrasée par le descendant d'un tartare, surchargée de travaux, gémissante dans la misère, assaillie par les maladies, en butte à tous les fléaux, aime-t-elle encore la vie?

D'où vient le mal, et pourquoi le mal existe-t-il?

O atomes d'un jour ! ô mes compagnons dans l'infinie petiteſſe, nés comme moi pour tout ſouffrir et pour tout ignorer, y en a-t-il parmi vous d'aſſez fous pour croire ſavoir tout cela ? Non, il n'y en a point ; non, dans le fond de votre cœur vous ſentez votre néant comme je rends juſtice au mien. Mais vous êtes aſſez orgueilleux pour vouloir qu'on embraſſe vos vains ſyſtêmes ; ne pouvant être les tyrans de nos corps, vous prétendez être les tyrans de nos ames.

IMAGINATION.

SECTION PREMIERE.

C'EST le pouvoir que chaque être ſenſible ſent en ſoi de ſe repréſenter dans ſon cerveau les choſes ſenſibles. Cette faculté eſt dépendante de la mémoire. On voit des hommes, des animaux, des jardins : ces perceptions entrent par les ſens ; la mémoire les retient ; l'imagination les compoſe. Voilà pourquoi les anciens Grecs appelèrent les muſes *filles de Mémoire*.

Il eſt très-eſſentiel de remarquer que ces facultés de recevoir des idées, de les retenir,

de les compoſer, ſont au rang des choſes dont nous ne pouvons rendre aucune raiſon. Ces reſſorts inviſibles de notre être ſont de la main de la nature, et non de la nôtre.

Peut-être ce don de DIEU, l'imagination, eſt-il le ſeul inſtrument avec lequel nous compoſons des idées, et même les plus métaphyſiques.

Vous prononcez le mot de *triangle;* mais vous ne prononcez qu'un ſon, ſi vous ne vous repréſentez pas l'image d'un triangle quelconque. Vous n'avez certainement eu l'idée d'un triangle que parce que vous en avez vu ſi vous avez des yeux, ou touché ſi vous êtes aveugle. Vous ne pouvez penſer au triangle en général ſi votre imagination ne ſe figure, au moins confuſément, quelque triangle particulier. Vous calculez, mais il faut que vous vous repréſentiez des unités redoublées, ſans quoi il n'y a que votre main qui opère.

Vous prononcez les termes abſtraits, *grandeur*, *vérité*, *juſtice*, *fini*, *infini;* mais ce mot *grandeur* eſt-il autre choſe qu'un mouvement de votre langue qui frappe l'air, ſi vous n'avez pas l'image de quelque grandeur? Que veulent dire ces mots, *vérité*, *menſonge*, ſi vous n'avez pas aperçu par vos ſens que telle choſe qu'on vous avait dit être, exiſtait en effet, et que

telle autre n'exiſtait pas ? Et de cette expérience ne compoſez-vous pas l'idée générale de vérité et de menſonge ? Et quand on vous demande ce que vous entendez par ces mots, pouvez-vous vous empêcher de vous figurer quelque image ſenſible, qui vous fait ſouvenir qu'on vous a dit quelquefois ce qui était, et fort ſouvent ce qui n'était point ?

Avez-vous la notion de *juſte* et d'*injuſte* autrement que par des actions qui vous ont paru telles ? Vous avez commencé dans votre enfance par apprendre à lire ſous un maître : vous aviez envie de bien épeler, et vous avez mal épelé : votre maître vous a battu ; cela vous a paru très-injuſte. Vous avez vu le ſalaire refuſé à un ouvrier, et cent autres choſes pareilles. L'idée abſtraite du juſte et de l'injuſte eſt-elle autre choſe que ces faits confuſément mêlés dans votre imagination ?

Le *fini* eſt-il dans votre eſprit autre choſe que l'image de quelque meſure bornée ? L'*infini* eſt-il autre choſe que l'image de cette même meſure que vous prolongez ſans trouver fin ? Toutes ces opérations ne ſont-elles pas dans vous à peu-près de la même manière que vous liſez un livre ? Vous y liſez les choſes, et vous ne vous occupez pas des caractères de l'alphabet, ſans leſquels pourtant vous n'auriez aucune notion de ces choſes : faites-y un

moment attention, et alors vous apercevrez ces caractères ſur leſquels gliſſait votre vue. Ainſi tous vos raiſonnemens, toutes vos connaiſſances ſont fondées ſur des images tracées dans votre cerveau. Vous ne vous en apercevez pas; mais arrêtez-vous un moment pour y ſonger, et alors vous voyez que ces images ſont la baſe de toutes vos notions. C'eſt au lecteur à peſer cette idée, à l'étendre, à la rectifier.

Le célèbre *Addiſſon*, dans ſes *onze eſſais ſur l'imagination*, dont il a enrichi les feuilles du Spectateur, dit d'abord que *le ſens de la vue eſt celui qui fournit ſeul les idées à l'imagination*. Cependant il faut avouer que les autres ſens y contribuent auſſi. Un aveugle-né entend dans ſon imagination l'harmonie qui ne frappe plus ſon oreille; il eſt à table en ſonge; les objets qui ont réſiſté ou cédé à ſes mains, font encore le même effet dans ſa tête. Il eſt vrai que le ſens de la vue fournit ſeul les images, et comme c'eſt une eſpèce de *toucher* qui s'étend juſqu'aux étoiles, ſon immenſe étendue enrichit plus l'imagination que tous les autres ſens enſemble.

Il y a deux ſortes d'imagination; l'une qui conſiſte à retenir une ſimple impreſſion des objets, l'autre qui arrange ces images reçues et les combine en mille manières. La première

a été appelée *imagination paſſive*, la ſeconde *active*. La paſſive ne va pas beaucoup au-delà de la mémoire ; elle eſt commune aux hommes et aux animaux. De là vient que le chaſſeur et ſon chien pourſuivent également des bêtes dans leurs rêves, qu'ils entendent également le bruit des cors, que l'un crie, et l'autre jappe en dormant. Les hommes et les bêtes font alors plus que ſe reſſouvenir, car les ſonges ne ſont jamais des images fidelles. Cette eſpèce d'imagination compoſe les objets, mais ce n'eſt point en elle l'entendement qui agit, c'eſt la mémoire qui ſe méprend.

Cette imagination paſſive n'a certainement beſoin du ſecours de notre volonté, ni dans le ſommeil, ni dans la veille ; elle ſe peint malgré nous ce que nos yeux ont vu, elle entend ce que nous avons entendu, et touche ce que nous avons touché ; elle y ajoute, elle en diminue. C'eſt un ſens intérieur qui agit néceſſairement ; auſſi rien n'eſt-il plus commun que d'entendre dire, *on n'eſt pas le maître de ſon imagination*.

C'eſt ici qu'on doit s'étonner et ſe convaincre de ſon peu de pouvoir. D'où vient qu'on fait quelquefois en ſonge des diſcours ſuivis et éloquens, des vers meilleurs qu'on n'en ferait ſur le même ſujet étant éveillé ? que l'on réſout même des problèmes de mathématiques ?

Voilà certainement des idées très-combinées qui ne dépendent de nous en aucune manière. Or, s'il eſt inconteſtable que des idées ſuivies ſe forment dans nous, malgré nous, pendant notre ſommeil, qui nous aſſurera qu'elles ne ſont pas produites de même dans la veille ? Eſt-il un homme qui prévoye l'idée qu'il aura dans une minute ? Ne paraît-il pas qu'elles nous ſont données comme les mouvemens de nos fibres ? Et ſi le père *Mallebranche* s'en était tenu à dire que toutes les idées ſont données de DIEU, aurait-on pu le combattre ?

Cette faculté paſſive, indépendante de la réflexion, eſt la ſource de nos paſſions et de nos erreurs ; loin de dépendre de la volonté ; elle la détermine, elle nous pouſſe vers les objets qu'elle peint, ou nous en détourne ; ſelon la manière dont elle les repréſente. L'image d'un danger inſpire la crainte ; celle d'un bien donne des déſirs violens ; elle ſeule produit l'enthouſiaſme de gloire, de parti, de fanatiſme ; c'eſt elle qui répandit tant de maladies de l'eſprit, en feſant imaginer à des cervelles faibles, fortement frappées, que leurs corps étaient changés en d'autres corps ; c'eſt elle qui perſuada à tant d'hommes qu'ils étaient obſédés, ou enſorcelés, et qu'ils allaient effectivement au ſabbat, parce qu'on leur

diſait

difait qu'ils y allaient. Cette espèce d'imagination servile, partage ordinaire du peuple ignorant, a été l'instrument dont l'imagination forte de certains hommes s'est servie pour dominer. C'est encore cette imagination passive des cerveaux aisés à ébranler, qui fait quelquefois passer dans les enfans les marques évidentes de l'impression qu'une mère a reçue: les exemples en sont innombrables; et celui qui écrit cet article, en a vu de si frappans qu'il démentirait ses yeux s'il en doutait. Cet effet de l'imagination n'est guère explicable; mais aucune autre opération de la nature ne l'est davantage; on ne conçoit pas mieux comment nous avons des perceptions, comment nous les retenons, comment nous les arrangeons: il y a l'infini entre nous et les ressorts de notre être.

L'imagination active est celle qui joint la réflexion, la combinaison à la mémoire. Elle rapproche plusieurs objets distans; elle sépare ceux qui se mêlent, les compose et les change; elle semble créer quand elle ne fait qu'arranger; car il n'est pas donné à l'homme de se faire des idées, il ne peut que les modifier.

Cette imagination active est donc au fond une faculté aussi indépendante de nous que l'imagination passive; et une preuve qu'elle ne dépend pas de nous, c'est que si vous

proposez à cent personnes, également ignorantes, d'imaginer telle machine nouvelle, il y en aura quatre-vingt-dix-neuf qui n'imagineront rien malgré leurs efforts. Si le centième imagine quelque chose, n'est-il pas évident que c'est un don particulier qu'il a reçu? c'est ce don que l'on appelle *génie*, c'est là qu'on a reconnu quelque chose d'inspiré et de divin.

Ce don de la nature est imagination d'invention dans les arts, dans l'ordonnance d'un tableau, dans celle d'un poëme. Elle ne peut exister sans la mémoire; mais elle s'en sert comme d'un instrument avec lequel elle fait tous ses ouvrages.

Après avoir vu qu'on soulevait avec un bâton une grosse pierre que la main ne pouvait remuer, l'imagination active inventa les léviers, et ensuite les forces mouvantes composées, qui ne sont que des léviers déguisés; il faut se peindre d'abord dans l'esprit les machines et leurs effets pour les exécuter.

Ce n'est pas cette sorte d'imagination que le vulgaire appelle, ainsi que la mémoire, l'ennemi du jugement. Au contraire, elle ne peut agir qu'avec un jugement profond; elle combine sans cesse ses tableaux, elle corrige ses erreurs, elle élève tous ses édifices avec ordre. Il y a une imagination étonnante dans la mathématique pratique; et *Archimède* avait

au moins autant d'imagination qu'*Homère*. C'eſt par elle qu'un poëte crée ſes perſonnages, leur donne des caractères, des paſſions, invente ſa fable, en préſente l'expoſition, en redouble le nœud, en prépare le dénouement; travail qui demande encore le jugement le plus profond, et en même temps le plus fin.

Il faut un très-grand art dans toutes ces imaginations d'invention, et même dans les romans. Ceux qui en manquent ſont mépriſés des eſprits bien faits. Un jugement toujours ſain règne dans les fables d'*Eſope;* elles feront toujours les délices des nations. Il y a plus d'imagination dans les contes des fées; mais ces imaginations fantaſtiques, dépourvues d'ordre et de bon ſens, ne peuvent être eſtimées; on les lit par faibleſſe, et on les condamne par raiſon.

La ſeconde partie de l'imagination active eſt celle de détail; et c'eſt elle qu'on appelle communément imagination dans le monde. C'eſt elle qui fait le charme de la converſation; car elle préſente ſans ceſſe à l'eſprit ce que les hommes aiment le mieux, des objets nouveaux. Elle peint vivement ce que les eſprits froids deſſinent à peine. Elle emploie les circonſtances les plus frappantes; elle allègue des exemples; et quand ce talent ſe montre avec la ſobriété qui convient à tous

les talens, il ſe concilie l'empire de la ſociété. L'homme eſt tellement machine, que le vin donne quelquefois cette imagination que l'ivreſſe anéantit ; il y a là de quoi s'humilier, mais de quoi admirer. Comment ſe peut-il faire qu'un peu d'une certaine liqueur, qui empêchera de faire un calcul, donnera des idées brillantes ?

C'eſt ſurtout dans la poëſie que cette imagination de détail et d'expreſſion doit régner. Elle eſt ailleurs agréable, mais là elle eſt néceſſaire. Preſque tout eſt image dans *Homère*, dans *Virgile*, dans *Horace*, ſans même qu'on s'en aperçoive. La tragédie demande moins d'images, moins d'expreſſions pittoreſques, de grandes métaphores, d'allégories, que le poëme épique ou l'ode : mais la plupart de ces beautés, bien ménagées, font dans la tragédie un effet admirable. Un homme qui, ſans être poëte, oſe donner une tragédie, fait dire à *Hippolyte :*

Depuis que je vous vois, j'abandonne la chaſſe.

Mais *Hippolyte*, que le vrai poëte fait parler, dit :

Mon arc, mes javelots, mon char, tout m'importune.

Ces imaginations ne doivent jamais être forcées, ampoulées, giganteſques. *Ptolomée*

parlant dans un conseil d'une bataille qu'il n'a pas vue, et qui s'est donnée loin de chez lui, ne doit point peindre

Des montagnes de morts privés d'honneurs suprêmes,
Que la nature force à se venger eux-mêmes,
Et dont les troncs pourris exhalent dans les vents
De quoi faire la guerre au reste des vivans.

Une princesse ne doit point dire à un empereur:

La vapeur de mon sang ira grossir la foudre
Que Dieu tient déjà prête à te réduire en poudre.

On sent assez que la vraie douleur ne s'amuse point à une métaphore si recherchée.

L'imagination active qui fait les poëtes leur donne l'enthousiasme, c'est-à-dire, selon le mot grec, cette émotion interne qui agite en effet l'esprit, et qui transforme l'auteur dans le personnage qu'il fait parler; car c'est là l'enthousiasme: il consiste dans l'émotion et dans les images: alors l'auteur dit précisément les mêmes choses que dirait la personne qu'il introduit.

Je le vis, je rougis, je pâlis à sa vue;
Un trouble s'éleva dans mon ame éperdue;
Mes yeux ne voyaient plus, je ne pouvais parler.

L'imagination alors ardente et sage n'entasse

point de figures incohérentes; elle ne dit point, par exemple, pour exprimer un homme épais de corps et d'esprit,

Qu'il eſt flanqué de chair, gabionné de lard;

et que la nature,

En maçonnant les remparts de ſon ame,
Songea plutôt au fourreau qu'à la lame.

Il y a de l'imagination dans ces vers; mais elle eſt groſſière, elle eſt déréglée, elle eſt fauſſe: l'image de remparts ne peut s'allier avec celle de fourreau; c'eſt comme ſi on diſait qu'un vaiſſeau eſt entré dans le port à bride abattue.

On permet moins l'imagination dans l'éloquence que dans la poëſie. La raiſon en eſt ſenſible. Le diſcours ordinaire doit moins s'écarter des idées communes. L'orateur parle la langue de tout le monde: le poëte a pour baſe de ſon ouvrage la fiction; auſſi l'imagination eſt l'eſſence de ſon art; elle n'eſt que l'acceſſoire dans l'orateur.

Certains traits d'imagination ont ajouté, dit-on, de grandes beautés à la peinture. On cite ſurtout cet artifice avec lequel un peintre mit un voile ſur la tête d'*Agamemnon*, dans le Sacrifice d'*Iphigénie*: artifice cependant bien

moins beau que si le peintre avait eu le secret de faire voir sur le visage d'*Agamemnon* le combat de la douleur d'un père, de l'autorité d'un monarque et du respect pour ses dieux ; comme *Rubens* a eu l'art de peindre, dans les regards et dans l'attitude de *Marie de Médicis*, la douleur de l'enfantement, la joie d'avoir un fils et la complaisance dont elle envisage cet enfant.

En général les imaginations des peintres, quand elles ne sont qu'ingénieuses, font plus d'honneur à l'esprit de l'artiste qu'elles ne contribuent aux beautés de l'art. Toutes les compositions allégoriques ne valent pas la belle exécution de la main qui fait le prix des tableaux.

Dans tous les arts la belle imagination est toujours naturelle ; la fausse est celle qui assemble des objets incompatibles ; la bizarre peint des objets qui n'ont ni analogie, ni allégorie, ni vraisemblance ; comme des esprits qui se jettent à la tête dans leurs combats des montagnes chargées d'arbres, qui tirent du canon dans le ciel, qui font une chaussée dans le chaos ; *Lucifer* qui se transforme en crapaud ; un ange coupé en deux par un coup de canon, et dont les deux parties se rejoignent incontinent, &c.... L'imagination forte approfondit les objets ; la faible

les effleure; la douce se repose dans les peintures agréables ; l'ardente entasse images sur images ; la sage est celle qui emploie avec choix tous ces différens caractères, mais qui admet très-rarement le bizarre, et rejette toujours le faux.

Si la mémoire nourrie et exercée est la source de toute imagination, cette même mémoire surchargée la fait périr. Ainsi celui qui s'est rempli la tête de noms et de dates n'a pas le magasin qu'il faut pour composer des images. Les hommes occupés de calculs ou d'affaires épineuses ont d'ordinaire l'imagination stérile.

Quand elle est trop ardente, trop tumultueuse, elle peut dégénérer en démence ; mais on a remarqué que cette maladie des organes du cerveau est bien plus souvent le partage de ces imaginations passives, bornées à recevoir la profonde empreinte des objets, que de ces imaginations actives et laborieuses qui assemblent et combinent des idées ; car cette imagination active a toujours besoin du jugement, l'autre en est indépendante.

Il n'est peut-être pas inutile d'ajouter à cet essai, que par ces mots, *perception*, *mémoire*, *imagination*, *jugement*, on n'entend point des organes distincts, dont l'un a le don de sentir, l'autre se ressouvient, un troisième imagine, un

quatrième juge. Les hommes ſont plus portés qu'on ne penſe à croire que ce ſont des facultés différentes et ſéparées. C'eſt cependant le même être qui fait toutes ces opérations, que nous ne connaiſſons que par leurs effets, ſans pouvoir rien connaître de cet être.

SECTION II.

Les bêtes en ont comme vous, témoin votre chien qui chaſſe dans ſes rêves.

Les choſes ſe peignent en la fantaiſie, dit *Deſcartes*, comme les autres. Oui; mais qu'eſt-ce que c'eſt que la fantaiſie? et comment les choſes s'y peignent-elles? eſt-ce avec de la matière ſubtile? *Que ſais-je?* eſt la réponſe à toutes les queſtions touchant les premiers reſſorts.

Rien ne vient dans l'entendement ſans une image. Il faut, pour que vous acquériez cette idée ſi confuſe d'un eſpace infini, que vous ayez eu l'image d'un eſpace de quelques pieds. Il faut, pour que vous ayez l'idée de DIEU, que l'image de quelque choſe de plus puiſſant que vous ait long-temps remué votre cerveau.

Vous ne créez aucune idée, aucune image, je vous en défie. L'*Arioſte* n'a fait voyager

Aſtolphe dans la lune que long-temps après avoir entendu parler de la lune, de S[t] *Jean* et des paladins.

On ne fait aucune image, on les aſſemble, on les combine. Les extravagances des Mille et une nuits et des contes des fées, &c. &c. ne ſont que des combinaiſons.

Celui qui prend le plus d'images dans le magaſin de la mémoire eſt celui qui a le plus d'imagination.

La difficulté n'eſt pas d'aſſembler ces images avec prodigalité et ſans choix. Vous pourriez paſſer un jour entier à repréſenter ſans effort et ſans preſque aucune attention un beau vieillard avec une grande barbe blanche, vêtu d'une ample draperie, porté au milieu d'un nuage ſur des enfans joufflus qui ont de belles paires d'ailes, ou ſur un aigle d'une grandeur énorme; tous les dieux et tous les animaux autour de lui; des trépieds d'or qui courent pour arriver à ſon conſeil; des roues qui tournent d'elles-mêmes, qui marchent en tournant, qui ont quatre faces, qui ſont couvertes d'yeux, d'oreilles, de langues et de nez; entre ces trépieds et ces roues une foule de morts qui reſſuſcitent au bruit du tonnerre; les ſphères céleſtes qui danſent et qui font entendre un concert harmonieux, &c. &c.: les hôpitaux des fous ſont remplis de pareilles imaginations.

On diſtingue l'imagination qui diſpoſe les événemens d'un poëme, d'un roman, d'une tragédie, d'une comédie, qui donne aux perſonnages des caractères, des paſſions; c'eſt ce qui demande le plus profond jugement et la connaiſſance la plus fine du cœur humain; talens néceſſaires avec leſquels pourtant on n'a encore rien fait; ce n'eſt que le plan de l'édifice.

L'imagination qui donne à tous ces perſonnages l'éloquence propre de leur état, et convenable à leur ſituation, c'eſt-là le grand art, et ce n'eſt pas encore aſſez.

L'imagination dans l'expreſſion, par laquelle chaque mot peint une image à l'eſprit ſans l'étonner, comme dans *Virgile* :

Remigium alarum.
Mærentem abjungens fraternâ morte juvencum.
Velorum pandimus alas.
Pendent circum oſcula nati.
Immortale jecur tundens, fecundaque pœnis
Viſcera.
Et caligantem nigrâ formidine lucum.
Fata vocant, conditque natantia lumina lethum.

Virgile eſt plein de ces expreſſions pittoreſques dont il enrichit la belle langue latine, et qu'il eſt ſi difficile de bien rendre dans nos jargons

d'Europe, enfans boſſus et boiteux d'un grand homme de belle taille, mais qui ne laiſſent pas d'avoir leur mérite, et d'avoir fait de très-bonnes choſes dans leur genre.

Il y a une imagination étonnante dans les mathématiques. Il faut commencer par ſe peindre nettement dans l'eſprit la figure, la machine qu'on invente, ſes propriétés ou ſes effets. Il y avait beaucoup plus d'imagination dans la tête d'*Archimède* que dans celle d'*Homère*.

De même que l'imagination d'un grand mathématicien doit être d'une exactitude extrême, celle d'un grand poëte doit être très-châtiée. Il ne doit jamais préſenter d'images incompatibles, incohérentes, trop exagérées, trop peu convenables au ſujet.

Pulchérie, dans la tragédie d'Héraclius, dit à *Phocas* :

La vapeur de mon ſang ira groſſir la foudre
Que Dieu tient déjà prête à te réduire en poudre.

Cette exagération forcée ne paraît pas convenable à une jeune princeſſe qui, ſuppoſé qu'elle ait ouï dire que le tonnerre ſe forme des exhalaiſons de la terre, ne doit pas préſumer que la vapeur d'un peu de ſang répandu dans une maiſon ira former la foudre. C'eſt le

poëte qui parle, et non la jeune princesse. *Racine* n'a point de ces imaginations déplacées; cependant, comme il faut mettre chaque chose à sa place, on ne doit pas regarder cette image exagérée comme un défaut insupportable, ce n'est que la fréquence de ces figures qui peut gâter entièrement un ouvrage.

Il serait difficile de ne pas rire de ces vers:

Quelques noires vapeurs que puissent concevoir
Et la mère et la fille ensemble au désespoir,
Tout ce qu'elles pourront enfanter de tempêtes,
Sans venir jusqu'à nous, crévera sur nos têtes;
Et nous érigerons, dans cet heureux séjour,
De leur haine impuissante un trophée à l'Amour.

Ces vapeurs de la mère et de la fille qui enfantent des tempêtes, ces tempêtes qui ne viennent point jusqu'à Placide, et qui crèvent sur les têtes pour ériger un trophée d'une haine, sont assurément des imaginations aussi incohérentes, aussi étranges que mal exprimées. *Racine*, *Boileau*, *Molière*, les bons auteurs du siècle de *Louis XIV*, ne tombent jamais dans ce défaut puéril.

Le grand défaut de quelques auteurs qui sont venus après le siècle de *Louis XIV*, c'est de vouloir toujours avoir de l'imagination, et de fatiguer le lecteur par cette vicieuse abondance d'images recherchées, autant que

par des rimes redoublées, dont la moitié au moins est inutile. C'est ce qui a fait tomber enfin tant de petits poëmes comme Vert-vert, la Chartreuse, les Ombres, qui eurent la vogue pendant quelque temps.

Omne supervacuum pleno de pectore manat.

On a distingué dans le grand Dictionnaire encyclopédique l'imagination active et la passive. L'active est celle dont nous avons traité; c'est ce talent de former des peintures neuves de toutes celles qui sont dans notre mémoire.

La passive n'est presque autre chose que la mémoire, même dans un cerveau vivement ému. Un homme d'une imagination active et dominante, un prédicateur de la ligue en France, ou des puritains en Angleterre, harangue la populace d'une voix tonnante, d'un œil enflammé et d'un geste d'énergumène, représente JESUS-CHRIST demandant justice au Père éternel des nouvelles plaies qu'il a reçues des royalistes, des clous que ces impies viennent de lui enfoncer une seconde fois dans les pieds et dans les mains. Vengez Dieu le père, vengez le sang de Dieu le fils, marchez sous les drapeaux du Saint-Esprit; c'était autrefois une colombe; c'est aujourd'hui un aigle qui porte la foudre. Les

imaginations paſſives ébranlées par ces images, par la voix, par l'action de ces charlatans ſanguinaires, courent du prône et du prêche tuer des royaliſtes et ſe faire pendre.

Les imaginations paſſives vont s'émouvoir tantôt aux ſermons, tantôt aux ſpectacles, tantôt à la Grève, tantôt au ſabbat.

IMPIE.

QUEL eſt l'impie ? c'eſt celui qui donne une barbe blanche, des pieds et des mains à l'Etre des êtres, au grand *Demiourgos*, à l'Intelligence éternelle par laquelle la nature eſt gouvernée. Mais ce n'eſt qu'un impie excuſable, un pauvre impie contre lequel on ne doit pas ſe fâcher.

Si même il peint le grand Etre incompréhenſible porté ſur un nuage qui ne peut rien porter; s'il eſt aſſez bête pour mettre DIEU dans un brouillard, dans la pluie, ou ſur une montagne, et pour l'entourer de petites faces rondes, jouffluës, enluminées, accompagnées de deux ailes; je ris, et je lui pardonne de tout mon cœur.

L'impie qui attribue à l'Etre des êtres des prédictions déraiſonnables et des injuſtices me fâcherait, ſi ce grand Etre ne m'avait fait

préfent d'une raifon qui réprime ma colère. Ce fot fanatique me répète, après d'autres, que ce n'eft pas à nous à juger de ce qui eft raifonnable et jufte dans le grand Etre, que fa raifon n'eft pas comme notre raifon, que fa juftice n'eft pas comme notre juftice. Eh! comment veux-tu, mon fou d'énergumène, que je juge autrement de la juftice et de la raifon que par les notions que j'en ai? veux-tu que je marche autrement qu'avec mes pieds, et que je te parle autrement qu'avec ma bouche?

L'impie qui fuppofe le grand Etre jaloux, orgueilleux, malin, vindicatif, eft plus dangereux. Je ne voudrais pas coucher fous même toit avec cet homme.

Mais comment traiterez-vous l'impie qui vous dit: Ne vois que par mes yeux, ne penfe point; je t'annonce un Dieu tyran qui m'a fait pour être ton tyran; je fuis fon bien-aimé; il tourmentera pendant toute l'éternité des millions de fes créatures qu'il détefte pour me réjouir; je ferai ton maître dans ce monde, et je rirai de tes fupplices dans l'autre?

Ne vous fentez-vous pas une démangeaifon de roffer ce cruel impie? et fi vous êtes né doux, ne courez-vous pas de toutes vos forces à l'Occident quand ce barbare débite fes rêveries atroces à l'Orient?

A l'égard des impies qui manquent à fe

laver

laver le coude vers Alep et vers Erivan, ou qui ne ſe mettent pas à genoux devant une proceſſion de capucins à Perpignan, ils ſont coupables ſans doute; mais je ne crois pas qu'on doive les empaler.

IMPOT.

SECTION PREMIERE.

On a fait tant d'ouvrages philoſophiques ſur la nature de l'impôt qu'il faut bien en dire ici un petit mot. Il eſt vrai que rien n'eſt moins philoſophique que cette matière; mais elle peut rentrer dans la philoſophie morale, en repréſentant à un ſurintendant des finances, ou à un teſterdar turc, qu'il n'eſt pas ſelon la morale univerſelle de prendre l'argent de ſon prochain, et que tous les receveurs, douaniers, commis des aides et gabelles, ſont maudits dans l'Evangile.

Tout maudits qu'ils ſont, il faut pourtant convenir qu'il eſt impoſſible qu'une ſociété ſubſiſte ſans que chaque membre paye quelque choſe pour les frais de cette ſociété; et puiſque tout le monde doit payer, il eſt néceſſaire qu'il y ait un receveur. On ne voit pas pourquoi ce receveur eſt maudit et regardé

comme un idolâtre. Il n'y a certainement nulle idolâtrie à recevoir l'argent des convives pour payer leur fouper.

Dans les républiques, et dans les Etats qui, avec le nom de *royaume*, font des républiques en effet, chaque particulier eft taxé fuivant fes forces et fuivant les befoins de la fociété.

Dans les royaumes defpotiques, ou, pour parler plus poliment, dans les Etats monarchiques, il n'en eft pas tout-à-fait de même. On taxe la nation fans la confulter. Un agriculteur qui a douze cents livres de revenu eft tout étonné qu'on lui en demande quatre cents. Il en eft même plufieurs qui font obligés de payer plus de la moitié de ce qu'ils recueillent. (1)

A quoi eft employé tout cet argent? l'ufage le plus honnête qu'on puiffe en faire eft de le donner à d'autres citoyens.

(1) Avouons que s'il y a quelques républiques où l'on faffe femblant de confulter la nation, il n'y en a peut-être pas une feule où elle foit réellement confultée.

Avouons encore qu'en Angleterre, à l'exemption près de tout impôt perfonnel, il y a dans les taxes autant de difproportion, de gêne, de faux frais, de pourfuites violentes que dans aucune monarchie. Avouons enfin qu'il eft très-poffible que dans une république le corps légiflatif foit intéreffé à maintenir une mauvaife adminiftration d'impôts, tandis qu'un monarque ne peut y avoir aucun intérêt. Ainfi le peuple d'une république peut avoir à craindre et l'erreur et la corruption de fes chefs, au lieu que les fujets d'un monarque n'ont que fes erreurs à redouter.

Le cultivateur demande pourquoi on lui ôte la moitié de ſon bien pour payer des ſoldats, tandis que la centième partie ſuffirait? on lui répond qu'outre les ſoldats il faut payer les arts et le luxe, que rien n'eſt perdu, que chez les Perſes on aſſignait à la reine des villes et des villages pour payer ſa ceinture, ſes pantoufles et ſes épingles.

Il réplique qu'il ne ſait point l'hiſtoire de Perſe, et qu'il eſt très-fâché qu'on lui prenne la moitié de ſon bien pour une ceinture, des épingles et des ſouliers; qu'il les fournirait à bien meilleur marché; et que c'eſt une véritable écorcherie.

On lui fait entendre raiſon en le mettant dans un cachot, et en feſant vendre ſes meubles. S'il réſiſte aux exacteurs que le nouveau Teſtament a damnés, on le fait pendre, et cela rend tous ſes voiſins infiniment accommodans.

Si tout cet argent n'était employé par le ſouverain qu'à faire venir des épiceries de l'Inde, du café de Moka, des chevaux anglais et arabes, des ſoies du Levant, des colifichets de la Chine, il eſt clair qu'en peu d'années il ne reſterait pas un ſou dans le royaume. Il faut donc que l'impôt ſerve à entretenir les manufactures, et que ce qui a été verſé dans les coffres du prince retourne aux cultivateurs.

Ils fouffrent, ils fe plaignent: les autres parties de l'Etat fouffrent et fe plaignent auffi; mais au bout de l'année il fe trouve que tout le monde a travaillé et a vécu bien ou mal.

Si par hafard l'homme agrefte va dans la capitale, il voit avec des yeux étonnés une belle dame, vêtue d'une robe de foie brochée d'or, traînée dans un carroffe magnifique par deux chevaux de prix, fuivie de quatre laquais habillés d'un drap à vingt francs l'aune; il s'adreffe à un des laquais de cette belle dame, et lui dit: Monfeigneur, où cette dame prend-elle tant d'argent pour faire une fi grande dépenfe? Mon ami, lui dit le laquais, le roi lui fait une penfion de quarante mille livres. Hélas! dit le ruftre, o'eft mon village qui paye cette penfion. Oui, répond le laquais; mais la foie que tu as recueillie, et que tu as vendue, a fervi à l'étoffe dont elle eft habillée; mon drap eft en partie de la laine de tes moutons; mon boulanger a fait mon pain de ton blé; tu as vendu au marché les poulardes que nous mangeons; ainfi la penfion de madame eft revenue à toi et à tes camarades.

Le payfan ne convient pas tout-à-fait des axiomes de ce laquais philofophe: cependant une preuve qu'il y a quelque chofe de vrai dans fa réponfe, c'eft que le village fubfifte, et qu'on y fait des enfans, qui tout en fe

plaignant feront auſſi des enfans qui ſe plaindront encore.

SECTION II.

Si on était obligé d'avoir tous les édits des impôts, et tous les livres faits contre eux, ce ſerait l'impôt le plus rude de tous.

On ſait bien que les taxes ſont néceſſaires, et que la malédiction prononcée dans l'Evangile contre les publicains ne doit regarder que ceux qui abúſent de leur emploi pour vexer le peuple. Peut-être le copiſte oublia-t-il un mot, comme l'épithète de *pravus*. On aurait pu dire *pravus publicanus*; ce mot était d'autant plus néceſſaire que cette malédiction générale eſt une contradiction formelle avec les paroles qu'on met dans la bouche de JESUS-CHRIST : *Rendez à Céſar ce qui eſt à Céſar*. Certainement celui qui recueille les droits de *Céſar* ne doit pas être en horreur ; c'eût été inſulter l'ordre des chevaliers romains et l'empereur lui-même ; rien n'aurait été plus mal aviſé.

Dans tous les pays policés les impôts ſont très-forts, parce que les charges de l'Etat ſont très-peſantes. En Eſpagne, les objets de commerce qu'on envoie à Cadix et de là en Amérique payent plus de trente pour cent avant qu'on ait fait votre compte.

En Angleterre, tout impôt ſur l'importation eſt très-conſidérable ; cependant on le paye ſans murmure ; on ſe fait même une gloire de le payer. Un négociant ſe vante de faire entrer quatre à cinq mille guinées par an dans le tréſor public.

Plus un pays eſt riche, plus les impôts y ſont lourds. Des ſpéculateurs voudraient que l'impôt ne tombât que ſur les productions de la campagne. Mais quoi ! j'aurai ſemé un champ de lin qui m'aura rapporté deux cents écus ; et un gros manufacturier aura gagné deux cents mille écus en feſant convertir mon lin en dentelles ; ce manufacturier ne payera rien, et ma terre payera tout, parce que tout vient de la terre ? La femme de ce manufacturier fournira la reine et les princeſſes de beau point d'Alençon ; elle aura de la protection ; ſon fils deviendra intendant de juſtice, police et finance, et augmentera ma taille dans ma miſérable vieilleſſe ! Ah ! meſſieurs les ſpéculateurs, vous calculez mal ; vous êtes injuſtes. (2)

Le point capital ferait qu'un peuple entier ne fût point dépouillé par une armée d'alguazils, pour qu'une vingtaine de ſangſues de la cour ou de la ville s'abreuvaſſent de leur ſang.

(2) Voyez les notes de l'*Homme aux quarante écus*, Romans, tome II.

Le duc de *Sulli* raconte, dans fes Economies politiques, qu'en 1585 il y avait jufte vingt feigneurs intéreffés au bail des fermes, à qui les adjudicataires donnaient trois millions deux cents quarante-huit mille écus.

C'était encore pis fous *Charles IX* et fous *François I*; ce fut encore pis fous *Louis XIII*. Il n'y eut pas moins de déprédation dans la minorité de *Louis XIV*. La France, malgré tant de bleffures, eft en vie. Oui; mais fi elle ne les avait pas reçues, elle ferait en meilleure fanté. Il en eft ainfi de plufieurs autres Etats.

SECTION III.

Il eft jufte que ceux qui jouiffent des avantages de l'Etat en fupportent les charges. Les eccléfiaftiques et les moines, qui pofsèdent de grands biens, devraient par cette raifon contribuer aux impôts en tout pays comme les autres citoyens.

Dans des temps que nous appelons *barbares*, les grands bénéfices et les abbayes ont été taxés en France au tiers de leurs revenus. (a)

Par une ordonnance de l'an 1188, *Philippe-Augufte* impofa le dixième des revenus de tous les bénéfices.

(a) *Aimon*, liv. V, chap. LIV. *Le Bret*, plaid. II.

Philippe le bel fit payer le cinquième, enſuite le cinquantième, et enfin le vingtième de tous les biens du clergé.

Le roi *Jean*, par une ordonnance du 12 mars 1355, taxa au dixième des revenus de leurs bénéfices et de leurs patrimoines, les évêques, les abbés, les chapitres et généralement tous les eccléſiaſtiques. (*b*)

Le même prince confirma cette taxe par deux autres ordonnances, l'une du 3 mars, l'autre du 28 décembre 1358. (*c*)

Dans les lettres patentes de *Charles V*, du 22 juin 1372, il eſt ſtatué que les gens d'égliſe payeront les tailles et les autres impoſitions réelles et perſonnelles. (*d*)

Ces lettres patentes furent renouvelées par *Charles VI* en 1390.

Comment ces lois ont-elles été abolies, tandis que l'on a conſervé tant de coutumes monſtrueuſes et d'ordonnances ſanguinaires ?

Le clergé paye, à la vérité, une taxe ſous le nom de *don gratuit*; et, comme l'on ſait, c'eſt principalement la partie la plus utile et la plus pauvre de l'Egliſe, les curés, qui payent cette taxe. Mais pourquoi cette différence et cette inégalité de contribution entre les citoyens d'un même Etat ? Pourquoi ceux

(*b*) *Ord. du Louvre*, tome IV.

(*c*) *Ibid.*

(*d*) *Ibid.* tome V.

qui

qui jouissent des plus grandes prérogatives, et qui sont quelquefois inutiles au bien public, payent-ils moins que le laboureur qui est si nécessaire ?

La république de Venise vient de donner des règlemens sur cette matière, qui paraissent faits pour servir d'exemple aux autres Etats de l'Europe.

SECTION IV.

NON-SEULEMENT les gens d'église se prétendent exempts d'impôts, ils ont encore trouvé le moyen, dans plusieurs provinces, de mettre des taxes sur le peuple, et de se les faire payer comme un droit légitime.

Dans quelques pays, les moines s'y étant emparés des dixmes, au préjudice des curés, les paysans ont été obligés de se taxer eux-mêmes pour fournir à la subsistance de leurs pasteurs ; et ainsi dans plusieurs villages, surtout en Franche-Comté, outre la dixme que les paroissiens payent à des moines ou à des chapitres, ils payent encore par feu trois ou quatre mesures de blé à leurs curés.

On appelle cette taxe *droit de moisson* dans quelques provinces, et *boisselage* dans d'autres.

Il est juste sans doute que les curés soient

bien payés ; mais il vaudrait beaucoup mieux leur rendre une partie de la dixme que les moines leur ont enlevée que de ſurcharger de pauvres payſans.

Depuis que le roi de France a fixé les portions congrues par ſon édit du mois de mai 1768, et qu'il a chargé les décimateurs de les payer, il ſemble que les payſans ne devraient plus être tenus de payer une ſeconde dixme à leurs curés ; taxe à laquelle ils ne s'étaient obligés que volontairement et dans le temps où le crédit et la violence des moines avaient ôté aux paſteurs tous les moyens de ſubſiſter.

Le roi a aboli cette ſeconde dixme dans le Poitou par des lettres patentes du mois de juillet 1769, enregiſtrées au parlement de Paris le 11 du même mois.

Il ſerait bien digne de la juſtice et de la bienfeſance de ſa majeſté, de faire une loi ſemblable pour les autres provinces qui ſe trouvent dans le même cas que celle du Poitou, comme la Franche-Comté, &c.

Par M. Chr. avocat de Beſançon.

IMPUISSANCE.

Je commence par cette queſtion en faveur des pauvres impuiſſans *frigidi et maleficiati*, comme diſent les Décrétales. Y a-t-il un médecin, une matrone experte, qui puiſſe aſſurer qu'un jeune homme bien conformé, qui ne fait point d'enfans à ſa femme, ne lui en pourra pas faire un jour? la nature le ſait; mais certainement les hommes n'en ſavent rien. Si donc il eſt impoſſible de décider que le mariage ne ſera pas conſommé, pourquoi le diſſoudre?

On attendait deux ans chez les Romains. *Juſtinien*, dans ſes Novelles (*a*), veut qu'on attende trois ans. Mais ſi on accorde trois ans à la nature pour ſe guérir, pourquoi pas quatre, pourquoi pas dix, ou même vingt?

On a connu des femmes qui ont reçu dix années entières les embraſſemens de leurs maris ſans aucune ſenſibilité, et qui enſuite ont éprouvé les ſtimulations les plus violentes. Il peut ſe trouver des mâles dans ce cas; il y en a eu quelques exemples.

La nature n'eſt en aucune de ſes opérations ſi bizarre que dans la copulation de l'eſpèce

(*a*) *Collat.* IV, tit. I, Novel. XXII, chap. VI.

humaine ; elle eſt beaucoup plus uniforme dans celle des autres animaux.

C'eſt chez l'homme ſeul que le phyſique eſt dirigé et corrompu par le moral ; la variété et la ſingularité de ſes appétits et de ſes dégoûts eſt prodigieuſe. On a vu un homme qui tombait en défaillance à la vue de ce qui donne des déſirs aux autres. Il eſt encore dans Paris quelques perſonnes témoins de ce phénomène.

Un prince, héritier d'une grande monarchie, n'aimait que les pieds. On a dit qu'en Eſpagne ce goût avait été aſſez commun. Les femmes, par le ſoin de les cacher, avaient tourné vers eux l'imagination de pluſieurs hommes.

Cette imagination paſſive a produit des ſingularités dont le détail eſt à peine compréhenſible. Souvent une femme, par ſon incomplaiſance, repouſſe le goût de ſon mari et déroute la nature. Tel homme qui ferait un Hercule avec des facilités, devient un eunuque par des rebuts. C'eſt à la femme ſeule qu'il faut alors s'en prendre. Elle n'eſt pas en droit d'accuſer ſon mari d'une impuiſſance dont elle eſt cauſe. Son mari peut lui dire : Si vous m'aimez, vous devez me faire les careſſes dont j'ai beſoin pour perpétuer ma race ; ſi vous ne m'aimez pas, pourquoi m'avez-vous épouſé ?

Ceux qu'on appelait les *maléficiés* étaient souvent réputés ensorcelés. Ces charmes étaient fort anciens. Il y en avait pour ôter aux hommes leur virilité, il en était de contraires pour la leur rendre. Dans *Pétrone*, *Chrysis* croit que *Polyenos*, qui n'a pu jouir de *Circé*, a succombé sous les enchantemens des magiciennes appelées *Manicæ* ; et une vieille veut le guérir par d'autres sortiléges.

Cette illusion se perpétua long-temps parmi nous ; on exorcisa au lieu de désenchanter ; et quand l'exorcisme ne réussissait pas, on démariait.

Il s'éleva une grande question dans le droit canon sur les maléficiés. Un homme que les sortiléges empêchaient de consommer le mariage avec sa femme, en épousait une autre et devenait père. Pouvait-il, s'il perdait cette seconde femme, répouser la première ? la négative l'emporta suivant tous les grands canonistes, *Alexandre de Nevo*, *André Albéric*, *Turrecremata*, *Soto*, *Ricard*, *Henriquès*, *Rozella* et cinquante autres.

On admire avec quelle sagacité les canonistes, et surtout des religieux de mœurs irréprochables, ont fouillé dans les mystères de la jouissance. Il n'y a point de singularité qu'ils n'aient devinée. Ils ont discuté tous les cas où un homme pouvait être impuissant

dans une ſituation, et opérer dans une autre. Ils ont recherché tout ce que l'imagination pouvait inventer pour favoriſer la nature : et dans l'intention d'éclaircir ce qui eſt permis et ce qui ne l'eſt pas, ils ont révélé de bonne foi tout ce qui devait être caché dans le ſecret des nuits. On a pu dire d'eux, *nox nocti indicat ſcientiam.*

Sanchez ſurtout a recueilli et mis au grand jour tous ces cas de conſcience, que la femme la plus hardie ne confierait qu'en rougiſſant à la matrone la plus diſcrète. Il recherche attentivement,

Utrùm liceat extra vas naturale ſemen emittere. — De alterâ feminâ cogitare in coïtu cum ſuâ uxore. — Seminare conſultò ſeparatim. — Congredi cum uxore ſine ſpe ſeminandi. — Impotentiæ tactibus et illecebris opitulari. — Se retrahere quandò mulier ſeminavit. — Virgam alibi intromittere dùm in vaſe debito ſemen effundat, &c.

Chacune de ces queſtions en amène d'autres; et enfin, *Sanchez* va juſqu'à diſcuter, *Utrùm Virgo Maria ſemen emiſerit in copulatione cum Spiritu Sancto.*

Ces étonnantes recherches n'ont jamais été faites dans aucun lieu du monde que par nos théologiens; et les cauſes d'impuiſſance n'ont commencé que du temps de *Théodoſe.* Ce n'eſt que dans la religion chrétienne que les

tribunaux ont retenti de ces querelles entre les femmes hardies et les maris honteux.

Il n'eſt parlé de divorce dans l'Evangile que pour cauſe d'adultère. La loi juive permettait au mari de renvoyer celle de ſes femmes qui lui déplaiſait, ſans ſpécifier la cauſe (*b*). *Si elle ne trouve pas grâce devant ſes yeux, cela ſuffit.* C'eſt la loi du plus fort; c'eſt le genre-humain dans ſa pure et barbare nature. Mais d'impuiſſance, il n'en eſt jamais queſtion dans les lois juives. Il ſemble, dit un caſuiſte, que DIEU ne pouvait permettre qu'il y eût des impuiſſans chez un peuple ſacré qui devait ſe multiplier comme les ſables de la mer, à qui DIEU avait promis par ſerment de lui donner le pays immenſe qui eſt entre le Nil et l'Euphrate, et à qui ſes prophètes feſaient eſpérer qu'il dominerait un jour ſur toute la terre. Il était néceſſaire pour remplir ces promeſſes divines que tout digne juif fût occupé ſans relâche au grand œuvre de la propagation. Il y a certainement de la malédiction dans l'impuiſſance; le temps n'était pas encore venu de ſe faire eunuque pour le royaume des cieux.

Le mariage ayant été dans la ſuite des temps élevé à la dignité de ſacrement, de

(*b*) Deutéron. chap. XXIV. verſ. 1.

myftère, les eccléfiaftiques devinrent infenfiblement les juges de tout ce qui fe paffait entre mari et femme, et même de tout ce qui ne s'y paffait pas.

Les femmes eurent la liberté de préfenter requête pour être *embefognées*, c'était le mot dont elles fe fervaient dans notre gaulois; car d'ailleurs on inftruifait les caufes en latin. Des clercs plaidaient; des prêtres jugeaient. Mais de quoi jugeaient-ils? des objets qu'ils devaient ignorer; et les femmes portaient des plaintes qu'elles ne devaient pas proférer.

Ces procès roulaient toujours fur ces deux objets: forciers qui empêchaient un homme de confommer fon mariage; femmes qui voulaient fe remarier.

Ce qui femble très-extraordinaire, c'eft que tous les canoniftes conviennent qu'un mari à qui on a jeté un fort pour le rendre impuiffant (*c*), ne peut en confcience détruire ce fort, ni même prier le magicien de le détruire. Il fallait abfolument, du temps des forciers, exorcifer. Ce font des chirurgiens qui, ayant été reçus à Saint-Côme, ont le privilége exclufif de vous mettre un emplâtre, et vous déclarent que vous mourrez fi vous êtes guéri par la main qui vous a bleffé. Il eût mieux valu d'abord fe bien affurer fi un

(*c*) Voyez *Pontas*, *Empêchement de la puiffance.*

ſorcier peut ôter et rendre la virilité à un homme. On pouvait encore faire une autre obſervation. Il s'eſt trouvé beaucoup d'imaginations faibles qui redoutaient plus un ſorcier qu'ils n'eſpéraient en un exorciſte. Le ſorcier leur avait noué l'aiguillette, et l'eau bénite ne la dénouait pas. Le diable en impoſait plus que l'exorciſme ne raſſurait.

Dans les cas d'impuiſſance dont le diable ne ſe mêlait pas, les juges eccléſiaſtiques n'étaient pas moins embarraſſés. Nous avons dans les Décrétales le titre fameux *de frigidis et maleficiatis*, qui eſt fort curieux, mais qui n'éclaircit pas tout.

Le premier cas diſputé par *Brocardié* ne laiſſe aucune difficulté ; les deux parties conviennent qu'il y en a une impuiſſante ; le divorce eſt prononcé.

Le pape *Alexandre III* décide une queſtion plus délicate (*d*). Une femme mariée tombe malade. *Inſtrumentum ejus impeditum eſt.* Sa maladie eſt naturelle ; les médecins ne peuvent la ſoulager ; *nous donnons à ſon mari la liberté d'en prendre une autre.* Cette décrétale paraît d'un juge plus occupé de la néceſſité de la population que de l'indiſſolubilité du ſacrement. Comment cette loi papale eſt-elle ſi peu

(*d*) Décrétales, liv. IV, tit. XV.

connue ? comment tous les maris ne la savent-ils point par cœur ?

La décrétale d'*Innocent III* n'ordonne des visites de matrones qu'à l'égard de la femme que son mari a déclarée en justice être trop étroite pour le recevoir. C'est peut-être pour cette raison que la loi n'est pas en vigueur.

Honorius III ordonne qu'une femme qui se plaindra de l'impuissance du mari, demeurera huit ans avec lui jusqu'à divorce.

On n'y fit pas tant de façon pour déclarer le roi de Castille *Henri IV* impuissant, dans le temps qu'il était entouré de maîtresses, et qu'il avait de sa femme une fille héritière de son royaume. Mais ce fut l'archevêque de Tolède qui prononça cet arrêt : le pape ne s'en mêla pas.

On ne traita pas moins mal *Alfonse*, roi de Portugal, au milieu du dix-septième siècle. Ce prince n'était connu que par sa férocité, ses débauches et sa force de corps prodigieuse. L'excès de ses fureurs révolta la nation. La reine sa femme, princesse de Nemours, qui voulait le détrôner et épouser l'infant don *Pèdre* son frère, sentit combien il serait difficile d'épouser les deux frères l'un après l'autre, après avoir couché publiquement avec l'aîné. L'exemple de *Henri VIII* d'Angleterre l'intimidait ; elle prit le parti de faire déclarer son

mari impuissant par le chapitre de la cathédrale de Lisbonne en 1667; après quoi elle épousa au plus vite son beau-frère, avant même d'obtenir une dispense du pape.

La plus grande épreuve à laquelle on ait mis les gens accusés d'impuissance a été le congrès. Le président *Bouhier* prétend que ce combat en champ clos fut imaginé en France au quatorzième siècle. Il est sûr qu'il n'a jamais été connu qu'en France.

Cette épreuve dont on a fait tant de bruit n'était point ce qu'on imagine. On se persuade que les deux époux procédaient, s'ils pouvaient, au devoir matrimonial, sous les yeux des médecins, chirurgiens et sages-femmes; mais non; ils étaient dans leur lit à l'ordinaire, les rideaux fermés; les inspecteurs, retirés dans un cabinet voisin, n'étaient appelés qu'après la victoire ou la défaite du mari. Ainsi ce n'était au fond qu'une visite de la femme dans le moment le plus propre à juger l'état de la question. Il est vrai qu'un mari vigoureux pouvait combattre et vaincre en présence de témoins. Mais peu avaient ce courage.

Si le mari en sortait à son honneur, il est clair que sa virilité était démontrée; s'il ne réussissait pas, il est évident que rien n'était décidé, puisqu'il pouvait gagner un second

combat; que s'il le perdait il pouvait en gagner un troisième, et enfin un centième.

On connaît le fameux procès du marquis de *Langeais*, jugé en 1659 (par appel à la chambre de l'édit, parce que lui et sa femme *Marie de Saint-Simon* étaient de la religion protestante); il demanda le congrès. Les impertinences rebutantes de sa femme le firent succomber. Il présenta un second cartel. Les juges fatigués des cris des superstitieux, des plaintes des prudes et des railleries des plaisans, refusèrent la seconde tentative, qui pourtant était de droit naturel. Puisqu'on avait ordonné un conflit, on ne pouvait légitimement, ce semble, en refuser un autre.

La chambre déclara le marquis impuissant et son mariage nul, lui défendit de se marier jamais, et permit à sa femme de prendre un autre époux.

La chambre pouvait-elle empêcher un homme qui n'avait pu être excité à la jouissance par une femme, d'y être excité par une autre? Il vaudrait autant défendre à un convive qui n'aurait pu manger d'une perdrix grise, d'essayer d'une perdrix rouge. Il se maria, malgré cet arrêt, avec *Diane de Navailles*, et lui fit sept enfans.

Sa première femme étant morte, le marquis se pourvut en requête civile à la grand'chambre

contre l'arrêt qui l'avait déclaré impuissant, et qui l'avait condamné aux dépens. La grand'chambre, sentant le ridicule de tout ce procès et celui de son arrêt de 1659, confirma le nouveau mariage qu'il avait contracté avec *Diane de Navailles* malgré la cour, le déclara très-puissant, refusa les dépens, mais abolit le congrès.

Il ne resta donc, pour juger de l'impuissance des maris, que l'ancienne cérémonie de la visite des experts, épreuve fautive à tous égards; car une femme peut avoir été déflorée sans qu'il y paraisse; et elle peut avoir sa virginité avec les prétendues marques de la défloration. Les jurisconsultes ont jugé pendant quatorze cents ans des pucelages, comme ils ont jugé des sortiléges et de tant d'autres cas, sans y rien connaître.

Le président *Bouhier* publia l'apologie du congrès quand il fut hors d'usage; il soutint que les juges n'avaient eu le tort de l'abolir que parce qu'ils avaient eu le tort de le refuser pour la seconde fois au marquis de *Langeais*.

Mais si ce congrès peut manquer son effet, si l'inspection des parties génitales de l'homme et de la femme peut ne rien prouver du tout, à quel témoignage s'en rapporter dans la plupart des procès d'impuissance? Ne pourrait-on pas répondre? à aucun. Ne pourrait-on pas,

comme dans Athènes, remettre la cause à cent ans? Ces procès ne sont que honteux pour les femmes, ridicules pour les maris, et indignes des juges. Le mieux serait de ne les pas souffrir. Mais voilà un mariage qui ne donnera pas de lignée. Le grand malheur! tandis que vous avez dans l'Europe trois cents mille moines et quatre vingts mille nonnes qui étouffent leur postérité.

INALIENATION, INALIENABLE.

Le domaine des empereurs romains étant autrefois inaliénable, c'était le sacré domaine; les barbares vinrent, et il fut très-aliéné. Il est arrivé même aventure au domaine impérial grec.

Après le rétablissement de l'empire romain en Allemagne, le sacré domaine fut déclaré inaliénable par les juristes, de façon qu'il ne reste pas aujourd'hui un écu de domaine aux empereurs.

Tous les rois de l'Europe, qui imitèrent autant qu'ils purent les empereurs, eurent leur domaine inaliénable. *François I*, ayant racheté sa liberté par la concession de la Bourgogne, ne trouve point d'autre expédient que

de faire déclarer cette Bourgogne incapable d'être aliénée ; et il fut aſſez heureux pour violer ſon traité et ſa parole d'honneur impunément. Suivant cette juriſprudence, chaque prince pouvant acquérir le domaine d'autrui, et ne pouvant jamais rien perdre du ſien, tous auraient à la fin le bien des autres ; la choſe eſt abſurde ; donc la loi non reſtreinte eſt abſurde auſſi. Les rois de France et d'Angleterre n'ont preſque plus de domaine particulier; les contributions ſont leur vrai domaine ; mais avec des formes très-différentes. (1)

INCESTE.

Les *Tartares*, dit l'Eſprit des lois, *qui peuvent épouſer leurs filles, n'épouſent jamais leurs mères.*

On ne ſait de quels tartares l'auteur veut parler. Il cite trop ſouvent au haſard. Nous ne connaiſſons aujourd'hui aucun peuple, depuis la Crimée juſqu'aux frontières de la Chine,

(1) Le principe de l'inaliénabilité des domaines n'a jamais empêché en France ni de les donner aux courtiſans ni de les engager à vil prix dans les beſoins de l'Etat. Il ſert ſeulement à priver la nation obérée de la reſſource immenſe que lui offrirait la vente de ces domaines, qui, par le déſordre d'une adminiſtration néceſſairement très-mauvaiſe, ne rapportent qu'un faible revenu.

où l'on ſoit dans l'uſage d'épouſer ſa fille. Et s'il était permis à la fille d'épouſer ſon père, on ne voit pas pourquoi il ſerait défendu au fils d'épouſer ſa mère.

Monteſquieu cite un auteur nommé *Priſcus*. Il s'appelait *Priſcus Panetès*. C'était un ſophiſte qui vivait du temps d'*Attila*, et qui dit qu'*Attila* ſe maria avec ſa fille *Eſca*, ſelon l'uſage des Scythes. Ce *Priſcus* n'a jamais été imprimé, il pourrit en manuſcrit dans la bibliothéque du Vatican; et il n'y a que *Jornandès* qui en faſſe mention. Il ne convient pas d'établir la légiſlation des peuples ſur de telles autorités. Jamais on n'a connu cette *Eſca*; jamais on n'entendit parler de ſon mariage avec ſon père *Attila*.

J'avoue que la loi qui prohibe de tels mariages eſt une loi de bienſéance; et voilà pourquoi je n'ai jamais cru que les Perſes aient épouſé leurs filles. Du temps des *Céſars*, quelques romains les en accuſaient pour les rendre odieux. Il ſe peut que quelque prince de Perſe eût commis un inceſte, et qu'on imputât à la nation entière la turpitude d'un ſeul. C'eſt peut-être le cas de dire :

Quidquid delirant reges, plectuntur Achivi.

Je veux croire qu'il était permis aux anciens Perſes de ſe marier avec leurs ſœurs, ainſi qu'aux

qu'aux Athéniens, aux Egyptiens, aux Syriens, et même aux Juifs. De là on aura conclu qu'il était commun d'épouser son père et sa mère. Mais le fait est que le mariage entre cousins est défendu chez les Guèbres aujourd'hui; et ils passent pour avoir conservé la doctrine de leurs pères aussi scrupuleusement que les Juifs. Voyez *Tavernier*, si pourtant vous vous en rapportez à *Tavernier*.

Vous me direz que tout est contradiction dans ce monde; qu'il était défendu par la loi juive de se marier aux deux sœurs, que cela était fort indécent, et que cependant *Jacob* épousa *Rachel* du vivant de sa sœur aînée, et que cette *Rachel* est évidemment le type de l'Eglise catholique, apostolique et romaine. Vous avez raison; mais cela n'empêche pas que si un particulier couchait en Europe avec les deux sœurs, il ne fût grièvement censuré. Pour les hommes puissans constitués en dignité, ils peuvent prendre pour le bien de leurs Etats toutes les sœurs de leurs femmes, et même leurs propres sœurs de père et de mère, selon leur bon plaisir.

C'est bien pis quand vous aurez affaire avec votre commère, ou avec votre marraine; c'était un crime irrémissible par les capitulaires de *Charlemagne*. Cela s'appelle un inceste spirituel.

Une *Andovère*, qu'on appelle reine de France parce qu'elle était femme d'un *Chilpéric* régule de Soiſſons, fut vilipendée par la juſtice eccléſiaſtique, cenſurée, dégradée, divorcée, pour avoir tenu ſon propre enfant ſur les fonts baptiſmaux, et s'être faite ainſi la commère de ſon propre mari. Ce fut un péché mortel, un ſacrilége, un inceſte ſpirituel : elle en perdit ſon lit et ſa couronne. Cela contredit un peu ce que je diſais tout à l'heure, que tout eſt permis aux grands en fait d'amour ; mais je parlais de notre temps préſent, et non pas du temps d'*Andovère*.

Quant à l'inceſte charnel, liſez l'avocat *Vouglans*, partie VIII, titre III, chapitre IX ; il veut abſolument qu'on brûle le couſin et la couſine qui auront eu un moment de faibleſſe. L'avocat *Vouglans* eſt rigoureux. Quel terrible velche !

INCUBES.

Y a-t-il eu des incubes et des ſuccubes ? tous nos ſavans juriſconſultes démonographes admettaient également les uns et les autres.

Ils prétendaient que le diable, toujours alerte, inſpirait des ſonges laſcifs aux jeunes meſſieurs et aux jeunes demoiſelles ; qu'il ne

manquait pas de recueillir le résultat des songes masculins, et qu'il le portait proprement et tout chaud dans le réservoir féminin qui lui est naturellement destiné. C'est ce qui produisit tant de héros et de demi-dieux dans l'antiquité.

Le diable prenait là une peine fort superflue: il n'avait qu'à laisser faire les garçons et les filles; ils auraient bien sans lui fourni le monde de héros.

On conçoit les incubes par cette explication du grand *Delrio*, de *Boguet* et des autres savans en sorcellerie; mais elle ne rend point raison des succubes. Une fille peut faire accroire qu'elle a couché avec un génie, avec un dieu, et que ce dieu lui a fait un enfant. L'explication de *Delrio* lui est très-favorable. Le diable a déposé chez elle la matière d'un enfant prise du rêve d'un jeune garçon; elle est grosse, elle accouche sans qu'on ait rien à lui reprocher; le diable a été son incube. Mais si le diable se fait succube, c'est tout autre chose; il faut qu'il soit diablesse, il faut que la semence de l'homme entre dans elle; c'est alors cette diablesse qui est ensorcelée par un homme, c'est elle à qui nous sesons un enfant.

Que les dieux et les déesses de l'antiquité s'y prenaient d'une manière bien plus nette

et plus noble ! *Jupiter* en perſonne avait été l'incube d'*Alcmène* et de *Sémélé*. *Thétis* en perſonne avait été la ſuccube de *Pélée*, et *Vénus* la ſuccube d'*Anchiſe*, ſans avoir recours à tous les ſubterfuges de notre diablerie.

Remarquons ſeulement que les dieux ſe déguiſaient fort ſouvent, pour venir à bout de nos filles, tantôt en aigle, tantôt en pigeon ou en cygne, en cheval, en pluie d'or; mais les déeſſes ne ſe déguiſaient jamais; elles n'avaient qu'à ſe montrer pour plaire. Or je ſoutiens que ſi les dieux ſe métamorphosèrent pour entrer ſans ſcandale dans les maiſons de leurs maîtreſſes, ils reprirent leur forme naturelle dès qu'ils y furent admis. *Jupiter* ne put jouir de *Danaé* quand il n'était que de l'or; il aurait été bien embarraſſé avec *Léda* et elle auſſi, s'il n'avait été que cygne; mais il redevint dieu, c'eſt-à-dire, un beau jeune homme; et il jouſt.

Quant à la manière nouvelle d'engroſſer les filles par le miniſtère du diable, nous ne pouvons en douter, car la ſorbonne décida la choſe dès l'an 1318.

Per tales artes et ritus impios et invocationes dæmonum, nullus unquàm ſequatur effectus miniſterio dæmonum, error. (a)

(a) *In libro de Promotione.*

C'eſt une erreur de croire que ces arts magiques et ces invocations des diables ſoient ſans effet.

Elle n'a jamais révoqué cet arrêt ; ainſi nous devons croire aux incubes et aux ſuccubes, puiſque nos maîtres y ont toujours cru.

Il y a bien d'autres maîtres. *Bodin*, dans ſon livre des ſorciers, dédié à *Chriſtophe de Thou*, premier préſident du parlement de Paris, rapporte que *Jeanne Hervilier*, native de Verberie, fut condamnée par ce parlement à être brulée vive pour avoir proſtitué ſa fille au diable, qui était un grand homme noir, dont la ſemence était à la glace. Cela paraît contraire à la nature du diable. Mais enfin notre juriſprudence a toujours admis que le ſperme du diable eſt froid; et le nombre prodigieux des ſorcières qu'il a fait brûler ſi long-temps, eſt toujours convenu de cette vérité.

Le célèbre *Pic de la Mirandole* (un prince ne ment point) dit (*b*) qu'il a connu un vieillard de quatre-vingts ans qui avait couché la moitié de ſa vie avec une diableſſe, et un autre de ſoixante et dix qui avait eu le même avantage. Tous deux furent brûlés à Rome. Il ne nous apprend pas ce que devinrent leurs enfans.

Voilà les incubes et les ſuccubes démontrés.

Il eſt impoſſible du moins de prouver qu'il n'y en a point; car s'il eſt de foi qu'il y a des

(*b*) Page 104, édition in-4°.

diables qui entrent dans nos corps, qui les empêchera de nous servir de femmes et d'entrer dans nos filles ? S'il eſt des diables, il eſt probablement des diableſſes. Ainſi, pour être conſéquent, on doit croire que les diables maſculins font des enfans à nos filles, et que nous en feſons aux diables féminins.

Il n'y a jamais eu d'empire plus univerſel que celui du diable. Qui l'a détrôné ? la raiſon. (*)

INFINI.

Qui me donnera une idée nette de l'infini ? je n'en ai jamais eu qu'une idée très-confuſe. N'eſt-ce point parce que je ſuis exceſſivement fini ?

Qu'eſt-ce que marcher toujours, ſans avancer jamais ? compter toujours, ſans faire ſon compte ? diviſer toujours, pour ne jamais trouver la dernière partie ?

Il ſemble que la notion de l'infini ſoit dans le fond du tonneau des Danaïdes.

Cependant il eſt impoſſible qu'il n'y ait pas un infini. Il eſt démontré qu'une durée infinie eſt écoulée.

Commencement de l'être eſt abſurde ; car le

(*) Voyez BEKER.

rien ne peut commencer une chofe. Dès qu'un atome exifte, il faut conclure qu'il y a quelque être de toute éternité. Voilà donc un infini en durée rigoureufement démontré. Mais qu'eft-ce qu'un infini qui eft paffé, un infini que j'arrête dans mon efprit au moment que je veux? je dis, voilà une éternité écoulée; allons à une autre. Je diftingue deux éternités, l'une ci-devant, et l'autre ci-après.

Quand j'y réfléchis, cela me paraît ridicule. Je m'aperçois que j'ai dit une fottife en prononçant ces mots, *une éternité eft paffée, j'entre dans une éternité nouvelle.*

Car au moment que je parlais ainfi, l'éternité durait, la fluence du temps courait: je ne pouvais la croire arrêtée. La durée ne peut fe féparer. Puifque quelque chofe a été toujours, quelque chofe eft et fera toujours.

L'infini en durée eft donc lié d'une chaîne non interrompue. Cet infini fe perpétue dans l'inftant même où je dis qu'il eft paffé. Le temps a commencé et finira pour moi; mais la durée eft infinie.

Voilà déjà un infini de trouvé, fans pouvoir pourtant nous en former une notion claire.

On nous préfente un infini en efpace. Qu'entendez-vous par efpace? eft-ce un être? eft-ce rien?

Si c'eſt un être, de quelle eſpèce eſt-il? vous ne pouvez me le dire. Si c'eſt rien, ce rien n'a aucune propriété : et vous dites qu'il eſt pénétrable, immenſe! Je ſuis ſi embarraſſé que je ne puis ni l'appeler néant, ni l'appeler quelque choſe.

Je ne ſais cependant aucune choſe qui ait plus de propriétés que le rien, le néant; car, en partant des bornes du monde, s'il y en a, vous pouvez vous promener dans le rien, y penſer, y bâtir ſi vous avez des matériaux; et ce rien, ce néant ne pourra s'oppoſer à rien de ce que vous voudrez faire; car n'ayant aucune propriété, il ne peut vous apporter aucun empêchement. Mais auſſi, puiſqu'il ne peut vous nuire en rien, il ne peut vous ſervir.

On prétend que c'eſt ainſi que DIEU créa le monde, dans le rien et de rien : cela eſt abſtrus, il vaut mieux ſans doute penſer à ſa ſanté qu'à l'eſpace infini.

Mais nous ſommes curieux, et il y a un eſpace. Notre eſprit ne peut trouver ni la nature de cet eſpace, ni ſa fin. Nous l'appelons *immenſe*, parce que nous ne pouvons le meſurer. Que réſulte-t-il de tout cela? que nous avons prononcé des mots.

Etranges queſtions qui confondent ſouvent
Le profond s'Graveſande et le ſubtil Mairan.

De

De l'infini en nombre.

Nous avons beau déſigner l'infini arithmétique par un lacs d'amour en cette façon ∞, nous n'aurons pas une idée plus claire de cet infini numéraire. Cet infini n'eſt, comme les autres, que l'impuiſſance de trouver le bout. Nous appelons l'*infini en grand* un nombre quelconque qui ſurpaſſera quelque nombre que nous puiſſions ſuppoſer.

Quand nous cherchons l'infiniment petit, nous diviſons, et nous appelons infini une quantité moindre qu'aucune quantité aſſignable. C'eſt encore un autre nom donné à notre impuiſſance.

La matière eſt-elle diviſible à l'infini?

Cette queſtion revient préciſément à notre incapacité de trouver le dernier nombre. Nous pourrons toujours diviſer par la penſée un grain de ſable, mais par la penſée ſeulement; et l'incapacité de diviſer toujours ce grain eſt appelée *infini*.

On ne peut nier que la matière ne ſoit toujours diviſible par le mouvement, qui peut la broyer toujours. Mais s'il diviſait le dernier atome, ce ne ſerait plus le dernier, puiſqu'on le diviſerait en deux. Et s'il était le dernier,

il ne ferait plus divifible. Et s'il était divifible, où feraient les germes, où feraient les élémens des chofes ? cela eft encore fort abftrus.

De l'univers infini.

L'UNIVERS eft-il borné ? fon étendue eft-elle immenfe ? les foleils et les planètes font-ils fans nombre ? quel privilége aurait l'efpace qui contient une quantité de foleils et de globes, fur une autre partie de l'efpace qui n'en contiendrait pas ? Que l'efpace foit un être ou qu'il foit rien, quelle dignité a eue l'efpace où nous fommes pour être préféré à d'autres ?

Si notre univers matériel n'eft pas infini, il n'eft qu'un point dans l'étendue. S'il eft infini, qu'eft-ce qu'un infini actuel auquel je puis toujours ajouter par la penfée ?

De l'infini en géométrie.

ON admet en géométrie, comme nous l'avons indiqué, non-feulement des grandeurs infinies, c'eft-à-dire plus grandes qu'aucune affignable, mais encore des infinis infiniment plus grands les uns que les autres. Cela étonne d'abord notre cerveau, qui n'a qu'environ fix pouces de long fur cinq de large,

et trois de hauteur dans les plus grosses têtes. Mais cela ne veut dire autre chose sinon qu'un carré plus grand qu'aucun carré assignable l'emporte sur une ligne conçue plus longue qu'aucune ligne assignable, et n'a point de proportion avec elle.

C'est une manière d'opérer; c'est la manipulation de la géométrie, et le mot d'infini est l'enseigne.

De l'infini en puissance, en action, en sagesse, en bonté, &c.

De même que nous ne pouvons nous former aucune idée positive d'un infini en durée, en nombre, en étendue, nous ne pouvons nous en former une en puissance physique ni même en morale.

Nous concevons aisément qu'un être puissant arrangea la matière, fit circuler des mondes dans l'espace, forma les animaux, les végétaux, les métaux. Nous sommes menés à cette conclusion par l'impuissance où nous voyons tous ces êtres de s'être arrangés eux-mêmes. Nous sommes forcés de convenir que ce grand Etre existe éternellement par lui-même, puisqu'il ne peut être sorti du néant; mais nous ne découvrons pas si bien son infini en étendue, en pouvoir, en attributs moraux.

Comment concevoir une étendue infinie dans un Etre qu'on dit ſimple? et s'il eſt ſimple, quelle notion pouvons-nous avoir d'une nature ſimple ? Nous connaiſſons DIEU par ſes effets ; nous ne pouvons le connaître par ſa nature.

S'il eſt évident que nous ne pouvons avoir d'idée de ſa nature, n'eſt-il pas évident que nous ne pouvons connaître ſes attributs?

Quand nous diſons qu'il eſt infini en puiſſance, avons-nous d'autre idée, ſinon que ſa puiſſance eſt très-grande? Mais de ce qu'il y a des pyramides de ſix cents pieds de haut, s'enſuit-il qu'on ait pu en conſtruire de la hauteur de ſix cents milliars de pieds ?

Rien ne peut borner la puiſſance de l'Etre éternel exiſtant néceſſairement par lui-même; d'accord : il ne peut avoir d'antagoniſte qui l'arrête ; mais comment me prouverez-vous qu'il n'eſt pas circonſcrit par ſa propre nature?

Tout ce qu'on a dit ſur ce grand objet eſt-il bien prouvé ?

Nous parlons de ſes attributs moraux, mais nous ne les avons jamais imaginés que ſur le modèle des nôtres ; et il nous eſt impoſſible de faire autrement. Nous ne lui avons attribué la juſtice, la bonté, &c. que d'après les idées du peu de juſtice et de bonté que nous apercevons autour de nous.

Mais au fond, quel rapport de quelques-unes de nos qualités, ſi incertaines et ſi variables, avec les qualités de l'Etre ſuprême éternel ?

Notre idée de juſtice n'eſt autre choſe que l'intérêt d'autrui reſpecté par notre intérêt. Le pain qu'une femme a pétri de la farine dont ſon mari a ſemé le froment, lui appartient. Un ſauvage affamé lui prend ſon pain et l'emporte ; la femme crie que c'eſt une injuſtice énorme : le ſauvage dit tranquillement qu'il n'eſt rien de plus juſte, et qu'il n'a pas dû ſe laiſſer mourir de faim, lui et ſa famille, pour l'amour d'une vieille.

Au moins il ſemble que nous ne pouvons guère attribuer à DIEU une juſtice infinie ſemblable à la juſtice contradictoire de cette femme et de ce ſauvage. Et cependant quand nous diſons, DIEU eſt juſte, nous ne pouvons prononcer ces mots que d'après nos idées de juſtice.

Nous ne connaiſſons point de vertu plus agréable que la franchiſe, la cordialité. Mais ſi nous allions admettre dans DIEU une franchiſe, une cordialité infinie ; nous riſquerions de dire une grande ſottiſe.

Nous avons des notions ſi confuſes des attributs de l'Etre ſuprême, que des écoles admettent en lui une preſcience, une préviſion

infinie, qui exclut tout événement contingent ; et d'autres écoles admettent une prévision qui n'exclut pas la contingence.

Enfin, depuis que la sorbonne a déclaré que DIEU peut faire qu'un bâton n'ait pas deux bouts, qu'une chose peut être à la fois et n'être pas, on ne sait plus que dire. On craint toujours d'avancer une hérésie. (*a*)

Ce qu'on peut affirmer sans crainte, c'est que DIEU est infini, et que l'esprit de l'homme est bien borné.

L'esprit de l'homme est si peu de chose, que *Pascal* a dit : *Croyez-vous qu'il soit impossible que* DIEU *soit infini et sans parties ? Je veux vous faire voir une chose infinie et indivisible ; c'est un point mathématique se mouvant par-tout d'une vîtesse infinie : car il est en tous lieux et tout entier dans chaque endroit.*

On n'a jamais rien avancé de plus complétement absurde ; et cependant c'est l'auteur des Lettres provinciales qui a dit cette énorme sottise. Cela doit faire trembler tout homme de bon sens.

(*a*) Histoire de l'université, par *du Boullay*.

INFLUENCE.

Tout ce qui vous entoure, influe fur vous en phyfique, en morale. Vous le favez affez.

Peut-on influer fur un être, fans toucher, fans remuer cet être ?

On a démontré enfin cette étonnante propriété de la matière, de graviter fans contact, d'agir à des diftances immenfes.

Une idée influe fur une idée ; chofe non moins compréhenfible.

Je n'ai point au mont Krapac le livre de l'Empire du foleil et de la lune, compofé par le célèbre médecin *Meade* qu'on prononce *Mid* ; mais je fais bien que ces deux aftres font la caufe des marées : et ce n'eft point en touchant les flots de l'Océan qu'ils opèrent ce flux et ce reflux ; il eft démontré que c'eft par les lois de la gravitation.

Mais quand vous avez la fièvre, le foleil et la lune influent-ils fur vos jours critiques ? votre femme n'a-t-elle fes règles qu'au premier quartier de la lune ? les arbres que vous coupez dans la pleine lune, pourriffent-ils plutôt que s'ils avaient été coupés dans le décours ? non pas que je fache ; mais des bois coupés quand la sève circulait encore, ont éprouvé la putréfaction plutôt que les

autres; et si, par hasard, c'était en pleine lune qu'on les coupa, on aura dit, c'est cette pleine lune qui a fait tout le mal.

Votre femme aura eu ses menstrues dans le croissant; mais votre voisine a les siennes dans le dernier quartier.

Les jours critiques de la fièvre que vous avez pour avoir trop mangé, arrivent vers le premier quartier: votre voisin a les siens vers le décours.

Il faut bien que tout ce qui agit sur les animaux et sur les végétaux, agisse pendant que la lune marche.

Si une femme de Lyon a remarqué qu'elle a eu trois ou quatre fois ses règles les jours que la diligence arrivait de Paris, son apothicaire, homme à systême, sera-t-il en droit de conclure que la diligence de Paris a une influence admirable sur les canaux excrétoires de cette dame?

Il a été un temps où tous les habitans des ports de mer de l'Océan étaient persuadés qu'on ne mourait jamais quand la marée montait, et que la mort attendait toujours le reflux.

Plusieurs médecins ne manquaient pas de fortes raisons pour expliquer ce phénomène constant. La mer en montant communique aux corps la force qui l'élève. Elle apporte

des particules vivifiantes qui raniment tous les malades. Elle eſt ſalée, et le ſel préſerve de la pourriture attachée à la mort. Mais quand la mer s'affaiſſe et s'en retourne, tout s'affaiſſe comme elle; la nature languit, le malade n'eſt plus vivifié, il part avec la marée. Tout cela eſt bien expliqué, comme on voit, et n'en eſt pas plus vrai.

Les élémens, la nourriture, la veille, le ſommeil, les paſſions, ont ſur vous de continuelles influences. Tandis que ces influences exercent leur empire ſur votre corps, les planètes marchent, et les étoiles brillent. Direz-vous que leur marche et leur lumière ſont la cauſe de votre rhume, de votre indigeſtion, de votre inſomnie, de la colère ridicule où vous venez de vous mettre contre un mauvais raiſonneur, de la paſſion que vous ſentez pour cette femme?

Mais la gravitation du ſoleil et de la lune a rendu la terre un peu plate au pôle, et élève deux fois l'Océan entre les tropiques en vingt-quatre heures; donc elle peut régler votre accès de fièvre, et gouverner toute votre machine. Attendez au moins que cela ſoit prouvé pour le dire. (1)

(1) Cette ſeule ligne contient tout ce qu'on peut dire de raiſonnable ſur ces influences, et en général ſur tous les faits qui paraiſſent s'éloigner de l'ordre commun des phénomènes.

Le soleil agit beaucoup sur nous par ses rayons qui nous touchent, et qui entrent dans nos pores : c'est-là une très-sûre et très-bénigne influence. Il me semble que nous ne devons admettre en physique aucune action sans contact, jusqu'à ce que nous ayons trouvé quelque puissance bien reconnue qui *agisse en distance*, comme celle de la gravitation, et comme celle de vos pensées sur les miennes quand vous me fournissez des idées. Hors de là je ne vois jusqu'à présent que des influences de la matière qui touche à la matière.

Le poisson de mon étang et moi nous existons chacun dans notre séjour. L'eau qui le touche de la tête à la queue, agit continuellement sur lui. L'atmosphère qui m'environne et qui me presse agit sur moi. Je ne dois attribuer à la lune, qui est à quatre-vingt-dix mille lieues de moi, rien de ce que je dois naturellement attribuer à ce qui touche sans cesse ma peau. C'est pis que si je voulais rendre la cour de la Chine responsable d'un procès que j'aurais en France. N'allons jamais au loin quand ce que nous cherchons est tout auprès.

Si l'existence de cet ordre est certaine pour nous, c'est que l'expérience nous la fait observer constamment. Attendons qu'une constance égale ait pu s'observer dans ces influentes prétendues ; alors nous y croirons de même, et avec autant de raison.

Je vois que le ſavant M. *Menuret* eſt d'un avis contraire dans l'Encyclopédie, à l'article *Influence*. C'eſt ce qui m'oblige à me défier de tout ce que je viens de propoſer. L'abbé de *Saint-Pierre* diſait qu'il ne faut jamais avoir raiſon, mais dire : *Je ſuis de cette opinion quant à préſent.*

Influence des paſſions des mères ſur leur fœtus.

Je crois, quant à préſent, que les affections violentes des femmes enceintes font quelquefois un prodigieux effet ſur l'embryon qu'elles portent dans leur matrice, et je crois que je le croirai toujours ; ma raiſon eſt que je l'ai vu. Si je n'avais pour garant de mon opinion que le témoignage des hiſtoriens qui rapportent l'exemple de *Marie Stuart* et de ſon fils *Jacques I*, je ſuſpendrais mon jugement, parce qu'il y a deux cents ans entre cette aventure et moi ; ce qui affaiblit ma croyance, parce que je puis attribuer l'impreſſion faite ſur le cerveau de *Jacques* à d'autres cauſes qu'à l'imagination de *Marie*. Des aſſaſſins royaux, à la tête deſquels eſt ſon mari, entrent l'épée à la main dans le cabinet où elle ſoupe avec ſon amant, et le tuent à ſes yeux : la révolution ſubite qui s'opère dans ſes entrailles paſſe juſqu'à ſon fruit, et *Jacques I*, avec

beaucoup de courage, ſentit toute ſa vie un frémiſſement involontaire quand on tirait une épée du fourreau. Il ſe pourrait après tout que ce petit mouvement dans ſes organes eût une autre cauſe.

Mais on amène, en ma préſence, dans la cour d'une femme groſſe, un bateleur qui fait danſer un petit chien coiffé d'une eſpèce de toque rouge : la femme s'écrie, qu'on faſſe retirer cette figure ; elle nous dit que ſon enfant en ſera marqué ; elle pleure ; rien ne la raſſure. C'eſt la ſeconde fois, dit-elle, que ce malheur m'arrive. Mon premier enfant porte l'empreinte d'une terreur pareille que j'ai éprouvée ; je ſuis faible, je ſens qu'il m'arrivera un malheur. Elle n'eut que trop raiſon. Elle accoucha d'un enfant qui reſſemblait à cette figure dont elle avait été tant épouvantée. La toque ſurtout était très-aiſée à reconnaître ; ce petit animal vécut deux jours.

Du temps de *Mallebranche*, perſonne ne doutait de l'aventure qu'il rapporte de cette femme qui, ayant vu rouer un malfaiteur, mit au jour un fils dont les membres étaient briſés aux mêmes endroits où le patient avait été frappé. Tous les phyſiciens convenaient alors que l'imagination de cette mère avait eu ſur ſon fœtus une influence funeſte.

On a cru depuis être plus raffiné ; on a nié cette influence. On a dit : Comment voulez-vous que les affections d'une mère aillent déranger les membres du fœtus ? Je n'en fais rien, mais je l'ai vu. Philosophes nouveaux, vous cherchez en vain comment un enfant se forme, et vous voulez que je sache comment il se déforme. (2)

INITIATION.

Anciens mystères.

L'ORIGINE des anciens mystères ne serait-elle pas dans cette même faiblesse qui fait parmi nous les confréries, et qui établissait des congrégations sous la direction des jésuites ? n'est-ce pas ce besoin d'association qui forma tant d'assemblées secrètes d'artisans dont il ne nous reste presque plus que celle des francs-maçons ? Il n'y avait pas jusqu'aux gueux qui n'eussent leurs confréries, leurs mystères, leur jargon particulier dont j'ai vu un petit dictionnaire imprimé au seizième siècle.

(2) Il faut appliquer ici la règle que M. de *Voltaire* a donnée dans l'article précédent. Mais il tombe ici dans une faute très-commune aux meilleurs esprits, c'est d'être plus frappé du fait positif qu'on a vu, ou qu'on a cru voir, que de mille faits négatifs.

Cette inclination naturelle de s'aſſocier, de ſe cantonner, de ſe diſtinguer des autres, de ſe raſſurer contre eux, produiſit probablement toutes ces bandes particulières, toutes ces initiations myſtérieuſes qui firent enſuite tant de bruit, et qui tombèrent enfin dans l'oubli, où tout tombe avec le temps.

Que les dieux cabires, les hiérophantes de Samothrace, *Iſis*, *Orphée*, *Cérès-Eleuſine*, me le pardonnent; je ſoupçonne que leurs ſecrets ſacrés ne méritaient pas au fond plus de curioſité que l'intérieur des couvens de carmes et de capucins.

Ces myſtères étant ſacrés, les participans le furent bientôt. Et tant que le nombre fut petit, il fut reſpecté, juſqu'à ce qu'enfin s'étant trop accru, il n'eut pas plus de conſidération que les barons allemands quand le monde s'eſt vu rempli de barons.

On payait ſon initiation comme tout récipiendaire paye ſa bien-venue; mais il n'était pas permis de parler pour ſon argent. Dans tous les temps, ce fut un grand crime de révéler le ſecret de ces ſimagrées religieuſes. Ce ſecret ſans doute ne méritait pas d'être connu, puiſque l'aſſemblée n'était pas une ſociété de philoſophes, mais d'ignorans, dirigés par un hiérophante. On feſait ferment de ſe taire; et tout ferment fut toujours

un lien sacré. Aujourd'hui même encore, nos pauvres francs-maçons jurent de ne point parler de leurs mystères. Ces mystères sont bien plats, mais on ne se parjure presque jamais.

Diagoras fut proscrit par les Athéniens pour avoir fait de l'hymne secrète d'*Orphée* un sujet de conversation. *Aristote* nous apprend (*a*) qu'*Eschyle* risqua d'être déchiré par le peuple, ou du moins bien battu, pour avoir donné dans une de ses pièces quelque idée de ces mêmes mystères auxquels alors presque tout le monde était initié.

Il paraît qu'*Alexandre* ne fesait pas grand cas de ces facéties révérées; elles sont fort sujettes à être méprisées par les héros. Il révéla le secret à sa mère *Olympias*, mais il lui recommanda de n'en rien dire; tant la superstition enchaîne jusqu'aux héros mêmes!

On frappe dans la ville de Busiris, dit *Hérodote* (*b*), *les hommes et les femmes après le sacrifice; mais de dire où on les frappe, c'est ce qui ne m'est pas permis.* Il le fait pourtant assez entendre.

Je crois voir une description des mystères de *Cérès-Eleusine* dans le poëme de *Claudien*, du Rapt de *Proserpine*, beaucoup plus que dans

(*a*) *Suidas*, *Athenagoras*, *Meursius eleus.*

(*b*) *Hérodote*, liv. II, chap. XLI.

le sixième livre de l'Enéide. *Virgile* vivait sous un prince qui joignait à toutes ses méchancetés celle de vouloir passer pour dévot, qui était probablement initié lui-même pour en imposer au peuple, et qui n'aurait pas toléré cette prétendue profanation. Vous voyez qu'*Horace* son favori regarde cette révélation comme un sacrilége.

Vetabo qui Cereris sacrum
Vulgârit arcanæ sub iisdem
Sit trabibus, vel fragilem mecum
Solvat phaselum.

Je me garderai bien de loger sous mes toits
Celui qui de Cérès a trahi les mystères.

D'ailleurs, la sibylle de Cumes, et cette descente aux enfers, imitée d'*Homère* beaucoup moins qu'embellie, et la belle prédiction des destins des *Césars* et de l'empire romain, n'ont aucun rapport aux fables de *Cérès*, de *Proserpine* et de *Triptolème*. Ainsi il est fort vraisemblable que le sixième livre de l'Enéide n'est point une description des mystères. Si je l'ai dit, je me dédis (*); mais je tiens que *Claudien* les a révélés tout au long. Il florissait dans un temps où il était permis de divulguer les mystères d'*Eleusis* et tous les mystères du

(*) *Essai sur la poësie épique.*

du monde. Il vivait sous *Honorius*, dans la décadence totale de l'ancienne religion grecque et romaine, à laquelle *Théodose I* avait déjà porté des coups mortels.

Horace n'aurait pas craint alors d'habiter sous le même toit avec un révélateur des mystères. *Claudien*, en qualité de poëte, était de cette ancienne religion, plus faite pour la poësie que la nouvelle. Il peint les facéties des mystères de *Cérès* telles qu'on les jouait encore révérencieusement en Gréce jusqu'à *Théodose II*. C'était une espèce d'opéra en pantomimes, tels que nous en avons vu de très-amusans, où l'on représentait toutes les diableries du docteur *Faustus*, la naissance du monde et celle d'*Arlequin*, qui sortaient tous deux d'un gros œuf aux rayons du soleil. C'est ainsi que toute l'histoire de *Cérès* et de *Proserpine* était représentée par tous les mystagogues. Le spectacle était beau ; il devait coûter beaucoup ; et il ne faut pas s'étonner que les initiés payassent les comédiens. Tout le monde vit de son métier.

Voici les vers ampoulés de *Claudien :*

Inferni raptoris equos, afflataque curru
Sidera tenario, caligantesque profundæ
Junonis thalamos audaci promere cantu
Mens congesta jubet. Gressus removete, profani!

Jam furor humanos nostro de pectore sensus
Expulit, et totum spirant præcordia Phœbum.
Jam mihi cernuntur trepidis delubra moveri
Sedibus, et claram dispergere culmina lucem,
Adventum testata Dei: jam magnus ab imis
Auditur fremitus terris, templumque remugit
Cecropidum, sanctasque faces extollit Eleusis:
Angues Triptolemi strident, et squammea curvis
Colla levant attrita jugis, lapsuque sereno
Erecti roseas tendunt ad carmina cristas.
Ecce procul ternis Hecate variata figuris
Exoritur, lenisque simul procedit Iacchus,
Crinali florens hederâ, quem Parthica velat
Tigris, et auratos in nodum colligit angues.

Je vois les noirs coursiers du fier dieu des enfers;
Ils ont percé la terre, ils font mugir les airs.
Voici ton lit fatal, ô triste Proserpine!
Tous mes sens ont frémi d'une fureur divine;
Le temple est ébranlé jusqu'en ses fondemens;
L'enfer a répondu par ses mugissemens;
Cérès a secoué ses torches menaçantes;
D'un nouveau jour qui luit les clartés renaissantes
Annoncent Proserpine à nos regards contens.
Triptolème la suit. Dragons obéissans,
Traînez sur l'horizon son char utile au monde;
Hécate, des enfers fuyez la nuit profonde;
Brillez, reine des temps; et toi, divin Bacchus,

Bienfaiteur adoré de cent peuples vaincus,
Que ton superbe thyrse amène l'allégresse.

Chaque mystère avait ses cérémonies particulières, mais tous admettaient les veilles, les vigiles, où les garçons et les filles ne perdirent pas leur temps. Et ce fut en partie ce qui décrédita à la fin ces cérémonies nocturnes instituées pour la sanctification. On abrogea ces cérémonies de rendez-vous en Gréce dans le temps de la guerre du Péloponèse. On les abolit à Rome dans la jeunesse de *Cicéron*, dix-huit ans avant son consulat. Elles étaient si dangereuses, que dans l'*Aulularia* de *Plaute*, *Liconide* dit à *Euclion* : *Je vous avoue que dans une vigile de Cérès je fis un enfant à votre fille.*

Notre religion, qui purifia beaucoup d'instituts païens en les adoptant, sanctifia le nom d'initiés, les fêtes nocturnes, les vigiles qui furent long-temps en usage, mais qu'on fut enfin obligé de défendre quand la police fut introduite dans le gouvernement de l'Eglise, long-temps abandonné à la piété et au zèle, qui tenaient lieu de police.

La formule principale de tous les mystères était par-tout : *Sortez*, *profanes*. Les chrétiens prirent aussi dans les premiers siècles cette formule. Le diacre disait : *Sortez*, *catéchumènes*, *possédés*, *et tous les non-initiés*.

C'eſt en parlant du baptême des morts que Sᵗ *Chryſoſtôme* dit : *Je voudrais m'expliquer clairement, mais je ne le puis qu'aux initiés. On nous met dans un grand embarras. Il faut ou être inintelligibles, ou publier les ſecrets qu'on doit cacher.*

On ne peut déſigner plus clairement la loi du ſecret et l'initiation. Tout eſt tellement changé que ſi vous parliez aujourd'hui d'initiation à la plupart de vos prêtres, à vos habitués de paroiſſe, il n'y en aurait pas un qui vous entendît, excepté ceux qui par haſard auraient lu ce chapitre.

Vous verrez dans *Minutius Felix* les imputations abominables dont les païens chargeaient les myſtères chrétiens. On reprochait aux initiés de ne ſe traiter de frères et de ſœurs que pour profaner ce nom ſacré (*c*) ; ils baiſaient, diſait-on, les parties génitales de leurs prêtres, comme on en uſe encore avec les ſantons d'Afrique : ils ſe ſouillaient de toutes les turpitudes dont on a depuis flétri les templiers. Les uns et les autres étaient accuſés d'adorer une eſpèce de tête d'âne.

Nous avons vu que les premières ſociétés chrétiennes ſe reprochaient tour à tour les plus inconcevables infamies. Le prétexte de ces calomnies mutuelles était ce ſecret inviolable que chaque ſociété feſait de ſes myſtères.

(*c*) *Minutius Felix*, page 22, édition in-4°.

C'eſt pourquoi, dans *Minutius Felix*, *Cæcilius* l'accuſateur des chrétiens, s'écrie : Pourquoi cachent-ils avec tant de ſoin ce qu'ils font et ce qu'ils adorent ? l'honnêteté veut le grand jour, le crime ſeul cherche les ténèbres. *Cur occultare et abſcondere quidquid colunt magnoperè nituntur ? cùm honeſta ſemper publico gaudeant, ſcelera ſecreta ſint.*

Il n'eſt pas douteux que ces accuſations univerſellement répandues n'aient attiré aux chrétiens plus d'une perſécution. Dès qu'une ſociété d'hommes, quelle qu'elle ſoit, eſt accuſée par la voix publique, en vain l'impoſture eſt avérée, on ſe fait un mérite de perſécuter les accuſés.

Comment n'aurait-on pas eu les premiers chrétiens en horreur, quand S[t] *Epiphane* lui-même les charge des plus exécrables imputations ? Il aſſure que les chrétiens phibionites offraient à trois cents ſoixante et cinq anges la ſemence qu'ils répandaient ſur les filles et ſur les garçons (*d*), et qu'après être parvenus ſept cents trente fois à cette turpitude, ils s'écriaient : Je ſuis le CHRIST.

Selon lui, ces mêmes phibionites, les gnoſtiques et les ſtratiotiſtes, hommes et femmes, répandant leur ſemence dans les mains les uns des autres, l'offraient à DIEU

(*d*) *Epiphane*, édition de Paris 1574, page 40.

dans leurs myſtères, en lui diſant : Nous vous offrons le corps de JESUS-CHRIST (*e*). Ils l'avalaient enſuite, et diſaient : C'eſt le corps de CHRIST, c'eſt la pâque. Les femmes qui avaient leurs ordinaires en rempliſſaient auſſi leurs mains, et diſaient : C'eſt le ſang du CHRIST.

Les carpocratiens, ſelon le même père de l'Egliſe (*f*), commettaient le péché de ſodomie dans leurs aſſemblées, et abuſaient de toutes les parties du corps des femmes, après quoi ils feſaient des opérations magiques.

Les cérinthiens ne ſe livraient pas à ces abominations (*g*), mais ils étaient perſuadés que JESUS-CHRIST était fils de *Joſeph*.

Les ébionites, dans leur évangile, prétendaient que St *Paul* ayant voulu épouſer la fille de *Gamaliel*, et n'ayant pu y parvenir, s'était fait chrétien dans ſa colère, et avait établi le chriſtianiſme pour ſe venger. (*h*)

Toutes ces accuſations ne parvinrent pas d'abord au gouvernement. Les Romains firent peu d'attention aux querelles et aux reproches mutuels de ces petites ſociétés de juifs, de grecs, d'égyptiens, cachés dans la populace ; de même qu'aujourd'hui à Londres le parlement ne s'embarraſſe point de ce que font les

(*e*) Page 38.
(*f*) Feuillet 46, au revers.
(*g*) Page 49.
(*h*) Feuillet 62, au revers.

memnoniſtes, les piétiſtes, les anabaptiſtes, les millénaires, les moraves, les méthodiſtes. On s'occupe d'affaires plus preſſantes, et on ne porte des yeux attentifs ſur ces accuſations ſecrètes que lorſqu'elles paraiſſent enfin dangereuſes par leur publicité.

Elles parvinrent avec le temps aux oreilles du ſénat, ſoit par les Juifs, qui étaient les ennemis implacables des chrétiens, ſoit par les chrétiens eux-mêmes; et de là vint qu'on imputa à toutes les ſociétés chrétiennes les crimes dont quelques-unes étaient accuſées. De là vint que leurs initiations furent calomniées ſi long-temps. De là vinrent les perſécutions qu'ils eſſuyèrent. Ces perſécutions mêmes les obligèrent à la plus grande circonſpection; ils ſe cantonnèrent, ils s'unirent, ils ne montrèrent jamais leurs livres qu'à leurs initiés. Nul magiſtrat romain, nul empereur n'en eut jamais la moindre connaiſſance, comme on l'a déjà prouvé. La Providence augmenta, pendant trois ſiècles, leur nombre et leurs richeſſes, juſqu'à ce qu'enfin *Conſtance Chlore* les protégea ouvertement, et *Conſtantin* ſon fils embraſſa leur religion.

Cependant les noms d'*initiés* et de *myſtères* ſubſiſtèrent, et on les cacha aux gentils autant qu'on le put. Pour les myſtères des gentils, ils durèrent juſqu'au temps de *Théodoſe*.

INNOCENS. (MASSACRE DES)

QUAND on parle du maſſacre des innocens, on n'entend ni les vêpres ſiciliennes, ni les matines de Paris, connues ſous le nom de *Saint-Barthelemi*, ni les habitans du nouveau monde, égorgés parce qu'ils n'étaient pas chrétiens, ni les auto-da-fé d'Eſpagne et de Portugal, &c. &c. &c.; on entend d'ordinaire les petits enfans qui furent tués dans la banlieue de Bethléem par ordre d'*Hérode le grand*, et qui furent enſuite tranſportés à Cologne, où l'on en trouve encore.

Toute l'Egliſe grecque a prétendu qu'ils étaient au nombre de quatorze mille.

Les difficultés élevées par les critiques ſur ce point d'hiſtoire ont toutes été réſolues par les ſages et ſavans commentateurs.

On a incidenté ſur l'étoile qui conduiſit les mages du fond de l'Orient à Jéruſalem. On a dit que, le voyage étant long, l'étoile avait dû paraître fort long-temps ſur l'horizon; que cependant aucun hiſtorien, excepté St *Matthieu*, n'a jamais parlé de cette étoile extraordinaire; que, ſi elle avait brillé ſi long-temps dans le ciel, *Hérode* et toute ſa cour, et tout Jéruſalem, devaient l'avoir aperçue, auſſi-bien que

ces

ces trois mages ou ces trois rois; que par conséquent *Hérode* n'avait pas pu *s'informer diligemment de ces rois en quel temps ils avaient vu cette étoile;* que si ces trois rois avaient fait des présens d'or, de myrrhe et d'encens, à l'enfant nouveau né, ses parens auraient dû être fort riches; qu'*Hérode* n'avait pas pu croire que cet enfant né dans une étable à Bethléem fût roi des Juifs, puisque ce royaume appartenait aux Romains, et était un don de *César;* que si trois rois des Indes venaient aujourd'hui en France, conduits par une étoile, et s'arrêtaient chez une femme de Vaugirard, on ne ferait pourtant jamais croire au roi régnant que le fils de cette villageoise fût roi de France.

On a répondu pleinement à ces difficultés, qui sont les préliminaires du massacre des innocens; et on a fait voir que ce qui est impossible aux hommes n'est pas impossible à DIEU.

A l'égard du carnage des petits enfans, soit que le nombre ait été de quatorze mille, ou plus ou moins grand, on a montré que cette horreur épouvantable et unique dans le monde n'était pas incompatible avec le caractère d'*Hérode;* qu'à la vérité ayant été confirmé roi de Judée par *Auguste*, il ne pouvait rien craindre d'un enfant né de parens obscurs et

pauvres dans un petit village; mais qu'étant attaqué alors de la maladie dont il mourut, il pouvait avoir le ſang tellement corrompu qu'il en eût perdu la raiſon et l'humanité; qu'enfin tous ces événemens incompréhenſibles, qui préparaient des myſtères plus incompréhenſibles, étaient dirigés par une Providence impénétrable.

On objecte que l'hiſtorien *Joſephe* preſque contemporain, et qui a raconté toutes les cruautés d'*Hérode*, n'a pourtant pas plus parlé du maſſacre des petits enfans que de l'étoile des trois rois; que ni *Philon* le juif, ni aucun autre juif, ni aucun romain, n'en ont rien dit; que même trois évangéliſtes ont gardé un profond ſilence ſur ces objets importans. On répond que St *Matthieu* les a annoncés, et que le témoignage d'un homme inſpiré eſt plus fort que le ſilence de toute la terre.

Les cenſeurs ne ſe ſont pas rendus; ils ont oſé reprendre St *Matthieu* lui-même ſur ce qu'il dit que ces enfans furent maſſacrés, *afin que les paroles de Jérémie fuſſent accomplies. Une voix s'eſt entendue dans Rama, une voix de pleurs et de gémiſſemens, Rachel pleurant ſes fils, et ne ſe conſolant point parce qu'ils ne ſont plus.*

Ces paroles hiſtoriques, diſent-ils, s'étaient accomplies à la lettre dans la tribu de Benjamin, deſcendante de *Rachel*, quand *Nabuzardan*

fit périr une partie de cette tribu vers la ville de Rama. Ce n'était pas plus une prédiction, disent-ils, que ne le sont ces mots, *il sera appelé Nazaréen. Et il vint demeurer dans une ville nommée Nazareth, afin que s'accomplît ce qui a été dit par les prophètes, il sera appelé Nazaréen.* Ils triomphent de ce que ces mots ne se trouvent dans aucun prophète, de même qu'ils triomphent de ce que *Rachel* pleurant les Benjamites dans Rama n'a aucun rapport avec le massacre des innocens sous *Hérode*.

Ils osent prétendre que ces deux allusions, étant visiblement fausses, sont une preuve manifeste de la fausseté de cette histoire; ils concluent qu'il n'y eut ni massacre des enfans, ni étoile nouvelle, ni voyage des trois rois.

Ils vont bien plus loin; ils croient trouver une contradiction aussi grande entre le récit de St *Matthieu* et celui de St *Luc*, qu'entre les deux généalogies rapportées par eux (*). St *Matthieu* dit que *Joseph* et *Marie* transportèrent JESUS en Egypte, de crainte qu'il ne fût enveloppé dans le massacre. St *Luc* au contraire dit: *Qu'après avoir accompli toutes les cérémonies de la loi, Joseph et Marie retournèrent à Nazareth*

(*) Voyez CONTRADICTION.

leur ville, et qu'ils allaient tous les ans à Jérusalem pour célébrer la pâque.

Or il fallait trente jours avant qu'une accouchée se purifiât et accomplît toutes les cérémonies de la loi. C'eût été exposer pendant ces trente jours l'enfant à périr dans la proscription générale. Et si ses parens allèrent à Jérusalem accomplir les ordonnances de la loi, ils n'allèrent donc pas en Egypte.

Ce sont là les principales objections des incrédules. Elles sont assez réfutées par la croyance des Eglises grecque et latine. S'il fallait continuellement éclaircir les doutes de tous ceux qui lisent l'Ecriture, il faudrait passer sa vie entière à disputer sur tous les articles. Rapportons-nous en plutôt à nos maîtres, à l'université de Salamanque, quand nous serons en Espagne ; à celle de Coïmbre, si nous sommes en Portugal ; à la sorbonne, en France ; à la sacrée congrégation, dans Rome. Soumettons-nous toujours de cœur et d'esprit à ce qu'on exige de nous pour notre bien.

INOCULATION.

Ou insertion de la petite vérole. (*a*)

On dit doucement dans l'Europe chrétienne que les Anglais sont des fous et des enragés; des fous, parce qu'ils donnent la petite vérole à leurs enfans, pour les empêcher de l'avoir; des enragés, parce qu'ils communiquent de gaieté de cœur à ces enfans une maladie certaine et affreuse, dans la vue de prévenir un mal incertain. Les Anglais de leur côté disent que les autres Européans sont des lâches et des dénaturés; ils sont lâches, en ce qu'ils craignent de faire un peu de mal à leurs enfans; dénaturés, en ce qu'ils les exposent à mourir un jour de la petite vérole. Pour juger laquelle des deux nations a raison, voici l'histoire de cette fameuse insertion, dont on parle en France avec tant d'effroi.

Les femmes de Circassie sont, de temps immémorial, dans l'usage de donner la petite vérole à leurs enfans, même à l'âge de six mois, en leur fesant une incision au bras, et

(*a*) Cela fut écrit en 1727. Ainsi l'auteur fut le premier en France qui parla de l'insertion de la petite vérole ou variole, comme il fut le premier qui écrivit sur la gravitation.

en insérant dans cette incision une pustule, qu'elles ont soigneusement enlevée du corps d'un autre enfant. Cette pustule fait dans le bras où elle est insinuée, l'effet du levain dans un morceau de pâte; elle y fermente, et répand dans la masse du sang les qualités dont elle est empreinte. Les boutons de l'enfant à qui l'on a donné cette petite vérole artificielle, servent à porter la même maladie à d'autres. C'est une circulation presque continuelle en Circassie; et quand malheureusement il n'y a point de petite vérole dans le pays, on est aussi embarrassé qu'on l'est ailleurs dans une mauvaise année.

Ce qui a introduit en Circassie cette coutume, qui paraît si étrange à d'autres peuples, est pourtant une cause commune à tous les peuples de la terre; c'est la tendresse maternelle et l'intérêt. Les Circassiens sont pauvres, et leurs filles sont belles; aussi ce sont elles dont ils font le plus de trafic. Ils fournissent de beautés les harems du grand seigneur, du sofi de Perse et de ceux qui sont assez riches pour acheter et pour entretenir cette marchandise précieuse. Ils élèvent ces filles en tout bien et en tout honneur à caresser les hommes, à former des danses pleines de lasciveté et de mollesse, à rallumer, par tous les artifices les plus voluptueux, le goût des

maîtres dédaigneux à qui elles sont destinées. Ces pauvres créatures répètent tous les jours leurs leçons avec leur mère, comme nos petites filles répètent leur catéchisme, sans y rien comprendre. Or il arrivait souvent qu'un père et une mère, après avoir pris bien des peines pour donner une bonne éducation à leurs enfans, se voyaient tout d'un coup frustrés de leur espérance. La petite vérole se mettait dans la famille, une fille en mourait, une autre perdait un œil, une troisième relevait avec un gros nez, et les pauvres gens étaient ruinés sans ressource. Souvent même, quand la petite vérole devenait épidémique, le commerce était interrompu pour plusieurs années; ce qui causait une notable diminution dans les sérails de Perse et de Turquie.

Une nation commerçante est toujours fort alerte sur ses intérêts, et ne néglige rien des connaissances qui peuvent être utiles à son négoce. Les Circassiens s'aperçurent que sur mille personnes il s'en trouvait à peine une seule qui fût attaquée deux fois d'une petite vérole bien complète; qu'à la vérité on essuie quelquefois trois ou quatre petites véroles légères, mais jamais deux qui soient décidées et dangereuses; qu'en un mot, jamais on n'a véritablement cette maladie deux fois en sa vie. Ils remarquèrent encore que quand les

petites véroles sont très-bénignes, et que leur éruption ne trouve à percer qu'une peau délicate et fine, elles ne laissent aucune impression sur le visage. De ces observations naturelles ils conclurent que si un enfant de six mois ou d'un an avait une petite vérole bénigne, il n'en mourrait pas, il n'en serait pas marqué, et serait quitte de cette maladie pour le reste de ses jours. Il restait donc, pour conserver la vie et la beauté de leurs enfans, de leur donner la petite vérole de bonne heure : c'est ce que l'on fit en insérant dans le corps d'un enfant un bouton que l'on prit de la petite vérole la plus complète, et en même temps la plus favorable qu'on put trouver. L'expérience ne pouvait pas manquer de réussir. Les Turcs, qui sont gens sensés, adoptèrent bientôt après cette coutume ; et aujourd'hui il n'y a point de bacha dans Constantinople qui ne donne la petite vérole à son fils et à sa fille en les fesant sevrer.

Quelques gens prétendent que les Circassiens prirent autrefois cette coutume des Arabes ; mais nous laissons ce point d'histoire à éclaircir par quelque bénédictin qui ne manquera pas de composer là-dessus plusieurs volumes *in-folio* avec les preuves. Tout ce que j'ai à dire sur cette matière, c'est que dans le commencement du règne de *Georges I*,

madame de *Wortley Montaigu*, une des femmes d'Angleterre qui ont le plus d'esprit, et le plus de force dans l'esprit, étant avec son mari en ambassade à Constantinople, s'avisa de donner sans scrupule la petite vérole à un enfant dont elle était accouchée en ce pays. Son chapelain eut beau lui dire que cette expérience n'était point chrétienne, et ne pouvait réussir que chez des infidelles; le fils de madame *Wortley* s'en trouva à merveille. Cette dame, de retour à Londres, fit part de son expérience à la princesse de *Galles* qui est aujourd'hui reine. Il faut avouer que, titres et couronnes à part, cette princesse est née pour encourager tous les arts, et pour faire du bien aux hommes; c'est un philosophe aimable sur le trône : elle n'a jamais perdu ni une occasion de s'instruire, ni une occasion d'exercer sa générosité. C'est elle qui ayant entendu dire qu'une fille de *Milton* vivait encore, et vivait dans la misère, lui envoya sur le champ un présent considérable; c'est elle qui protège le savant père *Courayer*; c'est elle qui daigna être la médiatrice entre le docteur *Clarke* et M. *Leibnitz*. Dès qu'elle eut entendu parler de l'inoculation ou insertion de la petite vérole, elle en fit l'épreuve sur quatre criminels condamnés à mort à qui elle sauva doublement la vie; car non-seulement elle les tira de la

potence, mais à la faveur de cette petite vérole artificielle, elle prévint la naturelle qu'ils auraient probablement eue, et dont ils seraient morts dans un âge plus avancé. La princesse, assurée de l'utilité de cette épreuve, fit inoculer ses enfans. L'Angleterre suivit son exemple; et depuis ce temps dix mille enfans de famille, au moins, doivent ainsi la vie à la reine et à madame *Wortley Montaigu*; et autant de filles leur doivent leur beauté.

Sur cent personnes dans le monde, soixante au moins ont la petite vérole: de ces soixante, dix en meurent dans les années les plus favorables, et dix en conservent pour toujours de fâcheux restes. Voilà donc la cinquième partie des hommes que cette maladie tue ou enlaidit surement. De tous ceux qui sont inoculés en Turquie ou en Angleterre, aucun ne meurt, s'il n'est infirme et condamné à mort d'ailleurs. Personne n'est marqué, aucun n'a la petite vérole une seconde fois, supposé que l'inoculation ait été parfaite. Il est donc certain que si quelque ambassadrice française avait rapporté ce secret de Constantinople à Paris, elle aurait rendu un service éternel à la nation. Le duc de *Villequier*, père du duc d'*Aumont* d'aujourd'hui, l'homme de France le mieux constitué et le plus sain, ne serait pas mort à la fleur de son âge; le prince de *Soubise*, qui

avait la fanté la plus brillante, n'aurait pas été emporté à l'âge de vingt-cinq ans; *Monseigneur*, grand-père de *Louis XV*, n'aurait pas été enterré dans sa cinquantième année. Vingt mille hommes morts à Paris de la petite vérole en 1723, vivraient encore. Quoi donc! eſt-ce que les Français n'aiment point la vie? eſt-ce que leurs femmes ne fe foucient point de leur beauté? En vérité nous fommes d'étranges gens! Peut-être dans dix ans prendra-t-on cette méthode anglaife, fi les curés et les médecins le permettent; ou bien les Français dans trois mois fe ferviront de l'inoculation par fantaifie, fi les Anglais s'en dégoûtent par inconſtance. (*b*)

J'apprends que depuis cent ans les Chinois font dans cet ufage; c'eſt un grand préjugé que l'exemple d'une nation qui paffe pour être la plus fage et la mieux policée de l'univers. Il eſt vrai que les Chinois s'y prennent d'une façon différente; ils ne font point d'incifion, ils font prendre la petite vérole par le nez comme du tabac en poudre; cette façon eſt plus agréable, mais elle revient au même, et fert également à confirmer que fi on avait pratiqué l'inoculation en France, on aurait fauvé la vie à des milliers d'hommes.

(*b*) Jufqu'ici cet article eſt tiré d'une lettre écrite en 1727. Le reſte a été ajouté depuis.

Il y a quelques années qu'un missionnaire jésuite ayant lu cet article, et se trouvant dans un canton de l'Amérique où la petite vérole exerçait des ravages affreux, s'avisa de faire inoculer tous les petits sauvages qu'il baptisait; ils lui dûrent ainsi la vie présente et la vie éternelle. Quels dons pour des sauvages!

Un évêque de Worcester a depuis peu prêché à Londres l'inoculation; il a démontré en citoyen combien cette pratique avait conservé de sujets à l'Etat; il l'a recommandée en pasteur charitable. On prêcherait à Paris contre cette invention salutaire, comme on a écrit vingt ans contre les expériences de *Newton*; tout prouve que les Anglais sont plus philosophes et plus hardis que nous. Il faut bien du temps pour qu'une certaine raison et un certain courage d'esprit franchissent le pas-de Calais.

Il ne faut pourtant pas s'imaginer que depuis Douvres jusqu'aux îles Orcades on ne trouve que des philosophes; l'espèce contraire compose toujours le grand nombre. L'inoculation fut d'abord combattue à Londres: et longtemps avant que l'évêque de Worcester annonçât cet évangile en chaire, un curé s'était avisé de prêcher contre; il dit que *Job* avait été inoculé par le diable. Ce prédicateur était fait pour être capucin; il n'était guère digne d'être

né en Angleterre. Le préjugé monta donc en chaire le premier, et la raison n'y monta qu'ensuite: c'est la marche ordinaire de l'esprit humain. (1)

INONDATION.

Y a-t-il eu un temps où le globe ait été entièrement inondé? Cela est physiquement impossible. Il se peut que successivement la mer ait couvert tous les terrains l'un après l'autre; et cela ne peut être arrivé que par une

(1) Depuis le temps où cet article à été écrit, on a disputé beaucoup en France sur l'inoculation. Voici quels sont à-peu-près les points de la question qu'on peut regarder comme bien éclaircis: 1°. La petite vérole naturelle attaque l'homme à tous les âges, et il est très-rare d'y échapper dans une longue carrière. 2°. La petite vérole naturelle est beaucoup plus dangereuse que l'inoculation; et les progrès que la médecine a faits en cinquante ans dans l'art d'inoculer sans danger, sont plus certains et plus grands à proportion que ceux qu'elle a pu faire dans l'art de traiter la petite vérole naturelle. 3°. Il est très-rare pour le moins d'avoir deux fois la petite vérole naturelle; il est aussi rare de l'avoir après l'inoculation, lorsque l'inoculation a véritablement fait contracter la maladie. 4°. L'établissement général de l'inoculation serait très-avantageux à une nation; il conserverait des hommes, et en préserverait d'autres des infirmités qui sont trop souvent la suite de la petite vérole naturelle. 5°. L'inoculation est en général avantageuse à chaque particulier; mais comme celui qui se fait inoculer s'expose à un danger certain et prochain pour se soustraire à un danger incertain et éloigné, chacun doit se déterminer d'après son courage et les circonstances où il se trouve.

gradation lente, dans une multitude prodigieuse de siècles. La mer en cinq cents années de temps s'est retirée d'Aigues-mortes, de Fréjus, de Ravenne, qui étaient de grands ports, et a laissé environ deux lieues de terrain à sec. Par cette progression, il est évident qu'il lui faudrait deux millions deux cents cinquante mille ans pour faire le tour de notre globe. Ce qui est très-remarquable, c'est que cette période approche fort de celle qu'il faut à l'axe de la terre pour se relever et pour coïncider avec l'équateur; mouvement très-vraisemblable, qu'on commence depuis cinquante ans à soupçonner, et qui ne peut s'effectuer que dans l'espace de deux millions et plus de trois cents mille années.

Les lits, les couches de coquilles qu'on a découverts à quelques lieues de la mer, sont une preuve incontestable qu'elle a déposé peu à peu ces productions maritimes sur des terrains qui étaient autrefois les rivages de l'Océan; mais que l'eau ait couvert entièrement tout le globe à la fois, c'est une chimère absurde en physique, démontrée impossible par les lois de la gravitation, par les lois des fluides, par l'insuffisance de la quantité d'eau. Ce n'est pas qu'on prétende donner la moindre atteinte à la grande vérité du déluge universel, rapportée dans le Pentateuque; au contraire,

c'eſt un miracle, donc il le faut croire ; c'eſt un miracle, donc il n'a pu être exécuté par les lois phyſiques.

Tout eſt miracle dans l'hiſtoire du déluge. Miracle que quarante jours de pluie aient inondé les quatre parties du monde, et que l'eau ſe ſoit élevée de quinze coudées au-deſſus de toutes les plus hautes montagnes ; miracle qu'il y ait eu des cataractes, des portes, des ouvertures dans le ciel ; miracle que tous les animaux ſe ſoient rendus dans l'arche de toutes les parties du monde ; miracle que *Noé* ait trouvé de quoi les nourrir pendant dix mois ; miracle que tous les animaux aient tenu dans l'arche avec leurs proviſions ; miracle que la plupart n'y ſoient pas morts ; miracle qu'ils aient trouvé de quoi ſe nourrir en ſortant de l'arche ; miracle encore, mais d'une autre eſpèce, qu'un nommé *le Pelletier* ait cru expliquer comment tous les animaux ont pu tenir et ſe nourrir naturellement dans l'arche de *Noé*.

Or l'hiſtoire du déluge étant la choſe la plus miraculeuſe dont on ait jamais entendu parler, il ſerait inſenſé de l'expliquer ; ce ſont de ces myſtères qu'on croit par la foi, et la foi conſiſte à croire ce que la raiſon ne croit pas, ce qui eſt encore un autre miracle.

Ainſi l'hiſtoire du déluge univerſel eſt comme

celle de la tour de Babel, de l'âneſſe de *Balaam*, de la chute de Jéricho au ſon des trompettes, des eaux changées en ſang, du paſſage de la mer Rouge et de tous les prodiges que DIEU daigna faire en faveur des élus de ſon peuple. Ce ſont des profondeurs que l'eſprit humain ne peut ſonder.

INQUISITION.

SECTION PREMIERE.

C'EST une juridiction eccléſiaſtique érigée par le ſiége de Rome en Italie, en Eſpagne, en Portugal, aux Indes même, pour rechercher et extirper les infidelles, les juifs et les hérétiques.

Afin de n'être point ſoupçonné de chercher dans le menſonge de quoi rendre ce tribunal odieux, donnons ici le précis d'un ouvrage latin ſur l'origine et le progrès de l'office de la ſainte inquiſition, que *Louis de Paramo* inquiſiteur dans le royaume de Sicile fit imprimer, l'an 1589, à l'imprimerie royale de Madrid.

Sans remonter à l'origine de l'inquiſition, que *Paramo* prétend découvrir dans la manière dont

dont il est dit que DIEU procéda contre *Adam* et *Eve*, bornons-nous à la loi nouvelle, dont JESUS-CHRIST, selon lui, fut le premier inquisiteur. Il en exerça les fonctions dès le treizième jour de sa naissance, en fesant annoncer à la ville de Jérusalem par les trois rois mages, qu'il était venu au monde, et depuis, en fesant mourir *Hérode* rongé de vers, en chassant les vendeurs du temple, et enfin en livrant la Judée à des tyrans qui la pillèrent en punition de son infidélité.

Après JESUS-CHRIST, S[t] *Pierre*, S[t] *Paul* et les autres apôtres ont exercé l'office d'inquisiteur, qu'ils ont transmis aux papes et aux évêques leurs successeurs. S[t] *Dominique* étant venu en France avec l'évêque d'*Osma*, dont il était archidiacre, s'éleva avec zèle contre les Albigeois, et se fit aimer de *Simon*, comte de Montfort. Ayant été nommé par le pape inquisiteur en Languedoc, il y fonda son ordre qui fut approuvé en 1216 par *Honorius III*; sous les auspices de S[te] *Magdelène* le comte de Montfort prit d'assaut la ville de Béziers, et en fit massacrer tous les habitans; à Laval on brûla en une seule fois quatre cents albigeois. Dans tous les historiens de l'inquisition que j'ai lus, dit *Paramo*, je n'ai jamais vu un acte de foi aussi célèbre, ni un spectacle aussi solennel. Au village de Cazeras on en brûla

foixante, et dans un autre endroit cent quatre-vingts.

L'inquifition fut adoptée par le comte de Touloufe en 1229, et confiée aux dominicains par le pape *Grégoire IX* en 1233; *Innocent IV* en 1251 l'établit dans toute l'Italie, excepté à Naples. Au commencement, à la vérité, les hérétiques n'étaient point foumis dans le Milanais à la peine de mort dont ils font cependant fi dignes, parce que les papes n'étaient pas affez refpectés de l'empereur *Fréderic* qui poffédait cet Etat; mais peu de temps après on brûla les hérétiques à Milan, comme dans les autres endroits de l'Italie; et notre auteur obferve que l'an 1315 quelques milliers d'hérétiques s'étant répandus dans le Cremafque, petit pays enclavé dans le Milanais, les frères dominicains en firent brûler la plus grande partie, et arrêtèrent par le feu les ravages de cette pefte.

Comme le premier canon du concile de Touloufe, dès l'an 1229, avait ordonné aux évêques de choifir en chaque paroiffe un prêtre et deux ou trois laïques de bonne réputation, lefquels fefaient ferment de rechercher exactement et fréquemment les hérétiques dans les maifons, les caves et tous les lieux où ils fe pourraient cacher, et d'en avertir promptement l'évêque, le feigneur du lieu ou fon

bailli, après avoir pris leurs précautions afin que les hérétiques découverts ne puſſent s'enfuir, les inquiſiteurs agiſſaient dans ce temps-là de concert avec les évêques. Les priſons de l'évêque et de l'inquiſition étaient ſouvent les mêmes ; et quoique dans le cours de la procédure l'inquiſiteur pût agir en ſon nom, il ne pouvait ſans l'intervention de l'évêque faire appliquer à la queſtion, prononcer la ſentence définitive, ni condamner à la priſon perpétuelle, &c. Les diſputes fréquentes entre les évêques et les inquiſiteurs ſur les limites de leur autorité, ſur les dépouilles des condamnés, &c. obligèrent, en 1473, le pape *Sixte IV* à rendre les inquiſitions indépendantes et ſéparées des tribunaux des évêques. Il créa pour l'Eſpagne un inquiſiteur général, muni du pouvoir de nommer des inquiſiteurs particuliers ; et *Ferdinand V*, en 1478, fonda et dota les inquiſitions.

A la ſollicitation de frère *Turrecremata* grand-inquiſiteur en Eſpagne, le même *Ferdinand V* ſurnommé le catholique, bannit de ſon royaume tous les Juifs, en leur accordant trois mois, à compter de la publication de ſon édit, après lequel temps il leur était défendu, ſous peine de la vie, de ſe retrouver ſur les terres de la domination eſpagnole. Il leur était permis de ſortir du royaume avec

les effets et marchandiſes qu'ils avaient achetés, mais défendu d'emporter aucune eſpèce d'or ou d'argent.

Le frère *Turrecremata* appuya cet édit dans le diocèſe de Tolède par une défenſe à tous chrétiens, ſous peine d'excommunication, de donner quoi que ce ſoit aux Juifs, même des choſes les plus néceſſaires à la vie.

D'après ces lois il ſortit de la Catalogne, du royaume d'Arragon, de celui de Valence, et des autres pays ſoumis à la domination de *Ferdinand*, environ un million de juifs, dont la plupart périrent miſérablement; de ſorte qu'ils comparent les maux qu'ils ſouffrirent en ce temps-là, à leurs calamités ſous *Tite* et ſous *Veſpaſien*. Cette expulſion des Juifs cauſa à tous les rois catholiques une joie incroyable.

Quelques théologiens ont blâmé ces édits du roi d'Eſpagne; leurs raiſons principales ſont qu'on ne doit pas contraindre les infidelles à embraſſer la foi de JESUS-CHRIST, et que ces violences ſont la honte de notre religion.

Mais ces argumens ſont bien faibles, et je ſoutiens, dit *Paramo*, que l'édit eſt pieux, juſte et louable; la violence par laquelle on exige des Juifs qu'ils ſe convertiſſent, n'étant pas une violence abſolue, mais conditionnelle, puiſqu'ils pouvaient s'y ſouſtraire en quittant leur patrie. D'ailleurs ils pouvaient gâter les

juifs nouvellement convertis, et les chrétiens même; or, felon ce que dit S[t] *Paul* (*a*): Quelle communication peut-il y avoir entre la juftice et l'iniquité, entre la lumière et les ténèbres, entré JESUS-CHRIST et *Bélial?*

Quant à la confifcation de leurs biens, rien de plus jufte, parce qu'ils les avaient acquis par des ufures envers les chrétiens qui ne fefaient que reprendre ce qui leur appartenait.

Enfin par la mort de notre Seigneur les Juifs font devenus efclaves; or tout ce qu'un efclave pofsède appartient à fon maître: ceci foit dit en paffant contre les injuftes cenfeurs de la piété, de la juftice irrépréhenfible et de la fainteté du roi catholique.

A Séville, comme on cherchait à faire un exemple de févérité fur les Juifs, DIEU, qui fait tirer le bien du mal, permit qu'un jeune homme qui attendait une fille, vît par les fentes d'une cloifon une affemblée de juifs, et qu'il les dénonçât. On fe faifit d'un grand nombre de ces malheureux, et on les punit comme ils le méritaient. En vertu de divers édits des rois d'Efpagne et des inquifiteurs généraux et particuliers établis dans ce royaume, il y eut auffi en fort peu de temps environ deux mille hérétiques brûlés à Séville, et plus

(*a*) II Corinth. chap. VI, v. 14 et 15.

de quatre mille, de l'an 1482 jusqu'à 1520. Une infinité d'autres furent condamnés à la prison perpétuelle, ou soumis à des pénitences de différens genres. Il y eut une si grande émigration qu'on y comptait cinq cents maisons vides, et dans le diocèse trois mille; et en tout il y eut plus de cent mille hérétiques mis à mort, ou punis de quelque autre manière, ou qui s'expatrièrent pour éviter le châtiment. Ainsi ces pères pieux firent un grand carnage des hérétiques.

L'établissement de l'inquisition à Tolède fut une source féconde de biens pour l'Eglise catholique. Dans le court espace de deux ans, elle fit brûler cinquante-deux hérétiques obstinés, et deux cents vingt furent condamnés par contumace : d'où l'on peut conjecturer de quelle utilité cette inquisition a été depuis qu'elle est établie, puisqu'en si peu de temps elle avait fait de si grandes choses.

Dès le commencement du quinzième siècle le pape *Boniface IX* tenta vainement d'établir l'inquisition dans le royaume de Portugal où il créa le provincial des dominicains *Vincent de Lisbonne*, inquisiteur général. *Innocent VII* quelques années après ayant nommé inquisiteur le minime *Didacus de Sylua*, le roi *Jean I* écrivit à ce pape que l'établissement de l'inquisition dans son royaume était contraire au

bien de ses sujets, à ses propres intérêts, et peut-être même à ceux de la religion.

Le pape, touché par les représentations d'un prince trop facile, révoqua tous les pouvoirs accordés aux inquisiteurs nouvellement établis, et autorisa *Marc* évêque de Sinigaglia à absoudre les accusés, ce qu'il fit. On rétablit dans leurs charges et dignités ceux qui en avaient été privés, et on délivra beaucoup de gens de la crainte de voir leurs biens confisqués.

Mais que le Seigneur est admirable dans ses voies! continue *Paramo;* ce que les souverains pontifes n'avaient pu obtenir par tant d'instances, le roi *Jean III* l'accorda de lui-même à un fripon adroit dont DIEU se servit pour cette bonne œuvre. En effet les méchans sont souvent des instrumens utiles des desseins de DIEU, et il ne réprouve pas ce qu'ils font de bien; c'est ainsi que (*b*) *Jean* disant à notre Seigneur JESUS-CHRIST : Maître, nous avons vu un homme qui n'est point votre disciple et qui chassait les démons en votre nom, et nous l'en avons empêché; JESUS lui répondit: Ne l'en empêchez pas; car celui qui fait des miracles en mon nom ne dira point de mal de moi; et celui qui n'est pas contre vous est pour vous.

(*b*) *Marc*, chap. IX, v. 37, 39.

Paramo raconte ensuite qu'il a vu dans la bibliothéque de Saint-Laurent à l'Escurial, un écrit de la propre main de *Saavedra*, par lequel ce fripon explique en détail qu'ayant fabriqué une fausse bulle, il fit son entrée à Séville en qualité de légat, avec un cortége de cent vingt-six domestiques, qu'il tira treize mille ducats des héritiers d'un riche seigneur du pays pendant les vingt jours qu'il y demeura dans le palais de l'archevêque, en produisant une obligation contrefaite de pareille somme que ce seigneur reconnaissait avoir empruntée du légat pendant son séjour à Rome; et qu'enfin arrivé à Badajoz, le roi *Jean III*, auquel il fit présenter de fausses lettres du pape, lui permit d'établir des tribunaux de l'inquisition dans les principales villes du royaume.

Ces tribunaux commencèrent tout de suite à exercer leur juridiction, et il se fit un grand nombre de condamnations et d'exécutions d'hérétiques relaps, et des absolutions d'hérétiques pénitens. Six mois s'étaient ainsi passés, lorsqu'on reconnut la vérité de ce mot de l'Evangile (*c*) : Il n'y a rien de caché qui ne se découvre. Le marquis de *Villeneuve de Barcarotta*, seigneur espagnol, secondé par le gouverneur de Mora, enleva le fourbe et le

(*c*) *Matth.* chap. X, v. 26. *Marc*, chap. IV, v. 22. *Luc*, chap. VIII, v. 17.

conduisit

conduisit à Madrid. On le fit comparaître pardevant *Jean de Tavera*, archevêque de Tolède. Ce prélat, étonné de tout ce qu'il apprit de la fourberie et de l'adresse du faux légat, envoya toutes les pièces du procès au pape *Paul III*, aussi-bien que les actes des inquisitions que *Saavedra* avait établies, et par lesquelles il paraissait qu'on avait condamné et jugé déjà un grand nombre d'hérétiques, et que ce fourbe avait extorqué plus de trois cents mille ducats.

Le pape ne put s'empêcher de reconnaître dans tout cela le doigt de DIEU et un miracle de sa providence; aussi forma-t-il la congrégation de ce tribunal sous le nom de saint-office, en 1545, et *Sixte V* la confirma en 1588.

Tous les auteurs sont d'accord avec *Paramo* sur cet établissement de l'inquisition en Portugal; le seul *Antoine de Sousa*, dans ses Aphorismes des inquisiteurs, révoque en doute l'histoire de *Saavedra*, sous prétexte qu'il a fort bien pu s'accuser lui-même sans être coupable, en considération de la gloire qui devait lui en revenir, et dans l'espérance de vivre dans la mémoire des hommes. Mais *Sousa*, dans le récit qu'il substitue à celui de *Paramo*, se rend suspect lui-même de mauvaise foi en citant deux bulles de *Paul III* et deux

autres du même pape au cardinal *Henri*, frère du roi; bulles que *Sousa* n'a point fait imprimer dans son ouvrage, et qui ne se trouvent dans aucune des collections de bulles apostoliques; deux raisons décisives de rejeter son sentiment et de s'en tenir à celui de *Paramo*, d'*Illescas*, de *Salasar*, de *Mendoça*, de *Fernandès*, de *Placentinus*, &c.

Quand les Espagnols passèrent en Amérique, ils portèrent l'inquisition avec eux; les Portugais l'introduisirent aux Indes aussitôt qu'elle fut autorisée à Lisbonne; c'est ce qui fait dire à *Louis de Paramo*, dans sa préface, que cet arbre florissant et vert a étendu ses racines et ses branches dans le monde entier, et a porté les fruits les plus doux.

Pour nous former actuellement quelque idée de la jurisprudence de l'inquisition, et de la forme de sa procédure inconnue aux tribunaux civils, parcourons le Directoire des inquisiteurs, que *Nicolas Eymeric*, grand-inquisiteur dans le royaume d'Arragon, vers le milieu du quatorzième siècle, composa en latin, et adressa aux inquisiteurs ses confrères, en vertu de l'autorité de sa charge.

Peu de temps après l'invention de l'imprimerie, on donna à Barcelone une édition de cet ouvrage qui se répandit bientôt dans toutes les inquisitions du monde chrétien. Il

en parut une feconde à Rome en 1578 in-folio, avec des fcolies et des commentaires de *François Pegna*, docteur en théologie et canonifte.

Voici l'éloge qu'en fait cet éditeur dans fon épître dédicatoire au pape *Grégoire XIII*:
„ Tandis que les princes chrétiens s'occupent
„ de toutes parts à combattre par les armes
„ les ennemis de la religion catholique, et
„ prodiguent le fang de leurs foldats pour
„ foutenir l'unité de l'Eglife et l'autorité du
„ fiége apoftolique, il eft auffi des écrivains
„ zélés qui travaillent dans l'obfcurité, ou à
„ réfuter les opinions des novateurs, ou à
„ armer et à diriger la puiffance des lois
„ contre leurs perfonnes, afin que la févérité
„ des peines et la grandeur des fupplices,
„ les contenant dans les bornes du devoir,
„ faffent fur eux ce que n'a pu faire l'amour
„ de la vertu.

„ Quoique j'occupe la dernière place parmi
„ ces défenfeurs de la religion, je fuis cepen-
„ dant animé du même zèle, pour réprimer
„ l'audace impie des novateurs et leur hor-
„ rible méchanceté. Le travail que je vous
„ préfente ici fur le Directoire des inquifiteurs,
„ en fera la preuve. Cet ouvrage de *Nicolas*
„ *Eymeric*, refpectable par fon antiquité,
„ contient un abrégé des principaux dogmes,

„ de la foi, et une inſtruction très-ſuivie et „ très-méthodique aux tribunaux de la ſainte „ inquiſition, ſur lès moyens qu'ils doivent „ employer pour contenir et extirper les „ hérétiques. C'eſt pourquoi j'ai cru devoir en „ faire un hommage à votre ſainteté, comme „ au chef de la république chrétienne. „

Il déclare ailleurs qu'il le fait réimprimer pour l'inſtruction des inquiſiteurs, que cet ouvrage eſt auſſi admirable que reſpectable, et qu'on y enſeigne avec autant de piété que d'érudition les moyens de contenir et d'extirper les hérétiques. Il avoue cependant qu'il y a beaucoup d'autres pratiques utiles et ſages pour leſquelles il renvoie à l'uſage qui inſtruira mieux que les leçons, d'autant plus qu'il y a en ce genre certaines choſes qu'il eſt important de ne point divulguer, et qui ſont aſſez connues des inquiſiteurs. Il cite çà et là une infinité d'écrivains qui tous ont ſuivi la doctrine du Directoire; il ſe plaint même que pluſieurs en ont profité, ſans faire honneur à *Eymeric* des belles choſes qu'ils lui dérobaient.

Mettons-nous à l'abri d'un pareil reproche en indiquant exactement ce que nous emprunterons de l'auteur et de l'éditeur. *Eymeric* dit, page 58 : La commiſération pour les enfans du coupable qu'on réduit à la mendicité, ne doit

point adoucir cette févérité, puifque par les lois divines et humaines les enfans font punis pour les fautes de leurs pères.

Page 123. Si une accufation intentée était dépourvue de toute apparence de vérité, il ne faut pas pour cela que l'inquifiteur l'efface de fon livre, parce que ce qu'on ne découvre pas dans un temps fe découvre dans un autre.

Page 291. Il faut que l'inquifiteur oppofe des rufes à celles des hérétiques, afin de river leur clou par un autre, et de pouvoir leur dire enfuite avec l'apôtre (*d*) : Comme j'étais fin, je vous ai pris par fineffe.

Page 296. On pourra lire le procès verbal à l'accufé, en fupprimant abfolument les noms des dénonciateurs, et alors c'eft à l'accufé à conjecturer qui font ceux qui ont formé contre lui telles et telles accufations, à les récufer, ou à infirmer leurs témoignages ; c'eft la méthode que l'on obferve communément. Il ne faut pas que les accufés s'imaginent qu'on admettra facilement la récufation des témoins en matière d'héréfie ; car il n'importe que les témoins foient gens de bien ou infames, complices du même crime, excommuniés, hérétiques, ou coupables en quelque manière que ce foit, ou parjures, &c. C'eft ce qui a été réglé en faveur de la foi.

(*d*) II. Corinth. chap. XII, v. 16.

Page 302. L'appel qu'un accusé fait de l'inquisiteur n'empêche pas celui-ci de demeurer juge contre lui sur d'autres chefs d'accusation.

Page 313. Quoiqu'on ait supposé dans la formule de la sentence de torture qu'il y avait variation dans les réponses de l'accusé, et d'autre part indices suffisans pour l'appliquer à la question, ces deux conditions ensemble ne sont pas nécessaires; elles suffisent réciproquement l'une sans l'autre.

Pegna nous apprend, scolie 118, livre III, que les inquisiteurs n'emploient ordinairement que cinq espèces de tourmens dans la question, quoique *Marsilius* fasse mention de quatorze espèces, et qu'il ajoute même qu'il en a imaginé d'autres, comme la soustraction du sommeil, en quoi il est approuvé par *Grillandus* et par *Locatus*.

Eymeric continue, page 319 : Il faut bien prendre garde d'insérer dans la formule d'absolution que l'accusé est innocent, mais seulement qu'il n'y a pas de preuves suffisantes contre lui; précaution qu'on prend afin que, si dans la suite l'accusé qu'on absout était remis en cause, l'absolution qu'il reçoit ne puisse pas lui servir de défense.

Page 324. On prescrit quelquefois ensemble l'abjuration et la purgation canonique. C'est

ce qu'on fait lorſqu'à la mauvaiſe réputation d'un homme en matière de doctrine, il ſe joint des indices conſidérables, qui, s'ils étaient un peu plus forts, tendraient à le convaincre d'avoir effectivement dit ou fait quelque choſe contre la foi. L'accuſé qui eſt dans ce cas eſt obligé d'abjurer toute héréſie en général, et alors, s'il retombe dans quelque héréſie que ce ſoit, même diſtinguée de celles ſur leſquelles il avait été ſuſpect, il eſt puni comme relaps et livré au bras ſéculier.

Page 331. Les relaps, lorſque la rechute eſt bien conſtatée, doivent être livrés à la juſtice ſéculière, quelque proteſtation qu'ils faſſent pour l'avenir, et quelque repentir qu'ils témoignent. L'inquiſiteur fera donc avertir la juſtice ſéculière qu'un tel jour, à telle heure et dans un tel lieu, on lui livrera un hérétique; et l'on fera annoncer au peuple qu'il ait à ſe trouver à la cérémonie, parce que l'inquiſiteur fera un ſermon ſur la foi, et que les aſſiſtans y gagneront les indulgences accoutumées.

Ces indulgences ſont ainſi énoncées après la formule de ſentence contre l'hérétique pénitent : L'inquiſiteur accordera quarante jours d'indulgence à tous les aſſiſtans, trois ans à ceux qui ont contribué à la capture, à l'abjuration, à la condamnation, &c. de l'hérétique, et enfin trois ans auſſi, de la part

de notre faint père le pape, à tous ceux qui dénonceront quelque autre hérétique.

Page 332. Lorfque le coupable aura été livré à la juftice féculière, celle-ci prononcera fa fentence, et le criminel fera conduit au lieu du fupplice : des perfonnes pieufes l'accompagneront, l'affocieront à leurs prières, prieront avec lui, et ne le quitteront point qu'il n'ait rendu fon ame à fon créateur. Mais elles doivent bien prendre garde de rien dire ou de rien faire qui puiffe hâter le moment de fa mort, de peur de tomber dans l'irrégularité. Ainfi on ne doit point exhorter le criminel à monter fur l'échafaud, ni à fe préfenter au bourreau, ni avertir celui-ci de difpofer les inftrumens du fupplice de manière que la mort s'enfuive plus promptement, et que le patient ne languiffe point ; toujours à caufe de l'irrégularité.

Page 335. S'il arrivait que l'hérétique, près d'être attaché au pieu pour être brûlé, donnât des fignes de converfion, on pourrait peut-être le recevoir par grâce fingulière, et l'enfermer entre quatre murailles comme les hérétiques pénitens, quoiqu'il ne faille pas ajouter beaucoup de foi à une pareille converfion, et que cette indulgence ne foit autorifée par aucune difpofition du droit : mais cela eft fort dangereux ; j'en ai vu un exemple à

Barcelone. Un prêtre condamné avec deux autres hérétiques impénitens et déjà au milieu des flammes cria qu'on le retirât et qu'il voulait se convertir; on le retira en effet déjà brûlé d'un côté; je ne dis pas qu'on ait bien ou mal fait : ce que je sais, c'est que quatorze ans après on s'aperçut qu'il dogmatisait encore et qu'il avait corrompu beaucoup de personnes; on l'abandonna donc une autre fois à la justice, et il fut brûlé.

Personne ne doute, dit *Pegna*, scolie 47, qu'il ne faille faire mourir les hérétiques; mais on peut demander quel genre de supplice il convient d'employer. *Alfonse de Castro*, liv. II, *de la juste punition des hérétiques*, pense qu'il est assez indifférent de les faire périr par l'épée, ou par le feu, ou par quelque autre supplice; mais *Hostiensis Godofredus*, *Covarruvias*, *Simancas*, *Roxas*, &c. soutiennent qu'il faut absolument les brûler. En effet, comme le dit très-bien *Hostiensis*, le supplice du feu est la peine due à l'hérésie. On lit dans S[t] *Jean* (*e*) : Si quelqu'un ne demeure pas en moi, il sera jeté dehors comme un sarment, et il séchera, et on le ramassera pour le jeter au feu et le brûler. Ajoutons, continue *Pegna*, que la coutume universelle de la république chrétienne vient à l'appui de ce sentiment.

(*e*) Chap. XV, v. 6.

Simancas et *Roxas* décident qu'il faut les brûler vifs, mais il y a une précaution qu'il faut toujours prendre en les brûlant, c'eft de leur arracher la langue ou de leur fermer la bouche afin qu'ils ne fcandalifent pas les affiftans par leurs impiétés.

Enfin, page 369, *Eymeric* ordonne qu'en matière d'héréfie on procède tout uniment, fans les criailleries des avocats et fans tant de folennité dans les jugemens ; c'eft-à-dire qu'on rende la procédure la plus courte qu'il eft poffible en en retranchant les délais inutiles, en travaillant à inftruire la caufe, même dans les jours où les autres juges fufpendent leurs travaux, en rejetant tout appel qui ne fert qu'à éloigner le jugement, en n'admettant pas une multitude inutile de témoins, &c.

Cette jurifprudence révoltante n'a été que reftreinte en Efpagne et en Portugal, tandis que l'inquifition même vient enfin d'être entièrement fupprimée à Milan. (1)

(1) Elle vient de l'être en Sicile et dans la Tofcane : Gènes et Venife ont la faibleffe de la conferver ; mais on ne lui laiffe aucune activité. Elle fubfifte, mais fans pouvoir, dans les Etats de la maifon de Savoie. La gloire d'abolir ce monument odieux du fanatifme et de la barbarie de nos pères n'a encore tenté aucun fouverain pontife. L'inquifition de Rome eft l'objet du mépris de l'Europe, et même des Romains, depuis fon abfurde procédure contre *Galilée*. La nobleffe avignonaife permet à ce tribunal d'exifter dans un coin de la France, et contente de n'en avoir rien à craindre, elle n'eft point fenfible à la honte de porter ce joug monaftique. En

SECTION II.

L'INQUISITION eſt, comme on ſait, une invention admirable et tout-à-fait chrétienne pour rendre le pape et les moines plus puiſſans, et pour rendre tout un royaume hypocrite.

On regarde d'ordinaire St *Dominique* comme le premier à qui l'on doit cette ſainte inſtitution. En effet nous avons encore une patente donnée par ce grand ſaint, laquelle eſt conçue en ces propres mots : *Moi, frère Dominique, je réconcilie à l'Egliſe le nommé* Roger, *porteur des préſentes, à condition qu'il ſe fera fouetter par un prêtre trois dimanches conſécutifs, depuis l'entrée de la ville juſqu'à la porte de l'égliſe, qu'il fera maigre toute ſa vie, qu'il jeûnera trois carêmes dans l'année, qu'il ne boira jamais de vin, qu'il portera le ſan-benito avec des croix, qu'il récitera le bréviaire tous les jours, dix* pater *dans la journée et vingt à l'heure de minuit, qu'il gardera déſormais la continence, et qu'il ſe préſentera tous les mois au curé de ſa paroiſſe, &c.; tout cela ſous peine d'être traité comme hérétique, parjure et impénitent.*

Eſpagne et en Portugal, l'inquiſition devenue moins atroce a repris tout ſon pouvoir ; elle menace de la priſon et de la confiſcation quiconque oſerait tenter de faire quelque bien à ces malheureuſes contrées.

Quoique *Dominique* soit le véritable fondateur de l'inquisition, cependant *Louis de Paramo*, l'un des plus respectables écrivains et des plus brillantes lumières du saint-office, rapporte, au titre second de son second livre, que DIEU fut le premier instituteur du saint-office, et qu'il exerça le pouvoir des frères prêcheurs contre *Adam*. D'abord *Adam* est cité au tribunal; *Adam, ubi es?* et en effet, ajoute-t-il, le défaut de citation aurait rendu la procédure de DIEU nulle.

Les habits de peau que DIEU fit à *Adam* et à *Eve* furent le modèle du san-benito que le saint-office fait porter aux hérétiques. Il est vrai que par cet argument on prouve que DIEU fut le premier tailleur; mais il n'est pas moins évident qu'il fut le premier inquisiteur.

Adam fut privé de tous les biens immeubles qu'il possédait dans le paradis terrestre, c'est de là que le saint-office confisque les biens de tous ceux qu'il a condamnés.

Louis de Paramo remarque que les habitans de Sodome furent brûlés comme hérétiques, parce que la sodomie est une hérésie formelle. De là il passe à l'histoire des Juifs; il y trouve par-tout le saint-office.

JESUS-CHRIST est le premier inquisiteur de la nouvelle loi; les papes furent inquisiteurs

de droit divin, et enfin ils communiquèrent leur puissance à St *Dominique*.

Il fait ensuite le dénombrement de tous ceux que l'inquisition a mis à mort, il en trouve beaucoup au-delà de cent mille.

Son livre fut imprimé en 1589 à Madrid, avec l'approbation des docteurs, les éloges de l'évêque et le privilége du roi. Nous ne concevons pas aujourd'hui des horreurs si extravagantes à la fois et si abominables; mais alors rien ne paraissait plus naturel et plus édifiant. Tous les hommes ressemblent à *Louis de Paramo* quand ils sont fanatiques.

Ce *Paramo* était un homme simple, très-exact dans les dates, n'omettant aucun fait intéressant, et supputant avec scrupule le nombre des victimes humaines que le saint-office a immolées dans tous les pays.

Il raconte avec la plus grande naïveté l'établissement de l'inquisition en Portugal, et il est parfaitement d'accord avec quatre autres historiens qui ont tous parlé comme lui. Voici ce qu'ils rapportent unanimement :

Il y avait long-temps que le pape *Boniface IX*, au commencement du quinzième siècle, avait délégué des frères prêcheurs qui allaient en Portugal de ville en ville brûler les hérétiques, les musulmans et les juifs; mais ils étaient ambulans, et les rois même se plaignirent

quelquefois de leurs vexations. Le pape *Clément VII* voulut leur donner un établissement fixe en Portugal comme ils en avaient en Arragon et en Castille. Il y eut des difficultés entre la cour de Rome et celle de Lisbonne, les esprits s'aigrirent, l'inquisition en souffrait, et n'était point établie parfaitement.

En 1539, il parut à Lisbonne un légat du pape, qui était venu, disait-il, pour établir la sainte inquisition sur des fondemens inébranlables. Il apporte au roi *Jean III* des lettres du pape *Paul III*. Il avait d'autres lettres de Rome pour les principaux officiers de la cour ; ses patentes de légat étaient dûment scellées et signées ; il montra les pouvoirs les plus amples de créer un grand-inquisiteur et tous les juges du saint-office. C'était un fourbe nommé *Saavedra*, qui savait contrefaire toutes les écritures, fabriquer et appliquer de faux sceaux et de faux cachets. Il avait appris ce métier à Rome, et s'y était perfectionné à Séville dont il arrivait avec deux autres fripons. Son train était magnifique, il était composé de plus de cent vingt domestiques. Pour subvenir à cette énorme dépense, lui et ses confidens empruntèrent à Séville des sommes immenses au nom de la chambre apostolique de Rome ; tout était concerté avec l'artifice le plus éblouissant.

Le roi de Portugal fut étonné d'abord que le pape lui envoyât un légat *à latere* sans l'en avoir prévenu. Le légat répondit fièrement que, dans une chose aussi pressante que l'établissement fixe de l'inquisition, sa sainteté ne pouvait souffrir les délais, et que le roi était assez honoré que le premier courrier qui lui en apportait la nouvelle fût un légat du saint père. Le roi n'osa répliquer. Le légat dès le jour même établit un grand-inquisiteur, envoya par-tout recueillir des décimes ; et avant que la cour pût avoir des réponses de Rome, il avait déjà fait brûler deux cents personnes et recueilli plus de deux cents mille écus.

Cependant le marquis de *Villanova*, seigneur espagnol, de qui le légat avait emprunté à Séville une somme très-considérable sur de faux billets, jugea à propos de se payer par ses mains, au lieu d'aller se compromettre avec le fourbe à Lisbonne. Le légat fesait alors sa tournée sur les frontières de l'Espagne. Il y marche avec cinquante hommes armés, l'enlève et le conduit à Madrid.

La friponnerie fut bientôt découverte à Lisbonne, le conseil de Madrid condamna le légat *Saavedra* au fouet et à dix ans de galères ; mais ce qu'il y eut d'admirable, c'est que le pape *Paul IV* confirma depuis tout ce qu'avait établi ce fripon ; il rectifia par la plénitude de

ſa puiſſance divine toutes les petites irrégularités des procédures, et rendit ſacré ce qui avait été purement humain.

Qu'importe de quel bras Dieu daigne ſe ſervir?

Voilà comme l'inquiſition devint ſédentaire à Lisbonne, et tout le royaume admira la Providence.

Au reſte, on connaît aſſez toutes les procédures de ce tribunal, on ſait combien elles ſont oppoſées à la fauſſe équité et à l'aveugle raiſon de tous les autres tribunaux de l'univers. On eſt empriſonné ſur la ſimple dénonciation des perſonnes les plus infames; un fils peut dénoncer ſon père, une femme ſon mari; on n'eſt jamais confronté devant ſes accuſateurs; les biens ſont confiſqués au profit des juges; c'eſt ainſi du moins que l'inquiſition s'eſt conduite juſqu'à nos jours: il y a là quelque choſe de divin; car il eſt incompréhenſible que les hommes aient ſouffert ce joug patiemment.

Enfin, le comte d'*Aranda* a été béni de l'Europe entière en rognant les griffes et en limant les dents du monſtre; mais il reſpire encore.

INSTINCT.

INSTINCT.

Instinctus, *impulsus*, *impulsion*; mais quelle puissance nous pousse ?

Tout sentiment est instinct.

Une conformité secrète de nos organes avec les objets forme notre instinct.

Ce n'est que par instinct que nous fesons mille mouvemens involontaires, de même que c'est par instinct que nous sommes curieux, que nous courons après la nouveauté, que la menace nous effraie, que le mépris nous irrite, que l'air soumis nous apaise, que les pleurs nous attendrissent.

Nous sommes gouvernés par l'instinct, comme les chats et les chèvres. C'est encore une ressemblance que nous avons avec les animaux ; ressemblance aussi incontestable que celle de notre sang, de nos besoins, des fonctions de notre corps.

Notre instinct n'est jamais aussi industrieux que le leur ; il n'en approche pas. Dès qu'un veau, un agneau est né, il court à la mamelle de sa mère : l'enfant périrait, si la sienne ne lui donnait pas son mamelon, en le serrant dans ses bras.

Jamais femme, quand elle est enceinte, ne fut déterminée invinciblement par la nature

à préparer de ses mains un joli berceau d'osier pour son enfant, comme une fauvette en fait un avec son bec et ses pattes. Mais le don que nous avons de réfléchir, joint aux deux mains industrieuses dont la nature nous a fait présent, nous élève jusqu'à l'instinct des animaux, et nous place avec le temps infiniment au-dessus d'eux, soit en bien, soit en mal; proposition condamnée par messieurs de l'ancien parlement et par la sorbonne, grands philosophes naturalistes (*), et qui ont beaucoup contribué, comme on sait, à la perfection des arts.

Notre instinct nous porte d'abord à rosser notre frère qui nous chagrine, si nous sommes colères et si nous nous sentons plus forts que lui. Ensuite notre raison sublime nous fait inventer les flèches, l'épée, la pique, et enfin le fusil, avec lesquels nous tuons notre prochain.

L'instinct seul nous porte tous également à faire l'amour, *amor omnibus idem;* mais *Virgile*, *Tibulle* et *Ovide* le chantent.

C'est par le seul instinct qu'un jeune manœuvre s'arrête avec admiration et respect devant le carrosse surdoré d'un receveur des finances. La raison vient au manœuvre; il devient commis, il se polit, il vole, il devient grand seigneur à son tour, il éclabousse ses anciens

(*) Imprimé en 1771.

camarades, mollement étendu dans un char plus doré que celui qu'il admirait.

Qu'eſt-ce que cet inſtinct qui gouverne tout le règne animal, et qui eſt chez nous fortifié par la raiſon, ou réprimé par l'habitude? Eſt-ce *divinæ particula auræ*? Oui, ſans doute, c'eſt quelque choſe de divin; car tout l'eſt. Tout eſt l'effet incompréhenſible d'une cauſe incompréhenſible. Tout eſt déterminé par la nature. Nous raiſonnons de tout; et nous ne nous donnons rien.

INTERET.

Nous n'apprendrons rien aux hommes nos confrères quand nous leur dirons qu'ils font tout par intérêt.

Quoi! c'eſt par intérêt que ce malheureux fakir ſe tient tout nu au ſoleil, chargé de fers, mourant de faim, mangé de vermine et la mangeant? Oui, ſans doute, nous l'avons dit ailleurs; il compte aller au dix-huitième ciel, et il regarde en pitié celui qui ne ſera reçu que dans le neuvième.

L'intérêt de la malabare qui ſe brûle ſur le corps de ſon mari eſt de le retrouver dans l'autre monde, et d'y être plus heureuſe que ce fakir. Car avec leur métempſycoſe les

Indiens ont un autre monde; ils ſont comme nous ; ils admettent les contradictoires.

Avez-vous connaiſſance de quelque roi ou de quelque république qui ait fait la guerre ou la paix, ou des édits, ou des conventions par un autre motif que celui de l'intérêt ?

A l'égard de l'intérêt de l'argent, conſultez dans le grand Dictionnaire encyclopédique cet article de M. d'*Alembert* pour le calcul, et celui de M. *Boucher* d'*Argis* pour la juriſprudence. Oſons ajouter quelques réflexions.

1°. L'or et l'argent ſont-ils une marchandiſe? oui; l'auteur de l'Eſprit des lois n'y penſe pas lorſqu'il dit (*a*) : *L'argent, qui eſt le prix des choſes, ſe loue et ne s'achète pas.*

Il ſe loue et s'achète. J'achète de l'or avec de l'argent, et de l'argent avec de l'or; et le prix en change tous les jours chez toutes les nations commerçantes.

La loi de la Hollande eſt qu'on payera les lettres de change en argent monnayé du pays et non en or, ſi le créancier l'exige. Alors j'achète de la monnaie d'argent, et je la paye ou en or, ou en drap, ou en blé, ou en diamans.

J'ai beſoin de monnaie, ou de blé, ou de diamans pour un an; le marchand de blé, de

(*a*) Livre XXII, chap. XIX.

monnaie ou de diamans me dit : » Je pour-
» rais pendant cette année vendre avantageu-
» ſement ma monnaie, mon blé, mes
» diamans. Evaluons à quatre, à cinq, à ſix
» pour cent, ſelon l'uſage du pays, ce que
» vous me faites perdre. Vous me rendrez, par
» exemple, au bout de l'année vingt et un
» carats de diamans pour vingt que je vous
» prête, vingt et un ſacs de blé pour vingt,
» vingt et un mille écus pour vingt mille écus.
» Voilà l'intérêt. Il eſt établi chez toutes les
» nations par la loi naturelle; le taux dépend
» de la loi particulière du pays (1). A Rome
» on prête ſur gages à deux et demi pour cent
» ſuivant la loi, et on vend vos gages ſi vous
» ne payez pas au temps marqué. Je ne prête
» point ſur gages, et je ne demande que l'in-
» térêt uſité en Hollande. Si j'étais à la Chine,
» je vous demanderais l'intérêt en uſage à
» Macao et à Kanton. »

2°. Pendant qu'on fait ce marché à Amſterdam, arrive de Saint-Magloire un janſéniſte (et le fait eſt très-vrai, il s'appelait l'abbé des *Iſſarts*); ce janſéniſte dit au négociant hollandais : Prenez garde, vous vous damnez; l'argent ne peut produire de l'argent, *nummus*

(1) Le taux de l'intérêt doit être libre, et la loi n'eſt en droit de le fixer que dans les cas où il n'a pas été déterminé par une convention.

nummum non parit. Il n'eſt permis de recevoir l'intérêt de ſon argent que lorſqu'on veut bien perdre le fonds. Le moyen d'être ſauvé eſt de faire un contrat avec monſieur; et pour vingt mille écus que vous ne reverrez jamais, vous et vos hoirs recevrez pendant toute l'éternité mille écus par an.

Vous faites le plaiſant, répond le hollandais, vous me propoſez là une uſure qui eſt tout juſte un infini du premier ordre. J'aurais déjà reçu moi ou les miens mon capital au bout de vingt ans, le double en quarante, le quadruple en quatre-vingts; vous voyez bien que c'eſt une ſérie infinie. Je ne puis d'ailleurs prêter que pour douze mois, et je me contente de mille écus de dédommagement.

L'ABBÉ DES ISSARTS.

J'en ſuis fâché pour votre ame hollandaiſe. DIEU défendit aux Juifs de prêter à intérêt; et vous ſentez bien qu'un citoyen d'Amſterdam doit obéir ponctuellement aux lois du commerce données, dans un déſert, à des fugitifs errans qui n'avaient aucun commerce.

LE HOLLANDAIS.

Cela eſt clair, tout le monde doit être juif; mais il me ſemble que la loi permit à la horde hébraïque la plus forte uſure avec les étrangers; et cette horde y fit très-bien ſes affaires dans la ſuite.

D'ailleurs, il fallait que la défenſe de prendre de l'intérêt de juif à juif fût bien tombée en déſuétude, puiſque notre Seigneur JESUS, prêchant à Jéruſalem, dit expreſſément que l'intérêt était de ſon temps à cent pour cent. Car dans la parabole des talens il dit que le ſerviteur qui avait reçu cinq talens en gagna cinq autres dans Jéruſalem, que celui qui en avait deux en gagna deux, et que le troiſième qui n'en avait eu qu'un, qui ne le fit point valoir, fut mis au cachot par le maître pour n'avoir point fait travailler ſon argent chez les changeurs. Or ces changeurs étaient juifs, donc c'était de juif à juif qu'on exerçait l'uſure à Jéruſalem; donc cette parabole, tirée des mœurs du temps, indique manifeſtement que l'uſure était à cent pour cent. Liſez St *Matthieu*, chapitre XXV; il s'y connaiſſait; il avait été commis de la douane en Galilée. Laiſſez-moi achever mon affaire avec monſieur, et ne me faites perdre ni mon argent, ni mon temps.

L'ABBÉ DES ISSARTS.

Tout cela eſt bel et bon; mais la ſorbonne a décidé que le prêt à intérêt eſt un péché mortel.

LE HOLLANDAIS.

Vous vous moquez de moi, mon ami, de citer la ſorbonne à un négociant d'Amſterdam.

Il n'y a aucun de ces raisonneurs qui ne fasse valoir son argent quand il le peut à cinq ou six pour cent, en achetant sur la place des billets des fermes, des actions de la compagnie des Indes, des rescriptions, des billets du Canada. Le clergé de France en corps emprunte à intérêt. Dans plusieurs provinces de France on stipule l'intérêt avec le principal. D'ailleurs, l'université d'Oxford et celle de Salamanque ont décidé contre la sorbonne; c'est ce que j'ai appris dans mes voyages. Ainsi nous avons dieux contre dieux. Encore une fois, ne me rompez pas la tête davantage.

L'ABBÉ DES ISSARTS.

Monsieur, Monsieur, les méchans ont toujours de bonnes raisons à dire. Vous vous perdez, vous dis-je; car l'abbé de *Saint-Cyran* qui n'a point fait de miracles, et l'abbé *Pâris* qui en a fait à Saint-Médard....

3°. Alors le marchand impatienté chassa l'abbé des *Issarts* de son comptoir; et, après avoir loyalement prêté son argent au denier vingt, alla rendre compte de sa conversation aux magistrats, qui défendirent aux jansénistes de débiter une doctrine si pernicieuse au commerce.

Messieurs, leur dit le premier échevin, de la grâce efficace tant qu'il vous plaira; de la

prédestination

prédeſtination tant que vous en voudrez; de la communion auſſi peu que vous voudrez, vous êtes les maîtres : mais gardez-vous de toucher aux lois de notre Etat.

INTOLERANCE.

LISEZ l'article *Intolérance* dans le grand Dictionnaire encyclopédique. Liſez le traité de la *Tolérance* composé à l'occaſion de l'affreux aſſaſſinat de *Jean Calas*, citoyen de Toulouſe (*) ; et ſi après cela vous admettez la perſécution en matière de religion, comparez-vous hardiment à *Ravaillac*. Vous ſavez que ce *Ravaillac* était fort intolérant.

Voici la ſubſtance de tous les diſcours que tiennent les intolérans :

Quoi ! monſtre, qui ſeras brûlé à tout jamais dans l'autre monde, et que je ferai brûler dans celui-ci dès que je le pourrai, tu as l'inſolence de lire de *Thou* et *Bayle*, qui ſont mis à l'index à Rome? Quand je te prêchais, de la part de DIEU, que *Samſon* avait tué mille philiſtins avec une mâchoire d'âne, ta tête, plus dure que l'arſenal dont *Samſon* avait tiré ſes armes, m'a fait connaître par un

(*) Voyez le ſecond volume de *Politique et Légiſlation*.

léger mouvement de gauche à droite que tu n'en croyais rien. Et quand je disais que le diable *Asmodée*, qui tordit le cou par jalousie aux sept maris de *Saraï* chez les Mèdes, était enchaîné dans la haute Egypte, j'ai vu une petite contraction de tes lèvres, nommée en latin *cachinnus*, me signifier que dans le fond de l'ame l'histoire d'*Asmodée* t'était en dérision.

Et vous, *Isaac Newton*; *Frédéric le grand* roi de Prusse, électeur de Brandebourg; *Jean Locke*; impératrice de Russie, victorieuse des Ottomans; *Jean Milton*; bienfesant monarque de Danemarck; *Shakespeare*; sage roi de Suède; *Leibnitz*; auguste maison de *Brunswick*; *Tillotson*; empereur de la Chine; parlement d'Angleterre; conseil du grand-mogol; vous tous enfin qui ne croyez pas un mot de ce que j'ai enseigné dans mes cahiers de théologie; je vous déclare que je vous regarde tous comme des païens ou comme des commis de la douane, ainsi que je vous l'ai dit souvent pour le buriner dans votre dure cervelle. Vous êtes des scélérats endurcis; vous irez tous dans la gehenne où le ver ne meurt point, et où le feu ne s'éteint point; car j'ai raison, et vous avez tous tort; car j'ai la grâce, et vous ne l'avez pas. Je confesse trois dévotes de mon quartier, et vous n'en confessez pas une. J'ai

fait des mandemens d'évêques, et vous n'en avez jamais fait ; j'ai dit des injures des halles aux philosophes, et vous les avez protégés, ou imités, ou égalés ; j'ai fait de pieux libelles diffamatoires farcis des plus infames calomnies, et vous ne les avez jamais lus. Je dis la messe tous les jours en latin pour douze sous, et vous n'y assistez pas plus que *Cicéron*, *Caton*, *Pompée*, *César*, *Horace* et *Virgile* n'y ont assisté ; par conséquent, vous méritez qu'on vous coupe le poing, qu'on vous arrache la langue, qu'on vous mette à la torture et qu'on vous brûle à petit feu ; car DIEU est miséricordieux.

Ce sont-là, sans en rien retrancher, les maximes des intolérans et le précis de tous leurs livres. Avouons qu'il y a plaisir à vivre avec ces gens-là.

K.

KALENDES.

LA fête de la circoncision, que l'Eglise célèbre le premier janvier, a pris la place d'une autre appelée fête des kalendes, des ânes, des fous, des innocens, selon la différence des lieux et des jours où elle se fesait.

Le plus fouvent c'était aux fêtes de Noël, à la Circoncifion, ou à l'Epiphanie.

Dans la cathédrale de Rouen il y avait le jour de Noël une proceffion où des eccléfiaftiques choifis repréfentaient les prophètes de l'ancien Teftament qui ont prédit la naiffance du Meffie; et ce-qui peut avoir donné le nom à la fête, c'eft que *Balaam* y paraiffait monté fur une âneffe; mais comme le poëme de *Lactance* et le livre des Promeffes fous le nom de S[t] *Profper* difent que JESUS dans la crêche a été reconnu par le bœuf et par l'âne felon ce paffage d'*Ifaïe* (*a*) : *Le bœuf a reconnu fon maître, et l'âne la crêche de fon feigneur* (circonftance que l'Evangile, ni les anciens pères n'ont cependant point remarquée); il eft plus vraifemblable que ce fut de cette opinion que la fête de l'âne prit fon nom.

En effet le jéfuite *Théophile Raynaud* témoigne que le jour de Saint-Etienne on chantait une profe de l'âne, qu'on nommait auffi la profe des fous, et que le jour de Saint-Jean on en chantait encore une autre qu'on appelait la profe du bœuf. On conferve dans la bibliothéque du chapitre de Sens un manufcrit en vélin avec des miniatures où font repréfentées les cérémonies de la fête des fous. Le texte en contient la defcription; cette profe de l'âne

(*a*) Chap. I, v. 3.

s'y trouve ; on la chantait à deux chœurs qui imitaient par intervalles et comme par refrain le braire de cet animal. Voici le précis de la defcription de cette fête.

On élifait dans les églifes cathédrales un évêque ou un archevêque des fous, et fon élection était confirmée par toutes fortes de bouffonneries, qui fervaient de facre. Cet évêque officiait pontificalement et donnait la bénédiction au peuple devant lequel il portait la mitre, la croffe et même la croix archiépifcopale. Dans les églifes qui relevaient immédiatement du faint-fiége, on élifait un pape des fous, qui officiait avec tous les ornemens de la papauté. Tout le clergé affiftait à la meffe, les uns en habit de femme, les autres vêtus en bouffons, ou mafqués d'une façon grotefque et ridicule. Non contens de chanter dans le chœur des chanfons licencieufes, ils mangeaient et jouaient aux dés fur l'autel, à côté du célébrant. Quand la meffe était dite, ils couraient, fautaient et danfaient dans l'églife, chantant et proférant des paroles obfcènes, et fefant mille poftures indécentes jufqu'à fe mettre prefque nus : enfuite ils fe fefaient traîner par les rues dans des tombereaux pleins d'ordures pour en jeter à la populace qui s'affemblait autour d'eux. Les plus libertins d'entre les féculiers fe mêlaient parmi le clergé

pour jouer aussi quelque personnage de fou en habit ecclésiastique.

Cette fête se célébrait également dans les monastères de moines et de religieuses, comme le témoigne *Naudé* (*b*) dans sa plainte à *Gassendi* en 1645, où il raconte qu'à Antibes, dans le couvent des franciscains, les religieux prêtres ni le gardien n'allaient point au chœur le jour des innocens. Les frères lais y occupaient leurs places ce jour-là, et fesaient une manière d'office, revêtus d'ornemens sacerdotaux déchirés et tournés à l'envers. Ils tenaient des livres à rebours, fesant semblant de lire avec des lunettes qui avaient de l'écorce d'orange pour verre, et marmottaient des mots confus, ou poussaient des cris avec des contorsions extravagantes.

Dans le second registre de l'église d'Autun du secrétaire *Rotarii*, qui finit en 1416, il est dit, sans spécifier le jour, qu'à la fête des fous on conduisait un âne auquel on mettait une chape sur le dos, et l'on chantait : Hé, sire âne, hé, hé!

Ducange rapporte une sentence de l'officialité de Viviers contre un certain *Guillaume* qui, ayant été élu évêque-fou en 1406, avait

(*b*) M. de *la Roque* nomme l'auteur *Mathurin de Neuré*. Voyez le Mercure de septembre 1738.

refusé de faire les solennités et les frais accoutumés en pareille occasion.

Enfin les registres de Saint-Etienne de Dijon, en 1521, font foi, sans dire le jour, que les vicaires couraient par les rues avec fifres, tambours et autres instrumens, et portaient des lanternes devant le préchantre des fous, à qui l'honneur de la fête appartenait principalement. Mais le parlement de cette ville, par un arrêt du 19 janvier 1552, défendit la célébration de cette fête déjà condamnée par quelques conciles, et surtout par une lettre circulaire du 12 mars 1444, envoyée à tout le clergé du royaume par l'université de Paris. Cette lettre, qui se trouve à la suite des ouvrages de *Pierre* de Blois, porte que cette fête paraissait aux yeux du clergé si bien pensée et si chrétienne, que l'on regardait comme excommuniés ceux qui voulaient la supprimer; et le docteur de sorbonne *Jean Deslions*, dans son Discours contre le paganisme du roi-boit, nous apprend qu'un docteur en théologie soutint publiquement à Auxerre, sur la fin du quinzième siècle, que *la fête des fous n'était pas moins approuvée de* DIEU *que la fête de la conception immaculée de la Vierge, outre qu'elle était d'une toute autre ancienneté dans l'Eglise.*

L.

LANGUES.

SECTION PREMIERE.

On dit que les Indiens commencent presque tous leurs livres par ces mots, *béni soit l'inventeur de l'écriture*. On pourrait aussi commencer ses discours par bénir l'inventeur d'un langage.

Nous avons reconnu, au mot *Alphabet*, qu'il n'y eut jamais de langue primitive dont toutes les autres soient dérivées.

Nous voyons que le mot *Al* ou *El*, qui signifiait DIEU chez quelques orientaux, n'a nul rapport au mot *Gott*, qui veut dire DIEU en Allemagne. *House*, *huis*, ne peut guère venir du grec *domos* qui signifie maison.

Nos mères et les langues dites mères ont beaucoup de ressemblance. Les unes et les autres ont des enfans qui se marient dans le pays voisin, et qui en altèrent le langage et les mœurs. Ces mères ont d'autres mères dont les généalogistes ne peuvent débrouiller l'origine. La terre est couverte de familles qui disputent de noblesse, sans savoir d'où elles viennent.

Des mots les plus communs et les plus naturels en toute langue.

L'EXPERIENCE nous apprend que les enfans ne ſont qu'imitateurs ; que ſi on ne leur diſait rien, ils ne parleraient pas ; qu'ils ſe contenteraient de crier.

Dans preſque tous les pays connus on leur dit d'abord *baba*, *papa*, *mama*, *maman*, ou des mots approchans, aiſés à prononcer, et ils les répètent. Cependant vers le mont Krapac où je vis, comme l'on fait, nos enfans diſent toujours *mon dada* et non pas *mon papa*. Dans quelques provinces, ils diſent *mon bibi*.

On a mis un petit vocabulaire chinois à la fin du premier tome des Mémoires ſur la Chine. Je trouve dans ce dictionnaire abrégé, que *fou*, prononcé d'une façon dont nous n'avons pas l'uſage, ſignifie père ; les enfans qui ne peuvent prononcer la lettre *f*, diſent *ou*. Il y a loin d'*ou* à *papa*.

Que ceux qui veulent ſavoir le mot qui répond à notre *papa* en japonais, en tartare, dans le jargon du Kamshatka et de la baie d'Hudſon, daignent voyager dans ces pays pour nous inſtruire.

On court riſque de tomber dans d'étranges mépriſes quand, ſur les bords de la Seine ou

de la Saône, on donne des leçons ſur la langue des pays où l'on n'a point été. Alors il faut avouer ſon ignorance; il faut dire : J'ai lu cela dans *Vachter*, dans *Ménage*, dans *Bochart*, dans *Kirker*, dans *Pezron*, qui n'en ſavaient pas plus que moi; je doute beaucoup; je crois, mais je ſuis très-diſpoſé à ne plus croire, &c. &c.

Un récollet nommé *Sagart Théodat*, qui a prêché pendant trente ans les Iroquois, les Algonquins et les Hurons, nous a donné un petit dictionnaire huron, imprimé à Paris chez *Denis Moreau* en 1632. Cet ouvrage ne nous ſera pas déſormais fort utile depuis que la France eſt ſoulagée du fardeau du Canada. Il dit qu'en huron père eſt *ayſtan*, et en canadien *notoui*. Il y a encore loin de *notoui* et d'*ayſtan* à *pater* et à *papa*. Gardez-vous des ſyſtêmes, vous dis-je, mes chers Velches.

D'un ſyſtême ſur les langues.

L'AUTEUR de la Mécanique du langage explique ainſi ſon ſyſtême :

„ La terminaiſon latine *urire* eſt appropriée „ à déſigner un déſir vif et ardent de faire „ quelque choſe; *micturire*, *eſurire*; par où „ il ſemble qu'elle ait été fondamentalement „ formée ſur le mot *urere* et ſur le ſigne

» radical *ur*, qui, en tant de langues, signifie » le feu. Ainsi la terminaison *urire* était bien » choisie pour désigner un désir brûlant. »

Cependant nous ne voyons pas que cette terminaison en *ire* soit appropriée à un désir vif et ardent dans *ire*, *exire*, *abire*, aller, sortir, s'en aller ; dans *vincire*, lier ; *scaturire*, sourdre, jaillir ; *condire*, assaisonner ; *parturire*, accoucher ; *grunnire*, gronder, grouiner, ancien mot qui exprimait très-bien le cri du porc.

Il faut avouer surtout que cet *ire* n'est approprié à aucun désir très-vif, dans *balbutire*, balbutier ; *singultire*, sangloter ; *perire*, périr. Personne n'a envie ni de balbutier, ni de sangloter, encore moins de périr. Ce petit système est fort en défaut ; nouvelle raison pour se défier des systêmes.

Le même auteur paraît aller trop loin en disant : *Nous alongeons les lèvres en-dehors, et tirons, pour ainsi dire, le bout d'en-haut de cette corde pour faire sonner* u, *voyelle particulière aux Français, et que n'ont pas les autres nations.*

Il est vrai que le précepteur du Bourgeois gentilhomme lui apprend qu'il fait un peu la moue en prononçant *u* ; mais il n'est pas vrai que les autres nations ne fassent pas un peu la moue aussi.

L'auteur ne parle sans doute ni l'espagnol,

ni l'anglais, ni l'allemand, ni le hollandais; il s'en eſt rapporté à d'anciens auteurs qui ne ſavaient pas plus ces langues que celles du Sénégal et du Thibet, que cependant l'auteur cite. Les Eſpagnols diſent *ſu padre*, *ſu madre*, avec un ſon qui n'eſt pas tout-à-fait l'*u* des Italiens; ils prononcent *mui* en approchant un peu plus de la lettre *u* que de l'*ou*; ils ne prononcent pas fortement *ouſted*; ce n'eſt pas le *furiale ſonans u* des Romains.

Les Allemands ſe ſont accoutumés à changer un peu l'*u* en *i*; de là vient qu'ils vous demandent toujours des *ékis* au lieu d'écus. Pluſieurs allemands prononcent aujourd'hui *flûte* comme nous; ils prononçaient autrefois *flaûte*. Les Hollandais ont conſervé l'*u*, témoin la comédie de madame *Alikruc*, et leur *u diener*. Les Anglais, qui ont corrompu toutes les voyelles, n'ont point abandonné l'*u*; ils prononcent toujours *wi* et non *oui*, qu'ils n'articulent qu'à peine. Ils diſent *vertu* et *true*, le vrai, non *vertou* et *troue*.

Les Grecs ont toujours donné à l'*upſilon* le ſon de notre *u*, comme l'avouent *Calepin* et *Scapula* à la lettre *upſilon*, et comme le dit *Cicéron*, *de Oratore*.

Le même auteur ſe trompe encore en aſſurant que les mots anglais *humour* et *ſpleen* ne peuvent ſe traduire. Il en a cru quelques

français mal inſtruits. Les Anglais ont pris leur *humour*, qui ſignifie chez eux plaiſanterie naturelle, de notre mot *humeur* employé en ce ſens dans les premières comédies de *Corneille*, et dans toutes les comédies antérieures. Nous dîmes enſuite, *belle humeur*. D'*Aſſouci* donna ſon *Ovide* en belle humeur; et enſuite on ne ſe ſervit de ce mot que pour exprimer le contraire de ce que les Anglais entendent. *Humeur* aujourd'hui ſignifie chez nous chagrin. Les Anglais ſe ſont ainſi emparés de preſque toutes nos expreſſions. On en ferait un livre.

A l'égard de *ſpleen*, il ſe traduit très-exactement; c'eſt la rate. Nous diſions, il n'y a pas long-temps, *vapeurs de rate*.

Veut-on qu'on rabatte
Les vapeurs de rate
Qui nous minent tous?
Qu'on laiſſe Hippocrate;
Et qu'on vienne à nous.

Nous avons ſupprimé rate, et nous nous ſommes bornés aux vapeurs.

Le même auteur dit (*a*) que *les Français ſe plaiſent ſurtout à ce qu'ils appellent avoir de l'eſprit. Cette expreſſion eſt propre à leur langue*,

(*a*) Tome I.

et ne se trouve en aucune autre. Il n'y en a point en anglais de plus commune ; *wit*, *witty*, sont précisément la même chose. Le comte de *Rochester* appelle toujours *witty king* le roi *Charles II*, qui, selon lui, disait tant de jolies choses, et n'en fit jamais une bonne. Les Anglais prétendent que ce sont eux qui disent les bons mots, et que ce sont les Français qui rient.

Et que deviendra l'*ingegnoso* des Italiens, et l'*agudezza* des Espagnols dont nous avons parlé à l'article *Esprit*, section III ?

Le même auteur remarque très-judicieusement (*b*) que, lorsqu'un peuple est sauvage il est simple, et ses expressions le sont aussi. „ Le peuple hébreu était à demi-sauvage, le „ livre de ses lois traite sans détour des „ choses naturelles que nos langues ont soin „ de voiler. C'est une marque que chez eux „ ces façons de parler n'avaient rien de „ licencieux ; car on n'aurait pas écrit un „ livre de lois d'une manière contraire aux „ mœurs, &c. „

Nous avons donné un exemple frappant de cette simplicité qui serait aujourd'hui plus que cynique, quand nous avons cité les aventures d'*Oolla* et d'*Ooliba*, et celles d'*Osée* ; et, quoiqu'il soit permis de changer d'opinion,

(*b*) Tome II, page 146.

nous espérons que nous ferons toujours de celle de l'auteur de la Mécanique du langage, quand même plusieurs doctes n'en feraient pas.

Mais nous ne pouvons penser comme l'auteur de cette Mécanique, quand il dit (*c*) :

» En Occident, l'idée malhonnête est » attachée à l'union des sexes ; en Orient, » elle est attachée à l'usage du vin, ailleurs » elle pourrait l'être à l'usage du fer ou du » feu. Chez les musulmans, à qui le vin est » défendu par la loi, le mot *cherab* qui signifie » en général sirop, sorbet, liqueur, mais » plus particulièrement le vin et les autres » mots relatifs à celui-là, sont regardés par » les gens fort religieux comme des termes » obscènes, ou du moins trop libres pour » être dans la bouche d'une personne de » bonnes mœurs. Le préjugé sur l'obscénité » du discours a pris tant d'empire qu'il ne » cesse pas, même dans le cas où l'action à » laquelle on a attaché l'idée, est honnête et » légitime, permise et prescrite ; de sorte » qu'il est toujours malhonnête de dire ce » qu'il est très-souvent honnête de faire.

» A dire vrai, la décence s'est ici con- » tentée d'un fort petit sacrifice. Il doit » toujours paraître singulier que l'obscénité

(*c*) Tome II, page 147.

„ ſoit dans les mots, et ne ſoit pas dans les „ idées, &c. „

L'auteur paraît mal inſtruit des mœurs de Conſtantinople. Qu'il interroge M. de *Tott*, il lui dira que le mot de vin n'eſt point du tout obſcène chez les Turcs. Il eſt même impoſſible qu'il le ſoit, puiſque les Grecs ſont autoriſés chez eux à vendre du vin. Jamais dans aucune langue l'obſcénité n'a été attachée qu'à certains plaiſirs qu'on ne s'eſt preſque jamais permis devant témoins, parce qu'on ne les goûte que par des organes qu'il faut cacher. On ne cache point ſa bouche. C'eſt un péché chez les muſulmans de jouer aux dés, de ne point coucher avec ſa femme le vendredi, de boire du vin, de manger pendant le ramadan avant le coucher du ſoleil; mais ce n'eſt point une choſe obſcène.

Il faut de plus remarquer que toutes les langues ont des termes divers qui donnent des idées toutes différentes de la même choſe. Mariage, *ſponſalia*, exprime un engagement légal. Conſommer le mariage, *matrimonio uti*, ne préſente que l'idée d'un devoir accompli. *Membrum virile in vaginam intromittere*, n'eſt qu'une expreſſion d'anatomie. *Amplecti amorosè juvenem uxorem* eſt une idée voluptueuſe. D'autres mots ſont des images qui alarment la pudeur.

Ajoutons

Ajoutons que si dans les premiers temps d'une nation simple, dure et grossière, on se sert des seuls termes qu'on connaisse pour exprimer l'acte de la génération, comme l'auteur l'a très-bien observé chez les demi-sauvages juifs, d'autres peuples emploient les mots obscènes, quand ils sont devenus plus raffinés et plus polis. *Osée* ne se sert que du terme qui répond au *fodere* des Latins; mais *Auguste* hasarde effrontément les mots *futuere*, *mentula*, dans son infame épigramme contre *Fulvie*. *Horace* prodigue le *futuo*, le *mentula*, le *cunnus*. On inventa même les expressions honteuses de *crissare*, *fellare*, *irrumare*, *cevere*, *cunnilingus*. On les trouve trop souvent dans *Catulle* et dans *Martial*. Elles représentent des turpitudes à peine connues parmi nous; aussi n'avons-nous point de termes pour les rendre.

Le mot de *gabaoutar*, inventé à Venise au seizième siècle, exprimait une infamie inconnue aux autres nations.

Il n'y a point de langue qui puisse traduire certaines épigrammes de *Martial*, si chères aux empereurs *Adrien* et *Lucius Verus*.

Génie des langues.

ON appelle *génie d'une langue* son aptitude à dire de la manière la plus courte et la plus

harmonieufe ce que les autres langages expriment moins heureufement.

Le latin, par exemple, eft plus propre au ftyle lapidaire que les langues modernes, à caufe de leurs verbes auxiliaires qui alongent une infcription et qui l'énervent.

Le grec, par fon mélange mélodieux de voyelles et de confonnes, eft plus favorable à la mufique que l'allemand et le hollandais.

L'italien, par des voyelles beaucoup plus répétées, fert peut-être encore mieux la mufique efféminée.

Le latin et le grec étant les feules langues qui aient une vraie quantité, font plus faites pour la poëfie que toutes les autres langues du monde.

Le français, par la marche naturelle de toutes fes conftructions, et auffi par fa profodie, eft plus propre qu'aucune autre à la converfation. Les étrangers, par cette raifon même, entendent plus aifément les livres français que ceux des autres peuples. Ils aiment dans les livres philofophiques français une clarté de ftyle qu'ils trouvent ailleurs affez rarement.

C'eft ce qui a donné enfin la préférence au français fur la langue italienne même, qui, par fes ouvrages immortels du feizième fiècle, était en poffeffion de dominer dans l'Europe.

L'auteur du Mécanifme du langage penfe

dépouiller le français de cet ordre même, et de cette clarté qui fait ſon principal avantage. Il va jusqu'à citer des auteurs peu accrédités, et même *Pluche*, pour faire croire que les inverſions du latin ſont naturelles, et que c'eſt la conſtruction naturelle du français qui eſt forcée. Il rapporte cet exemple tiré de la manière d'étudier les langues. Je n'ai jamais lu ce livre, mais voici l'exemple : (*d*)

Goliathum, proceritatis inuſitatæ virum, David adoleſcens impacto in ejus frontem lapide proſtravit et allophylum, cùm inermis puer eſſet, ei detracto gladio confecit.

Le jeune *David* renverſa d'un coup de fronde au milieu du front *Goliath*, homme d'une taille prodigieuſe, et tua cet étranger avec ſon propre ſabre qu'il lui arracha ; car *David* était un enfant déſarmé.

Premièrement, j'avouerai que je ne connais guère de plus plat latin, ni de plus plat français, ni d'exemple plus mal choiſi. Pourquoi écrire dans la langue de *Cicéron* un morceau d'hiſtoire judaïque, et ne pas prendre quelque phraſe de *Cicéron* même pour exemple ? Pourquoi me faire de ce géant *Goliath* un *Goliathum* ? Ce *Goliathus* était, dit-il, d'une grandeur *inuſitée*, *proceritatis inuſitatæ*. On ne dit *inuſité* en aucun pays, que des choſes d'uſage qui

(*d*) Tome I, page 76.

dépendent des hommes ; une phrase inusitée, une cérémonie inusitée, un ornement inusité ; mais pour une taille inusitée, comme si *Goliathus* s'était mis ce jour-là une taille plus haute qu'à l'ordinaire, cela me paraît fort inusité.

Cicéron dit à *Quintus* son frère, *absurdæ et inusitatè scriptæ epistolæ* ; ses lettres sont absurdes et d'un style inusité. N'est-ce pas là le cas de *Pluche* ?

In ejus frontem; Tite-Live et *Tacite* auraient-ils mis ce froid *ejus* ? n'auraient-ils pas dit simplement *in frontem* ?

Que veut dire *impacto lapide* ? cela n'exprime pas un coup de fronde.

Et *allophylum*, *cùm puer inermis esset* : voilà une plaisante antithèse ; il renversa l'étranger, quoiqu'il fût désarmé ; étranger et désarmé ne font-ils pas une belle opposition ? et de plus, dans cette phrase, lequel des deux était désarmé ? Il y a quelque apparence que c'était *Goliath*, puisque le petit *David* le tua si aisément. *Puer* ne désigne pas assez clairement *David* : le géant pouvait être aussi jeune que lui.

Je n'examine point comment on renverse avec un petit caillou lancé au front de bas en haut, un guerrier dont le front est armé d'un casque ; je me borne au latin de *Pluche*.

Le français ne vaut guère mieux que le

latin. Voici comme un jeune écolier vient de le refaire :

„ *David*, à peine dans ſon adoleſcence, „ ſans autres armes qu'une ſimple fronde, „ renverſe le géant *Goliath* d'un coup de „ pierre au milieu du front ; il lui arrache „ ſon épée, il lui coupe la tête de ſon propre „ glaive. „

Enſuite, pour nous convaincre de l'obſcurité de la langue françaiſe, et du renverſement qu'elle fait des idées, on nous cite les paralogiſmes de *Pluche*. (*e*)

„ Dans la marche que l'on fait prendre à „ la phraſe françaiſe, on renverſe entièrement „ l'ordre des choſes qu'on y rapporte ; et pour „ avoir égard au génie, ou plutôt à la pau- „ vreté de nos langues vulgaires on met en „ pièces le tableau de la nature. Dans le fran- „ çais, le jeune homme *renverſe* avant qu'on „ ſache qu'il y ait quelqu'un à *renverſer* : le „ grand *Goliath* eſt déjà par terre, qu'il n'a „ encore été fait aucune mention ni de la „ fronde, ni de la pierre qui a fait le coup ; „ et ce n'eſt qu'après que l'étranger a la tête „ coupée, que le jeune homme trouve une „ épée au lieu de fronde pour l'achever. Ceci „ nous conduit à une vérité fort remarquable, „ que c'eſt ſe tromper de croire, comme on

(*e*) Tome I, page 76.

» fait, qu'il y ait inversion ou *renversement* » dans la phrase des anciens, tandis que c'est » réellement dans notre langue moderne » qu'est le désordre. »

Je vois ici tout le contraire; et de plus, je vois dans chaque partie de la phrase française un sens achevé qui me fait attendre un nouveau sens, une nouvelle action. Si je dis, comme dans le latin, *Goliath homme d'une procérité inusitée, l'adolescent David;* je ne vois là qu'un géant, qu'un enfant; point de commencement d'action; peut-être que l'enfant prie le géant de lui abattre des noix; et peu m'importe. Mais *David, à peine dans son adolescence, sans autres armes qu'une simple fronde;* voilà déjà un sens complet, voilà un enfant avec une fronde; qu'en va-t-il faire? il renverse; qui? un géant; comment? en l'atteignant au front. Il lui arrache son grand sabre; pourquoi? pour couper la tête du géant. Y a-t-il une gradation plus marquée?

Mais ce n'était pas de tels exemples que l'auteur du Mécanisme du langage devait proposer. Que ne rapportait-il de beaux vers de *Racine?* que n'en comparait-il la syntaxe naturelle avec les inversions admises dans toutes nos anciennes poësies?

Autrefois la Fortune et la Victoire mêmes
Cachaient mes cheveux blancs sous trente diadèmes.
Cet heureux temps n'est plus!

Transpofez les termes felon le génie latin à la manière de *Ronfard ; fous diadèmes trente cachaient mes cheveux blancs fortune et victoire mêmes, Plus n'eft ce temps heureux !*

C'eft ainfi que nous écrivions autrefois, il n'aurait tenu qu'à nous de continuer ; mais nous avons fenti que cette conftruction ne convenait pas au génie de notre langue, qu'il faut toujours confulter. Ce génie, qui eft celui du dialogue, triomphe dans la tragédie et dans la comédie, qui n'eft qu'un dialogue continuel ; il plaît dans tout ce qui demande de la naïveté, de l'agrément, dans l'art de narrer, d'expliquer, &c. Il s'accommode peut-être affez peu de l'ode qui demande, dit-on, une efpèce d'ivreffe et de défordre, et qui autrefois exigeait de la mufique.

Quoi qu'il en foit, connaiffez bien le génie de votre langue; et fi vous avez du génie, mêlez-vous peu des langues étrangères, et furtout des orientales; à moins que vous n'ayez vécu trente ans dans Alep.

SECTION II.

Sans la langue, en un mot, l'auteur le plus divin
Eſt toujours, quoi qu'il faſſe, un mauvais écrivain.

TROIS choſes ſont abſolument néceſſaires, régularité, clarté, élégance. Avec les deux premières on parvient à ne pas écrire mal; avec la troiſième on écrit bien.

Ces trois mérites, qui furent abſolument ignorés dans l'univerſité de Paris depuis ſa fondation, ont été preſque toujours réunis dans les écrits de *Rollin*, ancien profeſſeur. Avant lui on ne ſavait ni écrire ni penſer en français; il a rendu un ſervice éternel à la jeuneſſe.

Ce qui peut paraître étonnant, c'eſt que les Français n'ont point d'auteur plus châtié en proſe que *Racine* et *Boileau* le ſont en vers; car il eſt ridicule de regarder comme des fautes quelques nobles hardieſſes de poëſie qui ſont de vraies beautés, et qui enrichiſſent la langue au lieu de la défigurer.

Corneille pécha trop ſouvent contre la langue, quoiqu'il écrivît dant le temps même qu'elle ſe perfectionnait. Son malheur était d'avoir été élevé en province, et d'y compoſer même ſes meilleures pièces. On trouve trop

ſouvent

ſouvent chez lui des impropriétés, des ſolécifmes, des barbariſmes et de l'obſcurité ; mais auſſi dans ſes beaux morceaux il eſt ſouvent auſſi pur que ſublime.

Celui qui commenta *Corneille* avec tant d'impartialité, celui qui dans ſon commentaire parla avec tant de chaleur des beaux morceaux de ſes tragédies, et qui n'entreprit le commentaire que pour mieux parvenir à l'établiſſement de la petite-fille de ce grand homme, a remarqué qu'il n'y a pas une ſeule faute de langage dans la grande ſcène de *Cinna* et d'*Emilie*, où *Cinna* rend compte de ſon entrevue avec les conjurés ; et à peine en trouve-t-il une ou deux dans cette autre ſcène immortelle où *Auguſte* délibère s'il ſe démettra de l'empire.

Par une fatalité ſingulière, les ſcènes les plus froides de ſes autres pièces ſont celles où l'on trouve le plus de vices de langage. Preſque toutes ces ſcènes n'étant point animées par des ſentimens vrais et intéreſſans, et n'étant remplies que de raiſonnemens alambiqués, pèchent autant par l'expreſſion que par le fond même. Rien n'y eſt clair, rien ne ſe montre au grand jour : tant eſt vrai ce que dit *Boileau* :

Ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement.

L'impropriété des termes eſt le défaut le plus commun dans les mauvais ouvrages.

Harmonie des langues.

J'AI connu plus d'un anglais et plus d'un allemand qui ne trouvaient d'harmonie que dans leurs langues. La langue ruſſe, qui eſt la ſlavonne, mêlée de pluſieurs mots grecs et de quelques-uns tartares, paraît mélodieuſe aux oreilles ruſſes.

Cependant un allemand, un anglais, qui aura de l'oreille et du goût, ſera plus content d'*ouranos* que de *heaven* et de *himmel;* d'*anthropos* que de *man;* de *Theos* que de *God* ou *Gott;* d'*ariſtos* que de *goud.* Les dactyles et les ſpondées flatteront plus ſon oreille que les ſyllabes uniformes et peu ſenties de tous les autres langages.

Toutefois, j'ai connu de grands ſcoliaſtes qui ſe plaignaient violemment d'*Horace.* Comment, diſent-ils, ces gens-là qui paſſent pour les modèles de la mélodie, non-ſeulement font heurter continuellement des voyelles les unes contre les autres, ce qui nous eſt expreſſément défendu; non-ſeulement ils vous alongent ou vous raccourciſſent un mot à la façon grecque ſelon leur beſoin, mais ils vous coupent hardiment un mot en deux; ils

mettent une moitié à la fin d'un vers, et l'autre moitié au commencement du vers suivant.

Redditum Cyri solio Phraaten,
Dissidens plebi, numero beato-
rum eximit virtus, &c.

C'est comme si nous écrivions dans une ode en français :

Défions-nous de la Fortu-
ne et n'en croyons que la vertu.

Horace ne se bornait pas à ces petites libertés ; il met à la fin de son vers la première lettre du mot qui commence le vers qui suit :

Jove non probante u-
xorius amnis.

Ce dieu du Tibre ai-
mait beaucoup sa femme.

Que dirons-nous de ces vers harmonieux :

Septimi, Gades aditure mecum, et
Cantabrum indoctum juga ferre nostra, et....

Septime qu'avec moi je mène à Cadix, et
Qui verrez le Cantabre ignorant du joug, et....

Horace en a cinquante de cette force, et *Pindare* en eſt tout rempli.

Tout eſt noble dans Horace, dit *Dacier* dans ſa préface. N'aurait-il pas mieux fait de dire : tantôt *Horace* a de la nobleſſe, tantôt de la délicateſſe et de l'enjouement ? &c.

Le malheur des commentateurs de toute eſpèce eſt, ce me ſemble, de n'avoir jamais d'idée préciſe, et de prononcer de grands mots qui ne ſignifient rien. Monſieur et madame *Dacier* y étaient fort ſujets avec tout leur mérite.

Je ne vois pas quelle nobleſſe, quelle grandeur, peut nous frapper dans ces ordres qu'*Horace* donne à ſon laquais, en vers qualifiés du nom d'*ode*. Je me ſers, à quelques mots près, de la traduction même de *Dacier* :

Laquais, je ne ſuis point pour la magnificence des Perſes. Je ne puis ſouffrir les couronnes pliées avec des bandelettes de tilleul. Ceſſe donc de t'informer où tu pourras trouver des roſes tardives. Je ne veux que du ſimple myrte ſans autre façon. Le myrte ſied bien à un laquais comme toi, et à moi qui bois ſous une petite treille.

Ses vers contre de pauvres vieilles et contre des ſorcières me ſemblent encore moins nobles que l'ode à ſon laquais.

Mais revenons à ce qui dépend uniquement de la langue. Il paraît évident que les Romains

et les Grecs ſe donnaient des libertés qui ſeraient chez nous des licences intolérables.

Pourquoi voyons-nous tant de moitiés de mots à la fin des vers dans les odes d'*Horace*, et pas un exemple de cette licence dans *Virgile* ?

N'eſt-ce point parce que les odes étaient faites pour être chantées, et que la muſique feſait diſparaître ce défaut ? il faut bien que cela ſoit, puiſqu'on voit dans *Pindare* tant de mots coupés en deux d'un vers à l'autre, et qu'on n'en voit pas dans *Homère*.

Mais, me dira-t-on, les rapſodes chantaient les vers d'*Homère*. On chantait des morceaux de l'Enéide à Rome comme on chante des ſtances de l'*Arioſte* et du *Taſſe* en Italie. Il eſt clair, par l'exemple du *Taſſe*, que ce ne fut pas un chant proprement dit, mais une déclamation ſoutenue à peu-près comme quelques morceaux aſſez mélodieux du chant grégorien.

Les Grecs prenaient d'autres libertés qui nous ſont rigoureuſement interdites ; par exemple, de répéter ſouvent dans la même page des épithètes, des moitiés de vers, des vers même tout entiers ; et cela prouve qu'ils ne s'aſtreignaient pas à la même correction que nous. Le *podas okus Akilles*, l'*olimpia domata ekontas*, l'*ekibolón Apollona*, &c. &c. flattent agréablement l'oreille. Mais ſi dans

nos langues modernes nous fesions rimer si souvent *Achille aux pieds légers*, *les flèches d'Apollon*, *les demeures célestes*, nous ne serions pas tolérés.

Si nous fesions répéter par un personnage les mêmes paroles qu'un autre personnage lui a dites, ce double emploi serait plus insupportable encore.

Si le *Tasse* s'était servi tantôt du dialecte bergamasque, tantôt du patois du Piémont, tantôt de celui de Gènes, il n'aurait été lu de personne. Les Grecs avaient donc pour leur poësie des facilités qu'aucune nation ne s'est permises. Et de tous les peuples, le Français est celui qui s'est asservi à la gêne la plus rigoureuse.

SECTION III.

Il n'est aucune langue complète, aucune qui puisse exprimer toutes nos idées et toutes nos sensations ; leurs nuances sont trop imperceptibles et trop nombreuses. Personne ne peut faire connaître précisément le degré du sentiment qu'il éprouve. On est obligé, par exemple, de désigner sous le nom général d'*amour* et de *haine*, mille amours et mille haines toutes différentes ; il en est de même

de nos douleurs et de nos plaiſirs. Ainſi toutes les langues ſont imparfaites comme nous.

Elles ont toutes été faites ſucceſſivement et par degrés ſelon nos beſoins. C'eſt l'inſtinct commun à tous les hommes qui a fait les premières grammaires ſans qu'on s'en aperçût. Les Lapons, les Nègres, auſſi-bien que les Grecs, ont eu beſoin d'exprimer le paſſé, le préſent, le futur; et ils l'ont fait: mais comme jamais il n'y a eu d'aſſemblée de logiciens qui ait formé une langue, aucune n'a pu parvenir à un plan abſolument régulier.

Tous les mots, dans toutes les langues poſſibles, ſont néceſſairement l'image des ſenſations. Les hommes n'ont pu jamais exprimer que ce qu'ils ſentaient. Ainſi tout eſt devenu métaphore; par-tout on éclaire l'ame, le cœur brûle, l'eſprit voit, il compoſe, il unit, il diviſe, il s'égare, il ſe recueille, il ſe diſſipe.

Toutes les nations ſe ſont accordées à nommer *ſouffle*, *eſprit*, *ame*, l'entendement humain dont ils ſentent les effets ſans le voir, après avoir nommé *vent*, *ſouffle*, *eſprit*, l'agitation de l'air qu'ils ne voient point.

Chez tous les peuples l'infini a été négation de fini; immenſité, négation de meſure. Il eſt évident que ce ſont nos cinq ſens qui ont produit toutes les langues, auſſi-bien que toutes nos idées.

Les moins imparfaites ſont comme les lois : celles dans leſquelles il y a le moins d'arbitraire ſont les meilleures.

Les plus complètes ſont néceſſairement celles des peuples qui ont le plus cultivé les arts et la ſociété. Ainſi la langue hébraïque devait être une des langues les plus pauvres, comme le peuple qui la parlait. Comment les Hébreux auraient-ils pu avoir des termes de marine, eux qui avant *Salomon* n'avaient pas un bateau? comment les termes de la philoſophie, eux qui furent plongés dans une ſi profonde ignorance juſqu'au temps où ils commencèrent à apprendre quelque choſe dans leur tranſmigration à Babylone? La langue des Phéniciens, dont les Hébreux tirèrent leur jargon, devait être très-ſupérieure, parce qu'elle était l'idiome d'un peuple induſtrieux, commerçant, riche, répandu dans toute la terre.

La plus ancienne langue connue doit être celle de la nation raſſemblée le plus anciennement en corps de peuple. Elle doit être encore celle du peuple qui a été le moins ſubjugué, ou qui l'ayant été a policé ſes conquérans. Et à cet égard, il eſt conſtant que le chinois et l'arabe ſont les plus anciennes langues de toutes celles qu'on parle aujourd'hui.

Il n'y a point de langue-mère. Toutes les nations voisines ont emprunté les unes des autres ; mais on a donné le nom de *langue-mère* à celles dont quelques idiomes connus sont dérivés. Par exemple, le latin est langue-mère, par rapport à l'italien, à l'espagnol, au français ; mais il était lui-même dérivé du toscan, et le toscan l'était du celte et du grec.

Le plus beau de tous les langages doit être celui qui est à la fois le plus complet, le plus sonore, le plus varié dans ses tours, et le plus régulier dans sa marche, celui qui a le plus de mots composés, celui qui par sa prosodie exprime le mieux les mouvemens lents ou impétueux de l'ame, celui qui ressemble le plus à la musique.

Le grec a tous ces avantages ; il n'a point la rudesse du latin, dont tant de mots finissent en *um*, *ur*, *us*. Il a toute la pompe de l'espagnol et toute la douceur de l'italien. Il a par-dessus toutes les langues vivantes du monde l'expression de la musique, par les syllabes longues et brèves. Ainsi, tout défiguré qu'il est aujourd'hui dans la Gréce, il peut être encore regardé comme le plus beau langage de l'univers.

La plus belle langue ne peut être la plus généralement répandue, quand le peuple qui la parle est opprimé, peu nombreux, sans

commerce avec les autres nations, et quand ces autres nations ont cultivé leurs propres langages. Ainſi le grec doit être moins étendu que l'arabe, et même que le turc.

De toutes les langues de l'Europe, la françaiſe doit être la plus générale, parce qu'elle eſt la plus propre à la converſation : elle a pris ſon caractère dans celui du peuple qui la parle.

Les Français ont été, depuis près de cent cinquante ans, le peuple qui a le plus connu la ſociété, qui en a le premier écarté toute la gêne, et le premier chez qui les femmes ont été libres et même ſouveraines, quand elles n'étaient ailleurs que des eſclaves. La ſyntaxe de cette langue toujours uniforme, et qui n'admet point d'inverſions, eſt encore une facilité que n'ont guère les autres langues; c'eſt une monnaie plus courante que les autres, quand même elle manquerait de poids. La quantité prodigieuſe de livres agréablement frivoles que cette nation a produits, eſt encore une raiſon de la faveur que ſa langue a obtenue chez toutes les nations.

Dès livres profonds ne donneront point de cours à une langue; on les traduira : on apprendra la philoſophie de *Newton;* mais on n'apprendra pas l'anglais pour l'entendre.

Ce qui rend encore le français plus commun,

c'eſt la perfection où le théâtre a été porté dans cette langue. C'eſt à Cinna, à Phèdre, au Miſanthrope qu'elle a dû ſa vogue, et non pas aux conquêtes de *Louis XIV*.

Elle n'eſt ni ſi abondante et ſi maniable que l'italien, ni ſi majeſtueuſe que l'eſpagnol, ni ſi énergique que l'anglais; et cependant elle a fait plus de fortune que ces trois langues, par cela ſeul qu'elle eſt plus de commerce, et qu'il y a plus de livres agréables chez elle qu'ailleurs : elle a réuſſi comme les cuiſiniers de France, parce qu'elle a plus flatté le goût général.

Le même eſprit qui a porté les nations à imiter les Français dans leurs ameublemens, dans la diſtribution des appartemens, dans les jardins, dans la danſe, dans tout ce qui donne de la grâce, les a portées auſſi à parler leur langue. Le grand art des bons écrivains français eſt préciſément celui des femmes de cette nation, qui ſe mettent mieux que les autres femmes de l'Europe, et qui ſans être plus belles le paraiſſent par l'art de leur parure, par les agrémens nobles et ſimples qu'elles ſe donnent ſi naturellement.

C'eſt à force de politeſſe que cette langue eſt parvenue à faire diſparaître les traces de ſon ancienne barbarie. Tout atteſterait cette barbarie à qui voudrait y regarder de près.

On verrait que le nombre *vingt* vient de *viginti*, et qu'on prononçait autrefois ce *g* et ce *t* avec une rudeſſe propre à toutes les nations ſeptentrionales ; du mois d'*Auguſtus* on fit le mois d'aouſt.

Il n'y a pas long-temps qu'un prince allemand croyant qu'en France on ne prononçait jamais autrement le terme d'*Auguſte*, appelait le roi *Auguſte* de Pologne le roi *Aouſt*.

De *pavo* nous fîmes *paon ;* nous le prononçions comme *phaon ;* et aujourd'hui nous diſons *pan*.

De *lupus* on avait fait *loup*, et on feſait entendre le *p* avec une dureté inſupportable. Toutes les lettres qu'on a retranchées depuis dans la prononciation, mais qu'on a conſervées en écrivant, ſont nos anciens habits de ſauvages.

C'eſt quand les mœurs ſe ſont adoucies, qu'on a auſſi adouci la langue : elle était agreſte comme nous, avant que *François I* eût appelé les femmes à ſa cour. Il eût autant valu parler l'ancien celte que le français du temps de *Charles VIII* et de *Louis XII*. L'allemand n'était pas plus dur. Tous les imparfaits avaient un ſon affreux ; chaque ſyllabe ſe prononçait dans *aimoient*, *feſoient*, *croyoient ;* on diſait, ils *croy-oi-ent ;* c'était un croaſſement de corbeaux, comme dit l'empereur

Julien du langage celte, plutôt qu'un langage d'hommes.

Il a fallu des ſiècles pour ôter cette rouille. Les imperfections qui reſtent feraient encore intolérables, ſans le ſoin qu'on prend continuellement de les éviter, comme un habile cavalier évite les pierres ſur ſa route.

Les bons écrivains ſont attentifs à combattre les expreſſions vicieuſes que l'ignorance du peuple met d'abord en vogue, et qui, adoptées par les mauvais auteurs, paſſent enſuite dans les gazettes et dans les écrits publics. Ainſi, du mot italien *celata* qui ſignifie *elmo*, *caſque*, *armet*, les ſoldats français firent en Italie le mot de *ſalade;* de ſorte que quand on diſait, *il a pris ſa ſalade*, on ne ſavait ſi celui dont on parlait avait pris ſon *caſque* ou des *laitues*. Les gazetiers ont traduit le mot *ridotto* par *redoute*, qui ſignifie une eſpèce de fortification; mais un homme qui ſait ſa langue conſervera toujours le mot d'*aſſemblée*. *Roſtbeef* ſignifie en anglais du *bœuf rôti;* et nos maîtres d'hôtel nous parlent aujourd'hui d'un *roſtbeef* de mouton. *Ridingcoat* veut dire un *habit de cheval;* on en a fait *redingote*, et le peuple croit que c'eſt un ancien mot de la langue. Il a bien fallu adopter cette expreſſion avec le peuple, parce qu'elle ſignifie une choſe d'uſage.

Le plus bas peuple, en fait de termes d'arts et métiers et des choses nécessaires, subjugue la cour, si on l'ose dire, comme en fait de religion. Ceux qui méprisent le plus le vulgaire sont obligés de parler et de paraître penser comme lui.

Ce n'est pas mal parler que de nommer les choses du nom que le bas peuple leur a imposé; mais on reconnaît un peuple naturellement plus ingénieux qu'un autre par les noms propres qu'il donne à chaque chose.

Ce n'est que faute d'imagination qu'un peuple adapta la même expression à cent idées différentes. C'est une stérilité ridicule de n'avoir pas su exprimer autrement *un bras de mer*, *un bras de balance*, *un bras de fauteuil;* il y a de l'indigence d'esprit à dire également la *tête d'un clou*, la *tête d'une armée.* On trouve le mot de *cu* par-tout, et très-mal à propos: une rue sans issue ne ressemble en rien à un *cu de sac;* un honnête homme aurait pu appeler ces sortes de rues des *impasses;* la populace les a nommées *cus*, et les reines ont été obligées de les nommer ainsi. Le fond d'un artichaut, la pointe qui termine le dessous d'une lampe, ne ressemblent pas plus à un *cu* que des rues sans passage; on dit pourtant toujours *cu d'artichaut*, *cu de lampe*, parce que le peuple qui a fait la langue était alors grossier. Les

Italiens, qui auraient été plus en droit que nous de faire ſouvent ſervir ce mot, s'en ſont bien donné de garde. Le peuple d'Italie, né plus ingénieux que ſes voiſins, forma une langue beaucoup plus abondante que la nôtre.

Il faudrait que le cri de chaque animal eût un terme qui le diſtinguât. C'eſt une diſette inſupportable de manquer d'expreſſion pour le cri d'un oiſeau, pour celui d'un enfant; et d'appeler des choſes ſi différentes du même nom. Le mot de *vagiſſement*, dérivé du latin *vagitus*, aurait exprimé très-bien le cri des enfans au berceau.

L'ignorance a introduit un autre uſage dans toutes les langues modernes. Mille termes ne ſignifient plus ce qu'ils doivent ſignifier. *Idiot* voulait dire *ſolitaire*, aujourd'hui il veut dire *ſot*; *épiphanie* ſignifiait *ſuperficie*, c'eſt aujourd'hui la fête des trois rois; *baptiſer*, c'eſt ſe plonger dans l'eau, nous diſons baptiſer du du nom de *Jean* ou de *Jacques*.

A ces défauts de preſque toutes les langues, ſe joignent des irrégularités barbares. *Garçon*, *courtiſan*, *coureur*, ſont des mots honnêtes; *garce*, *courtiſane*, *coureuſe*, ſont des injures. *Vénus* eſt un nom charmant, *vénérien* eſt abominable.

Un autre effet de l'irrégularité de ces

langues compoſées au haſard dans des temps groſſiers, c'eſt la quantité de mots compoſés dont le ſimple n'exiſte plus. Ce ſont des enfans qui ont perdu leur père. Nous avons des *architraves* et point de *traves*, des *architectes* et point de *tectes*, des *ſoubaſſemens* et point de *baſſemens*; il y a des choſes *ineffables* et point d'*effables*. On eſt *intrépide*, on n'eſt pas *trépide*; *impotent*, et jamais *potent*; un fonds eſt *inépuiſable*, ſans pouvoir être *puiſable*. Il y a des *impudens*, des *inſolens*, mais ni *pudens*, ni *ſolens*: *nonchalant* ſignifie *pareſſeux*, et *chaldnt* celui qui achète.

Toutes les langues tiennent plus ou moins de ces défauts; ce ſont des terrains tous irréguliers, dont la main d'un habile artiſte ſait tirer avantage.

Il ſe gliſſe toujours dans les langues d'autres défauts qui font voir le caractère d'une nation. En France les modes s'introduiſent dans les expreſſions comme dans les coiffures. Un malade ou un médecin du bel air ſe ſera aviſé de dire qu'il a eu un *ſoupçon* de fièvre, pour ſignifier qu'il a eu une légère atteinte; voilà bientôt toute la nation qui a des *ſoupçons* de colique, des *ſoupçons* de haine, d'amour, de ridicule. Les prédicateurs vous diſent en chaire qu'il faut avoir au moins un *ſoupçon* d'amour de Dieu. Au bout de quelques mois

cette

cette mode paſſe pour faire place à une autre. *Vis-à-vis* s'introduit par-tout. On ſe trouve dans toutes les converſations *vis-à-vis* de ſes goûts et de ſes intérêts. Les courtiſans ſont bien ou mal *vis-à-vis* du roi; les miniſtres embarraſſés *vis-à-vis* d'eux-mêmes; le parlement en corps fait ſouvenir la nation qu'il a été le ſoutien des lois *vis-à-vis* de l'archevêque, et les hommes, en chaire, ſont *vis-à-vis* de DIEU dans un état de perdition.

Ce qui nuit le plus à la nobleſſe de la langue, ce n'eſt pas cette mode paſſagère dont on ſe dégoûte bientôt, ce ne ſont pas les ſolécifmes de la bonne compagnie dans leſquels les bons auteurs ne tombent point; c'eſt l'affectation des auteurs médiocres de parler de choſes ſérieuſes dans le ſtyle de la converſation. Vous lirez dans nos livres nouveaux de philoſophie qu'il ne faut pas faire *à pure perte les frais de penſer*; que les éclipſes ſont *en droit d'effrayer le peuple*; qu'*Epicure* avait un extérieur *à l'uniſſon de ſon ame*; que *Clodius renvia ſur Auguſte*, et mille autres expreſſions pareilles, dignes du laquais des Précieuſes ridicules.

Le ſtyle des ordonnances des rois, et des arrêts prononcés dans les tribunaux, ne ſert qu'à faire voir de quelle barbarie on eſt

parti. On s'en moque dans la comédie des Plaideurs :

> Lequel Jérôme, après plusieurs rebellions,
> Aurait atteint, frappé, moi sergent à la joue.

Cependant il est arrivé que des gazetiers et des feseurs de journaux ont adopté cette incongruité ; et vous lisez dans des papiers publics : ,, On a appris que la flotte aurait mis ,, à la voile le 7 mars, et qu'elle aurait doublé ,, les Sorlingues. ,,

Tout conspire à corrompre une langue un peu étendue ; les auteurs qui gâtent le style par affectation ; ceux qui écrivent en pays étranger, et qui mêlent presque toujours des expressions étrangères à leur langue naturelle ; les négocians qui introduisent dans la conversation les termes de leur comptoir, et qui vous disent que l'Angleterre arme une flotte, mais que *par contre* la France équipe des vaisseaux ; les beaux esprits des pays étrangers qui, ne connaissant pas l'usage, vous disent qu'un jeune prince a été très-bien *éduqué*, au lieu de dire qu'il a reçu une bonne éducation.

Toute langue étant imparfaite, il ne s'ensuit pas qu'on doive la changer. Il faut absolument s'en tenir à la manière dont les bons auteurs

l'ont parlée; et quand on a un nombre suffisant d'auteurs approuvés, la langue est fixée. Ainsi on ne peut plus rien changer à l'italien, à l'espagnol, à l'anglais, au français, sans les corrompre; la raison en est claire, c'est qu'on rendrait bientôt inintelligibles les livres qui sont l'instruction et le plaisir des nations.

LARMES.

Les larmes sont le langage muet de la douleur. Mais pourquoi? quel rapport y a-t-il entre une idée triste et cette liqueur limpide et salée, filtrée par une petite glande au coin externe de l'œil, laquelle humecte la conjonctive et les petits points lacrymaux, d'où elle descend dans le nez et dans la bouche par le réservoir appelé sac lacrymal, et par ses conduits?

Pourquoi dans les enfans et dans les femmes dont les organes sont d'un réseau faible et délicat, les larmes sont-elles plus aisément excitées par la douleur que dans les hommes faits, dont le tissu est plus ferme?

La nature a-t-elle voulu faire naître en nous la compassion à l'aspect de ces larmes qui nous attendrissent, et nous porter à secourir ceux qui les répandent? La femme sauvage est aussi

fortement déterminée à ſecourir l'enfant qui pleure, que le ſerait une femme de la cour, et peut-être davantage, parce qu'elle a moins de diſtractions et de paſſions.

Tout a une fin ſans doute dans le corps animal. Les yeux ſurtout ont des rapports mathématiques ſi évidens, ſi démontrés, ſi admirables avec les rayons de lumière ; cette mécanique eſt ſi divine, que je ſerais tenté de prendre pour un délire de fièvre chaude l'audace de nier les cauſes finales de la ſtructure de nos yeux.

L'uſage des larmes ne paraît pas avoir une fin ſi déterminée et ſi frappante ; mais il ſerait beau que la nature les fît couler pour nous exciter à la pitié.

Il y a des femmes qui ſont accuſées de pleurer quand elles veulent. Je ne ſuis nullement ſurpris de leur talent. Une imagination vive, ſenſible et tendre peut ſe fixer à quelque objet, à quelque reſſouvenir douloureux, et ſe le repréſenter avec des couleurs ſi dominantes qu'elles lui arrachent des larmes. C'eſt ce qui arrive à pluſieurs acteurs, et principalement à des actrices, ſur le théâtre.

Les femmes qui les imitent dans l'intérieur de leurs maiſons, joignent à ce talent la petite fraude de paraître pleurer pour leur mari, tandis qu'en effet elles pleurent pour leur

amant. Leurs larmes ſont vraies, et l'objet en eſt faux.

Il eſt impoſſible d'affecter les pleurs ſans ſujet, comme on peut affecter de rire. Il faut être ſenſiblement touché pour forcer la glande lacrymale à ſe comprimer et à répandre ſa liqueur ſur l'orbite de l'œil; mais il ne faut que vouloir pour former le rire.

On demande pourquoi le même homme qui aura vu d'un œil ſec les événemens les plus atroces, qui même aura commis des crimes de ſang froid, pleurera au théâtre à la repréſentation de ces événemens et de ces crimes? c'eſt qu'il ne les voit pas avec les mêmes yeux, il les voit avec ceux de l'auteur et de l'acteur. Ce n'eſt plus le même homme; il était barbare, il était agité de paſſions furieuſes quand il vit tuer une femme innocente, quand il ſe ſouilla du ſang de ſon ami; il redevient homme au ſpectacle. Son ame était remplie d'un tumulte orageux, elle eſt tranquille, elle eſt vide; la nature y rentre, il répand des larmes vertueuſes. C'eſt-là le vrai mérite, le grand bien des ſpectacles; c'eſt-là ce que ne peuvent jamais faire ces froides déclamations d'un orateur gagé pour ennuyer tout un auditoire pendant une heure.

Le capitoul *David* qui, ſans s'émouvoir,

vit et fit mourir l'innocent *Calas* fur la roue, aurait verfé des larmes en voyant fon propre crime dans une tragédie bien écrite et bien récitée.

C'eft ainfi que *Pope* a dit dans le prologue du Caton d'*Addiffon* :

Tyrant's no more their favage nature Kept ;
And foes to virtue woonder'ed how they wept.

De fe voir attendris les méchans s'étonnèrent,
Le crime eut des remords, et les tyrans pleurèrent.

LEPRE ET VEROLE.

Il s'agit ici de deux grandes divinités, l'une ancienne et l'autre moderne, qui ont régné dans notre hémifphère. Le révérend père dom *Calmet*, grand antiquaire, c'eft-à-dire grand compilateur de ce qu'on a dit autrefois et de ce qu'on a répété de nos jours, a confondu la vérole et la lèpre. Il prétend que c'eft de la vérole que le bon homme *Job* était attaqué ; et il fuppofe, d'après un fier commentateur nommé *Pinéda*, que la vérole et la lèpre font précifément la même chofe. Ce n'eft pas que *Calmet* foit médecin ; ce n'eft pas qu'il raifonne, mais il cite ; et dans fon métier de commentateur, les citations ont toujours tenu lieu de

raiſons. Il cite entre autres le conſul *Auſone*, né gaſcon et poëte, précepteur du malheureux empereur *Gratien*, et que quelques-uns ont cru avoir été évêque.

Calmet, dans ſa diſſertation ſur la maladie de *Job*, renvoie le lecteur à cette épigramme d'*Auſone* ſur une dame romaine nommée *Criſpa* :

» Criſpa pour ſes amans ne fut jamais farouche ;
» Elle offre à leurs plaiſirs et ſa langue et ſa bouche ;
» Tous ſes trous en tout temps furent ouverts pour eux ;
» Célébrons, mes amis, des ſoins ſi généreux. »

On ne voit pas ce que cette prétendue épigramme a de commun avec ce qu'on impute à *Job*, qui d'ailleurs n'a jamais exiſté, et qui n'eſt qu'un perſonnage allégorique d'une fable arabe, ainſi que nous l'avons vu.

Quand *Aſtruc*, dans ſon Hiſtoire de la vérole, allégue des autorités pour prouver que la vérole vient en effet de Saint-Domingue, et que les Eſpagnols la rapportèrent d'Amérique, ſes citations ſont plus concluantes.

Deux choſes prouvent, à mon avis, que nous devons la vérole à l'Amérique ; la première eſt la foule des auteurs, des médecins et des chirurgiens du ſeizième ſiècle qui atteſtent cette vérité ; la ſeconde eſt le ſilence

de tous les médecins et de tous les poëtes de l'antiquité qui n'ont jamais connu cette maladie, et qui n'ont jamais prononcé son nom. Je regarde ici le silence des médecins et des poëtes comme une preuve également démonstrative. Les premiers, à commencer par *Hippocrate*, n'auraient pas manqué de décrire cette maladie, de la caractériser, de lui donner un nom, de chercher quelques remèdes. Les poëtes, aussi malins que les médecins sont laborieux, auraient parlé dans leurs satires de la chaude-pisse, du chancre, du poulain, de tout ce qui précède ce mal affreux et de toutes ses suites. Vous ne trouvez pas un seul vers dans *Horace*, dans *Catulle*, dans *Martial*, dans *Juvénal*, qui ait le moindre rapport à la vérole ; tandis qu'ils s'étendent tous avec tant de complaisance sur tous les effets de la débauche.

Il est très-certain que la petite vérole ne fut connue des Romains qu'au sixième siècle ; que la vérole américaine ne fut apportée en Europe qu'à la fin du quinzième, et que la lèpre est aussi étrangère à ces deux maladies que la paralysie l'est à la danse de Saint-Vit ou de Saint-Guy.

La lèpre était une gale d'une espèce horrible. Les Juifs en furent attaqués plus qu'aucun peuple des pays chauds, parce qu'ils n'avaient ni linge ni bains domestiques. Ce peuple

était

était ſi mal-propre que ſes légiſlateurs furent obligés de lui faire une loi de ſe laver les mains.

Tout ce que nous gagnâmes à la fin de nos croiſades, ce fut cette gale; et de tout ce que nous avions pris, elle fut la ſeule choſe qui nous reſta. Il fallut bâtir par-tout des léproſeries pour renfermer ces malheureux attaqués d'une gale peſtilentielle et incurable.

La lèpre, ainſi que le fanatiſme et l'uſure, avait été le caractère diſtinctif des Juifs. Ces malheureux n'ayant point de médecins, les prêtres ſe mirent en poſſeſſion de gouverner la lèpre, et d'en faire un point de religion. C'eſt ce qui a fait dire à quelques téméraires que les Juifs étaient de véritables ſauvages, dirigés par leurs jongleurs. Leurs prêtres, à la vérité, ne guériſſaient pas la lèpre, mais ils ſéparaient les galeux de la ſociété, et par là ils acquéraient un pouvoir prodigieux. Tout homme atteint de ce mal était empriſonné comme un voleur; de ſorte qu'une femme qui voulait ſe défaire de ſon mari n'avait qu'à gagner un prêtre, le mari était enfermé; c'était une eſpèce de lettre de cachet de ce temps-là. Les Juifs et ceux qui les gouvernaient étaient ſi ignorans qu'ils prirent les teignes qui rongent les habits et les moiſiſſures des murailles pour une lèpre. Ils imaginèrent donc la lèpre

des maifons et des habits; de forte que le peuple, fes guenilles et fes cabanes, tout fut fous la verge facerdotale.

Une preuve qu'au temps de la découverte de la vérole il n'y avait nul rapport entre ce mal et la lèpre, c'eft que le peu qui reftait encore de lépreux à la fin du quinzième fiècle ne voulut faire aucune forte de comparaifon avec les vérolés.

On mit d'abord quelques vérolés dans les hôpitaux des lépreux; mais ceux-ci les reçurent avec indignation. Ils préfentèrent requête pour en être féparés, comme des gens en prifon pour dettes, ou pour des affaires d'honneur, demandent à n'être pas confondus avec la canaille des criminels.

Nous avons déjà dit que le parlement de Paris rendit, le 6 mars 1496, un arrêt par lequel tous les vérolés qui n'étaient pas bourgeois de Paris, euffent à fortir dans vingt-quatre heures, fous peine d'être pendus. L'arrêt n'était ni chrétien, ni légal, ni fenfé; et nous en avons beaucoup de cette efpèce: mais il prouve que la vérole était regardée comme un fléau nouveau qui n'avait rien de commun avec la lèpre, puifqu'on ne pendait point les lépreux pour avoir couché à Paris, et qu'on pendait les vérolés.

Les hommes peuvent fe donner la lèpre

par leur faleté, ainfi qu'une certaine efpèce d'animaux auxquels la canaille reffemble affez; mais pour la vérole, c'eft la nature qui a fait ce préfent à l'Amérique. Nous lui avons déjà reproché à cette nature, fi bonne et fi méchante, fi éclairée et fi aveugle, d'avoir été contre fon but, en empoifonnant la fource de la vie; et nous gémiffons encore de n'avoir point trouvé de folution à cette difficulté terrible.

Nous avons vu ailleurs que l'homme en général, l'un portant l'autre, n'a qu'environ vingt-deux ans à vivre; et pendant ces vingt-deux ans il eft fujet à plus de vingt-deux mille maux, dont plufieurs font incurables.

Dans cet horrible état on fe pavane encore; on fait l'amour, au hafard de tomber en pourriture, on s'intrigue, on fait la guerre, on fait des projets comme fi on devait vivre mille fiècles dans les délices.

LETTRES, GENS DE LETTRES, OU LETTRÉS.

DANS nos temps barbares, lorfque les Francs, les Germains, les Bretons, les Lombards, les Mofarabes efpagnols, ne favaient ni lire, ni écrire, on inftitua des écoles, des

universités, composées presque toutes d'ecclésiastiques qui, ne sachant que leur jargon, enseignèrent ce jargon à ceux qui voulurent l'apprendre ; les académies ne sont venues que long-temps après ; elles ont méprisé les sottises des écoles, mais elles n'ont pas toujours osé s'élever contre elles, parce qu'il y a des sottises qu'on respecte, attendu qu'elles tiennent à des choses respectables.

Les gens de lettres qui ont rendu le plus de services au petit nombre d'êtres pensans répandus dans le monde, sont les lettrés isolés, les vrais savans renfermés dans leur cabinet, qui n'ont ni argumenté sur les bancs des universités, ni dit les choses à moitié dans les académies ; et ceux-là ont presque tous été persécutés. Notre misérable espèce est tellement faite, que ceux qui marchent dans le chemin battu jettent toujours des pierres à ceux qui enseignent un chemin nouveau.

Montesquieu dit que les Scythes crevaient les yeux à leurs esclaves, afin qu'ils fussent moins distraits en battant leur beurre ; c'est ainsi que l'inquisition en use, et presque tout le monde est aveugle dans les pays où ce monstre règne. On a deux yeux depuis plus de cent ans en Angleterre ; les Français commencent à ouvrir un œil ; mais quelquefois

il ſe trouve des hommes en place qui ne veulent pas même permettre qu'on ſoit borgne.

Ces pauvres gens en place ſont comme le docteur *Balouard* de la comédie italienne, qui ne veut être ſervi que par le balourd *Arlequin*, et qui craint d'avoir un valet trop pénétrant.

Faites des odes à la louange de monſeigneur *Superbus fadus*, des madrigaux pour ſa maîtreſſe; dédiez à ſon portier un livre de géographie, vous ſerez bien reçu; éclairez les hommes, vous ſerez écraſé.

Deſcartes eſt obligé de quitter ſa patrie; *Gaſſendi* eſt calomnié, *Arnauld* traîne ſes jours dans l'exil; tout philoſophe eſt traité comme les prophètes chez les Juifs.

Qui croirait que dans le dix-huitième ſiècle un philoſophe ait été traîné devant les tribunaux ſéculiers et traité d'impie par les tribunaux d'argumens, pour avoir dit que les hommes ne pourraient exercer les arts s'ils n'avaient pas de mains? Je ne déſeſpère pas qu'on ne condamne bientôt aux galères le premier qui aura l'inſolence de dire qu'un homme ne penſerait pas s'il était ſans tête; car, lui dira un bachelier, l'ame eſt un eſprit pur, la tête n'eſt que de la matière; DIEU peut placer l'ame dans le talon auſſi-bien que dans le cerveau: partant, je vous dénonce comme un impie.

Le plus grand malheur d'un homme de lettres n'eſt peut-être pas d'être l'objet de la jalouſie de ſes confrères, la victime de la cabale, le mépris des puiſſans du monde ; c'eſt d'être jugé par des ſots. Les ſots vont loin quelquefois, ſurtout quand le fanatiſme ſe joint à l'ineptie, et à l'ineptie l'eſprit de vengeance. Le grand malheur encore d'un homme de lettres eſt ordinairement de ne tenir à rien. Un bourgeois achète un petit office, et le voilà ſoutenu par ſes confrères. Si on lui fait une injuſtice, il trouve auſſitôt des défenſeurs. L'homme de lettres eſt ſans ſecours ; il reſſemble aux poiſſons volans ; s'il s'élève un peu, les oiſeaux le dévorent ; s'il plonge, les poiſſons le mangent.

Tout homme public paye tribut à la malignité, mais il eſt payé en deniers et en honneurs. (*)

LIBELLE.

On nomme *libelles* de petits livres d'injures. Ces livres ſont petits, parce que les auteurs ayant peu de raiſons à donner, n'écrivant point pour inſtruire, et voulant être lus, ſont

(*) Voyez GENS DE LETTRES.

forcés d'être courts. Ils y mettent très-rarement leurs noms, parce que les assassins craignent d'être saisis avec des armes défendues.

Il y a les libelles politiques. Les temps de la ligue et de la fronde en regorgèrent. Chaque dispute en Angleterre en produit des centaines. On en fit contre *Louis XIV* de quoi fournir une vaste bibliothéque.

Nous avons des libelles théologiques depuis environ seize cents ans : c'est bien pis; ce sont des injures sacrées des halles. Voyez seulement comment S[t] *Jérôme* traite *Rufin* et *Vigilantius*. Mais depuis lui les disputeurs ont bien enchéri. Les derniers libelles ont été ceux des molinistes contre les jansénistes, on les compte par milliers. De tous ces fatras il ne reste aujourd'hui que les seules Lettres provinciales.

Les gens de lettres pourraient le disputer aux théologiens. *Boileau* et *Fontenelle*, qui s'attaquèrent à coups d'épigrammes, disaient tous deux que les libelles dont ils avaient été gourmés n'auraient pas tenu dans leurs chambres. Tout cela tombe comme les feuilles en automne. Il y a eu des gens qui ont traité de libelles toutes les injures qu'on dit par écrit à son prochain.

Selon eux, les pouilles que les prophètes chantèrent quelquefois aux rois d'Israël,

étaient des libelles diffamatoires pour faire ſoulever les peuples contre eux. Mais comme la populace n'a jamais lu dans aucun pays du monde, il eſt à croire que ces ſatires, qu'on débitait ſous le manteau, ne feſaient pas grand mal. C'eſt en parlant au peuple aſſemblé qu'on excite des ſéditions bien plutôt qu'en écrivant. C'eſt pourquoi la première choſe que fit, à ſon avénement, la reine d'Angleterre *Eliſabeth*, chef de l'Egliſe anglicane et défenſeur de la foi, ce fut d'ordonner qu'on ne prêchât de ſix mois ſans ſa permiſſion expreſſe.

L'Anti-Caton de *Céſar* était un libelle; mais *Céſar* fit plus de mal à *Caton* par la bataille de Pharſale et par celle de Tapſa que par ſes diatribes.

Les Philippiques de *Cicéron* ſont des libelles; mais les proſcriptions des triumvirs furent des libelles plus terribles.

St *Cyrille*, St *Grégoire* de Nazianze, firent des libelles contre le grand empereur *Julien*; mais ils eurent la généroſité de ne les publier qu'après ſa mort.

Rien ne reſſemble plus à des libelles que certains manifeſtes de ſouverains. Les ſecrétaires du cabinet de *Mouſtapha*, empereur des Oſmanlis, ont fait un libelle de leur déclaration de guerre.

DIEU les en a punis, eux et leur commettant. Le même efprit qui anima *Céfar*, *Cicéron* et les fecrétaires de *Mouftapha*, domine dans tous les poliffons qui font des libelles dans leurs greniers : *Natura eft femper fibi confona.* Qui croirait que les ames de *Garaffe*, du cocher de *Vertamon*, de *Nonotte*, de *Paulian*, de *Fréron*, de *Langleviel* dit *la Beaumelle*, fuffent, à cet égard, de la même trempe que les ames de *Céfar*, de *Cicéron*, de faint *Cyrille* et du fecrétaire de l'empereur des Ofmanlis ? Rien n'eft pourtant plus vrai.

LIBERTÉ.

OU je me trompe fort, ou *Locke* le définiffeur a très-bien défini la liberté *puiffance.* Je me trompe encore, ou *Collins* célèbre magiftrat de Londres eft le feul philofophe qui ait bien approfondi cette idée ; et *Clarke* ne lui a répondu qu'en théologien. Mais de tout ce qu'on a écrit en France fur la liberté, le petit dialogue fuivant eft ce qui m'a paru de plus net :

A. Voilà une batterie de canons qui tire à nos oreilles, avez-vous la liberté de l'entendre ou de ne l'entendre pas ?

B. Sans doute, je ne puis pas m'empêcher de l'entendre.

A. Voulez-vous que ce canon emporte votre tête et celles de votre femme et de votre fille qui se promènent avec vous ?

B. Quelle proposition me faites-vous là ? je ne peux pas tant que je suis de sens rassis vouloir chose pareille, cela m'est impossible.

A. Bon ; vous entendez nécessairement ce canon, et vous voulez nécessairement ne pas mourir, vous et votre famille, d'un coup de canon à la promenade ; vous n'avez ni le pouvoir de ne pas entendre, ni le pouvoir de vouloir rester ici ?

B. Cela est clair. (*a*)

A. Vous avez en conséquence fait une trentaine de pas pour être à l'abri du canon, vous avez eu le pouvoir de marcher avec moi ce peu de pas ?

B. Cela est encore très-clair.

(*a*) Un pauvre d'esprit, dans un petit écrit honnête, poli, et surtout bien raisonné, objecte que si le prince ordonne à B. de rester exposé au canon, il y restera. Oui, sans doute, s'il a plus de courage, ou plutôt plus de crainte de la honte, que d'amour de la vie, comme il arrive très-souvent. Premièrement, il s'agit ici d'un cas tout différent. Secondement, quand l'instinct de la crainte de la honte l'emporte sur l'instinct de la conservation de soi-même, l'homme est autant nécessité à demeurer exposé au canon, qu'il est nécessité à fuir quand il n'est pas honteux de fuir. Le pauvre d'esprit était nécessité à faire des objections ridicules, et à dire des injures ; et les philosophes se sentent nécessités à se moquer un peu de lui, et à lui pardonner.

A. Et si vous aviez été paralytique, vous n'auriez pu éviter d'être exposé à cette batterie, vous auriez nécessairement entendu et reçu un coup de canon; et vous seriez mort nécessairement?

B. Rien n'est plus véritable.

A. En quoi consiste donc votre liberté, si ce n'est dans le pouvoir que votre individu a exercé de faire ce que votre volonté exigeait d'une nécessité absolue?

B. Vous m'embarrassez; la liberté n'est donc autre chose que le pouvoir de faire ce que je veux.

A. Réfléchissez-y, et voyez si la liberté peut être entendue autrement.

B. En ce cas, mon chien de chasse est aussi libre que moi; il a nécessairement la volonté de courir quand il voit un lièvre, et le pouvoir de courir s'il n'a pas mal aux jambes. Je n'ai donc rien au-dessus de mon chien; vous me réduisez à l'état des bêtes.

A. Voilà les pauvres sophismes des pauvres sophistes qui vous ont instruit. Vous voilà bien malade d'être libre comme votre chien! Ne mangez-vous pas, ne dormez-vous pas, ne propagez-vous pas comme lui, à l'attitude près? Voudriez-vous avoir l'odorat autrement que par le nez? Pourquoi voulez-vous avoir la liberté autrement que votre chien?

B. Mais j'ai une ame qui raiſonne beaucoup, et mon chien ne raiſonne guère. Il n'a preſque que des idées ſimples, et moi j'ai mille idées métaphyſiques.

A. Eh bien, vous êtes mille fois plus libre que lui ; c'eſt-à-dire, vous avez mille fois plus de pouvoir de penſer que lui : mais vous n'êtes pas libre autrement que lui.

B. Quoi ! je ne ſuis pas libre de vouloir ce que je veux ?

A. Qu'entendez-vous par là ?

B. J'entends ce que tout le monde entend. Ne dit-on pas tous les jours, les volontés ſont libres ?

A. Un proverbe n'eſt pas une raiſon ; expliquez-vous mieux ?

B. J'entends que je ſuis libre de vouloir comme il me plaira.

A. Avec votre permiſſion, cela n'a pas de ſens ; ne voyez-vous pas qu'il eſt ridicule de dire : Je veux vouloir ? Vous voulez néceſſairement en conſéquence des idées qui ſe ſont préſentées à vous. Voulez-vous vous marier, oui ou non ?

B. Mais ſi je vous diſais que je ne veux ni l'un ni l'autre ?

A. Vous répondriez comme celui qui diſait : Les uns croient le cardinal *Mazarin* mort, les

autres le croient vivant, et moi je ne crois ni l'un ni l'autre.

B. Eh bien, je veux me marier.

A. Ah ! c'eſt répondre, cela. Pourquoi voulez-vous vous marier ?

B. Parce que je ſuis amoureux d'une jeune fille, belle, douce, bien élevée, aſſez riche, qui chante très-bien, dont les parens ſont de très-honnêtes gens, et que je me flatte d'être aimé d'elle, et fort bien venu de ſa famille.

A. Voilà une raiſon. Vous voyez que vous ne pouvez vouloir ſans raiſon. Je vous déclare que vous êtes libre de vous marier; c'eſt-à-dire que vous avez le pouvoir de ſigner le contrat, de faire la noce et de coucher avec votre femme.

B. Comment ! je ne peux vouloir ſans raiſon ? Eh que deviendra cet autre proverbe : *Sit pro ratione voluntas* : ma volonté eſt ma raiſon, je veux parce que je veux ?

A. Cela eſt abſurde, mon cher ami ; il y aurait en vous un effet ſans cauſe.

B. Quoi ! lorſque je joue à pair ou non, j'ai une raiſon de choiſir pair plutôt qu'impair ?

A. Oui, ſans doute.

B. Et quelle eſt cette raiſon, s'il vous plaît ?

A. C'eſt que l'idée d'impair s'eſt préſentée à votre eſprit plutôt que l'idée oppoſée. Il ſerait plaiſant qu'il y eût des cas où vous

voulez parce qu'il y a une cause de vouloir, et qu'il y eût quelques cas où vous voulussiez sans cause. Quand vous voulez vous marier, vous en sentez la raison dominante évidemment; vous ne la sentez pas quand vous jouez à pair ou non; et cependant il faut bien qu'il y en ait une.

B. Mais, encore une fois, je ne suis donc pas libre?

A. Votre volonté n'est pas libre; mais vos actions le sont. Vous êtes libre de faire quand vous avez le pouvoir de faire.

B. Mais tous les livres que j'ai lus sur la liberté d'indifférence.....

A. Qu'entendez-vous par liberté d'indifférence?

B. J'entends de cracher à droite ou à gauche, de dormir sur le côté droit ou sur le gauche, de faire quatre tours de promenade ou cinq.

A. Vous auriez là vraiment une plaisante liberté! DIEU vous aurait fait un beau présent! Il y aurait bien là de quoi se vanter. Que vous servirait un pouvoir qui ne s'exercerait que dans des occasions si futiles? Mais le fait est qu'il est ridicule de supposer la volonté de vouloir cracher à droite. Non-seulement cette volonté de vouloir est absurde; mais il est certain que plusieurs petites circonstances vous

déterminent à ces actes que vous appelez indifférens. Vous n'êtes pas plus libre dans ces actes que dans les autres. Mais, encore une fois, vous êtes libre en tout temps, en tout lieu, dès que vous faites ce que vous voulez faire.

B. Je soupçonne que vous avez raison. J'y rêverai.

LIBERTÉ DE PENSER.

VERS l'an 1707, temps où les Anglais gagnèrent la bataille de Sarragosse, protégèrent le Portugal, et donnèrent pour quelque temps un roi à l'Espagne, milord *Boldmind* officier général, qui avait été blessé, était aux eaux de Barége. Il y rencontra le comte *Médroso* qui, étant tombé de cheval derrière le bagage, à une lieue et demie du champ de bataille, venait prendre les eaux aussi. Il était familier de l'inquisition; milord *Boldmind* n'était familier que dans la conversation: un jour après boire il eut avec *Médroso* cet entretien.

BOLDMIND.

Vous êtes donc sergent des dominicains? vous faites là un vilain métier.

MEDROSO.

Il eſt vrai ; mais j'ai mieux aimé être leur valet que leur victime, et j'ai préféré le malheur de brûler mon prochain à celui d'être cuit moi-même.

BOLDMIND.

Quelle horrible alternative ! vous étiez cent fois plus heureux ſous le joug des Maures, qui vous laiſſaient croupir librement dans toutes vos ſuperſtitions, et qui, tout vainqueurs qu'ils étaient, ne s'arrogeaient pas le droit inoui de tenir les ames dans les fers.

MEDROSO.

Que voulez-vous ? il ne nous eſt permis, ni d'écrire, ni de parler, ni même de penſer. Si nous parlons, il eſt aiſé d'interpréter nos paroles, encore plus nos écrits. Enfin, comme on ne peut nous condamner dans un auto-da-fé pour nos penſées ſecrètes, on nous menace d'être brûlés éternellement par l'ordre de DIEU même, ſi nous ne penſons pas comme les jacobins. Ils ont perſuadé au gouvernement que ſi nous avions le ſens commun, tout l'Etat ſerait en combuſtion, et que la nation deviendrait la plus malheureuſe de la terre.

BOLDMIND.

Trouvez-vous que nous ſoyons ſi malheureux nous autres Anglais, qui couvrons les mers

mers de vaiſſeaux, et qui venons gagner pour vous des batailles au bout de l'Europe ? Voyez-vous que les Hollandais qui vous ont ravi preſque toutes vos découvertes dans l'Inde, et qui aujourd'hui ſont au rang de vos protecteurs, ſoient maudits de DIEU pour avoir donné une entière liberté à la preſſe, et pour faire le commerce des penſées des hommes ? L'empire romain en a-t-il été moins puiſſant parce que *Tullius Cicero* a écrit avec liberté ?

MEDROSO.

Quel eſt ce *Tullius Cicero* ? jamais je n'ai entendu prononcer ce nom-là à la ſainte Hermandad.

BOLDMIND.

C'était un bachelier de l'univerſité de Rome qui écrivait ce qu'il penſait, ainſi que *Julius Céſar*, *Marcus Aurelius*, *Titus Lucretius Carus*, *Plinius*, *Seneca*, et autres docteurs.

MEDROSO.

Je ne les connais point ; mais on m'a dit que la religion catholique, baſque et romaine eſt perdue ſi on ſe met à penſer.

BOLDMIND.

Ce n'eſt pas à vous à le croire ; car vous êtes sûrs que votre religion eſt divine, et que les portes d'enfer ne peuvent prévaloir contre

elle. Si cela eſt, rien ne pourra jamais la détruire.

MEDROSO.

Non; mais on peut la réduire à peu de choſe, et c'eſt pour avoir penſé que la Suède, le Danemarck, toute votre île, la moitié de l'Allemagne gémiſſent dans le malheur épouvantable de n'être plus ſujets du pape. On dit même que ſi les hommes continuent à ſuivre leurs fauſſes lumières, ils s'en tiendront bientôt à l'adoration ſimple de DIEU et à la vertu. Si les portes de l'enfer prévalent jamais juſque-là, que deviendra le ſaint-office?

BOLDMIND.

Si les premiers chrétiens n'avaient pas eu la liberté de penſer, n'eſt-il pas vrai qu'il n'y eût point eu de chriſtianiſme?

MEDROSO.

Que voulez-vous dire? je ne vous entends point.

BOLDMIND.

Je le crois bien. Je veux dire que ſi *Tibère* et les premiers empereurs avaient eu des jacobins qui euſſent empêché les premiers chrétiens d'avoir des plumes et de l'encre; s'il n'avait pas été long-temps permis dans l'empire romain de penſer librement, il eût été

impossible que les chrétiens établissent leurs dogmes. Si donc le christianisme ne s'est formé que par la liberté de penser, par quelle contradiction, par quelle injustice voudrait-il anéantir aujourd'hui cette liberté sur laquelle seule il est fondé?

Quand on vous propose quelque affaire d'intérêt n'examinez-vous pas long-temps avant de conclure? Quel plus grand intérêt y a-t-il au monde que celui de notre bonheur ou de notre malheur éternel? Il y a cent religions sur la terre, qui toutes vous damnent si vous croyez à vos dogmes qu'elles appellent absurdes et impies; examinez donc ces dogmes.

MEDROSO.

Comment puis-je les examiner? je ne suis pas jacobin.

BOLDMIND.

Vous êtes homme, et cela suffit.

MEDROSO.

Hélas! vous êtes bien plus homme que moi.

BOLDMIND.

Il ne tient qu'à vous d'apprendre à penser; vous êtes né avec de l'esprit; vous êtes un oiseau dans la cage de l'inquisition; le saint-office vous a rogné les ailes, mais elles peuvent revenir. Celui qui ne sait pas la géométrie peut l'apprendre; tout homme peut

s'inſtruire ; il eſt honteux de mettre ſon ame entre les mains de ceux à qui vous ne confieriez pas votre argent : oſez penſer par vous-même.

MEDROSO.

On dit que ſi tout le monde penſait par ſoi-même, ce ſerait une étrange confuſion.

BOLDMIND.

C'eſt tout le contraire. Quand on aſſiſte à un ſpectacle, chacun en dit librement ſon avis, et la paix n'eſt point troublée ; mais ſi quelque protecteur inſolent d'un mauvais poëte voulait forcer tous les gens de goût à trouver bon ce qui leur paraît mauvais, alors les ſifflets ſe feraient entendre, et les deux partis pourraient ſe jeter des pommes à la tête, comme il arriva une fois à Londres. Ce ſont ces tyrans des eſprits qui ont cauſé une partie des malheurs du monde. Nous ne ſommes heureux en Angleterre que depuis que chacun jouit librement du droit de dire ſon avis.

MEDROSO.

Nous ſommes auſſi fort tranquilles à Lisbonne, où perſonne ne peut dire le ſien.

BOLDMIND.

Vous êtes tranquilles ; mais vous n'êtes pas heureux : c'eſt la tranquillité des galériens qui rament en cadence et en ſilence.

MEDROSO.

Vous croyez donc que mon ame eſt aux galères ?

BOLDMIND.

Oui ; et je voudrais la délivrer.

MEDROSO.

Mais ſi je me trouve bien aux galères ?

BOLDMIND.

En ce cas vous méritez d'y être.

LIBERTÉ DE CONSCIENCE.

L'AUMONIER du prince de.... lequel prince eſt catholique romain, menaçait un anabaptiſte de le chaſſer des petits Etats du prince. Il lui diſait qu'il n'y a que trois ſectes autoriſées dans l'Empire, celle qui mange JESUS-CHRIST Dieu par la foi ſeule dans un morceau de pain en buvant un coup, celle qui mange JESUS-CHRIST Dieu avec du pain, et celle qui mange JESUS-CHRIST Dieu en corps et en ame ſans pain ni vin ; que pour lui anabaptiſte qui ne mange DIEU en aucune façon, il n'était pas digne de vivre dans les terres de monſeigneur ; et enfin, la converſation s'échauffant, l'aumônier menaça l'anabaptiſte de le faire pendre.

Ma foi, tant pis pour ſon alteſſe, répondit

l'anabaptiste; je suis un gros manufacturier, j'emploie deux cents ouvriers, je fais entrer deux cents mille écus par an dans ses Etats; ma famille s'établira ailleurs, monseigneur y perdra plus que moi.

Et si monseigneur fait pendre tes deux cents ouvriers et ta famille, reprit l'aumônier; et s'il donne ta manufacture à de bons catholiques ?

Je l'en défie, dit le vieillard; on ne donne pas une manufacture comme une métairie, parce qu'on ne donne pas l'industrie. Cela serait beaucoup plus fou que s'il fesait tuer tous ses veaux, qui ne communient pas plus que moi.

L'intérêt de monseigneur n'est pas que je mange DIEU; il est que je procure à ses sujets de quoi manger, et que j'augmente ses revenus par mon travail. Je suis honnête homme; et quand j'aurais le malheur de n'être pas né tel, ma profession me forcerait à le devenir; car dans les entreprises de négoce, ce n'est pas comme dans celles de cour; point de succès sans probité. Que t'importe que j'aye été baptisé dans l'âge qu'on appelle *de raison*, tandis que tu l'as été sans le savoir ? Que t'importe que j'adore DIEU sans le manger, tandis que tu le fais, que tu le manges et que tu le digères ? Si tu suivais tes belles maximes, et si tu avais la

force en main, tu irais donc d'un bout de l'univers à l'autre, fesant pendre à ton plaisir le grec qui ne croit pas que l'Esprit procède du Père et du Fils; tous les Anglais, tous les Hollandais, Danois, Suédois, Prussiens, Hanovriens, Saxons, Hessois, Bernois, qui ne croient pas le pape infaillible; tous les musulmans, qui croient un seul Dieu, et qui ne lui donnent ni père ni mère; et les Indiens dont la religion est plus ancienne que la juive; et les lettrés chinois qui, depuis cinq mille ans, servent un Dieu unique sans superstition et sans fanatisme? Voilà donc ce que tu ferais si tu étais le maître? Assurément, dit le prêtre, car je suis dévoré du zèle de la maison de DIEU: *Zelus domûs tuæ comedit me.*

Etrange secte, ou plutôt infernale horreur! s'écria le bon père de famille. Quelle religion que celle qui ne se soutiendrait que par des bourreaux, et qui ferait à DIEU l'outrage de lui dire: Tu n'es pas assez puissant pour soutenir par toi-même ce que nous appelons ton véritable culte, il faut que nous t'aidions; tu ne peux rien sans nous, et nous ne pouvons rien sans tortures, sans échafauds et sans bûchers.

Çà, dis-moi un peu, sanguinaire aumônier, es-tu dominicain, ou jésuite, ou diable? Je suis jésuite, dit l'autre. Eh, mon ami, si tu

n'es pas diable, pourquoi dis-tu des chofes fi diaboliques ?

C'eft que le révérend père recteur m'a ordonné de les dire.

Et qui a ordonné cette abomination au révérend père recteur ?

C'eft le provincial.

De qui le provincial a-t-il reçu cet ordre ?

De notre général; et le tout pour plaire au pape.

Le pauvre anabaptifte s'écria : Sacrés papes, qui êtes à Rome fur le trône des *Céfars*, archevêques, évêques, abbés devenus fouverains, je vous refpecte et je vous fuis. Mais fi dans le fond du cœur vous avouez que vos richeffes et votre puiffance ne font fondées que fur l'ignorance et la bêtife de nos pères, jouiffez-en du moins avec modération. Nous ne voulons pas vous détrôner, mais ne nous écrafez pas. Jouiffez, et laiffez-nous paifibles ; finon craignez qu'à la fin la patience n'échappe aux peuples, et qu'on ne vous réduife, pour le bien de vos ames, à la condition des apôtres dont vous prétendez être les fucceffeurs.

Ah, miférable ! tu voudrais que le pape et l'évêque de Vurtzbourg gagnaffent le ciel par la pauvreté évangélique !

Ah, mon révérend père, tu voudrais me faire pendre !

LIBERTÉ

LIBERTÉ D'IMPRIMER.

MAIS quel mal peut faire à la Ruſſie la prédiction de *Jean-Jacques* (1) ? Aucun; il lui ſera permis de l'expliquer dans un ſens myſtique, typique, allégorique, ſelon l'uſage. Les nations qui détruiront les Ruſſes, ce ſeront les belles-lettres, les mathématiques, l'eſprit de ſociété, la politeſſe, qui dégradent l'homme et perverti.ſſent ſa nature.

On a imprimé cinq à ſix mille brochures en Hollande contre *Louis XIV*; aucune n'a contribué à lui faire perdre les batailles de Blenheim, de Turin et de Ramillies.

En général, il eſt de droit naturel de ſe ſervir de ſa plume comme de ſa langue, à ſes périls, riſques et fortunes. Je connais beaucoup de livres qui ont ennuyé, je n'en connais point qui ait fait de mal réel. Des théologiens, ou de prétendus politiques,

(1) *Rouſſeau* a prédit la deſtruction prochaine de l'empire de Ruſſie : ſa grande raiſon eſt que *Pierre I* a cherché à répandre les arts et les ſciences dans ſon empire. Mais malheureuſement pour le prophète, les arts et les ſciences n'exiſtent que dans la nouvelle capitale, et n'y ſont preſque cultivés que par des mains étrangères : cependant ces lumières, quoique bornées à la capitale, ont contribué à augmenter la puiſſance de la Ruſſie, et jamais elle n'a été moins expoſée aux événemens qui peuvent détruire un grand empire que depuis le temps où *Rouſſeau* a prophétiſé.

crient : „ La religion eſt détruite, le gouver-
„ nement eſt perdu, ſi vous imprimez certaines
„ vérités ou certains paradoxes. Ne vous
„ aviſez jamais de penſer qu'après en avoir
„ demandé la licence à un moine ou à un
„ commis. Il eſt contre le bon ordre qu'un
„ homme penſe par ſoi-même. *Homère*,
„ *Platon*, *Cicéron*, *Virgile*, *Pline*, *Horace*,
„ n'ont jamais rien publié qu'avec l'appro-
„ bation des docteurs de ſorbonne et de la
„ ſainte inquiſition.

„ Voyez dans quelle décadence horrible la
„ liberté de la preſſe a fait tomber l'Angle-
„ terre et la Hollande. Il eſt vrai qu'elles
„ embraſſent le commerce du monde entier,
„ et que l'Angleterre eſt victorieuſe ſur mer
„ et ſur terre; mais ce n'eſt qu'une fauſſe
„ grandeur, une fauſſe opulence; elles mar-
„ chent à grands pas à leur ruine. Un peuple
„ éclairé ne peut ſubſiſter. „

On ne peut raiſonner plus juſte, mes amis; mais voyons, s'il vous plaît, quel Etat a été perdu par un livre. Le plus dangereux, le plus pernicieux de tous eſt celui de *Spinoſa*. Non-ſeulement en qualité de juif il attaque le nouveau Teſtament, mais en qualité de ſavant il ruine l'ancien; ſon ſyſtême d'athéiſme eſt mieux lié, mieux raiſonné mille fois que ceux de *Straton* et d'*Epicure*. On a beſoin de la plus

profonde ſagacité pour répondre aux argumens par leſquels il tâche de prouver qu'une ſubſtance n'en peut former une autre.

Je déteſte comme vous ſon livre, que j'entends peut-être mieux que vous, et auquel vous avez très-mal répondu; mais avez-vous vu que ce livre ait changé la face du monde? Y a-t-il quelque prédicant qui ait perdu un florin de ſa penſion par le débit des œuvres de *Spinoſa*? y a-t-il un évêque dont les rentes aient diminué? Au contraire, leur revenu a doublé depuis ce temps-là; tout le mal s'eſt réduit à un petit nombre de lecteurs paiſibles, qui ont examiné les argumens de *Spinoſa* dans leur cabinet, et qui ont écrit pour ou contre des ouvrages très-peu connus.

Vous-mêmes vous êtes aſſez peu conſéquens pour avoir fait imprimer, *ad uſum delphini*, l'Athéiſme de *Lucrèce* (comme on vous l'a déjà reproché), et nul trouble, nul ſcandale n'en eſt arrivé; auſſi laiſſa-t-on vivre en paix *Spinoſa* en Hollande, comme on avait laiſſé *Lucrèce* en repos à Rome.

Mais paraît-il parmi vous quelque livre nouveau dont les idées choquent un peu les vôtres (ſuppoſé que vous ayez des idées), ou dont l'auteur ſoit d'un parti contraire à votre faction, ou, qui pis eſt, dont l'auteur ne ſoit d'aucun parti, alors vous criez au feu; c'eſt

un bruit, un ſcandale, un vacarme univerſel dans votre petit coin de terre. Voilà un homme abominable, qui a imprimé que, ſi nous n'avions point de mains, nous ne pourrions faire des bas ni des ſouliers : quel blaſphème ! Les dévotes crient, les docteurs fourrés s'aſſemblent, les alarmes ſe multiplient de collége en collége, de maiſon en maiſon ; des corps entiers ſont en mouvement, et pourquoi ? pour cinq ou ſix pages dont il n'eſt plus queſtion au bout de trois mois. Un livre vous déplaît-il ? réfutez-le ; vous ennuie-t-il ? ne le liſez pas.

Oh ! me dites-vous, les livres de *Luther* et de *Calvin* ont détruit la religion romaine dans la moitié de l'Europe. Que ne dites-vous auſſi que les livres du patriarche *Photius* ont détruit cette religion romaine en Aſie, en Afrique, en Gréce et en Ruſſie ?

Vous vous trompez bien lourdement quand vous penſez que vous avez été ruinés par des livres. L'empire de Ruſſie a deux mille lieues d'étendue, et il n'y a pas ſix hommes qui ſoient au fait des points controverſés entre l'Egliſe grecque et la latine. Si le moine *Luther*, ſi le chanoine *Jean Chauvin*, ſi le curé *Zuingle* s'étaient contentés d'écrire, Rome ſubjuguerait encore tous les Etats qu'elle a perdus ; mais ces gens-là et leurs adhérens couraient

de ville en ville, de maiſon en maiſon, ameutaient des femmes, étaient ſoutenus par des princes. La furie qui agitait *Amate*, et qui la fouettait comme un ſabot, à ce que dit *Virgile*, n'était pas plus turbulente. Sachez qu'un capucin, enthouſiaſte, factieux, ignorant, ſouple, véhément, émiſſaire de quelque ambitieux, prêchant, confeſſant, communiant, cabalant, aura plutôt bouleverſé une province que cent auteurs ne l'auront éclairée. Ce n'eſt pas l'Alcoran qui fit réuſſir *Mahomet*, ce fut *Mahomet* qui fit le ſuccès de l'Alcoran.

Non, Rome n'a point été vaincue par des livres; elle l'a été pour avoir révolté l'Europe par ſes rapines, par la vente publique des indulgences, pour avoir inſulté aux hommes, pour avoir voulu les gouverner comme des animaux domeſtiques, pour avoir abuſé de ſon pouvoir à un tel excès, qu'il eſt étonnant qu'il lui ſoit reſté un ſeul village. *Henri VIII*, *Eliſabeth*, le duc de Saxe, le landgrave de Heſſe, les princes d'Orange, les *Condé*, les *Coligni* ont tout fait, et les livres rien. Les trompettes n'ont jamais gagné de bataille, et n'ont fait tomber de murs que ceux de Jéricho.

Vous craignez les livres, comme certaines bourgades ont craint les violons. Laiſſez lire, et laiſſez danſer; ces deux amuſemens ne feront jamais de mal au monde.

LIEUX COMMUNS EN LITTERATURE.

QUAND une nation ſe dégroſſit, elle eſt d'abord émerveillée de voir l'*Aurore* ouvrir de ſes doigts de roſe les portes de l'Orient, et ſemer de topazes et de rubis le chemin de la lumière ; *Zéphyre* careſſer *Flore*, et l'*Amour* ſe jouer des armes de *Mars*.

Toutes les images de ce genre, qui plaiſent par la nouveauté, dégoûtent par l'habitude. Les premiers qui les employaient paſſaient pour des inventeurs, les derniers ne ſont que des perroquets.

Il y a des formules de proſe qui ont le même ſort. *Le roi manquerait à ce qu'il ſe doit à lui-même ſi . . . . . . Le flambeau de l'expérience a conduit ce grand apothicaire dans les routes ténébreuſes de la nature. — Son eſprit ayant été la dupe de ſon cœur, — il ouvrit trop tard les yeux ſur le bord de l'abyme. — Meſſieurs, plus je ſens mon inſuffiſance, plus je ſens auſſi vos bienfaits ; mais éclairé par vos lumières, ſoutenu par vos exemples, vous me rendrez digne de vous.*

La plupart des pièces de théâtre deviennent enfin des lieux communs, comme les oraiſons funèbres et les diſcours de réception.

Dès qu'une princeſſe eſt aimée on devine qu'elle aura une rivale. Si elle combat ſa paſſion, il eſt clair qu'elle y ſuccombera. Le tyran a-t-il envahi le trône d'un pupille, ſoyez sûr qu'au cinquième acte juſtice ſe fera, et que l'uſurpateur mourra de mort violente.

Si un roi et un citoyen romain paraiſſent ſur la ſcène, il y a cent contre un à parier que le roi ſera traité par le romain plus indignement que les miniſtres de *Louis XIV* ne le furent à Gertruidenberg par les Hollandais.

Toutes les ſituations tragiques ſont prévues, tous les ſentimens que ces ſituations amènent, ſont devinés ; les rimes même ſont ſouvent prononcées par le parterre avant de l'être par l'acteur. Il eſt difficile d'entendre parler à la fin d'un vers d'une *lettre*, ſans voir clairement à quel héros on doit la *remettre*. L'héroïne ne peut guère manifeſter ſes *alarmes*, qu'auſſitôt on ne s'attende à voir couler ſes *larmes*. Peut-on voir un vers finir par *Céſar*, et n'être pas sûr de voir des vaincus traînés après ſon *char* ?

Vient un temps où l'on ſe laſſe de ces lieux communs d'amour, de politique, de grandeur et de vers alexandrins. L'opéra comique prend la place d'Iphigénie et d'Eriphyle, de Xipharès et de Monime. Avec le temps cet opéra comique devient lieu commun à ſon

tour ; et Dieu ſait alors à quoi on aura recours.

Nous avons les lieux communs de la morale. Ils ſont ſi rebattus, qu'on devrait abſolument s'en tenir aux bons livres faits ſur cette matière en chaque langue. Le Spectateur anglais conſeilla à tous les prédicateurs d'Angleterre de réciter les excellens ſermons de *Tillotſon* ou de *Smaldrige*. Les prédicateurs de France pourraient bien s'en tenir à réciter *Maſſillon*, ou des extraits de *Bourdaloue*. Quelques-uns de nos jeunes orateurs de la chaire ont appris de *le Kain* à déclamer ; mais ils reſſemblent tous à *Dancour* qui ne voulait jamais jouer que dans ſes pièces.

Les lieux communs de la controverſe ſont abſolument paſſés de mode, et probablement ne reviendront plus ; mais ceux de l'éloquence et de la poëſie pourront renaître après avoir été oubliés : pourquoi ? c'eſt que la controverſe eſt l'éteignoir et l'opprobre de l'eſprit humain, et que la poëſie et l'éloquence en ſont le flambeau et la gloire.

LIVRES.

SECTION PREMIERE.

Vous les méprifez les livres, vous dont toute la vie eft plongée dans les vanités de l'ambition et dans la recherche des plaifirs ou dans l'oifiveté ; mais fongez que tout l'univers connu n'eft gouverné que par des livres, excepté les nations fauvages. Toute l'Afrique jufqu'à l'Ethiopie et la Nigritie obéit au livre de l'Alcoran, après avoir fléchi fous le livre de l'Evangile. La Chine eft régie par le livre moral de *Confucius* ; une grande partie de l'Inde, par le livre du Veïdam. La Perfe fut gouvernée pendant des fiècles par les livres d'un des *Zoroaftres*.

Si vous avez un procès, votre bien, votre honneur, votre vie même dépend de l'interprétation d'un livre que vous ne lifez jamais.

Robert le diable, les Quatre fils Aimon, les Imaginations de M. *Oufle*, font des livres auffi ; mais il en eft des livres comme des hommes, le très-petit nombre joue un grand rôle, le refte eft confondu dans la foule.

Qui mène le genre-humain dans les pays policés ? ceux qui favent lire et écrire. Vous

ne connaiſſez ni *Hippocrate* , ni *Boërhaave*, ni *Sydenham ;* mais vous mettez votre corps entre les mains de ceux qui les ont lus. Vous abandonnez votre ame à ceux qui ſont payés pour lire la Bible , quoiqu'il n'y en ait pas cinquante d'entre eux qui l'aient lue toute entière avec attention.

Les livres gouvernent tellement le monde, que ceux qui commandent aujourd'hui dans la ville des *Scipions* et des *Catons* , ont voulu que les livres de leur loi ne fuſſent que pour eux ; c'eſt leur ſceptre ; ils ont fait un crime de lèſe-majeſté à leurs ſujets d'y toucher ſans une permiſſion expreſſe. Dans d'autres pays on a défendu de penſer par écrit ſans lettres-patentes.

Il eſt des nations chez qui l'on regarde les penſées purement comme un objet de commerce. Les opérations de l'entendement humain n'y ſont conſidérées qu'à deux ſous la feuille. Si par haſard le libraire veut un privilége pour ſa marchandiſe , ſoit qu'il vende *Rabelais* , ſoit qu'il vende les *Pères de l'Egliſe* , le magiſtrat donne le privilége ſans répondre de ce que le livre contient.

Dans un autre pays , la liberté de s'expliquer par des livres eſt une des prérogatives les plus inviolables. Imprimez tout ce qu'il vous plaira ſous peine d'ennuyer , ou d'être

puni ſi vous avez trop abuſé de votre droit naturel.

Avant l'admirable invention de l'imprimerie, les livres étaient plus rares et plus chers que les pierres précieuſes. Preſque point de livres chez nos nations barbares juſqu'à *Charlemagne*, et depuis lui juſqu'au roi de France *Charles V*, dit *le ſage*; et depuis ce *Charles* juſqu'à *François I*, c'eſt une diſette extrême.

Les Arabes ſeuls en eurent depuis le huitième ſiècle de notre ère juſqu'au treizième.

La Chine en était pleine quand nous ne ſavions ni lire ni écrire.

Les copiſtes furent très-employés dans l'empire romain depuis le temps des *Scipions* juſqu'à l'inondation des Barbares.

Les Grecs s'occupèrent beaucoup à tranſcrire vers le temps d'*Amintas*, de *Philippe* et d'*Alexandre*; ils continuèrent ſurtout ce métier dans Alexandrie.

Ce métier eſt aſſez ingrat. Les marchands payèrent toujours fort mal les auteurs et les copiſtes. Il fallait deux ans d'un travail aſſidu à un copiſte pour bien tranſcrire la Bible ſur du vélin. Que de temps et de peine pour copier correctement en grec et en latin les ouvrages d'*Origène*, de *Clément* d'Alexandrie et de tous ces autres écrivains nommés *pères*!

S[t] *Hieronymos*, ou *Hieronymus*, que nous nommons *Jérôme*, dit dans une de ses lettres satiriques contre *Rufin* (*a*), qu'il s'est ruiné en achetant les œuvres d'*Origène*, contre lequel il écrivit avec tant d'amertume et d'emportement. *Oui*, dit-il, *j'ai lu Origène ; si c'est un crime, j'avoue que je suis coupable, et que j'ai épuisé toute ma bourse à acheter ses ouvrages dans Alexandrie.*

Les sociétés chrétiennes eurent dans les trois premiers siècles cinquante-quatre évangiles, dont à peine deux ou trois copies transpirèrent chez les Romains de l'ancienne religion jusqu'au temps de *Dioclétien*.

C'était un crime irrémissible chez les chrétiens de montrer les évangiles aux gentils ; ils ne les prêtaient pas même aux catéchumènes.

Quand *Lucien* raconte dans son *Philopatris* (en insultant notre religion qu'il connaissait très-peu) *qu'une troupe de gueux le mena dans un quatrième étage où l'on invoquait le père par le fils, et où l'on prédisait des malheurs à l'empereur et à l'empire*, il ne dit point qu'on lui ait montré un seul livre. Aucun historien, aucun auteur romain ne parle des évangiles.

Lorsqu'un chrétien malheureusement téméraire, et indigne de sa sainte religion, eut mis en pièces publiquement et foulé aux pieds

(*a*) Lettre de *Jérôme* à *Pammaque*.

un édit de l'empereur *Dioclétien*, et qu'il eut attiré ſur le chriſtianiſme la perſécution qui ſuccéda à la plus grande tolérance, les chrétiens furent alors obligés de livrer leurs évangiles et leurs autres écrits aux magiſtrats, ce qui ne s'était jamais fait juſqu'à ce temps. Ceux qui donnèrent leurs livres dans la crainte de la priſon, ou même de la mort, furent regardés par les autres chrétiens comme des apoſtats ſacriléges ; on leur donna le ſurnom de *traditores*, d'où vient le mot *traîtres ;* et pluſieurs évêques prétendirent qu'il fallait les rebaptiſer, ce qui cauſa un ſchiſme épouvantable.

Les poëmes d'*Homère* furent long-temps ſi peu connus, que *Piſiſtrate* fut le premier qui les mit en ordre, et qui les fit tranſcrire dans Athènes, environ cinq cents ans avant l'ère dont nous nous ſervons.

Il n'y a peut-être pas aujourd'hui une douzaine de copies du Veidam et du Zenda-Veſta dans tout l'Orient.

Vous n'auriez pas trouvé un ſeul livre dans toute la Ruſſie en 1700, excepté des Miſſels et quelques Bibles chez des papas ivres d'eau-de-vie.

Aujourd'hui on ſe plaint du trop ; mais ce n'eſt pas aux lecteurs à ſe plaindre ; le remède eſt aiſé ; rien ne les force à lire. Ce n'eſt pas non plus aux auteurs ; ceux qui font la foule

ne doivent pas crier qu'on les presse. Malgré la quantité énorme de livres, combien peu de gens lisent ! et si on lisait avec fruit, verrait-on les déplorables sottises auxquelles le vulgaire se livre encore tous les jours en proie?

Ce qui multiplie les livres, malgré la loi de ne point multiplier les êtres sans nécessité, c'est qu'avec des livres on en fait d'autres; c'est avec plusieurs volumes déjà imprimés qu'on fabrique une nouvelle histoire de France ou d'Espagne, sans rien ajouter de nouveau. Tous les dictionnaires sont faits avec des dictionnaires; presque tous les livres nouveaux de géographie sont des répétitions de livres de géographie. La Somme de St *Thomas* a produit deux mille gros volumes de théologie. Et les mêmes races de petits vers qui ont rongé la mère rongent aussi les enfans.

Ecrive qui voudra, chacun à ce métier
Peut perdre impunément de l'encre et du papier.

SECTION II.

Il est quelquefois bien dangereux de faire un livre. *Silhouète*, avant qu'il pût se douter qu'il serait un jour contrôleur général des finances, avait imprimé un livre sur l'accord

de la religion avec la politique : et ſon beau-père le médecin *Aſtruc* avait donné au public les Mémoires dans leſquels l'auteur du Pentateuque avait pu prendre toutes les choſes étonnantes qui s'étaient paſſées ſi long-temps avant lui.

Le jour même que *Silhouète* fut en place, quelque bon ami chercha un exemplaire des livres du beau-père et du gendre, pour les déférer au parlement, et les faire condamner au feu ſelon l'uſage. Ils rachetèrent tous deux tous les exemplaires qui étaient dans le royaume ; de là vient qu'ils ſont très-rares aujourd'hui.

Il n'eſt guère de livre philoſophique ou théologique dans lequel on ne puiſſe trouver des héréſies et des impiétés, pour peu qu'on aide à la lettre.

Théodore de *Mopſuète* oſait appeler le Cantique des cantiques un *recueil d'impuretés* ; *Grotius* les détaille, il en fait horreur. *Chatillon* le traite d'*ouvrage ſcandaleux*.

Croirait-on qu'un jour le docteur *Tamponet* dit à pluſieurs docteurs : Je me ferais fort de trouver une foule d'héréſies dans le *Pater noſter*, ſi on ne ſavait pas de quelle bouche divine ſortit cette prière, et ſi c'était un jéſuite qui l'imprimât pour la première fois ?

Voici comme je m'y prendrais :

Notre père qui êtes aux cieux.

Propofition fentant l'héréfie, puifque DIEU eft par-tout. On peut même trouver dans cet énoncé un levain de focinianifme, puifqu'il n'y eft rien dit de la Trinité.

Que votre règne arrive, que votre volonté foit faite dans la terre comme au ciel.

Propofition fentant encore l'héréfie, puifqu'il eft dit cent fois dans l'Ecriture que DIEU règne éternellement. De plus, il eft téméraire de demander que fa volonté s'accompliffe, puifque rien ne fe fait, ni ne peut fe faire que par la volonté de DIEU.

Donnez-nous aujourd'hui notre pain quotidien (*notre pain fubftantiel, notre bon pain, notre pain nourriffant.*)

Propofition directement contraire à ce qui eft émané ailleurs de la bouche de JESUS-CHRIST (*b*) : „ Ne dites point, que mange-„ rons-nous, que boirons-nous ? comme font „ les gentils, &c. &c. Ne demandez que le „ royaume des cieux et tout le refte vous fera „ donné. „

Remettez-nous nos dettes comme nous les remettons à nos débiteurs.

Propofition téméraire qui compare l'homme à DIEU, qui détruit la prédeftination gratuite et qui enfeigne que DIEU eft tenu d'en agir

(*b*) *Matthieu*, chap. VI, v. 31 et fuiv.

avec

avec nous comme nous en agiſſons avec les autres. De plus, qui a dit à l'auteur que nous feſons grâce à nos débiteurs? nous ne leur avons jamais fait grâce d'un écu. Il n'y a point de couvent en Europe qui ait jamais remis un ſou à ſes fermiers. Oſer dire le contraire eſt une héréſie formelle.

Ne nous induiſez point en tentation.

Propoſition ſcandaleuſe, manifeſtement hérétique, attendu qu'il n'y a que le diable qui ſoit tentateur, et qu'il eſt dit expreſſément dans l'épître de S[t] *Jacques* (*c*) : DIEU eſt intentateur des méchans; il ne tente perſonne. DEUS *enim intentator malorum eſt; ipſe autem neminem tentat.*

Vous voyez, dit le docteur *Tamponet*, qu'il n'eſt rien de ſi reſpectable auquel on ne puiſſe donner un mauvais ſens. Quel ſera donc le livre à l'abri de la cenſure humaine ſi on peut attaquer juſqu'au *Pater noſter*, en interprétant diaboliquement tous les mots divins qui le compoſent? Pour moi, je tremble de faire un livre. Je n'ai jamais, Dieu merci, rien imprimé; je n'ai même jamais fait jouer aucune de mes pièces de théâtre, comme ont fait les frères *la Rue*, *du Cerceau* et *Folard*; cela eſt trop dangereux.

(*c*) Chap. I, v. 13.

Un clerc pour quinze ſous, ſans craindre le holà,
Peut aller au parterre attaquer Attila ;
Et ſi le roi des Huns ne lui charme l'oreille,
Traiter de viſigoths tous les vers de Corneille.

Si vous imprimez, un habitué de paroiſſe vous accuſe d'héréſie, un cuiſtre de collége vous dénonce, un homme qui ne ſait pas lire, vous condamne ; le public ſe moque de vous ; votre libraire vous abandonne ; votre marchand de vin ne veut plus vous faire crédit. J'ajoute toujours à mon *Pater noſter : Mon Dieu, délivrez-moi de la rage de faire des livres!*

O vous qui mettez comme moi du noir ſur du blanc, et qui barbouillez du papier, ſouvenez-vous de ces vers que j'ai lus autrefois, et qui auraient dû nous corriger :

Tout ce fatras fut du chanvre en ſon temps,
Linge il devint par l'art des tiſſerands ;
Puis en lambeaux des pilons le preſsèrent,
Il fut papier. Cent cerveaux à l'envers
De viſions à l'envi le chargèrent ;
Puis on le brûle : il vole dans les airs,
Il eſt fumée auſſi-bien que la gloire.
De nos travaux voilà quelle eſt l'hiſtoire.
Tout eſt fumée, et tout nous fait ſentir
Ce grand néant qui doit nous engloutir.

SECTION III.

Les livres font aujourd'hui multipliés à un tel point que non-feulement il eft impoffible de les lire tous, mais d'en favoir même le nombre et d'en connaître les titres. Heureufement on n'eft pas obligé de lire tout ce qui s'imprime ; et le plan de *Caramuel*, qui fe propofait d'écrire cent volumes *in-folio*, et d'employer le pouvoir fpirituel et temporel des princes pour contraindre leurs fujets à les lire, eft demeuré fans exécution. *Ringelberg* avait auffi formé le deffein de compofer environ mille volumes différens ; mais quand il aurait affez vécu pour les publier, il n'eût pas encore approché d'*Hermès Trifmégifte*, lequel, felon *Jamblique*, écrivit trente-fix mille cinq cents vingt-cinq livres. Suppofé la vérité du fait, les anciens n'avaient pas moins de raifon que les modernes de fe plaindre de la multitude des livres.

Auffi convient-on affez généralement qu'un petit nombre de livres choifis fuffifent. Quelques-uns propofent de fe borner à la Bible ou à l'Ecriture fainte comme les Turcs fe réduifent à l'Alcoran ; il y a cependant une grande différence entre les fentimens de refpect que les mahométans ont pour leur Alcoran, et ceux des chrétiens pour l'Ecriture. On ne

ſaurait porter plus loin la vénération que les premiers témoignent en parlant de l'Alcoran. C'eſt, diſent-ils, le plus grand des miracles, et tous les hommes enſemble ne ſont point capables de rien faire qui en approche; ce qui eſt d'autant plus admirable que l'auteur n'avait fait aucune étude ni lu aucun livre. L'Alcoran vaut lui ſeul ſoixante mille miracles (c'eſt à peu-près le nombre des verſets qu'il contient): la réſurrection d'un mort ne prouverait pas plus la vérité d'une religion que la compoſition de l'Alcoran. Il eſt ſi parfait qu'on doit le regarder comme un ouvrage incréé.

Les chrétiens diſent à la vérité que leur Ecriture a été inſpirée par le Saint-Eſprit; mais, outre que les cardinaux *Cajetan* (*d*) et *Bellarmin* (*e*) avouent qu'il s'y eſt gliſſé quelques fautes par la négligence ou l'ignorance des libraires et des rabbins qui y ont ajouté les points, elle eſt regardée comme un livre dangereux pour le plus grand nombre des fidelles. C'eſt ce qui eſt exprimé par la cinquième règle de l'*Index*, ou de la congrégation de l'indice qui eſt chargée à Rome d'examiner les livres qui doivent être défendus. La voici: (*f*)

(*d*) Commentaires ſur l'ancien Teſtament.
(*e*) L. II, chap. II, de la parole de DIEU.
(*f*) *Starti*, quatrième partie, page 5.

„ Etant évident par l'expérience que si la Bible traduite en langue vulgaire était permise indifféremment à tout le monde, la témérité des hommes ferait cause qu'il en arriverait plus de mal que de bien, nous voulons que l'on s'en rapporte au jugement de l'évêque ou de l'inquisiteur, qui, sur l'avis du curé ou du confesseur, pourront accorder la permission de lire la Bible traduite par des auteurs catholiques en langue vulgaire, à ceux à qui ils jugeront que cette lecture n'apportera aucun dommage. Il faudra qu'ils aient cette permission par écrit, on ne les absoudra point qu'auparavant ils n'aient remis leur Bible entre les mains de l'ordinaire; et quant aux libraires qui vendront des Bibles en langue vulgaire à ceux qui n'ont pas cette permission par écrit, ou en quelque autre manière la leur auront mise entre les mains, ils perdront le prix de leurs livres, que l'évêque emploiera à des choses pieuses, et seront punis d'autres peines arbitraires: les réguliers ne pourront aussi lire ni acheter ces livres sans avoir eu la permission de leurs supérieurs. „

Le cardinal *du Perron* prétendait aussi que (g) l'Ecriture était un couteau à deux tranchans dans la main des simples, qui pourrait les percer; que, pour éviter cela, il valait

(g) Esprit de M. *Arnauld*, tome II, page 119.

mieux que le ſimple peuple l'ouït de la bouche de l'Egliſe avec les ſolutions et les interprétations des paſſages qui ſemblent aux ſens être pleins d'abſurdités et de contradictions, que de les lire par ſoi ſans l'aide d'aucune ſolution ni interprétation. Il feſait enſuite une longue énumération de ces abſurdités, en termes ſi peu ménagés, que le miniſtre *Jurieu* ne craignit point de dire qu'il ne ſe ſouvenait pas d'avoir jamais rien lu de ſi effroyable ni de ſi ſcandaleux dans un auteur chrétien.

Jurieu, qui invectivait ſi vivement contre le cardinal *du Perron*, eſſuya lui-même de ſemblables reproches de la part des catholiques. » Je vis ce miniſtre, dit *Papin* en parlant de lui (*h*), qui enſeignait au public que tous les caractères de l'Ecriture ſainte, ſur leſquels ces prétendus réformateurs avaient fondé leur perſuaſion de ſa divinité, ne lui paraiſſaient point ſuffiſans. Jà n'advienne, diſait *Jurieu*, que je veuille diminuer la force et la lumière des caractères de l'Ecriture ; mais j'oſe affirmer qu'il n'y en a pas un qui ne puiſſe être éludé par les profanes. Il n'y en a pas un qui faſſe une preuve et à quoi on ne puiſſe répondre quelque choſe ; et conſidérés tous enſemble, quoiqu'ils aient plus de force

(*h*) Traité de la nature et de la grâce. Les Suites de la tolérance, page 12.

que séparément pour faire une démonstration morale, c'est-à-dire, une preuve capable de fonder une certitude qui exclue tout doute, j'avoue que rien ne paraît plus opposé à la raison que de dire que ces caractères par eux-mêmes sont capables de produire une telle certitude. »

Il n'est donc pas étonnant que les juifs et les premiers chrétiens, qui, comme on le voit par les Actes des apôtres (*i*), se bornaient dans leurs assemblées à la lecture de la Bible, aient été divisés en différentes sectes, comme nous l'avons dit à l'article *Héréfie*. On substitua dans la suite à cette lecture celle de plusieurs ouvrages apocryphes, ou du moins celle des extraits que l'on fit de ces derniers écrits. L'auteur de la Synopse de l'Ecriture, qui est parmi les œuvres de S[t] *Athanase* (*k*), reconnaît expressément qu'il y a dans les livres apocryphes des choses très-véritables et inspirées de DIEU, lesquelles en ont été choisies et extraites pour les faire lire aux fidelles.

(*i*) Chap. XV, v. 21. (*k*) Tome II, page 134.

LOCKE.

SECTION PREMIERE.

JAMAIS il ne fut peut-être un eſprit plus ſage, plus méthodique, un logicien plus exact, que *Locke* ; cependant il n'était pas grand mathématicien. Il n'avait jamais pu ſe ſoumettre à la fatigue des calculs, ni à la ſécheresse des vérités mathématiques, qui ne préſentent d'abord rien de ſenſible à l'eſprit ; et perſonne n'a mieux éprouvé que lui qu'on pouvait avoir l'eſprit géomètre ſans le ſecours de la géométrie. Avant lui de grands philoſophes avaient décidé poſitivement ce que c'eſt que l'ame de l'homme ; mais puiſqu'ils n'en ſavaient rien du tout, il eſt bien juſte qu'ils aient tous été d'avis différens.

Dans la Gréce, berceau des arts et des erreurs, et où l'on pouſſa ſi loin la grandeur et la ſottiſe de l'eſprit humain, on raiſonnait comme chez nous ſur l'ame. Le divin *Anaxagoras*, à qui on dreſſa un autel pour avoir appris aux hommes que le ſoleil était plus grand que le Péloponèſe, que la neige était noire, et que les cieux étaient de pierre, affirma que l'ame était un eſprit aérien, mais cependant immortel. *Diogène*, un autre que

celui

celui qui devint cynique après avoir été faux-monnayeur, assurait que l'ame était une portion de la substance même de DIEU; et cette idée au moins était brillante. *Epicure* la composait de parties comme le corps. *Aristote*, qu'on a expliqué de mille façons, parce qu'il était inintelligible, croyait, si l'on s'en rapporte à quelques-uns de ses disciples, que l'entendement de tous les hommes était une seule et même substance. Le divin *Platon*, maître du divin *Aristote*, et le divin *Socrate*, maître du divin *Platon*, disaient l'ame corporelle et éternelle. Le démon de *Socrate* lui avait appris sans doute ce qui en était. Il y a des gens, à la vérité, qui prétendent qu'un homme qui se vantait d'avoir un génie familier, était indubitablement un peu fou, ou un peu fripon; mais ces gens-là sont trop difficiles.

Quant à nos pères de l'Eglise, plusieurs dans les premiers siècles ont cru l'ame humaine, les anges et DIEU corporels. Le monde se raffine toujours. S[t] *Bernard*, selon l'aveu du père *Mabillon*, enseigna, à propos de l'ame, qu'après la mort elle ne voyait pas DIEU dans le ciel, mais qu'elle conversait seulement avec l'humanité de JESUS-CHRIST. On ne le crut pas cette fois sur sa parole; l'aventure de la croisade avait un peu décrédité ses oracles. Mille scolastiques sont venus

ensuite, comme le docteur irréfragable (*a*), le docteur subtil (*b*), le docteur angélique (*c*), le docteur séraphique (*d*), le docteur chérubique, qui tous ont été bien sûrs de connaître l'ame très-clairement, mais qui n'ont pas laissé d'en parler comme s'ils avaient voulu que personne n'y entendît rien. Notre *Descartes*, né pour découvrir les erreurs de l'antiquité, mais pour y substituer les siennes, et entraîné par cet esprit systématique qui aveugle les plus grands hommes, s'imagina avoir démontré que l'ame était la même chose que la pensée; comme la matière, selon lui, est la même chose que l'étendue. Il assura bien que l'on pense toujours, et que l'ame arrive dans le corps pourvue de toutes les notions métaphysiques, connaissant DIEU, l'espace, l'infini, ayant toutes les idées abstraites, remplie enfin des belles connaissances qu'elle oublie malheureusement en sortant du ventre de la mère. Le père *Mallebranche* de l'oratoire, dans ses illusions sublimes, n'admet point les idées innées; mais il ne doutait pas que nous ne vissions tout en DIEU, et que DIEU, pour ainsi dire, ne fût notre ame.

Tant de raisonneurs ayant fait le roman de l'ame, un sage est venu qui en a fait modeste-

(*a*) *Hales*.
(*b*) *Scot*.
(*c*) Saint *Thomas*.
(*d*) Saint *Bonaventure*.

ment l'hiſtoire. M. *Locke* a développé à l'homme la raiſon humaine, comme un excellent anatomiſte explique les reſſorts du corps humain. Il s'aide par-tout du flambeau de la phyſique ; il oſe quelquefois parler affirmativement ; mais il oſe auſſi douter. Au lieu de définir tout d'un coup ce que nous ne connaiſſons pas, il examine par degrés ce que nous voulons connaître ; il prend un enfant au moment de ſa naiſſance ; il ſuit pas à pas les progrès de ſon entendement ; il voit ce qu'il a de commun avec les bêtes, et ce qu'il a au-deſſus d'elles. Il conſulte ſurtout ſon propre témoignage, la conſcience de ſa penſée. „ Je „ laiſſe, dit-il, à diſcuter à ceux qui en „ ſavent plus que moi, ſi notre ame exiſte „ avant ou après l'organiſation de notre corps ; „ mais j'avoue qu'il m'eſt tombé en partage „ une de ces ames groſſières, qui ne penſent „ pas toujours ; et j'ai même le malheur de „ ne pas concevoir qu'il ſoit plus néceſſaire à „ l'ame de penſer toujours, qu'au corps „ d'être toujours en mouvement. „

Pour moi, je me vante de l'honneur d'être en ce point auſſi ſimple que M. *Locke*. Perſonne ne me fera jamais croire que je penſe toujours ; et je ne me ſens pas plus diſpoſé que lui à imaginer que, quelques ſemaines après ma conception, j'étais une fort ſavante ame,

ſachant alors mille choſes que j'ai oubliées en naiſſant, et ayant fort inutilement poſſédé dans l'*uterus* des connaiſſances qui m'ont échappé dès que j'ai pu en avoir beſoin, et que je n'ai jamais bien pu reprendre depuis.

Locke, après avoir ruiné les idées innées, après avoir bien renoncé à la vanité de croire qu'on penſe toujours, ayant bien établi que toutes nos idées nous viennent par les ſens, ayant examiné nos idées ſimples, celles qui ſont compoſées, ayant ſuivi l'eſprit de l'homme dans toutes ſes opérations, ayant fait voir combien les langues que les hommes parlent ſont imparfaites, et quel abus nous feſons des termes à tous momens; *Locke*, dis-je, conſidère enfin l'étendue ou plutôt le néant des connaiſſances humaines. C'eſt dans ce chapitre qu'il oſe avancer modeſtement ces paroles: „ Nous ne ſerons peut-être jamais „ capables de connaître ſi un être purement „ matériel penſe ou non. „ Ce diſcours ſage parut à plus d'un théologien une déclaration ſcandaleuſe, que l'ame eſt matérielle et mortelle. Quelques anglais dévots à leur manière ſonnèrent l'alarme. Les ſuperſtitieux ſont dans la ſociété ce que les poltrons ſont dans une armée; ils ont et donnent des terreurs paniques. On cria que M. *Locke* voulait renverſer la religion; il ne s'agiſſait pourtant pas

de religion dans cette affaire : c'était une queſtion purement philoſophique, très-indépendante de la foi et de la révélation. Il ne fallait qu'examiner ſans aigreur s'il y a de la contradiction à dire : *La matière peut penſer ; et* DIEU *peut communiquer la penſée à la matière.* Mais les théologiens commencent trop ſouvent par dire que DIEU eſt outragé, quand on n'eſt pas de leur avis ; c'eſt trop reſſembler aux mauvais poëtes, qui croyaient que *Deſpréaux* parlait mal du roi, parce qu'il ſe moquait d'eux. Le docteur *Stillingfleet* s'eſt fait une réputation de théologien modéré, pour n'avoir pas dit poſitivement des injures à M. *Locke.* Il entra en lice contre lui ; mais il fut battu, car il raiſonnait en docteur, et *Locke* en philoſophe inſtruit de la force et de la faibleſſe de l'eſprit humain, et qui ſe battait avec des armes dont il connaiſſait la trempe.

SECTION II.

IL n'y a point de philoſophe qui n'eſſuye beaucoup d'outrages et de calomnies. Pour un homme qui eſt capable d'y répondre par des raiſons, il y en a cent qui n'ont que des injures à dire, et chacun paye dans ſa monnaie. J'entends tous les jours rebattre à

mes oreilles : *Locke nie l'immortalitè de l'ame*, *Locke détruit la morale* ; et ce qu'il y a de ſurprenant (ſi quelque choſe pouvait ſurprendre), c'eſt que de tous ceux qui font le procès à la morale de *Locke*, il y en a très-peu qui l'aient lu, encore moins qui l'aient entendu, et nul à qui on ne doive ſouhaiter les vertus qu'avait cet homme ſi digne du nom de ſage et de juſte.

On lit volontiers *Mallebranche* à Paris ; il s'eſt fait quantité d'éditions de ſon roman métaphyſique ; mais j'ai remarqué qu'on ne lit guère que les chapitres qui regardent les erreurs des ſens et de l'imagination. Il y a très-peu de lecteurs qui examinent les choſes abſtraites de ce livre. Ceux qui connaiſſent la nation françaiſe m'en croiront aiſément, quand j'aſſurerai que ſi le père *Mallebranche* avait ſuppoſé les erreurs des ſens et de l'imagination comme des erreurs connues des philoſophes, et était entré tout d'un coup en matière, il n'aurait fait aucun ſectateur, et qu'à peine il eût trouvé des lecteurs. Il a étonné la raiſon de ceux à qui il a plu par ſon ſtyle. On l'a cru dans les choſes qu'on n'entendait point, parce qu'il avait commencé par avoir raiſon dans les choſes qu'on entendait ; il a ſéduit parce qu'il était agréable, comme *Deſcartes* parce qu'il était hardi. *Locke*

n'était que sage, aussi a-t-il fallu vingt années pour débiter à Paris la première édition, faite en Hollande, de son livre sur l'entendement humain. Jamais homme n'a été jusqu'à présent moins lu et plus condamné parmi nous que *Locke*. Les échos de la calomnie et de l'ignorance répètent tous les jours : *Locke ne croyait point l'ame immortelle, donc il n'avait point de probité*. Je laisse à d'autres le soin de confondre l'horreur de ce mensonge. Je me borne ici à montrer l'impertinence de cette conclusion. Le dogme de l'immortalité de l'ame a été très-long-temps ignoré dans toute la terre. Les premiers Juifs l'ignoraient; n'y avait-il point d'honnête homme parmi eux? La loi judaïque, qui n'enseignait rien touchant la nature et l'immortalité de l'ame, n'enseignait-elle pas la vertu? Quand même nous ne serions pas assurés aujourd'hui par la foi que nous sommes immortels, quand nous aurions une démonstration que tout périt avec nos corps, nous n'en devrions pas moins adorer le DIEU qui nous a faits, et suivre la raison qu'il nous a donnée. Dût notre vie et notre existence ne durer qu'un seul jour, il est sûr que pour passer ce jour heureusement il faudrait être vertueux; et il est sûr qu'en tout pays et en tout temps, être vertueux n'est autre chose que de *faire aux autres ce que nous voulons*

qu'on nous fasse. C'est cette vertu véritable, la fille de la raison et non de la crainte, qui a conduit tant de sages dans l'antiquité; c'est elle qui dans nos jours a réglé la vie d'un *Descartes*, ce précurseur de la physique, d'un *Newton*, l'interprète de la nature, d'un *Locke* qui seul a appris à l'esprit humain à se bien connaître, d'un *Bayle*, ce juge impartial et éclairé, aussi estimable que calomnié; car, il faut le dire à l'honneur des lettres, la philosophie fait un cœur droit comme la géométrie fait l'esprit juste. Mais non-seulement *Locke* était vertueux, non-seulement il croyait l'ame immortelle, mais il n'a jamais affirmé que la matière pense; il a dit seulement que la matière peut penser si DIEU le veut, et que c'est une absurdité téméraire de nier que DIEU en ait le pouvoir.

Je veux encore supposer qu'il ait dit et que d'autres aient dit comme lui qu'en effet DIEU a donné la pensée à la matière, s'ensuit-il de là que l'ame soit mortelle? L'école crie qu'un composé retient la nature de ce dont il est composé, que la matière est périssable et divisible, qu'ainsi l'ame serait périssable et divisible comme elle. Tout cela est également faux.

Il est faux que si DIEU voulait faire penser la matière, la pensée fût un composé de la matière, car la pensée serait un don de DIEU

ajouté à l'être inconnu qu'on nomme matière, de même que DIEU lui a ajouté l'attraction des forces centripètes et le mouvement, attributs indépendans de la divisibilité.

Il est faux que, même dans le système des écoles, la matière soit divisible à l'infini. Nous considérons, il est vrai, la divisibilité à l'infini en géométrie; mais cette science n'a d'objet que nos idées, et en supposant des lignes sans largeur et des points sans étendue, nous supposons aussi une infinité de cercles passant entre une tangente à un cercle donné.

Mais quand nous venons à examiner la nature telle qu'elle est, alors la divisibilité à l'infini s'évanouit. La matière, il est vrai, reste à jamais divisible par la pensée, mais elle est nécessairement indivisée; et cette même géométrie qui me démontre que ma pensée divisera éternellement la matière, me démontre aussi qu'il y a dans la matière des parties indivisées parfaitement solides, et en voici la démonstration :

Puisque l'on doit supposer des pores à chaque ordre d'élémens dans lesquels on imagine la matière divisée à l'infini, ce qui restera de matière solide sera donc exprimé par le produit d'une suite infinie des termes plus petits chacun que l'autre; or un tel produit est nécessairement égal à zéro; donc si

la matière était physiquement divisible à l'infini, il n'y aurait point de matière. Cela fait voir en passant que M. de *Malezieux*, dans ses Elémens de géométrie pour M. le duc de Bourgogne, a bien tort de se récrier sur la prétendue incompatibilité qui se trouve entre des unités et des parties divisibles à l'infini; il se trompe en cela doublement; il se trompe en ce qu'il ne considère pas qu'une unité est l'objet de notre pensée, et la divisibilité un autre objet de notre pensée, lesquels ne sont point incompatibles; car je puis faire une unité d'une centaine, et je puis faire une centaine d'une unité; et il se trompe encore en ce qu'il ne considère pas la différence qui est entre la matière divisible par la pensée et la matière divisible en effet.

Qu'est-ce que je prouve de tout ceci?

Qu'il y a des parties de matière impérissables et indivisibles; que DIEU, tout-puissant, leur créateur, pourra, quand il voudra, joindre la pensée à une de ces parties, et la conserver à jamais. Je ne dis pas que ma raison m'apprend que DIEU en a usé ainsi; je dis seulement qu'elle m'apprend qu'il le peut. Je dis avec le sage *Locke* que ce n'est pas à nous qui ne sommes que d'hier à oser mettre des bornes à la puissance du Créateur, de l'Etre infini, du seul Etre nécessaire et immuable.

M. *Locke* dit qu'il eſt impoſſible à la raiſon de prouver la ſpiritualité de l'ame : j'ajoute qu'il n'y a perſonne ſur la terre qui ne ſoit convaincu de cette vérité.

Il eſt indubitable que ſi un homme était bien perſuadé qu'il ſera plus libre et plus heureux en ſortant de ſa maiſon, il la quitterait tout à l'heure : or on ne peut croire que l'ame eſt ſpirituelle ſans la croire en priſon dans le corps, où elle eſt d'ordinaire, ſinon malheureuſe, au moins inquiéte et ennuyée : on doit donc être charmé de ſortir de ſa priſon ; mais quel eſt l'homme charmé de mourir par ce motif ?

. . . Quod ſi immortalis noſtra foret mens,
Non tam ſe moriens diſſolvi conquereretur ;
Sed magis ire foras, veſtemque relinquere, ut anguis,
Gauderet, prælonga ſenex aut cornua cervus.

Il faut tâcher de ſavoir, non ce que les hommes ont dit ſur cette matière, mais ce que notre raiſon peut nous découvrir, indépendamment des opinions des hommes.

LOI NATURELLE.

Dialogue.

B. QU'EST-CE que la loi naturelle ? (*)

A. L'inſtinct qui nous fait ſentir la juſtice.

B. Qu'appelez-vous juſte et injuſte ?

A. Ce qui paraît tel à l'univers entier.

B. L'univers eſt compoſé de bien des têtes. On dit qu'à Lacédémone on applaudiſſait aux larcins, pour leſquels on condamnait aux mines dans Athènes.

A. Abus de mots, logomachie, équivoque; il ne pouvait ſe commettre de larcin à Sparte, lorſque tout y était commun. Ce que vous appelez *vol* était la punition de l'avarice.

B. Il était défendu d'épouſer ſa ſœur à Rome. Il était permis chez les Egyptiens, les Athéniens et même chez les Juifs, d'épouſer ſa ſœur de père. Je ne cite qu'à regret ce malheureux petit peuple juif, qui ne doit aſſurément ſervir de règle à perſonne, et qui (en mettant la religion à part) ne fut jamais qu'un peuple de brigands ignorans et fanatiques. Mais enfin, ſelon ſes livres, la jeune

(*) Ce dialogue eſt tiré preſque en entier des entretiens entre A, B, C, *Dialogues*, tome I.

Thamar, avant de ſe faire violer par ſon frère *Ammon*, lui dit : *Mon frère, ne me faites pas de ſottiſes, mais demandez-moi en mariage à mon père, il ne vous refuſera pas.*

A. Lois de convention que tout cela, uſage arbitraire, modes qui paſſent ; l'eſſentiel demeure toujours. Montrez-moi un pays où il ſoit honnête de me ravir le fruit de mon travail, de violer ſa promeſſe, de mentir pour nuire, de calomnier, d'aſſaſſiner, d empoiſonner, d'être ingrat envers ſon bienfaiteur, de battre ſon père et ſa mère quand ils vous préſentent à manger.

B. Avez-vous oublié que *Jean-Jacques*, un des pères de l'Egliſe moderne, a dit : *Le premier qui oſa clorre et cultiver un terrain fut l'ennemi du genre-humain, qu'il fallait l'exterminer, et que les fruits ſont à tous, et que la terre n'eſt à perſonne ?* N'avons-nous pas déjà examiné enſemble cette belle propoſition ſi utile à la ſociété ?

A. Quel eſt ce *Jean-Jacques ?* ce n'eſt aſſurément ni *Jean-Baptiſte*, ni *Jean* l'évangéliſte, ni *Jacques* le majeur, ni *Jacques* le mineur ; il faut que ce ſoit quelque hun`, bel-eſprit, qui ait écrit cette impertinence abominable, ou quelque mauvais plaiſant *buſo magro* qui ait voulu rire de ce que le monde entier a de plus ſérieux. Car, au lieu d'aller gâter le

terrain d'un voiſin ſage et induſtrieux, il n'avait qu'à l'imiter ; et chaque père de famille ayant ſuivi cet exemple, voilà bientôt un très-joli village tout formé. L'auteur de ce paſſage me paraît un animal bien inſociable.

B. Vous croyez donc qu'en outrageant et en volant le bon homme qui a entouré d'une haie vive ſon jardin et ſon poulailler, il a manqué aux devoirs de la loi naturelle ?

A. Oui, oui, encore une fois, il y a une loi naturelle ; et elle ne conſiſte ni à faire le mal d'autrui, ni à s'en réjouir.

B. Je conçois que l'homme n'aime et ne fait le mal que pour ſon avantage. Mais tant de gens ſont portés à ſe procurer leur avantage par le malheur d'autrui ; la vengeance eſt une paſſion ſi violente, il y en a des exemples ſi funeſtes ; l'ambition plus fatale encore a inondé la terre de tant de ſang, que lorſque je m'en retrace l'horrible tableau, je ſuis tenté d'avouer que l'homme eſt très-diabolique. J'ai beau avoir dans mon cœur la notion du juſte et de l'injuſte ; un *Attila* que S[t] *Léon* courtiſe, un *Phocas* que S[t] *Grégoire* flatte avec la plus lâche baſſeſſe, un *Alexandre VI* ſouillé de tant d'inceſtes, de tant d'homicides, de tant d'empoiſonnemens, avec lequel le faible *Louis XII*, qu'on appelle *bon*, fait la plus indigne et la

plus étroite alliance ; un *Cromwell* dont le cardinal *Mazarin* recherche la protection, et pour qui il chasse de France les héritiers de *Charles I*, cousins-germains de *Louis XIV*, &c. &c. cent exemples pareils, dérangent mes idées, et je ne sais plus où j'en suis.

A. Eh bien, les orages empêchent-ils que nous ne jouissions aujourd'hui d'un beau soleil? Le tremblement qui a détruit la moitié de la ville de Lisbonne empêche-t-il que vous n'ayez fait très-commodément le voyage de Madrid? Si *Attila* fut un brigand, et le cardinal *Mazarin* un fripon, n'y a-t-il pas des princes et des ministres honnêtes gens ? N'a-t-on pas remarqué que dans la guerre de 1701, le conseil de *Louis XIV* était composé des hommes les plus vertueux ; le duc de *Beauvilliers*, le marquis de *Torci*, le maréchal de *Villars*, *Chamillart* enfin qui passa pour incapable, mais jamais pour un mal-honnête homme? L'idée de la justice ne subsiste-t-elle pas toujours ? C'est sur elle que sont fondées toutes les lois. Les Grecs les appelaient *filles du ciel*, cela ne veut dire que filles de la nature.

N'avez-vous pas des lois dans votre pays ?

B. Oui, les unes bonnes, les autres mauvaises.

A. Où en auriez-vous pris l'idée, si ce n'est dans les notions de la loi naturelle que

tout homme a dans soi, quand il a l'esprit bien fait ? il faut bien les avoir puisées là, ou nulle part.

B. Vous avez raison, il y a une loi naturelle ; mais il est encore plus naturel à bien des gens de l'oublier.

A. Il est naturel aussi d'être borgne, bossu, boiteux, contrefait, mal-sain ; mais on préfère les gens bien faits et bien sains.

B. Pourquoi y a-t-il tant d'esprits borgnes et contrefaits ?

A. Paix. Mais allez à l'article TOUTE-PUISSANCE.

LOI SALIQUE.

Celui qui a dit que la loi salique fut écrite avec une plume des ailes de l'aigle à deux têtes, par l'aumônier de *Pharamond*, au dos de la donation de *Constantin*, pourrait bien ne s'être pas trompé.

C'est la loi fondamentale de l'empire français, disent de braves jurisconsultes. Le grand *Jérôme Bignon*, dans son livre de l'Excellence de la France, dit (*a*) que cette loi vient de la loi naturelle selon le grand *Aristote*, parce que

(*a*) Pages 288 et suiv.

dans

dans *les familles c'était le père qui gouvernait, et qu'on ne donnait point de dot aux filles*, *comme il se lit des père, mère et frères de Rebecca.*

Il assure (*b*) que le royaume de France est si excellent, qu'il a conservé précieusement cette loi recommandée par *Aristote* et par l'ancien Testament. Et pour prouver cette excellence de la France, il remarque que l'empereur *Julien* trouvait le vin de Surène admirable.

Mais, pour démontrer l'excellence de la loi salique, il s'en rapporte à *Froissard* selon lequel *les douze pairs de France dient que le royaume de France est de si grande noblesse, qu'il ne doit mie par succession aller à femelle.*

On doit avouer que cette décision est fort incivile pour l'Espagne, pour l'Angleterre, pour Naples, pour la Hongrie, surtout pour la Russie qui a vu sur son trône quatre impératrices de suite.

Le royaume de France est de grande noblesse; d'accord : mais celui d'Espagne, du Mexique et du Pérou est aussi de grande noblesse; et grande noblesse est aussi en Russie.

On a allégué qu'il est dit dans la sainte Ecriture que *les lis ne filent point:* on en a conclu que les femmes ne doivent point régner en France. C'est encore puissamment raisonner :

(*b*) Page 9.

mais on a oublié que les léopards, qui ſont (on ne ſait pourquoi) les armoiries d'Angleterre, ne filent pas plus que les lis qui ſont (on ne ſait pourquoi) les armoiries de France. En un mot, de ce qu'on n'a jamais vu filer un lis, il n'eſt pas démontré que l'excluſion des filles ſoit une loi fondamentale des Gaules,

Des lois fondamentales.

La loi fondamentale de tout pays eſt qu'on ſème du blé, ſi l'on veut avoir du pain; qu'on cultive le lin et le chanvre, ſi l'on veut avoir de la toile; que chacun ſoit le maître dans ſon champ, ſoit que ce champ appartienne à un garçon ou à une fille; que le Gaulois demi-barbare tue tout autant de Francs, entièrement barbares, qui viendront des bords du Mein, qu'ils ne ſavent pas cultiver, ravir ſes moiſſons et ſes troupeaux; ſans quoi le Gaulois deviendra ſerf du Franc, ou ſera aſſaſſiné par lui.

C'eſt ſur ce fondement que porte l'édifice. L'un bâtit ſon fondement ſur un roc, et la maiſon dure; l'autre ſur du ſable, et elle s'écroule. Mais une loi fondamentale, née de la volonté changeante des hommes, et en même temps irrévocable, eſt une contradiction dans les termes, un être de raiſon, une chimère, une abſurdité: qui fait les lois peut

les changer. La bulle d'or fut appelée *loi fondamentale de l'empire*. Il fut ordonné qu'il n'y aurait jamais que ſept électeurs tudeſques, par la raiſon péremptoire qu'un certain chandelier juif n'avait eu que ſept branches, et qu'il n'y a que ſept dons du Saint-Eſprit. Cette loi fondamentale fut qualifiée d'*éternelle* par la toute-puiſſance et certaine ſcience de *Charles IV*. DIEU ne trouva pas bon que le parchemin de *Charles* prît le nom d'*éternel*. Il a permis que d'autres empereurs germains, par leur toute-puiſſance et certaine ſcience, ajoutaſſent deux branches au chandelier, et deux préſens aux ſept dons du Saint-Eſprit. Ainſi les électeurs ſont au nombre de neuf.

C'était une loi très-fondamentale que les diſciples du Seigneur JESUS n'euſſent rien en propre. Ce fut enſuite une loi encore plus fondamentale que les évêques de Rome fuſſent très-riches, et que le peuple les choisît. La dernière loi fondamentale eſt qu'ils ſont ſouverains, et élus par un petit nombre d'hommes vêtus d'écarlate, qui étaient abſolument inconnus du temps de JESUS. Si l'empereur roi des Romains, toujours auguſte, était maître de Rome de fait, comme il l'eſt par le ſtyle de ſa chancellerie, le pape ſerait ſon grand aumônier, en attendant quelque autre loi irrévocable à toujours qui ſerait détruite par une autre.

Je fuppofe (ce qui peut très-bien arriver) qu'un empereur d'Allemagne n'ait qu'une fille, et qu'il foit un bon homme n'entendant rien à la guerre ; je fuppofe que fi *Catherine II* ne détruit pas l'empire turc qu'elle a fort ébranlé dans l'an 1771 où j'écris ces rêveries, le Turc vienne attaquer mon bon prince chéri des neuf électeurs ; que fa fille fe mette à la tête des troupes avec deux jeunes électeurs amoureux d'elle ; qu'elle batte les Ottomans, comme *Débora* battit le capitaine *Sifara* et fes trois cents mille foldats, et fes trois mille chars de guerre dans un petit champ pierreux aux pieds du mont Thabor ; que ma princeffe chaffe les mufulmans jufque par-delà Andrinople ; que fon père meure de joie ou autrement ; que les deux amans de ma princeffe engagent leurs fept confrères à la couronner ; que tous les princes de l'empire et des villes y confentent ; que deviendra la loi fondamentale et éternelle qui porte que le faint empire romain ne peut tomber de lance en quenouille, que l'aigle à deux têtes ne file point, et qu'on ne peut fans culotte s'affeoir fur le trône impérial ? on fe moquera de cette vieille loi, et ma princeffe régnera très-glorieufement.

Comment la loi ſalique s'eſt établie.

On ne peut conteſter la coutume paſſée en loi, qui veut que les filles ne puiſſent hériter la couronne de France tant qu'il reſte un mâle du ſang royal. Cette queſtion eſt décidée depuis long-temps, le ſceau de l'antiquité y eſt appoſé. Si elle était deſcendue du ciel, elle ne ſerait pas plus révérée de la nation françaiſe. Elle s'accommode mal avec la galanterie de cette nation ; mais c'eſt qu'elle était en vigueur avant que cette nation fût galante.

Le préſident *Hénault* répète dans ſa Chronique ce qu'on avait dit au haſard avant lui, que *Clovis* rédigea la loi ſalique en 511, l'année même de ſa mort. Je veux croire qu'il avait rédigé cette loi, et qu'il ſavait lire et écrire, comme je veux croire qu'il avait quinze ans lorſqu'il ſe mit à conquérir les Gaules ; mais je voudrais qu'on me montrât, à la bibliothéque de Saint-Germain-des-prés ou de Saint-Martin, ce cartulaire de la loi ſalique ſigné *Clovis*, ou *Clodvic*, ou *Hildovic ;* par là du moins on apprendrait ſon véritable nom que perſonne ne ſait.

Nous avons deux éditions de cette loi ſalique, l'une par un nommé *Hérold*, l'autre par *François Pithou*, et toutes deux ſont différentes, ce qui n'eſt pas un bon ſigne. Quand le texte d'une loi eſt rapporté différemment

dans deux écrits, non-feulement il eft clair que l'un des deux eft faux, mais il eft fort probable qu'ils le font tous deux. Aucune coutume des Francs ne fut écrite dans nos premiers fiècles ; il ferait bien étrange que la loi des Saliens l'eût été. Cette loi eft en latin ; et il n'y a pas d'apparence que ni *Clovis* ni fes prédéceffeurs parlaffent latin dans leurs marais entre les Suabes et les Bataves.

On fuppofe que cette loi peut regarder les rois de France; et tous les favans conviennent que les Sicambres, les Francs, les Saliens, n'avaient point de rois, ni même aucun chef héréditaire.

Le titre de la loi falique commence par ces mots : *In Chrifti nomine.* Elle a donc été faite hors des terres faliques, puifque le CHRIST n'était pas plus connu de ces barbares que du refte de la Germanie et de tous les pays du Nord.

On fait rédiger cette loi falique par quatre grands jurifconfultes francs ; ils s'appellent dans l'édition de *Hérold*, *Vifogaft*, *Harogaft* *Salogaft* et *Vindogaft.* Dans l'édition de *Pithou*, ces noms font un peu différens. Il fe trouve malheureufement que ces noms font les vieux noms déguifés de quelques cantons d'Allemagne.

Notre magot prend pour ce coup
Le nom d'un port pour un nom d'homme.

En quelque temps que cette loi ait été rédigée en mauvais latin, on trouve dans l'article touchant les aleus, *que nulle portion de terre falique ne paffe à la femme.* Il eft clair que cette prétendue loi ne fut point fuivie. Premièrement, on voit par les formules de *Marculphe* qu'un père pouvait laiffer fes aleus à fa fille, en renonçant *à certaine loi falique, impie et abominable.*

Secondement, fi on applique cette loi aux fiefs, il eft clair que les rois d'Angleterre, qui n'étaient pas de la race normande, n'avaient eu tous leurs grands fiefs en France que par les filles.

Troifièmement, fi on prétend qu'il eft néceffaire qu'un fief foit entre les mains d'un homme, parce qu'il doit fe battre pour fon feigneur, cela prouve que la loi ne pouvait être entendue des droits au trône. Tous les feigneurs de fief fe feraient battus tout auffi bien pour une reine que pour un roi. Une reine n'était point obligée d'endoffer une cuiraffe, de fe garnir de cuiffarts et de braffarts, et d'aller au trot à l'ennemi fur un grand cheval de charrette, comme ce fut long-temps la mode.

Il eft donc clair qu'originairement la loi falique ne pouvait regarder en rien la couronne, ni comme aleu, ni comme fief dominant.

Mézeray dit que *l'imbécillité du ſexe ne permet pas de régner*. *Mézeray* ne parle ni en homme d'eſprit ni en homme poli. L'hiſtoire le dément aſſez. La reine *Anne d'Angleterre* qui humilia *Louis XIV*; l'impératrice reine de Hongrie qui réſiſta au roi *Louis XV*, à *Frédéric le grand*, à l'électeur de Bavière et à tant d'autres princes; *Eliſabeth d'Angleterre* qui empêcha notre grand *Henri* de ſuccomber; l'impératrice de Ruſſie dont nous avons déjà parlé, font aſſez voir que *Mézeray* n'eſt pas plus véridique qu'honnête. Il devait ſavoir que la reine *Blanche* avait trop régné en France ſous le nom de ſon fils, et *Anne de Bretagne* ſous *Louis XII*.

Velly, dernier écrivain de l'Hiſtoire de France, devrait, par cette raiſon même, être le meilleur, puiſqu'il avait tous les matériaux de ſes devanciers; mais il n'a pas toujours ſu profiter de ſes avantages. Il s'emporte en invectives contre le ſage et profond *Rapin de Thoyras*; il veut lui prouver que jamais aucune princeſſe n'a ſuccédé à la couronne tant qu'il y a eu des mâles capables de ſuccéder. On le ſait bien, et jamais *Thoyras* n'a dit le contraire.

Dans ce long âge de la barbarie, lorſqu'il ne s'agiſſait dans l'Europe que d'uſurper et de ſoutenir ſes uſurpations, il faut avouer que les rois étaient fort ſouvent des chefs de bandits,

ou

ou des guerriers armés contre ces bandits ; il n'était pas possible de se soumettre à une femme ; quiconque avait un grand cheval de bataille ne voulait aller à la rapine et au meurtre que sous le drapeau d'un homme monté comme lui sur un grand cheval. Un bouclier ou un cuir de bœuf servait de trône. Les califes gouvernaient par l'Alcoran, les papes étaient censés gouverner par l'Evangile. Le Midi ne vit aucune femme régner jusqu'à *Jeanne* de *Naples*, qui ne dut sa couronne qu'à la tendresse des peuples pour le roi *Robert* son grand-père, et à leur haine pour *André* son mari. Cet *André* était à la vérité du sang royal ; mais né dans la Hongrie alors barbare, il révolta les Napolitains par ses mœurs grossières, par son ivrognerie et par sa crapule. Le bon roi *Robert* fut obligé de contredire l'usage immémorial, et de déclarer *Jeanne* seule reine par son testament approuvé de la nation.

On ne voit dans le Nord aucune femme régner de son chef jusqu'à *Marguerite de Valdemar*, qui gouverna quelques mois en son propre nom, vers l'an 1377.

L'Espagne n'eut aucune reine de son chef jusqu'à l'habile *Isabelle*, en 1461.

En Angleterre, la cruelle et superstitieuse *Marie*, fille de *Henri VIII*, est la première

qui hérita du trône, de même que la faible et coupable *Marie Stuart* en Ecosse, au seizième siècle.

Le vaste pays de la Russie n'eut jamais de souveraine jusqu'à la veuve de *Pierre le grand*.

Toute l'Europe, que dis-je, toute la terre était gouvernée par des guerriers au temps où *Philippe de Valois* soutint son droit contre *Edouard III*. Ce droit d'un mâle qui succédait à un mâle semblait la loi de toutes les nations. Vous êtes petit-fils de *Philippe le bel* par votre mère, disait *Valois* à son compétiteur ; mais, comme je l'emporterais sur la mère, je l'emporte à plus forte raison sur le fils. Votre mère n'a pu vous transmettre un droit qu'elle n'avait pas.

Il fut donc reconnu en France que le prince du sang le plus éloigné serait l'héritier de la couronne, au préjudice de la fille du roi. C'est une loi sur laquelle personne ne dispute aujourd'hui. Les autres nations ont adjugé depuis le trône à des princesses. La France a conservé l'ancien usage. Le temps a donné à cet usage la force de la loi la plus sainte. En quel temps que la loi salique ait été ou faite, ou interprétée, il n'importe ; elle existe, elle est respectable, elle est utile ; et son utilité l'a rendue sacrée.

Examen ſi les filles dans tous les cas ſont privées de toute hérédité par cette loi ſalique.

J'AI déjà donné l'empire à une fille, malgré la bulle d'or. Je n'aurai pas de peine à gratifier une fille du royaume de France. Je ſuis plus en droit de diſpoſer de cet Etat que le pape *Jules II*, qui en dépouilla *Louis XII*, et le transféra de ſon autorité privée à l'empereur *Maximilien*. Je ſuis plus autoriſé à parler en faveur des filles de la maiſon de France que le pape *Grégoire XIII* et le cordelier *Sixte-Quint* ne l'étaient à exclure du trône nos princes du ſang, ſous prétexte, diſaient ces bons prêtres, que *Henri IV* et les princes de *Condé* étaient *race bâtarde et déteſtable de Bourbon*; belles et ſaintes paroles, dont il faut ſe ſouvenir à jamais, pour être convaincu de ce qu'on doit aux évêques de Rome. Je puis donner ma voix dans les états généraux; et aucun pape n'y peut avoir de ſuffrage. Je donne donc ma voix ſans difficulté, dans trois ou quatre cents ans, à une fille de France qui reſterait ſeule deſcendante en droite ligne de *Hugues Capet*. Je la fais reine pourvu qu'elle ſoit bien élevée, qu'elle ait l'eſprit juſte, et qu'elle ne ſoit point bigote. J'interprète en ſa faveur cette loi qui dit que *fille ne doit mie ſuccéder*.

J'entends qu'elle n'héritera mie tant qu'il y aura mâle. Mais dès que mâles défaillent, je prouve que le royaume eſt à elle, par nature qui l'ordonne, et pour le bien de la nation.

J'invite tous les bons français à montrer le même reſpect pour le ſang de tant de rois. Je crois que c'eſt l'unique moyen de prévenir les factions qui démembreraient l'Etat. Je propoſe qu'elle règne de ſon chef et qu'on la marie à quelque bon prince, qui prendra le nom et les armes, et qui par lui-même pourra poſſéder quelque canton, lequel ſera annexé à la France; ainſi qu'on a conjoint *Marie-Thérèſe de Hongrie* et *François*, duc de Lorraine, le meilleur prince du monde.

Quel eſt le velche qui refuſera de la reconnaître, à moins qu'on ne déterre quelque autre belle princeſſe iſſue de *Charlemagne*, dont la famille fut chaſſée par *Hugues Capet* malgré la loi ſalique; ou bien qu'on ne trouve quelque princeſſe plus belle encore, qui deſcende évidemment de *Clovis*, dont la famille fut précédemment chaſſée par ſon domeſtique *Pepin*, et toujours en dépit de la loi ſalique?

Je n'aurai certainement nul beſoin d'intrigues pour faire ſacrer ma princeſſe dans Reims, ou dans Chartres, ou dans la chapelle du louvre; car tout cela eſt égal; ou même pour ne la point faire ſacrer du tout; car on

règne tout aussi bien non sacré que sacré. Les rois, les reines d'Espagne n'observent point cette cérémonie.

Parmi toutes les familles des secrétaires du roi, il ne se trouve personne qui dispute le trône à cette princesse capétienne. Les plus illustres maisons sont si jalouses l'une de l'autre, qu'elles aiment bien mieux obéir à la fille des rois qu'à un de leurs égaux.

Reconnue aisément de toute la France, elle reçoit l'hommage de tous ses sujets avec une grâce majestueuse qui la fait aimer autant que révérer; et tous les poëtes font des vers en l'honneur de ma princesse. (*)

LOIS.

SECTION PREMIERE.

Il est difficile qu'il y ait une seule nation qui vive sous de bonnes lois. Ce n'est pas seulement parce qu'elles sont l'ouvrage des hommes, car ils ont fait de très-bonnes choses; et ceux qui ont inventé et perfectionné les arts pouvaient imaginer un corps de jurisprudence tolérable; mais les lois ont été établies dans

(*) Voyez le *Commentaire sur l'esprit des lois*, tome II de Politique et Législation.

prefque tous les Etats par l'intérêt du légiflateur, par le befoin du moment, par l'ignorance, par la fuperftition. On les a faites à mefure, au hafard, irrégulièrement, comme on bâtiffait les villes. Voyez à Paris le quartier des Halles, de Saint-Pierre-aux-bœufs, la rue Brife-miche, celle du Pet-au-diable, contrafter avec le louvre et les tuileries ; voilà l'image de nos lois.

Londres n'eft devenue digne d'être habitée que depuis qu'elle fut réduite en cendre. Les rues, depuis cette époque, furent élargies et alignées ; Londres fut une ville pour avoir été brûlée. Voulez-vous avoir de bonnes lois ? brûlez les vôtres et faites-en de nouvelles.

Les Romains furent trois cents années fans lois fixes. Ils furent obligés d'en aller demander aux Athéniens, qui leur en donnèrent de fi mauvaifes que bientôt elles furent prefque toutes abrogées. Comment Athènes elle-même aurait-elle eu une bonne légiflation? on fut obligé d'abolir celle de *Dracon ;* et celle de *Solon* périt bientôt.

Votre coutume de Paris eft interprétée différemment par vingt-quatre commentaires ; donc il eft prouvé vingt quatre fois qu'elle eft mal conçue. Elle contredit cent quarante autres coutumes, ayant toutes force de loi chez la même nation, et toutes fe contredifant

entre elles. Il eſt donc dans une ſeule province de l'Europe, entre les Alpes et les Pyrénées, plus de quarante petits peuples qui s'appellent *compatriotes*, et qui ſont réellement étrangers les uns pour les autres, comme le Tunquin l'eſt pour la Cochinchine.

Il en eſt de même dans toutes les provinces de l'Eſpagne. C'eſt bien pis dans la Germanie; perſonne n'y ſait quels ſont les droits du chef, ni des membres. L'habitant des bords de l'Elbe ne tient au cultivateur de la Suabe que parce qu'ils parlent à peu-près la même langue, laquelle eſt un peu rude.

La nation anglaiſe a plus d'uniformité; mais n'étant ſortie de la barbarie et de la ſervitude que par intervalles et par ſecouſſes, et ayant dans ſa liberté conſervé pluſieurs lois promulguées autrefois par de grands tyrans qui diſputaient le trône, ou par de petits tyrans qui envahiſſaient des prélatures, il s'en eſt formé un corps aſſez robuſte, ſur lequel on aperçoit encore beaucoup de bleſſures couvertes d'emplâtres.

L'eſprit de l'Europe a fait de plus grands progrès depuis cent ans que le monde entier n'en avait fait depuis *Brama*, *Fohi*, *Zoroaſtre* et le *Thaut* de l'Egypte. D'où vient que l'eſprit de légiſlation en a fait ſi peu?

Nous fûmes tous ſauvages depuis le cinquième ſiècle. Telles ſont les révolutions du

globe ; brigands qui pillaient, cultivateurs pillés, c'était-là ce qui composait le genre-humain du fond de la mer Baltique au détroit de Gibraltar ; et quand les Arabes parurent au Midi, la désolation du bouleversement fut universelle.

Dans notre coin d'Europe, le petit nombre étant composé de hardis ignorans, vainqueurs et armés de pied en cap, et le grand nombre d'ignorans esclaves désarmés, presqu'aucun ne sachant ni lire ni écrire, pas même *Charlemagne*, il arriva très-naturellement que l'Eglise romaine, avec sa plume et ses cérémonies, gouverna ceux qui passaient leur vie à cheval, la lance en arrêt et le morion en tête.

Les descendans des Sicambres, des Bourguignons, des Ostrogoths, Visigoths, Lombards, Hérules, &c. sentirent qu'ils avaient besoin de quelque chose qui ressemblât à des lois. Ils en cherchèrent où il y en avait. Les évêques de Rome en savaient faire en latin. Les Barbares les prirent avec d'autant plus de respect qu'ils ne les entendaient pas. Les décrétales des papes, les unes véritables, les autres effrontément supposées, devinrent le code des nouveaux regas, des leuds, des barons qui avaient partagé les terres. Ce furent des loups qui se laissèrent enchaîner par des renards. Ils gardèrent leur férocité, mais elle

fut ſubjuguée par la crédulité, et par la crainte que la crédulité produit. Peu à peu l'Europe, excepté la Gréce et ce qui appartenait encore à l'empire d'Orient, ſe vit ſous l'empire de Rome; de ſorte qu'on put dire une ſeconde fois :

Romanos rerum dominos gentemque togatam.

(*) Preſque toutes les conventions étant accompagnées d'un ſigne de croix et d'un ſerment qu'on feſait ſouvent ſur des reliques, tout fut du reſſort de l'Egliſe. Rome, comme la métropole, fut juge ſuprême des procès de la Cherſonèſe cimbrique et de ceux de la Gaſcogne. Mille ſeigneurs féodaux joignant leurs uſages au droit canon, il en réſulta cette juriſprudence monſtrueuſe dont il reſte encore tant de veſtiges.

Lequel eût le mieux valu, de n'avoir point du tout de lois, ou d'en avoir de pareilles ?

Il a été avantageux à un empire plus vaſte que l'empire romain d'être long-temps dans le chaos; car, tout étant à faire, il était plus aiſé de bâtir un édifice que d'en réparer un dont les ruines feraient reſpectées.

La *Theſmophore* du Nord aſſembla, en 1767, des députés de toutes les provinces, qui contenaient environ douze cents mille lieues

(*) Voyez APPEL COMME D'ABUS.

carrées. Il y avait des païens, des mahométans d'*Ali*, des mahométans d'*Omar*, des chrétiens d'environ douze ſectes différentes. On propoſait chaque loi à ce nouveau ſynode ; et ſi elle paraiſſait convenable à l'intérêt de toutes les provinces, elle recevait alors la ſanction de la ſouveraine et de la nation.

La première loi qu'on porta fut la tolérance, afin que le prêtre grec n'oubliât jamais que le prêtre latin eſt homme; que le muſulman ſupportât ſon frère le païen, et que le romain ne fût pas tenté de ſacrifier ſon frère le presbytérien.

La ſouveraine écrivit de ſa main dans ce grand conſeil de légiſlation : *Parmi tant de croyances diverſes, la faute la plus nuiſible ſerait l'intolérance.*

On convint unanimement qu'il n'y a qu'une puiſſance (*), qu'il faut dire toujours puiſſance civile et diſcipline eccléſiaſtique, et que l'allégorie des deux glaives eſt le dogme de la diſcorde.

Elle commença par affranchir les ſerfs de ſon domaine particulier.

Elle affranchit tous ceux du domaine eccléſiaſtique; ainſi elle créa des hommes.

Les prélats et les moines furent payés du tréſor public.

(*) Voyez PUISSANCE.

Les peines furent proportionnées aux délits, et les peines furent utiles ; les coupables, pour la plupart, furent condamnés aux travaux publics, attendu que les morts ne servent à rien.

La torture fut abolie, parce que c'est punir avant de connaître, et qu'il est absurde de punir pour connaître ; parce que les Romains ne mettaient à la torture que les esclaves ; parce que la torture est le moyen de sauver le coupable et de perdre l'innocent.

On en était là quand *Moustapha III*, fils de *Mahmoud*, força l'impératrice d'interrompre son code pour le battre.

SECTION II.

J'AI tenté de découvrir quelque rayon de lumière dans les temps mythologiques de la Chine qui précèdent *Fohi*, et j'ai tenté en vain.

Mais en m'en tenant à *Fohi*, qui vivait environ trois mille ans avant l'ère nouvelle et vulgaire de notre Occident septentrional, je vois déjà des lois douces et sages établies par un roi bienfesant. Les anciens livres des cinq Kings, consacrés par le respect de tant de siècles, nous parlent de ses institutions

d'agriculture, de l'économie paſtorale, de l'économie domeſtique, de l'aſtronomie ſimple qui règle les ſaiſons, de la muſique qui, par des modulations différentes, appelle les hommes à leurs fonctions diverſes. Ce *Fohi* vivait inconteſtablement il y a cinq mille ans. Jugez de quelle antiquité devait être un peuple immenſe qu'un empereur inſtruiſait ſur tout ce qui pouvait faire ſon bonheur. Je ne vois dans ces lois rien que de doux, d'utile et d'agréable.

On me montre enſuite le code d'un petit peuple qui arrive, deux mille ans après, d'un déſert affreux ſur les bords du Jourdain, dans un pays ſerré et hériſſé de montagnes. Ses lois ſont parvenues juſqu'à nous : on nous les donne tous les jours comme le modèle de la ſageſſe. En voici quelques-unes ;

„ De ne jamais manger d'onocrotal, ni de „ charadre, ni de griffon, ni d'ixion, ni „ d'anguille, ni de lièvre, parce que le lièvre „ rumine, et qu'il n'a pas le pied fendu.

„ De ne point coucher avec ſa femme „ quand elle a ſes règles, ſous peine d'être „ mis à mort l'un et l'autre.

„ D'exterminer ſans miſéricorde tous les „ pauvres habitans du pays de Canaan qui „ ne les connaiſſaient pas ; d'égorger tout, „ de maſſacrer tout, hommes, femmes,

„ vieillards, enfans, animaux, pour la plus „ grande gloire de DIEU.

„ D'immoler au Seigneur tout ce qu'on „ aura voué en anathème au Seigneur, et de „ le tuer ſans pouvoir le racheter.

„ De brûler les veuves qui, n'ayant pu être „ remariées à leurs beaux-frères, s'en feraient „ conſolées avec quelque autre juif ſur le „ grand chemin ou ailleurs, &c. &c. &c. „ (a)

Un jéſuite, autrefois miſſionnaire chez les Cannibales, dans le temps que le Canada appartenait encore au roi de France, me contait qu'un jour, comme il expliquait ces lois juives à ſes néophytes, un petit français imprudent, qui aſſiſtait au catéchiſme, s'aviſa de s'écrier : *Mais voilà des lois de Cannibales.* Un des citoyens lui répondit : *Petit drôle, apprends que nous ſommes d'honnêtes gens : nous n'avons jamais eu de pareilles lois. Et ſi nous n'étions pas gens de bien, nous te traiterions en citoyen de Canaan, pour t'apprendre à parler.*

Il appert, par la comparaiſon du premier

(a) C'eſt ce qui arriva à *Thamar* qui, étant voilée, coucha ſur le grand chemin avec ſon beau-père *Juda*, dont elle fut méconnue. Elle devint groſſe. *Juda* la condamna à être brûlée. L'arrêt était d'autant plus cruel que s'il eût été exécuté, notre Sauveur, qui deſcend en droite ligne de ce *Juda* et de cette *Thamar*, ne ferait pas né ; à moins que tous les événemens de l'univers n'euſſent été mis dans un autre ordre.

code chinois et du code hébraïque, que les lois ſuivent aſſez les mœurs des gens qui les ont faites. Si les vautours et les pigeons avaient des lois, elles ſeraient ſans doute différentes.

SECTION III.

Les moutons vivent en ſociété fort doucement, leur caractère paſſe pour très-débonnaire, parce que nous ne voyons pas la prodigieuſe quantité d'animaux qu'ils dévorent. Il eſt à croire même qu'ils les mangent innocemment et ſans le ſavoir, comme lorſque nous mangeons d'un fromage de Saſſenage. La république des moutons eſt l'image fidelle de l'âge d'or.

Un poulailler eſt viſiblement l'Etat monarchique le plus parfait. Il n'y a point de roi comparable à un coq. S'il marche fièrement au milieu de ſon peuple, ce n'eſt point par vanité. Si l'ennemi approche, il ne donne point d'ordre à ſes ſujets d'aller ſe faire tuer pour lui en vertu de ſa certaine ſcience et pleine puiſſance; il y va lui-même, range ſes poules derrière lui, et combat juſqu'à la mort. S'il eſt vainqueur, c'eſt lui qui chante le *Te Deum*. Dans la vie civile, il n'y a rien de ſi

galant, de si honnête, de si désintéressé. Il a toutes les vertus: A-t-il dans son bec royal un grain de blé, un vermisseau, il le donne à la première de ses sujettes qui se présente. Enfin *Salomon*, dans son sérail, n'approchait pas d'un coq de basse-cour.

S'il est vrai que les abeilles soient gouvernées par une reine à qui tous ses sujets font l'amour, c'est un gouvernement plus parfait encore.

Les fourmis passent pour une excellente démocratie. Elle est au-dessus de tous les autres Etats, puisque tout le monde y est égal, et que chaque particulier y travaille pour le bonheur de tous.

La république des castors est encore supérieure à celle des fourmis, du moins si nous en jugeons par leurs ouvrages de maçonnerie.

Les singes ressemblent plutôt à des bateleurs qu'à un peuple policé, et ils ne paraissent pas être réunis sous des lois fixes et fondamentales, comme les espèces précédentes.

Nous ressemblons plus aux singes qu'à aucun autre animal, par le don de l'imitation, par la légéreté de nos idées, et par notre inconstance qui ne nous a jamais permis d'avoir des lois uniformes et durables.

Quand la nature forma notre espèce, et nous donna quelques instincts, l'amour propre

pour notre conſervation, la bienveillance pour la conſervation des autres, l'amour qui eſt commun avec toutes les eſpèces, et le don inexplicable de combiner plus d'idées que tous les animaux enſemble : après nous avoir ainſi donné notre lot, elle nous dit : Faites comme vous pourrez.

Il n'y a aucun bon code dans aucun pays. La raiſon en eſt évidente, les lois ont été faites à meſure, ſelon les temps, les lieux, les beſoins, &c.

Quand les beſoins ont changé, les lois qui ſont demeurées ſont devenues ridicules. Ainſi la loi qui défendait de manger du porc et de boire du vin, était très-raiſonnable en Arabie, où le porc et le vin ſont pernicieux ; elle eſt abſurde à Conſtantinople.

La loi qui donne tout le fief à l'aîné eſt fort bonne dans un temps d'anarchie et de pillage. Alors l'aîné eſt le capitaine du château que des brigands aſſailliront tôt ou tard, les cadets ſeront ſes premiers officiers ; les laboureurs, ſes ſoldats. Tout ce qui eſt à craindre, c'eſt que le cadet n'aſſaſſine ou n'empoiſonne le ſeigneur ſalien ſon aîné, pour devenir à ſon tour le maître de la maſure ; mais ces cas ſont rares, parce que la nature a tellement combiné nos inſtincts et nos paſſions, que nous avons plus d'horreur d'aſſaſſiner notre frère

frère aîné que nous n'avons envie d'avoir sa place. Or cette loi, convenable à des possesseurs de donjons du temps de *Chilpéric*, est détestable quand il s'agit de partager des rentes dans une ville.

A la honte des hommes, on sait que les lois du jeu sont les seules qui soient par-tout justes, claires, inviolables et exécutées. Pourquoi l'indien qui a donné les règles du jeu d'échecs, est-il obéi de bon gré dans toute la terre, et que les décrétales des papes, par exemple, sont aujourd'hui un objet d'horreur et de mépris? c'est que l'inventeur des échecs combina tout avec justesse pour la satisfaction des joueurs, et que les papes, dans leurs décrétales, n'eurent en vue que leur seul avantage. L'indien voulut exercer également l'esprit des hommes et leur donner du plaisir; les papes ont voulu abrutir l'esprit des hommes. Aussi le fond du jeu des échecs a subsisté le même depuis cinq mille ans: il est commun à tous les habitans de la terre; et les décrétales ne sont reconnues qu'à Spolette, à Orviette, à Lorette, où le plus mince jurisconsulte les déteste et les méprise en secret.

SECTION IV.

Du temps de *Vespasien* et de *Tite*, pendant que les Romains éventraient les Juifs, un israélite fort riche, qui ne voulait point être éventré, s'enfuit avec tout l'or qu'il avait gagné à son métier d'usurier, et emmena vers Eziongaber toute sa famille, qui consistait en sa vieille femme, un fils et une fille; il avait dans son train deux eunuques, dont l'un servait de cuisinier, l'autre était laboureur et vigneron. Un bon essénien, qui savait par cœur le Pentateuque, lui servait d'aumônier: tout cela s'embarqua dans le port d'Eziongaber, traversa la mer qu'on nomme Rouge, et qui ne l'est point, et entra dans le golfe Persique, pour aller chercher la terre d'Ophir, sans savoir où elle était. Vous croyez bien qu'il survint une horrible tempête, qui poussa la famille hébraïque vers les côtes des Indes; le vaisseau fit naufrage à une des îles Maldives, nommée aujourd'hui Padrabranca, laquelle était alors déserte.

Le vieux richard et la vieille se noyèrent; le fils, la fille, les deux eunuques et l'aumônier se sauvèrent; on tira comme on put quelques provisions du vaisseau, on bâtit de petites cabanes dans l'île, et on y vécut assez

commodément. Vous ſavez que l'île de Padrà-branca eſt à cinq degrés de la ligne, et qu'on y trouve les plus gros cocos et les meilleurs ananas du monde ; il était fort doux d'y vivre dans le temps qu'on égorgeait ailleurs le reſte de la nation chérie ; mais l'eſſénien pleurait en conſidérant que peut-être il ne reſtait plus qu'eux de juifs ſur la terre, et que la ſemence d'*Abraham* allait finir.

Il ne tient qu'à vous de la reſſuſciter, dit le jeune juif, épouſez ma ſœur. Je le voudrais bien, dit l'aumônier ; mais la loi s'y oppoſe. Je ſuis eſſénien, j'ai fait vœu de ne me jamais marier, la loi porte qu'on doit accomplir ſon vœu ; la race juive finira ſi elle veut ; mais certainement je n'épouſerai point votre ſœur, toute jolie qu'elle eſt.

Mes deux eunuques ne peuvent pas lui faire d'enfans, reprit le juif : je lui en ferai donc, s'il vous plaît ; et ce ſera vous qui bénirez le mariage.

J'aimerais mieux cent fois être éventré par les ſoldats romains, dit l'aumônier, que de ſervir à vous faire commettre un inceſte : ſi c'était votre ſœur de père, encore paſſe ; la loi le permet ; mais elle eſt votre ſœur de mère, cela eſt abominable.

Je conçois bien, répondit le jeune homme, que ce ſerait un crime à Jéruſalem, où je

trouverais d'autres filles; mais dans l'île de Padrabranca, où je ne vois que des cocos, des ananas et des huîtres, je crois que la chofe eft très-permife. Le juif époufa donc fa fœur, et en eut une fille malgré les proteftations de l'efſénien; ce fut l'unique fruit d'un mariage que l'un croyait très-légitime, et l'autre abominable.

Au bout de quatorze ans la mère mourut; le père dit à l'aumônier: Vous êtes-vous enfin défait de vos anciens préjugés? voulez-vous époufer ma fille? Dieu m'en préferve! dit l'efſénien. Oh bien, je l'épouferai donc moi, dit le père, il en fera ce qui pourra; mais je ne veux pas que la femence d'*Abraham* foit réduite à rien. L'efſénien, épouvanté de cet horrible propos, ne voulut plus demeurer avec un homme qui manquait à la loi, et s'enfuit. Le nouveau marié avait beau lui crier: Demeurez, mon ami, j'obferve la loi naturelle, je fers la patrie, n'abandonnez pas vos amis; l'autre le laiffait crier, ayant toujours la loi dans la tête, et s'enfuit à la nage dans l'île voifine.

C'était la grande île d'Attole, très-peuplée et très-civilifée; dès qu'il aborda on le fit efclave. Il apprit à balbutier la langue d'Attole; il fe plaignit très-amèrement de la façon inhofpitalière dont on l'avait reçu; on lui dit

que c'était la loi, et que depuis que l'île avait été sur le point d'être surprise par les habitans de celle d'Ada, on avait sagement réglé que tous les étrangers qui aborderaient dans Attole, seraient mis en servitude. Ce ne peut être une loi, dit l'essénien, car elle n'est pas dans le Pentateuque ; on lui répondit qu'elle était dans le Digeste du pays, et il demeura esclave : il avait heureusement un très-bon maître fort riche, qui le traita bien, et auquel il s'attacha beaucoup.

Des assassins vinrent un jour pour tuer le maître et pour voler ses trésors : ils demandèrent aux esclaves s'il était à la maison, et s'il avait beaucoup d'argent ? Nous vous jurons, dirent les esclaves, qu'il n'a point d'argent, et qu'il n'est point à la maison ; mais l'essénien dit : La loi ne permet pas de mentir ; je vous jure qu'il est à la maison, et qu'il a beaucoup d'argent : ainsi le maître fut volé et tué. Les esclaves accusèrent l'essénien devant les juges, d'avoir trahi son patron ; l'essénien dit qu'il ne voulait mentir, et qu'il ne mentirait pour rien au monde ; et il fut pendu.

On me contait cette histoire et bien d'autres semblables dans le dernier voyage que je fis des Indes en France. Quand je fus arrivé, j'allai à Versailles pour quelques affaires ; je

vis paſſer une belle femme ſuivie de plusieurs belles femmes. Quelle eſt cette belle femme ? dis-je à mon avocat en parlement, qui était venu avec moi ; car j'avais un procès en parlement à Paris, pour mes habits qu'on m'avait faits aux Indes, et je voulais toujours avoir mon avocat à mes côtés. C'eſt la fille du roi, dit-il ; elle eſt charmante et bienfeſante : c'eſt bien dommage que, dans aucun cas, elle ne puiſſe jamais être reine de France. Quoi ! lui dis-je, ſi on avait le malheur de perdre tous ſes parens et les princes du ſang, (ce qu'à Dieu ne plaiſe !) elle ne pourrait hériter du royaume de ſon père ? Non, dit l'avocat, la loi ſalique s'y oppoſe formellement. Et qui a fait cette loi ſalique ? dis-je à l'avocat. Je n'en ſais rien, dit-il, mais on prétend que chez un ancien peuple nommé les Saliens, qui ne ſavaient ni lire ni écrire, il y avait une loi écrite qui diſait qu'en terre ſalique fille n'héritait pas d'un aleu, et cette loi a été adoptée en terre non ſalique. Et moi, lui dis-je, je la caſſe ; vous m'avez aſſuré que cette princeſſe eſt charmante et bienfeſante ; donc elle aurait un droit inconteſtable à la couronne, ſi le malheur arrivait qu'il ne reſtât qu'elle du ſang royal : ma mère a hérité de ſon père, et je veux que cette princeſſe hérite du ſien.

Le lendemain mon procès fut jugé en une chambre du parlement, et je perdis tout d'une voix; mon avocat me dit que je l'aurais gagné tout d'une voix en une autre chambre. Voilà qui eſt bien comique, lui dis-je; ainſi donc chaque chambre, chaque loi. Oui, dit-il, il y a vingt-cinq commentaires ſur la coutume de Paris, c'eſt-à-dire on a prouvé vingt-cinq fois que la coutume de Paris eſt équivoque; et s'il y avait vingt-cinq chambres de juges, il y aurait vingt-cinq juriſprudences différentes. Nous avons, continua-t-il, à quinze lieues de Paris, une province nommée Normandie où vous auriez été tout autrement jugé qu'ici. Cela me donna envie de voir la Normandie. J'y allai avec un de mes frères; nous rencontrâmes à la première auberge un jeune homme qui ſe déſeſpérait; je lui demandai quelle était ſa diſgrâce? Il me répondit que c'était d'avoir un frère aîné. Où eſt donc le grand malheur d'avoir un frère? lui dis-je; mon frère eſt mon aîné, et nous vivons très-bien enſemble. Hélas! Monſieur, me dit-il, la loi donne tout ici aux aînés, et ne laiſſe rien aux cadets. Vous avez raiſon, lui dis-je, d'être fâché; chez nous on partage également, et quelquefois les frères ne s'en aiment pas mieux.

Ces petites aventures me firent faire de

belles et profondes réflexions ſur les loïs, et je vis qu'il en eſt d'elles comme de nos vêtemens ; il m'a fallu porter un doliman à Conſtantinople, et un juſtaucorps à Paris.

Si toutes les lois humaines ſont de convention, diſais-je, il n'y a qu'à bien faire ſes marchés. Les bourgeois de Delhi et d'Agra diſent qu'ils ont fait un très-mauvais marché avec *Tamerlan* : les bourgeois de Londres ſe félicitent d'avoir fait un très-bon marché avec le roi *Guillaume* d'Orange. Un citoyen de Londres me diſait un jour : C'eſt la néceſſité qui fait les lois, et la force les fait obſerver. Je lui demandai ſi la force ne feſait pas auſſi quelquefois des lois, et ſi *Guillaume* le bâtard et le conquérant ne leur avait pas donné des ordres ſans faire de marché avec eux ? Oui, dit-il, nous étions des bœufs alors, *Guillaume* nous mit un joug, et nous fit marcher à coups d'aiguillon ; nous avons depuis été changés en hommes, mais les cornes nous ſont reſtées, et nous en frappons quiconque veut nous faire labourer pour lui, et non pas pour nous.

Plein de toutes ces réflexions, je me complaiſais à penſer qu'il y a une loi naturelle indépendante de toutes les conventions humaines : le fruit de mon travail doit être à moi ; je dois honorer mon père et ma mère ; je n'ai nul droit ſur la vie de mon prochain,

et mon prochain n'en a point ſur la mienne, &c. Mais quand je ſongeai que, depuis *Cordolaomor* juſqu'à *Mentzel*, colonel des houſſards, chacun tue loyalement et pille ſon prochain avec une patente dans ſa poche, je fus très-affligé.

On me dit que parmi les voleurs il y avait des lois, et qu'il y en avait auſſi à la guerre. Je demandai ce que c'était que ces lois de la guerre? C'eſt, me dit-on, de pendre un brave officier qui aura tenu dans un mauvais poſte ſans canon contre une armée royale; c'eſt de faire pendre un priſonnier, ſi on a pendu un des vôtres; c'eſt de mettre à feu et à ſang les villages qui n'auront pas apporté toute leur ſubſiſtance au jour marqué, ſelon les ordres du gracieux ſouverain du voiſinage. Bon, dis-je, voilà l'*Eſprit des lois*.

Après avoir été bien inſtruit, je découvris qu'il y a de ſages lois par leſquelles un berger eſt condamné à neuf ans de galères pour avoir donné un peu de ſel étranger à ſes moutons. Mon voiſin a été ruiné par un procès pour deux chênes qui lui appartenaient, qu'il avait fait couper dans ſon bois, parce qu'il n'avait pu obſerver une formalité qu'il n'avait pu connaître, ſa femme eſt morte dans la miſère, et ſon fils traîne une vie plus malheureuſe. J'avoue que ces lois ſont juſtes, quoique leur exécution ſoit un peu dure; mais je fais

mauvais gré aux lois qui autorisent cent mille hommes à aller loyalement égorger cent mille voisins. Il m'a paru que la plupart des hommes ont reçu de la nature assez de sens commun pour faire des lois, mais que tout le monde n'a pas assez de justice pour faire de bonnes lois.

Assemblez d'un bout de la terre à l'autre les simples et tranquilles agriculteurs, ils conviendront tous aisément qu'il doit être permis de vendre à ses voisins l'excédent de son blé, et que la loi contraire est inhumaine et absurde; que les monnaies représentatives des denrées ne doivent pas plus être altérées que les fruits de la terre; qu'un père de famille doit être le maître chez soi; que la religion doit rassembler les hommes pour les unir, et non pour en faire des fanatiques et des persécuteurs; que ceux qui travaillent ne doivent pas se priver du fruit de leurs travaux pour en doter la superstition et l'oisiveté: ils feront en une heure trente lois de cette espèce, toutes utiles au genre-humain.

Mais que *Tamerlan* arrive et subjugue l'Inde, alors vous ne verrez plus que des lois arbitraires. L'une accablera une province pour enrichir un publicain de *Tamerlan*; l'autre fera un crime de lèse-majesté d'avoir mal parlé de la maîtresse du premier valet de chambre

d'un raïa; une troisième ravira la moitié de la récolte de l'agriculteur, et lui contestera le reste; il y aura enfin des lois par lesquelles un appariteur tartare viendra saisir vos enfans au berceau, fera du plus robuste un soldat, et du plus faible un eunuque, et laissera le père et la mère sans secours et sans consolation.

Or lequel vaut le mieux d'être le chien de *Tamerlan* ou son sujet? Il est clair que la condition de son chien est fort supérieure.

LOIS

CIVILES ET ECCLESIASTIQUES.

On a trouvé dans les papiers d'un jurisconsulte ces notes qui méritent peut-être un peu d'examen.

Que jamais aucune loi ecclésiastique n'ait de force que lorsqu'elle aura la sanction expresse du gouvernement. C'est par ce moyen qu'Athènes et Rome n'eurent jamais de querelles religieuses.

Ces querelles sont le partage des nations barbares, ou devenues barbares.

Que le magistrat seul puisse permettre ou prohiber le travail, les jours de fête, parce

qu'il n'appartient pas à des prêtres de défendre à des hommes de cultiver leurs champs.

Que tout ce qui concerne les mariages, dépende uniquement du magiſtrat, et que les prêtres s'en tiennent à l'auguſte fonction de les bénir.

Que le prêt à intérêt ſoit purement un objet de la loi civile, parce qu'elle ſeule préſide au commerce.

Que tous les eccléſiaſtiques ſoient ſoumis en tous les cas au gouvernement, parce qu'ils ſont ſujets de l'Etat.

Que jamais on n'ait le ridicule honteux de payer à un prêtre étranger la première année du revenu d'une terre que des citoyens ont donnée à un prêtre concitoyen.

Qu'aucun prêtre ne puiſſe jamais ôter à un citoyen la moindre prérogative, ſous prétexte que ce citoyen eſt pécheur, parce que le prêtre pécheur doit prier pour les pécheurs et non les juger.

Que les magiſtrats, les laboureurs et les prêtres payent également les charges de l'Etat, parce que tous appartiennent également à l'Etat.

Qu'il n'y ait qu'un poids, une meſure, une coutume.

Que les ſupplices des criminels ſoient

utiles. Un homme pendu n'eſt bon à rien, et un homme condamné aux ouvrages publics ſert encore la patrie, et eſt une leçon vivante.

Que toute loi ſoit claire, uniforme et préciſe : l'interpréter, c'eſt preſque toujours la corrompre.

Que rien ne ſoit infame que le vice.

Que les impôts ne ſoient jamais que proportionnels.

Que la loi ne ſoit jamais en contradiction avec l'uſage, car ſi l'uſage eſt bon, la loi ne vaut rien. (*a*)

LOIS CRIMINELLES.

Il n'y a point d'année où quelques juges de province ne condamnent à une mort affreuſe quelque père de famille innocent, et cela tranquillement, gaiement même, comme on égorge un dindon dans ſa baſſe-cour. On a vu quelquefois la même choſe à Paris. (*)

(*a*) Voyez le *Poëme de la loi naturelle.*

(*) Voyez ſur cette matière la *Mépriſe d'Arras*, troiſième volume de *Politique et Légiſlation*, page 300.

LOIS. (ESPRIT DES LOIS)

Il eût été à défirer que de tous les livres faits fur les lois, par *Bodin*, *Hobbes*, *Grotius*, *Puffendorf*, *Montefquieu*, *Barbeirac*, *Burlamaqui*, il en eût réfulté quelque loi utile, adoptée dans tous les tribunaux de l'Europe, foit fur les fucceffions, foit fur les contrats, fur les finances, fur les délits, &c. Mais ni les citations de *Grotius*, ni celles de *Puffendorf*, ni celles de l'Efprit des lois, n'ont jamais produit une fentence du châtelet de Paris, ou de l'*old baili* de Londres. On s'appefantit avec *Grotius*, on paffe quelques momens agréablement avec *Montefquieu*; et fi on a un procès, on court chez fon avocat.

On a dit que la lettre tuait et que l'efprit vivifiait; mais dans le livre de *Montefquieu* l'efprit égare, et la lettre n'apprend rien.

Des citations fauffes dans l'Efprit des lois, des conféquences fauffes que l'auteur en tire, et de plufieurs erreurs qu'il eft important de découvrir.

Il fait dire à *Denis* d'Halycarnaffe que, felon *Ifocrate*, *Solon ordonna qu'on choifirait les juges dans les quatre claffes des Athéniens.*

Denis d'Halycarnaſſe n'en a pas dit un ſeul mot ; voici ſes paroles : *Iſocrate, dans ſa harangue, rapporte que Solon et Cliſtène n'avaient donné aucune puiſſance aux ſcélérats, mais aux gens de bien.* Qu'importe d'ailleurs ce qu'*Iſocrate* a pu dire dans une déclamation ?

A Gènes la banque de Saint-Georges eſt gouvernée par le peuple, ce qui lui donne une grande influence. Cette banque eſt gouvernée par ſix claſſes de nobles, appelées *magiſtratures.*

On ſait que la mer, qui ſemble vouloir couvrir la terre, eſt arrêtée par les moindres herbes et par les moindres graviers.

On ne ſait point cela ; on ſait que la mer eſt arrêtée par les lois de la gravitation, qui ne ſont ni gravier ni herbe.

Les Anglais pour favoriſer la liberté, ont ôté toutes les puiſſances intermédiaires qui formaient leur monarchie.

Au contraire ; ils ont conſacré la prérogative de la chambre haute, et conſervé la plupart des anciennes juridictions qui forment des puiſſances intermédiaires.

L'établiſſement d'un viſir eſt dans un Etat deſpotique une loi fondamentale.

Un critique judicieux a remarqué que c'eſt comme ſi on diſait que l'office des maires du palais était une loi fondamentale. *Conſtantin* était plus que deſpotique, et n'eut point de

grand-visir. *Louis XIV* était un peu despotique, et n'eut point de premier ministre. Les papes sont assez despotiques, et en ont rarement. Il n'y en a point dans la Chine, que l'auteur regarde comme un empire despotique. Il n'y en eut point chez le czar *Pierre I*, et personne ne fut plus despotique que lui. Le turc *Amurat II* n'avait point de grand-visir. *Gengis-kan* n'en eut jamais.

La vénalité des charges est bonne dans les Etats monarchiques ; parce qu'elle fait faire comme un métier de famille ce qu'on ne voudrait pas entreprendre pour la vertu.

Est-ce *Montesquieu* qui a écrit ces lignes honteuses ? quoi ! parce que les folies de *François I* avaient dérangé ses finances, il fallait qu'il vendît à de jeunes ignorans le droit de décider de la fortune, de l'honneur et de la vie des hommes ! quoi ! cet opprobre devient *bon* dans la monarchie, et la place de magistrat devient un métier de famille ? si cette infamie était si bonne, elle aurait au moins été adoptée par quelque autre monarchie que la France. Il n'y a pas un seul Etat sur la terre qui ait osé se couvrir d'un tel opprobre. Ce monstre est né de la prodigalité d'un roi devenu indigent, et de la vanité de quelques bourgeois dont les péres avaient de l'argent. On a toujours attaqué cet infame

abus par des cris impuiſſans, parce qu'il eût fallu rembourſer les offices qu'on avait vendus. Il eût mieux valu mille fois, dit un grand juriſconſulte, vendre le tréſor de tous les couvens et l'argenterie de toutes les égliſes, que de vendre la juſtice. Lorſque *François I* prit la grille d'argent de Saint-Martin, il ne fit tort à perſonne; St *Martin* ne ſe plaignit point; il ſe paſſe très-bien de ſa grille: mais vendre la place de juge, et faire jurer à ce juge qu'il ne l'a pas achetée, c'eſt une baſſeſſe ſacrilége.

Plaignons *Monteſquieu* d'avoir déshonoré ſon ouvrage par de tels paradoxes: mais pardonnons-lui. Son oncle avait acheté une charge de préſident en province, et il la lui laiſſa. On retrouve l'homme par-tout. Nul de nous n'eſt ſans faibleſſe.

Pour les vertus, Ariſtote ne peut croire qu'il y en ait de propres aux eſclaves.

Ariſtote dit en termes exprès: *Il faut qu'ils aient les vertus néceſſaires à leur état, la tempérance et la vigilance.* De la Républiq. liv. I, chap. XIII.

Je trouve dans Strabon que, quand à Lacédémone une ſœur épouſait ſon frère, elle avait pour ſa dot la moitié de la portion de ſon frère.

Strabon parle ici des Crétois, et non des Lacédémoniens.

Il fait dire à *Xénophon, que dans Athènes un homme riche serait au désespoir qu'on crût qu'il dépendît du magistrat.*

Xénophon en cet endroit ne parle point d'Athènes. Voici ses paroles : *Dans les autres villes, les puissans ne veulent pas qu'on les soupçonne de craindre les magistrats.*

Les lois de Venise défendent aux nobles le commerce.

„ Les anciens fondateurs de notre répu-
„ blique, et nos législateurs eurent grand
„ soin de nous exercer dans les voyages et
„ le trafic de mer. La première noblesse avait
„ coutume de naviger, soit pour exercer le
„ commerce, soit pour s'instruire. „ (*a*)

Sagredo dit la même chose.

Les mœurs et non les lois font qu'aujourd'hui les nobles en Angleterre et à Venise ne s'adonnent presque point au commerce.

Voyez avec quelle industrie le gouvernement moscovite cherche à sortir du despotisme, &c.

Est-ce en abolissant le patriarchat et la milice entière des strélitz, en étant le maître absolu des troupes, des finances et de l'Eglise, dont les desservans ne sont payés que du trésor impérial ; et enfin en fesant des lois qui rendent cette puissance aussi sacrée que forte ? Il est triste que dans tant de citations et dans

(*a*) Voyez l'histoire de Venise par le noble *Peruta*.

tant d'axiomes, le contraire de ce que dit l'auteur ſoit preſque toujours le vrai. Quelques lecteurs inſtruits s'en ſont aperçus : les autres ſe ſont laiſſé éblouir, et on dira pourquoi.

Le luxe de ceux qui n'auront que le néceſſaire ſera égal à zéro. Celui qui aura le double du néceſſaire, aura un luxe égal à un. Celui qui aura le double de ce dernier, aura un luxe égal à trois, &c.

Il aura trois au-delà du néceſſaire de l'autre, mais il ne s'enſuit pas qu'il ait trois de luxe; car il peut avoir trois d'avarice; il peut mettre ce trois dans le commerce; il peut le faire valoir pour marier ſes filles. Il ne faut pas ſoumettre de telles propoſitions à l'arithmétique : c'eſt une charlatanerie miſérable.

A Veniſe, les lois forcent les nobles à la modeſtie; ils ſont tellement accoutumés à l'épargne qu'il n'y a que les courtiſanes qui puiſſent les forcer à donner de l'argent.

Quoi! l'eſprit des lois à Veniſe ferait de ne dépenſer qu'en filles? Quand Athènes fut riche, il y eut beaucoup de courtiſanes. Il en fut de même à Veniſe et à Rome, aux quatorze, quinze et ſeizième ſiècles. Elles y ſont moins en crédit aujourd'hui, parce qu'il y a moins d'argent. Eſt-ce-là l'eſprit des lois?

Les Suions, nation germanique, rendent honneur aux richeſſes, ce qui fait qu'ils vivent ſous

le gouvernement d'un ſeul. Cela ſignifie bien que le luxe eſt ſingulièrement propre aux monarchies, et qu'il n'y faut point de lois ſomptuaires.

Les Suions, ſelon *Tacite*, étaient des habitans d'une île de l'Océan au-delà de la Germanie. *Suinonum hinc civitates in ipſo Oceano.* Guerriers valeureux et bien armés, ils ont encore des flottes : *præter viros armaque claſſibus valent.* Les riches y ſont conſidérés : *eſt et opibus honos.* Ils n'ont qu'un chef: *eoſque unus imperitat.*

Ces barbares que *Tacite* ne connaiſſait point, qui, dans leur petit pays, n'avaient qu'un ſeul chef, et qui préféraient le poſſeſſeur de cinquante vaches à celui qui n'en avait que douze, ont-ils le moindre rapport avec nos monarchies et nos lois ſomptuaires ?

Les Samnites avaient une belle coutume, et qui devait produire d'admirables effets. Le jeune homme déclaré le meilleur prenait pour ſa femme la fille qu'il voulait. Celui qui avait les ſuffrages après lui choiſiſſait encore, et ainſi de ſuite.

L'auteur a pris les Sunites, peuple de Scythie, pour les Samnites voiſins de Rome. Il cite *Nicolas* de Damas, qui cite *Stobée ;* et on ſait d'ailleurs que *Stobée* n'eſt pas un bon garant. Cette belle coutume d'ailleurs ſerait très-préjudiciable dans tout Etat policé : car ſi le garçon déclaré le meilleur avait trompé les

juges, si la fille ne voulait pas de lui, s'il n'avait pas de bien, s'il déplaisait au père et à la mère, que d'inconvéniens et que de suites funestes !

Si on veut lire l'admirable ouvrage de Tacite sur les mœurs des Germains, on verra que c'est d'eux que les Anglais ont tiré l'idée de leur gouvernement politique. Ce beau système a été trouvé dans les bois.

La chambre des pairs et celle des communes, la cour d'équité, trouvées dans les bois ! on ne l'aurait pas deviné. Sans doute les Anglais doivent aussi leurs escadres et leur commerce aux mœurs des Germains ; et les sermons de *Tillotson* à ces pieuses sorcières germaines qui sacrifiaient les prisonniers, et qui jugeaient du succès d'une campagne par la manière dont leur sang coulait. Il faut croire aussi qu'ils doivent leurs belles manufactures à la louable coutume des Germains qui aimaient mieux vivre de rapine que de travailler, comme le dit *Tacite*.

Aristote met au rang des monarchies l'empire des Perses et Lacédémone. Mais qui ne voit que l'une était un Etat despotique, et l'autre une république ?

Qui ne voit au contraire que Lacédémone eut un seul roi pendant quatre cents ans, ensuite deux rois jusqu'à l'extinction de la

race des *Héraclides*, ce qui fait une période d'environ mille années ? On ſait bien que nul roi n'était deſpotique de droit, pas même en Perſe : mais tout prince diſſimulé, hardi, et qui a de l'argent, devient deſpotique en peu de temps en Perſe et à Lacédémone ; et voilà pourquoi *Ariſtote* diſtingue des républiques tout Etat qui a des chefs perpétuels et héréditaires.

Un ancien uſage des Romains défendait de faire mourir les filles qui n'étaient pas nubiles.

Il ſe trompe. *More tradito neſas virgines ſtrangulari* ; défenſe d'étrangler les filles, nubiles ou non.

Tibère trouva l'expédient de les faire violer par le bourreau.

Tibère n'ordonna point au bourreau de violer la fille de *Séjan*. Et s'il eſt vrai que le bourreau de Rome ait commis cette infamie dans la priſon, il n'eſt nullement prouvé que ce fût ſur une lettre de cachet de *Tibère*. Quel beſoin avait-il d'une telle horreur ?

En Suiſſe on ne paye point de tributs, mais on en ſait la raiſon particulière. Dans ces montagnes ſtériles, les vivres ſont ſi chers et le pays ſi peuplé, qu'un ſuiſſe paye quatre fois plus à la nature qu'un turc ne paye au ſultan.

Tout cela eſt faux. Il n'y a aucun impôt en Suiſſe ; mais chacun paye les dixmes, les

cens, les lods et ventes qu'on payait aux ducs de *Zéringue* et aux moines. Les montagnes, excepté les glacières, font de fertiles pâturages ; elles font la richesse du pays. La viande de boucherie est environ la moitié moins chère qu'à Paris. On ne sait ce que l'auteur entend quand il dit qu'un suisse paye quatre fois plus à la nature qu'un turc au sultan. Il peut boire quatre fois plus qu'un turc ; car il a le vin de la Côte et l'excellent vin de La-Vaux.

Les peuples des pays chauds sont timides comme les vieillards, ceux des pays froids sont courageux comme les jeunes gens.

Il faut bien se garder de laisser échapper de ces propositions générales. Jamais on n'a pu faire aller à la guerre un lapon, un samoïède ; et les Arabes conquirent en quatre-vingts ans plus de pays que n'en possédait l'empire romain. Les Espagnols en petit nombre battirent à la bataille de Mulberg les soldats du nord de l'Allemagne. Cet axiome de l'auteur est aussi faux que tous ceux du climat. (*)

Lopez de Gama avoue que le droit sur lequel les Espagnols ont fondé l'esclavage des Américains, est qu'ils trouvèrent près de Sainte-Marthe, des paniers où les habitans avaient mis quelques denrées, comme des cancres, des limaçons, des

(*) Voyez CLIMAT.

sauterelles. Les vainqueurs en firent un crime aux vaincus, outre qu'ils fumaient du tabac, et qu'ils ne se fesaient pas la barbe à l'espagnole.

Il n'y a rien dans *Lopez de Gama* qui donne la moindre idée de cette sottise. Il est trop ridicule d'insérer dans un ouvrage sérieux de pareils traits, qui ne seraient pas supportables même dans les Lettres persanes.

C'est sur l'idée de la religion que les Espagnols fondèrent le droit de rendre tant de peuples esclaves, car ces brigands, qui voulaient absolument être brigands et chrétiens, étaient fort dévots.

Ce n'est donc pas sur ce que les Américains ne se fesaient pas la barbe à l'espagnole, et qu'ils fumaient du tabac; ce n'est donc point parce qu'ils avaient quelques paniers de limaçons et de sauterelles.

Ces contradictions fréquentes coûtent trop peu à l'auteur.

Louis XIII se fit une peine extrême de la loi qui rendait esclaves les nègres de ses colonies; mais quand on lui eut bien mis dans l'esprit que c'était la voie la plus sûre de les convertir, il y consentit.

Où l'imagination de l'auteur a-t-elle pris cette anecdote? La première concession pour la traite des nègres est du 11 novembre 1673. *Louis XIII* était mort en 1643. Cela ressemble au refus de *François I* d'écouter *Christophe Colomb*

Colomb, qui avait découvert les îles Antilles avant que *François I* naquît.

Perry dit que les Moscovites se vendent très-aisément : j'en sais bien la raison, c'est que leur liberté ne vaut rien.

Nous avons déjà remarqué, à l'article *Esclavage*, que *Perry* ne dit pas un mot de tout ce que l'auteur de l'Esprit des lois lui fait dire.

C'est à Achem que tout le monde cherche à se vendre.

Nous avons remarqué encore que rien n'est plus faux. Tous ces exemples pris au hasard chez les peuples d'Achem, de Bantam, de Ceylan, de Bornéo, des îles Moluques, des Philippines, tous copiés d'après des voyageurs très-mal instruits, et tous falsifiés, sans en excepter un seul, ne devaient pas assurément entrer dans un livre où l'on promet de nous développer les lois de l'Europe.

Dans les Etats mahométans, on est non-seulement maître de la vie et des biens des femmes esclaves, mais encore de ce qu'on appelle leur vertu et leur honneur.

Où a-t-il pris cette étrange assertion, qui est de la plus grande fausseté ? Le sura, ou chapitre XXIV de l'Alcoran, intitulé *la Lumière*, dit expressément : *Traitez bien vos esclaves, et si vous voyez en eux quelque mérite, partagez avec eux les richesses que* DIEU *vous a données. Ne*

forcez pas vos femmes esclaves à se prostituer à vous, &c.

A Constantinople, on punit de mort le maître qui a tué son esclave, à moins qu'il ne soit prouvé que l'esclave a levé la main sur lui. Une femme esclave qui prouve que son maître l'a violée est déclarée libre avec des dédommagemens.

A Patane, la lubricité des femmes est si grande que les hommes sont obligés de se faire certaines garnitures pour se mettre à l'abri de leurs entreprises.

Peut-on rapporter sérieusement cette impertinente extravagance? Quel est l'homme qui ne pourrait se défendre des assauts d'une femme débauchée sans s'armer d'un cadenas? quelle pitié! et remarquez que le voyageur nommé *Sprinkel*, qui seul a fait ce conte absurde, dit en propres mots, *que les maris à Patane sont extrêmement jaloux de leurs femmes, et qu'ils ne permettent pas à leurs meilleurs amis de les voir, elles ni leurs filles.*

Quel esprit des lois, que de grands garçons qui cadenassent leurs haut-de-chausses, de peur que les femmes ne viennent y fouiller dans la rue!

Les Carthaginois, au rapport de Diodore, trouvèrent tant d'argent dans les Pyrénées, qu'ils en forgèrent les ancres de leurs vaisseaux.

L'auteur cite le sixième livre de *Diodore*, et

ce sixième livre n'existe pas. *Diodore* au cinquième parle des Phéniciens, et non pas des Carthaginois.

On n'a jamais remarqué de jalousie aux Romains sur le commerce. Ce fut comme nation rivale, et non comme commerçante, qu'ils attaquèrent Carthage.

Ce fut comme nation commerçante et guerrière, ainsi que le prouve le savant *Huet* dans son Traité sur le commerce des anciens. Il prouve que long-temps avant la première guerre punique les Romains s'étaient adonnés au commerce.

On voit dans le traité qui finit la première guerre punique, que Carthage fit principalement attention à garder l'empire de la mer, et Rome celui de la terre.

Ce traité est de l'an 510 de Rome. Il y est dit que les Carthaginois ne pourraient naviger vers aucune île près de l'Italie, et qu'ils évacueraient la Sicile. Ainsi les Romains eurent l'empire de la mer, pour lequel ils avaient combattu. Et *Montesquieu* a précisément pris le contre-pied d'une vérité historique la mieux constatée.

Hannon, dans la négociation avec les Romains, déclara que les Carthaginois ne souffriraient pas que les Romains se lavassent les mains dans les mers de Sicile.

L'auteur fait ici un anachronisme de vingt-deux ans. La négociation d'*Hannon* est de l'an 488 de Rome, et le traité de paix dont il est question, est de 510. (*)

Il ne fut pas permis aux Romains de naviger au-delà du beau promontoire. Il leur fut défendu de trafiquer en Sicile, en Sardaigne, en Afrique, excepté à Carthage.

L'auteur fait ici un anachronisme de deux cents soixante et cinq ans. C'est d'après *Polybe* que l'auteur rapporte ce traité conclu l'an de Rome 245, sous le consulat de *Junius Brutus*, immédiatement après l'expulsion des rois; encore les conditions ne sont-elles pas fidellement rapportées. *Carthaginem verò et in cætera Africæ loca quæ cis promontorium erant; item in Sardiniam atque Siciliam, ubi Carthaginenses imperabant, navigare mercimonii causâ licebat.* Il fut permis aux Romains de naviger pour leur commerce à Carthage, sur toutes les côtes de l'Afrique en-deçà du promontoire, de même que sur les côtes de la Sardaigne et de la Sicile, qui obéissaient aux Carthaginois.

Ce mot seul *mercimonii causâ*, *pour raison de leur commerce*, démontre que les Romains étaient occupés des intérêts du commerce dès la naissance de la république.

(*) Voyez *Polybe*.

N. B. Tout ce que dit l'auteur ſur le commerce ancien et moderne eſt extrêmement erroné.

Je paſſe un nombre prodigieux de fautes capitales ſur cette matière, quelque importantes qu'elles ſoient, parce qu'un des plus célèbres négocians de l'Europe s'occupe à les relever dans un livre qui ſera très-utile.

La ſtérilité du terrain d'Athènes y établit le gouvernement populaire, et la fertilité de celui de Lacédémone le gouvernement ariſtocratique.

Où a-t-il pris cette chimère? Nous tirons encore aujourd'hui d'Athènes eſclave, du coton, de la ſoie, du riz, du blé, de l'huile, des cuirs; et du pays de Lacédémone, rien. Athènes était vingt fois plus riche que Lacédémone. A l'égard de la bonté du ſol, il faut y avoir été pour l'apprécier. Mais jamais on n'attribua la forme d'un gouvernement au plus ou moins de fertilité d'un terrain. Veniſe avait très-peu de blé quand les nobles gouvernèrent. Gènes n'a pas aſſurément un ſol fertile, et c'eſt une ariſtocratie. Genève tient plus de l'Etat populaire, et n'a pas de ſon cru de quoi ſe nourrir quinze jours. La Suède pauvre a été long-temps ſous le joug de la monarchie, tandis que la Pologne fertile fut une ariſtocratie. Je ne conçois pas comment on peut ainſi établir de prétendues règles, continuellement

démenties par l'expérience. Presque tout le livre, il faut l'avouer, est fondé sur des suppositions que la moindre attention détruirait.

La féodalité est un événement arrivé une fois dans le monde, et qui n'arrivera peut-être jamais, &c.

Nous trouvons la féodalité, les bénéfices militaires établis sous *Alexandre Sévère*, sous les rois lombards, sous *Charlemagne*, dans l'empire ottoman, en Perse, dans le Mogol, au Pégu; et en dernier lieu *Catherine II*, impératrice de Russie, a donné en fief, pour quelque temps, la Moldavie que ses armes ont conquise.

Chez les Germains il y avait des vassaux et non pas des fiefs. Les fiefs étaient des chevaux de bataille, des armes, des repas.

Quelle idée! il n'y a point de vassalité sans terre. Un officier à qui son général aura donné à souper, n'est pas pour cela son vassal.

Du temps du roi Charles IX, il y avait vingt millions d'hommes en France.

Il donne *Puffendorf* pour garant de cette assertion; *Puffendorf* va jusqu'à vingt-neuf millions, et il avait copié cette exagération d'un de nos auteurs qui se trompait d'environ quatorze à quinze millions. La France ne comptait point alors au nombre de ses

provinces la Lorraine, l'Alsace, la Franche-Comté, la moitié de la Flandre, l'Artois, le Cambresis, le Roussillon, le Béarn ; et aujourd'hui qu'elle possède tous ces pays, elle n'a pas vingt millions d'habitans, suivant le dénombrement des feux exactement fait en 1751. Cependant elle n'a jamais été si peuplée, et cela est prouvé par la quantité de terrains mis en valeur depuis *Charles IX.*

En Europe les empires n'ont jamais pu subsister.

Cependant l'empire romain s'y est maintenu cinq cents ans, et l'empire turc y domine depuis l'an 1453.

La cause de la durée des grands empires en Asie, c'est qu'il n'y a que de grandes plaines.

Il ne s'est pas souvenu des montagnes qui traversent la Natolie et la Syrie, du Caucase, du Taurus, de l'Ararat, de l'Immaüs, du Saron, dont les branches couvrent l'Asie.

En Espagne on a défendu les étoffes d'or et d'argent. Un pareil décret serait semblable à celui que feraient les Etats de Hollande, s'ils défendaient la consommation de la cannelle.

On ne peut faire une comparaison plus fausse, ni dire une chose moins politique. Les Espagnols n'avaient point de manufactures ; ils auraient été obligés d'acheter ces étoffes de l'étranger. Les Hollandais, au contraire,

sont les seuls possesseurs de la cannelle. Ce qui était raisonnable en Espagne eût été absurde en Hollande.

Je n'entrerai point dans la discussion de l'ancien gouvernement des Francs, vainqueurs des Gaulois ; dans ce chaos de coutumes toutes bizarres, toutes contradictoires ; dans l'examen de cette barbarie, de cette anarchie qui a duré si long-temps, et sur lesquelles il y a autant de sentimens différens que nous en avons en théologie. On n'a perdu que trop de temps à descendre dans ces abymes de ruines ; et l'auteur de l'Esprit des lois a dû s'y égarer comme les autres.

Je viens à la grande querelle entre l'abbé *Dubos*, digne secrétaire de l'académie française, et le président de *Montesquieu*, digne membre de cette académie. Le membre se moque beaucoup du secrétaire, et le regarde comme un visionnaire ignorant. Il me paraît que l'abbé *Dubos* est très-savant et très-circonspect ; il me paraît surtout que *Montesquieu* lui fait dire ce qu'il n'a jamais dit, et cela selon sa coutume de citer au hasard et de citer faux.

Voici l'accusation portée par *Montesquieu* contre *Dubos :*

M. l'abbé Dubos veut ôter toute espèce d'idée que les Francs soient entrés dans les Gaules en conquérans. Selon lui nos rois, appelés par les peuples,

peuples, n'ont fait que ſe mettre à la place et ſuccéder aux droits des empereurs romains.

Un homme plus inſtruit que moi a remarqué avant moi que jamais *Dubos* n'a prétendu que les Francs fuſſent partis du fond de leur pays pour venir ſe mettre en poſſeſſion de l'empire des Gaules, par l'aveu des peuples, comme on va recueillir une ſucceſſion. *Dubos* dit tout le contraire : il prouve que *Clovis* employa les armes, les négociations, les traités et même les conceſſions des empereurs romains, réſidans à Conſtantinople, pour s'emparer d'un pays abandonné. Il ne le ravit point aux empereurs romains, mais aux barbares, qui ſous *Odoacre* avaient détruit l'empire.

Dubos dit que dans quelque partie des Gaules voiſines de la Bourgogne on déſirait la domination des Francs : mais c'eſt préciſément ce qui eſt atteſté par *Grégoire* de Tours : *Cum jam terror Francorum reſonaret in his partibus, et omnes eos amore deſiderabili cuperent regnare, ſanctus Aprunculus Lingonicæ civitatis epiſcopus apud Burgundiones cœpit haberi ſuſpectus; cumque odium de die in diem creſceret, juſtum eſt ut clam gladio feriretur.* Greg. Tur. hiſt. lib. II, cap. 23.

Monteſquieu reproche à *Dubos* qu'il ne ſaurait montrer l'exiſtence de la république armorique: cependant *Dubos* l'a prouvée inconteſtablement par pluſieurs monumens, et ſurtout par

cette citation exacte de l'hiftorien *Zozime*, liv. VI. *Totus tractus armorichus cæteræque Gallorum provinciæ Britannos imitatæ, confimili fe modo liberârunt, ejectis magiftratibus romanis, et fibi quâdam republicâ pro arbitrio conftitutâ.*

Montefquieu regarde comme une grande erreur dans *Dubos* d'avoir dit que *Clovis* fuccéda à *Childéric* fon père dans la dignité de maître de la milice romaine en Gaule : mais jamais *Dubos* n'a dit cela. Voici fes paroles : *Clovis parvint à la couronne des Francs à l'âge de feize ans, et cet âge ne l'empêcha point d'être revêtu, peu de temps après, des dignités militaires de l'empire romain que Childéric avait exercées, et qui étaient, felon l'apparence, des emplois dans la milice. Dubos* fe borne ici à une conjecture qui fe trouve enfuite appuyée fur des preuves évidentes.

En effet, les empereurs étaient accoutumés depuis long-temps à la trifte néceffité d'oppofer des barbares à d'autres barbares, pour tâcher de les exterminer les uns par les autres. *Clovis* même eut à la fin la dignité de conful : il refpecta toujours l'empire romain, même en s'emparant d'une de fes provinces. Il ne fit point frapper de monnaie en fon propre nom ; toutes celles que nous avons de *Clovis*, font de *Clovis II* ; et les nouveaux rois francs ne s'attribuèrent cette marque de puiffance

indépendante qu'après que *Justinien*, pour se les attacher à lui, et pour les employer contre les Ostrogoths d'Italie, leur eut fait une cession des Gaules en bonne forme.

Montesquieu condamne sévèrement l'abbé *Dubos* sur la fameuse lettre de *Rémi*, évêque de Reims, qui s'entendit toujours avec *Clovis* et qui le baptisa depuis. Voici cette lettre importante.

„ Nous apprenons de la renommée que „ vous vous êtes chargé de l'administration „ des affaires de la guerre, et je ne suis pas „ surpris de vous voir être ce que vos pères „ ont été. Il s'agit maintenant de répondre „ aux vues de la Providence, qui récompense „ votre modération, en vous élevant à une „ dignité si éminente. C'est la fin qui cou„ ronne l'œuvre. Prenez donc pour vos „ conseillers des personnes dont le choix fasse „ honneur à votre discernement. Ne faites „ point d'exactions dans votre bénéfice mili„ taire. Ne disputez point la préséance aux „ évêques dont les diocèses se trouvent dans „ votre département, et prenez leurs conseils „ dans les occasions. Tant que vous vivrez en „ bonne intelligence avec eux, vous trou„ verez toute sorte de facilité dans l'exercice „ de votre emploi, &c. „

On voit évidemment par cette lettre que

Clovis, jeune roi des Francs, était officier de l'empereur *Zénon*; qu'il était grand-maître de la milice impériale, charge qui répond à celle de notre colonel général; que *Rémi* voulait le ménager, se liguer avec lui, le conduire et s'en servir comme d'un protecteur contre les prêtres eusébiens de la Bourgogne, et que par conséquent *Montesquieu* a grand tort de se moquer tant de l'abbé *Dubos*, et de faire semblant de le mépriser. Mais enfin il vient un temps où la vérité s'éclaircit.

Après avoir vu qu'il y a des erreurs comme ailleurs dans l'*Esprit des lois*, après que tout le monde est convenu que ce livre manque de méthode, qu'il n'y a nul plan, nul ordre, et qu'après l'avoir lu on ne sait guère ce qu'on a lu, il faut rechercher quel est son mérite, et quelle est la cause de sa grande réputation.

C'est premièrement qu'il est écrit avec beaucoup d'esprit, et que tous les autres livres sur cette matière sont ennuyeux. C'est pourquoi nous avons déjà remarqué qu'une dame, qui avait autant d'esprit que *Montesquieu*, disait que son livre était *de l'esprit sur les lois*. On ne l'a jamais mieux défini.

Une raison beaucoup plus forte encore, c'est que ce livre plein de grandes vues attaque la tyrannie, la superstition et la maltôte, trois choses que les hommes détestent. L'auteur

console des esclaves en plaignant leurs fers ; et les esclaves le bénissent.

Ce qui lui a valu les applaudissemens de l'Europe, lui a valu aussi les invectives des fanatiques.

Un de ses plus acharnés et de ses plus absurdes ennemis, qui contribua le plus par ses fureurs à faire respecter le nom de *Montesquieu* dans l'Europe, fut le gazetier des convulsionnaires. Il le traita de *spinosiste* et de *déiste*, c'est-à-dire, il l'accusa de ne pas croire en DIEU, et de croire en DIEU.

Il lui reproche d'avoir estimé *Marc-Aurèle*, *Epictète* et les stoïciens, et de n'avoir jamais loué *Jansénius*, l'abbé de *Saint-Cyran* et le père *Quesnel*.

Il lui fait un crime irrémissible d'avoir dit que *Bayle* est un grand homme.

Il prétend que l'*Esprit des lois* est un de ces ouvrages monstrueux, dont la France n'est inondée que depuis la bulle *Unigenitus* qui a corrompu toutes les consciences.

Ce gredin, qui de son grenier tirait au moins trois cents pour cent de sa gazette ecclésiastique, déclama comme un ignorant contre l'intérêt de l'argent au taux du roi. Il fut secondé par quelques cuistres de son espèce ; ils finirent par ressembler aux esclaves

qui font aux pieds de la ſtatue de *Louis XIV*; ils ſont écraſés, et ils ſe mordent les mains.

Monteſquieu a preſque toujours tort avec les ſavans, parce qu'il ne l'était pas : mais il a toujours raiſon contre les fanatiques et contre les promoteurs de l'eſclavage. L'Europe lui en doit d'éternels remercîmens.

On nous demande pourquoi donc nous avons relevé tant de fautes dans ſon ouvrage. Nous répondons, c'eſt parce que nous aimons la vérité à laquelle nous devons les premiers égards. Nous ajoutons que les fanatiques ignorans, qui ont écrit contre lui avec tant d'amertume et d'inſolence, n'ont connu aucune de ſes véritables erreurs, et que nous révérons avec les honnêtes gens de l'Europe tous les paſſages après leſquels ces dogues du cimetière Saint-Médard ont aboyé.

LUXE.

SECTION PREMIERE.

DANS un pays où tout le monde allait pieds nus, le premier qui ſe fit faire une paire de ſouliers avait-il du luxe? n'était-ce pas un homme très-ſenſé et très-induſtrieux?

N'en eſt-il pas de même de celui qui eut la

première chemiſe? Pour celui qui la fit blanchir et repaſſer, je le crois un génie plein de reſſources et capable de gouverner un Etat.

Cependant ceux qui n'étaient pas accoutumés à porter des chemiſes blanches, le prirent pour un riche efféminé qui corrompait la nation.

Gardez-vous du luxe, diſait *Caton* aux Romains; vous avez ſubjugué la province du Phaſe; mais ne mangez jamais de faiſans. Vous avez conquis le pays où croît le coton, couchez ſur la dure. Vous avez volé à main armée l'or, l'argent et les pierreries de vingt nations, ne ſoyez jamais aſſez ſots pour vous en ſervir. Manquez de tout après avoir tout pris. Il faut que les voleurs de grand chemin ſoient vertueux et libres.

Lucullus lui répondit: Mon ami, ſouhaite plutôt que *Craſſus*, *Pompée*, *Céſar* et moi nous dépenſions tout en luxe. Il faut bien que les grands voleurs ſe battent pour le partage des dépouilles. Rome doit être aſſervie, mais elle le ſera bien plutôt et bien plus ſurement par l'un de nous, ſi nous feſons valoir comme toi nôtre argent, que ſi nous le dépenſons en ſuperfluités et en plaiſirs. Souhaite que *Pompée* et *Céſar* s'appauvriſſent aſſez pour n'avoir pas de quoi ſoudoyer des armées.

Il n'y a pas long-temps qu'un homme de

Norvége reprochait le luxe à un hollandais. Qu'eſt devenu, diſait-il, cet heureux temps où un négociant, partant d'Amſterdam pour les grandes Indes, laiſſait un quartier de bœuf fumé dans ſa cuiſine, et le retrouvait à ſon retour? où ſont vos cuillers de bois et vos fourchettes de fer? n'eſt-il pas honteux pour un ſage hollandais de coucher dans un lit de damas?

Va-t-en à Batavia, lui répondit l'homme d'Amſterdam; gagne comme moi dix tonnes d'or, et vois ſi l'envie ne te prendra pas d'être bien vêtu, bien nourri et bien logé.

Depuis cette converſation on a écrit vingt volumes ſur le luxe, et ces livres ne l'ont ni diminué, ni augmenté.

SECTION II

On a déclamé contre le luxe depuis deux mille ans, en vers et en proſe, et on l'a toujours aimé.

Que n'a-t-on pas dit des premiers Romains, quand ces brigands ravagèrent et pillèrent les moiſſons; quand, pour augmenter leur pauvre village, ils détruiſirent les pauvres villages des Volſques et des Samnites? c'étaient des hommes déſintéreſſés et vertueux: ils n'avaient

pu encore voler ni or ni argent, ni pierreries, parce qu'il n'y en avait point dans les bourgs qu'ils faccagèrent. Leurs bois ni leurs marais ne produifaient ni perdrix, ni faifans, et on loue leur tempérance.

Quand de proche en proche ils eurent tout pillé, tout volé du fond du golfe Adriatique à l'Euphrate, et qu'ils eurent affez d'efprit pour jouir du fruit de leurs rapines; quand ils cultivèrent les arts, qu'ils goûtèrent tous les plaifirs, et qu'ils les firent même goûter aux vaincus, ils cefsèrent alors, dit-on, d'être fages et gens de bien.

Toutes ces déclamations fe réduifent à prouver qu'un voleur ne doit jamais ni manger le dîner qu'il a pris, ni porter l'habit qu'il a dérobé, ni fe parer de la bague qu'il a volée. Il fallait, dit-on, jeter tout cela dans la rivière, pour vivre en honnêtes gens; dites plutôt qu'il ne fallait pas voler. Condamnez les brigands quand ils pillent : mais ne les traitez pas d'infenfés quand ils jouiffent (*a*). De bonne foi, lorfqu'un grand nombre de marins anglais fe font enrichis à la prife de

(*a*) Le pauvre d'efprit que nous avons déjà cité, ayant lu ce paffage dans une mauvaife édition où il y avait un point après ce mot *bonne foi*, crut que l'auteur voulait dire que les voleurs jouiffaient de bonne foi. Nous favons bien que ce pauvre d'efprit eft méchant, mais de bonne foi il ne peut être dangereux.

Pondichéri et de la Havane, ont-ils eu tort d'avoir ensuite du plaisir à Londres, pour prix de la peine qu'ils avaient eue au fond de l'Asie et de l'Amérique?

Les déclamateurs voudraient qu'on enfouît les richesses qu'on aurait amassées par le sort des armes, par l'agriculture, par le commerce et par l'industrie. Ils citent Lacédémone; que ne citent-ils aussi la république de Saint-Marin? Quel bien Sparte fit-elle à la Gréce? eut-elle jamais des *Démosthènes*, des *Sophocles*, des *Apelles* et des *Phidias?* Le luxe d'Athènes a fait des grands hommes en tout genre? Sparte a eu quelques capitaines, et encore en moins grand nombre que les autres villes. Mais à la bonne heure qu'une aussi petite république que Lacédémone conserve sa pauvreté (1). On arrive à la mort aussi-bien en manquant de tout, qu'en jouissant de ce qui peut rendre la vie agréable. Le sauvage du Canada subsiste et atteint la vieillesse comme le citoyen

(1) Lacédémone n'évita le luxe qu'en conservant la communauté ou l'égalité des biens; mais elle ne conserva l'un ou l'autre qu'en fesant cultiver les terres par un peuple esclave. C'était la législation du couvent de Saint-Claude; à cela près que les moines ne se permettaient point d'assassiner ni d'assommer leurs main-mortables. L'existence de l'égalité ou de la communauté des biens suppose celle d'un peuple esclave. Les Spartiates avaient de la vertu, comme les voleurs de grand chemin, comme les inquisiteurs, comme toutes les classes d'hommes que l'habitude a familiarisés avec une espèce de crimes, au point de les commettre sans remords.

d'Angleterre qui a cinquante mille guinées de revenu. Mais qui comparera jamais le pays des Iroquois à l'Angleterre?

Que la république de Ragufe et le canton de Zug faffent des lois fomptuaires, ils ont raifon, il faut que le pauvre ne dépenfe point au-delà de fes forces; mais j'ai lu quelque part :

Sachez furtout que le luxe enrichit
Un grand Etat, s'il en perd un petit. (2)

Si par le luxe vous entendez l'excès, on fait que l'excès eft pernicieux en tout genre, dans l'abftinence comme dans la gourmandife, dans l'économie comme dans la libéralité. Je ne fais comment il eft arrivé que dans mes villages où la terre eft ingrate, les impôts lourds, la défenfe d'exporter le blé qu'on a femé intolérable, il n'y a guère pourtant de colon qui n'ait un bon habit de drap, et qui ne foit bien chauffé et bien nourri. Si ce colon laboure avec fon bel habit, avec du linge blanc, les cheveux frifés et poudrés, voilà certainement le plus grand luxe, et le plus

(2) Les lois fomptuaires font par leur nature une violation du droit de propriété. Si dans un petit Etat il n'y a point une grande inégalité de fortune, il n'y aura pas de luxe: fi cette inégalité y exifte, le luxe en eft le remède. Ce font les lois fomptuaires de Genève qui lui ont fait perdre la liberté.

impertinent; mais qu'un bourgeois de Paris ou de Londres paraisse au spectacle vêtu comme ce paysan, voilà la lésine la plus grossière et la plus ridicule.

Est modus in rebus, sunt certi denique fines,
Quos ultra citraque nequit consistere rectum.

Lorsqu'on inventa les ciseaux, qui ne sont certainement pas de l'antiquité la plus haute, que ne dit-on pas contre les premiers qui se rognèrent les ongles, et qui coupèrent une partie des cheveux qui leur tombaient sur le nez? On les traita, sans doute, de petits-maîtres et de prodigues, qui achetaient chèrement un instrument de la vanité, pour gâter l'ouvrage du Créateur. Quel péché énorme d'accourcir la corne que DIEU fait naître au bout de nos doigts! C'était un outrage à la Divinité. Ce fut bien pis quand on inventa les chemises et les chaussons. On sait avec quelle fureur les vieux conseillers qui n'en avaient jamais porté, crièrent contre les jeunes magistrats qui donnèrent dans ce luxe funeste. (3)

(3) Si l'on entend par luxe tout ce qui est au-delà du nécessaire, le luxe est une suite naturelle des progrès de l'espèce humaine; et, pour raisonner conséquemment, tout ennemi du luxe doit croire avec *Rousseau* que l'état de bonheur et de vertu pour l'homme est celui, non de sauvage,

M.

MAGIE.

La magie eſt une ſcience bien plus plauſible que l'aſtrologie et que la doctrine des génies. Dès qu'on commença à penſer qu'il y a dans l'homme un être tout-à-fait diſtinct de la machine, et que l'entendement ſubſiſte après la mort, on donna à cet entendement un corps délié, ſubtil, aérien, reſſemblant au corps dans lequel il était logé. Deux raiſons toutes naturelles introduiſirent cette opinion: la première, c'eſt que dans toutes les langues

mais d'orang-outang. On ſent qu'il ſerait abſurde de regarder comme un mal des commodités dont tous les hommes jouiraient: auſſi ne donne-t-on en général le nom de luxe qu'aux ſuperfluités, dont un petit nombre d'individus ſeulement peuvent jouir. Dans ce ſens le luxe eſt une ſuite néceſſaire de la propriété, ſans laquelle aucune ſociété ne peut ſubſiſter, et d'une grande inégalité entre les fortunes, qui eſt la conſéquence, non du droit de propriété, mais des mauvaiſes lois. Ce ſont donc les mauvaiſes lois qui font naître le luxe, et ce ſont les bonnes lois qui peuvent le détruire. Les moraliſtes doivent adreſſer leurs ſermons aux légiſlateurs, et non aux particuliers; parce qu'il eſt dans l'ordre des choſes poſſibles qu'un homme vertueux et éclairé ait le pouvoir de faire des lois raiſonnables, et qu'il n'eſt pas dans la nature humaine que tous les riches d'un pays renoncent par vertu à ſe procurer à prix d'argent des jouiſſances de plaiſir ou de vanité.

l'ame s'appelait *esprit*, *souffle*, *vent:* cet esprit, ce souffle, ce vent, était donc quelque chose de fort mince et de fort délié. La seconde, c'est que si l'ame d'un homme n'avait pas retenu une forme semblable à celle qu'il possédait pendant sa vie, on n'aurait pas pu distinguer après la mort l'ame d'un homme d'avec celle d'un autre. Cette ame, cette ombre, qui subsistait séparée de son corps, pouvait très-bien se montrer dans l'occasion, revoir les lieux qu'elle avait habités, visiter ses parens, ses amis, leur parler, les instruire; il n'y avait dans tout cela aucune incompatibilité. Ce qui est peut paraître.

Les ames pouvaient très-bien enseigner à ceux qu'elles venaient voir, la manière de les évoquer: elles n'y manquaient pas; et le mot *Abraxa*, prononcé avec quelques cérémonies, fesait venir les ames auxquelles on voulait parler. Je suppose qu'un égyptien eût dit à un philosophe: *Je descends en ligne droite des magiciens de Pharaon, qui changèrent des baguettes en serpens, et les eaux du Nil en sang; un de mes ancêtres se maria avec la pythonisse d'Endor, qui évoqua l'ombre de Samuël, à la prière du roi Saül: elle communiqua ses secrets à son mari, qui lui fit part des siens: je possède cet héritage de père et de mère; ma généalogie est bien avérée; je commande aux ombres et aux élémens.*

Le philoſophe n'aurait eu autre choſe à faire qu'à lui demander ſa protection : car ſi ce philoſophe avait voulu nier et diſputer, le magicien lui eût fermé la bouche en lui diſant : *Vous ne pouvez nier les faits : mes ancêtres ont été inconteſtablement de grands magiciens, et vous n'en doutez pas ; vous n'avez nulle raiſon pour croire que je ſois de pire condition qu'eux, ſurtout quand un homme d'honneur comme moi vous aſſure qu'il eſt ſorcier.* Le philoſophe aurait pu lui dire : Faites-moi le plaiſir d'évoquer une ombre, de me faire parler à une ame, de changer cette eau en ſang, cette baguette en ſerpent. Le magicien pouvait répondre : Je ne travaille pas pour les philoſophes : j'ai fait voir des ombres à des dames très-reſpectables, à des gens ſimples qui ne diſputent point : vous devez croire au moins qu'il eſt très-poſſible que j'aye ces ſecrets, puiſque vous êtes forcé d'avouer que mes ancêtres les ont poſſédés : ce qui s'eſt fait autrefois ſe peut faire aujourd'hui, et vous devez croire à la magie, ſans que je ſois obligé d'exercer mon art devant vous.

Ces raiſons ſont ſi bonnes, que tous les peuples ont eu des ſorciers. Les plus grands ſorciers étaient payés par l'Etat pour voir clairement l'avenir dans le cœur et dans le foie d'un bœuf. Pourquoi donc a-t-on ſi

long-temps puni les autres de mort ? ils fesaient des choses plus merveilleuses ; on devait donc les honorer beaucoup, on devait surtout craindre leur puissance. Rien n'est plus ridicule que de condamner un vrai magicien à être brûlé ; car on devait présumer qu'il pouvait éteindre le feu, et tordre le cou à ses juges. Tout ce qu'on pouvait faire, c'était de lui dire : Mon ami, nous ne vous brûlons pas comme un sorcier véritable, mais comme un faux sorcier, qui vous vantez d'un art admirable que vous ne possédez pas ; nous vous traitons comme un homme qui débite de la fausse monnaie : plus nous aimons la bonne, plus nous punissons ceux qui en donnent de fausse : nous savons très-bien qu'il y a eu autrefois de vénérables magiciens, mais nous sommes fondés à croire que vous ne l'êtes pas, puisque vous vous laissez brûler comme un sot.

Il est vrai que le magicien poussé à bout pourrait dire : Ma science ne s'étend pas jusqu'à éteindre un bûcher sans eau, et jusqu'à donner la mort à mes juges avec des paroles ; je peux seulement évoquer des ames, lire dans l'avenir, changer certaines matières en d'autres : mon pouvoir est borné ; mais vous ne devez pas pour cela me brûler à petit feu ; c'est comme si vous fesiez pendre un médecin

qui

qui aurait guéri de la fièvre, et qui ne pourrait vous guérir d'une paralysie; mais les juges lui répliqueraient: Faites-nous donc voir quelque secret de votre art, ou consentez à être brûlé de bonne grâce. (*)

MAHOMETANS.

Je vous le dis encore, ignorans imbécilles, à qui d'autres ignorans ont fait accroire que la religion mahométane est voluptueuse et sensuelle, il n'en est rien, on vous a trompés sur ce point comme sur tant d'autres.

Chanoines, moines, curés même, si on vous imposait la loi de ne manger ni boire depuis quatre heures du matin jusqu'à dix du soir, pendant le mois de juillet, lorsque le carême arriverait dans ce temps; si on vous défendait de jouer à aucun jeu de hasard, sous peine de damnation; si le vin vous était interdit sous la même peine; s'il vous fallait faire un pélerinage dans des déserts brûlans; s'il vous était enjoint de donner au moins deux et demi pour cent de votre revenu aux pauvres; si, accoutumés à jouir de dix-huit femmes, on vous en retranchait tout d'un

(*) Voyez POSSEDÉS.

coup quatorze ; en bonne foi, oseriez-vous appeler cette religion sensuelle ?

Les chrétiens latins ont tant d'avantages sur les musulmans, je ne dis pas en fait de guerre, mais en fait de doctrine ; les chrétiens grecs les ont tant battus en dernier lieu depuis 1769 jusqu'à 1773, que ce n'est pas la peine de se répandre en reproches injustes sur l'islamisme.

Tâchez de reprendre sur les mahométans tout ce qu'ils ont envahi ; mais il est plus aisé de les calomnier.

Je hais tant la calomnie, que je ne veux pas même qu'on impute des sottises aux Turcs, quoique je les déteste comme tyrans des femmes et ennemis des arts.

Je ne sais pourquoi l'historien du bas empire prétend (a) que *Mahomet* parle dans son *Koran* de son voyage dans le ciel : *Mahomet* n'en dit pas un mot ; nous l'avons prouvé.

Il faut combattre sans cesse. Quand on a détruit une erreur, il se trouve toujours quelqu'un qui la ressuscite. (*)

(a) Douzième vol. page 209.

(*) Voyez AROT et MAROT, et ALCORAN.

MAITRE.

SECTION PREMIERE.

QUE je fuis malheureux d'être né! difait *Ardaſſan Ougli*, jeune icoglan du grand padisha des Turcs. Encore fi je ne dépendais que du grand padisha; mais je fuis foumis au chef de mon oda, au capigi bachi; et quand je veux recevoir ma paye, il faut que je me profterne devant un commis du tefterdar, qui m'en retranche la moitié. Je n'avais pas fept ans que l'on me coupa malgré moi, en cérémonie, le bout de mon prépuce; et j'en fus malade quinze jours. Le derviche qui nous fait la prière eft mon maître; un iman eft encore plus mon maître; le molla l'eft encore plus que l'iman; le cadi eft un autre maître; le cadilefquier l'eft davantage; le mufti l'eft beaucoup plus que tous ceux-là enfemble; le kiaïa du grand-vifir peut d'un mot me faire jeter dans le canal; et le grand-vifir enfin peut me faire ferrer le cou à fon plaifir, et empailler la peau de ma tête, fans que perfonne y prenne feulement garde.

Que de maîtres, grand Dieu! quand j'aurais autant de corps et autant d'ames que j'ai de

devoirs à remplir, je n'y pourrais pas suffire. O *Allah !* que ne m'as-tu fait chat-huant ; je vivrais libre dans mon trou, et je mangerais des souris à mon aise sans maîtres et sans valets. C'est assurément la vraie destinée de l'homme ; il n'a des maîtres que depuis qu'il est perverti. Nul homme n'était fait pour servir continuellement un autre homme. Chacun aurait charitablement aidé son prochain, si les choses étaient dans l'ordre. Le clair-voyant aurait conduit l'aveugle, le dispos aurait servi de béquilles au cu-de-jatte. Ce monde aurait été le paradis de *Mahomet* ; et il est l'enfer qui se trouve précisément sous le pont-aigu.

Ainsi parlait *Ardassan Ougli*, après avoir reçu les étrivières de la part d'un de ses maîtres.

Ardassan Ougli, au bout de quelques années, devint bacha à trois queues. Il fit une fortune prodigieuse ; et il crut fermement que tous les hommes, excepté le grand-turc et le grand-visir, étaient nés pour le servir, et toutes les femmes pour lui donner du plaisir selon ses volontés.

SECTION II.

COMMENT un homme a-t-il pu devenir le maître d'un autre homme, et par quelle eſpèce de magie incompréhenſible a-t-il pu devenir le maître de pluſieurs autres hommes ? On a écrit ſur ce phénomène un grand nombre de bons volumes ; mais je donne la préférence à une fable indienne, parce qu'elle eſt courte, et que les fables ont tout dit.

Adimo, le père de tous les Indiens, eut deux fils et deux filles de ſa femme *Procriti*. L'aîné était un géant vigoureux, le cadet était un petit boſſu, les deux filles étaient jolies. Dès que le géant ſentit ſa force, il coucha avec ſes deux ſœurs, et ſe fit ſervir par le petit boſſu. De ſes deux ſœurs l'une fut ſa cuiſinière, l'autre ſa jardinière. Quand le géant voulait dormir il commençait par enchaîner à un arbre ſon petit frère le boſſu ; et lorſque celui-ci s'enfuyait, il le rattrapait en quatre enjambées, et lui donnait vingt coups de nerf de bœuf.

Le boſſu devint ſoumis et le meilleur ſujet du monde. Le géant ſatisfait de le voir remplir ſes devoirs de ſujet, lui permit de coucher avec une de ſes ſœurs dont il était dégoûté. Les enfans qui vinrent de ce mariage

ne furent pas tout-à-fait boſſus ; mais ils eurent la taille aſſez contrefaite. Ils furent élevés dans la crainte de DIEU et du géant. Ils reçurent une excellente éducation ; on leur apprit que leur grand-oncle était géant de droit divin, qu'il pouvait faire de toute ſa famille ce qui lui plaiſait ; que s'il avait quelque jolie nièce, ou arrière-nièce, c'était pour lui ſeul ſans difficulté, et que perſonne ne pouvait coucher avec elle que quand il n'en voudrait plus.

Le géant étant mort, ſon fils, qui n'était pas à beaucoup près ſi fort ni ſi grand que lui, crut cependant être géant comme ſon père de droit divin. Il prétendit faire travailler pour lui tous les hommes, et coucher avec toutes les filles. La famille ſe ligua contre lui, il fut aſſommé, et on ſe mit en république.

Les Siamois, au contraire, prétendaient que la famille avait commencé par être républicaine, et que le géant n'était venu qu'après un grand nombre d'années et de diſſentions ; mais tous les auteurs de Bénarès et de Siam conviennent que les hommes vécurent une infinité de ſiècles avant d'avoir l'eſprit de faire des lois ; et ils le prouvent par une raiſon ſans réplique, c'eſt qu'aujourd'hui même où tout le monde ſe pique d'avoir de l'eſprit, on n'a pas trouvé encore le moyen de faire une vingtaine de lois paſſablement bonnes.

C'eſt encore, par exemple, une queſtion inſoluble dans l'Inde, ſi les républiques ont été établies avant ou après les monarchies, ſi la confuſion a dû paraître aux hommes plus horrible que le deſpotiſme. J'ignore ce qui eſt arrivé dans l'ordre des temps; mais dans celui de la nature, il faut convenir que les hommes naiſſant tous égaux, la violence et l'habileté ont fait les premiers maîtres; les lois ont fait les derniers.

MALADIE. MEDECINE.

JE ſuppoſe qu'une belle princeſſe, qui n'aura jamais entendu parler d'anatomie, ſoit malade pour avoir trop mangé, trop danſé, trop veillé, trop fait tout ce que font pluſieurs princeſſes; je ſuppoſe que ſon médecin lui diſe: Madame, pour que vous vous portiez bien il faut que votre cerveau et votre cervelet diſtribuent une moelle alongée, bien conditionnée, dans l'épine de votre dos juſqu'au bout du croupion de votre alteſſe, et que cette moelle alongée aille animer également quinze paires de nerfs à droite, et quinze paires à gauche. Il faut que votre cœur ſe contracte et ſe dilate avec une force toujours égale, et que tout votre ſang, qu'il envoie à coups de

piſton dans vos artères, circule dans toutes ces artères et dans toutes les veines environ ſix cents fois par jour.

Ce ſang, en circulant avec cette rapidité que n'a point le fleuve du Rhône, doit dépoſer ſur ſon paſſage de quoi former et abreuver continuellement la lymphe, les urines, la bile, la liqueur ſpermatique de votre alteſſe, de quoi fournir à toutes ſes ſecrétions, de quoi arroſer inſenſiblement votre peau douce, blanche et fraîche, qui ſans cela ſerait d'un jaune griſâtre, ſèche et ridée comme un vieux parchemin.

LA PRINCESSE.

Eh bien, Monſieur, le roi vous paye pour me faire tout cela; ne manquez pas de mettre toutes choſes à leur place, et de me faire circuler mes liqueurs de façon que je ſois contente. Je vous avertis que je ne veux jamais ſouffrir.

LE MEDECIN.

Madame, adreſſez vos ordres à l'auteur de la nature. Le ſeul pouvoir qui fait courir des milliars de planètes et de comètes autour des millions de ſoleils a dirigé la courſe de votre ſang.

LA PRINCESSE.

Quoi! vous êtes médecin, et vous ne pouvez rien me donner?

LE

LE MEDECIN.

Non, Madame, nous ne pouvons que vous ôter. On n'ajoute rien à la nature. Vos valets nettoient votre palais, mais l'architecte l'a bâti. Si votre altesse a mangé goulument, je puis déterger ses entrailles avec de la casse, de la manne et des follicules de séné; c'est un balai que j'y introduis, et je pousse vos matières. Si vous avez un cancer, je vous coupe un teton; mais je ne puis vous en rendre un autre. Avez-vous une pierre dans la vessie, je puis vous en délivrer au moyen d'un dilatoire; et je vous fais beaucoup moins de mal qu'aux hommes: je vous coupe un pied gangrené, et vous marchez sur l'autre. En un mot, nous autres médecins nous ressemblons parfaitement aux arracheurs de dents; ils vous délivrent d'une dent gâtée sans pouvoir vous en substituer une qui tienne, quelque charlatans qu'ils puissent être.

LA PRINCESSE.

Vous me faites trembler. Je croyais que les médecins guérissaient tous les maux.

LE MEDECIN.

Nous guérissons infailliblement tous ceux qui se guérissent d'eux-mêmes. Il en est généralement, et à peu d'exceptions près, des maladies internes comme des plaies exté-

rieures. La nature ſeule vient à bout de celles qui ne ſont pas mortelles. Celles qui le ſont ne trouvent dans l'art aucune reſſource.

LA PRINCESSE.

Quoi ! tous ces ſecrets pour purifier le ſang, dont m'ont parlé mes dames de compagnie ! ce baume de vie du ſieur *le Lièvre*, ces ſachets du ſieur *Arnoud*, toutes ces pilules vantées par leurs femmes de chambre ?.....

LE MEDECIN.

Autant d'inventions pour gagner de l'argent et pour flatter les malades pendant que la nature agit ſeule.

LA PRINCESSE.

Mais il y a des ſpécifiques.

LE MEDECIN.

Oui, Madame, comme il y a l'eau de Jouvence dans les romans.

LA PRINCESSE.

En quoi donc conſiſte la médecine ?

LE MEDECIN.

Je vous l'ai déjà dit, à débarraſſer, à nettoyer, à tenir propre la maiſon qu'on ne peut rebâtir.

LA PRINCESSE.

Cependant il y a des choſes ſalutaires, d'autres nuiſibles.

LE MEDECIN.

Vous avez deviné tout le ſecret. Mangez, et modérément, ce que vous ſavez par expérience vous convenir. Il n'y a de bon pour le corps que ce qu'on digère. Quelle médecine vous fera digérer ? l'exercice. Quelle réparera vos forces ? le ſommeil. Quelle diminuera des maux incurables ? la patience. Qui peut changer une mauvaiſe conſtitution ? rien. Dans toutes les maladies violentes nous n'avons que la recette de *Molière*, *ſaignare*, *purgare*, et ſi l'on veut, *cliſterium donare*. Il n'y en a pas une quatrième. Tout cela n'eſt autre choſe, comme je vous l'ai dit, que nettoyer une maiſon à laquelle nous ne pouvons pas ajouter une cheville. Tout l'art conſiſte dans l'àpropos.

LA PRINCESSE.

Vous ne fardez point votre marchandiſe. Vous êtes honnête homme. Si je ſuis reine, je veux vous faire mon premier médecin.

LE MEDECIN.

Que votre premier médecin ſoit la nature. C'eſt elle qui fait tout. Voyez tous ceux qui ont pouſſé leur carrière juſqu'à cent années, aucun n'était de la faculté. Le roi de France a déjà enterré une quarantaine de ſes médecins,

tant premiers médecins que médecins de quartier et consultans.

LA PRINCESSE.

Vraiment, j'espère bien vous enterrer aussi.

MARIAGE.

SECTION PREMIERE.

J'AI rencontré un raisonneur qui disait : Engagez vos sujets à se marier le plutôt qu'il sera possible ; qu'ils soient exempts d'impôt la première année, et que leur impôt soit réparti sur ceux qui au même âge seront dans le célibat.

Plus vous aurez d'hommes mariés, moins il y aura de crimes. Voyez les registres affreux de vos greffes criminels ; vous y trouvez cent garçons de pendus, ou de roués, contre un père de famille.

Le mariage rend l'homme plus vertueux et plus sage. Le père de famille ne veut pas rougir devant ses enfans. Il craint de leur laisser l'opprobre pour héritage.

Mariez vos soldats, ils ne déserteront plus. Liés à leur famille, ils le seront à leur patrie. Un soldat célibataire n'est souvent qu'un

vagabond, à qui il ferait égal de fervir le roi de Naples et le roi de Maroc.

Les guerriers romains étaient mariés; ils combattaient pour leurs femmes et pour leurs enfans; et ils firent efclaves les femmes et les enfans des autres nations.

Un grand politique italien, qui d'ailleurs était fort favant dans les langues orientales, chofe très-rare chez nos politiques, me difait dans ma jeuneffe: *Caro figlio*, fouvenez-vous que les Juifs n'ont jamais eu qu'une bonne inftitution, celle d'avoir la virginité en horreur. Si ce petit peuple de courtiers fuperftitieux n'avait pas regardé le mariage comme la première loi de l'homme, s'il y avait eu chez lui des couvens de religieufes, il était perdu fans reffource.

SECTION II.

Le mariage eft un contrat du droit des gens, dont les catholiques romains ont fait un facrement.

Mais le facrement et le contrat font deux chofes bien différentes; à l'un font attachés les effets civils, à l'autre les grâces de l'Eglife.

Ainfi, lorfque le contrat fe trouve conforme au droit des gens, il doit produire tous les

effets civils. Le défaut de facrement ne doit opérer que la privation des grâces fpirituelles.

Telle a été la jurifprudence de tous les fiècles et de toutes les nations, excepté des Français. Tel a été même le fentiment des pères de l'Eglife les plus accrédités.

Parcourez les codes théodofien et jufti-nien, vous n'y trouverez aucune loi qui ait profcrit les mariages des perfonnes d'une autre croyance, lors même qu'ils avaient été contractés avec des catholiques.

Il eft vrai que *Conftance*, ce fils de *Conftantin*, auffi cruel que fon père, défendit aux Juifs, fous peine de mort, de fe marier avec des femmes chrétiennes (*a*), et que *Valentinien*, *Théodofe*, *Arcade*, firent la même défenfe, fous les mêmes peines, aux femmes juives; mais ces lois n'étaient déjà plus obfervées fous l'empereur *Marcien;* et *Juftinien* les rejeta de fon code. Elles ne furent faites d'ailleurs que contre les Juifs, et jamais on ne penfa de les appliquer aux mariages des païens ou des hérétiques avec les fectateurs de la religion dominante.

Confultez S[t] *Auguftin* (*b*), il vous dira que de fon temps on ne regardait pas comme illicites les mariages des fidelles avec les

(*a*) Code théod. tit. *de Judæis*, loi VI.

(*b*) *Lib. de fide et operib.* cap. XIX, n. 35.

infidelles, parce que aucun texte de l'Evangile ne les avait condamnés. *Quæ matrimonia cum infidelibus, noſtris temporibus, jam non putantur eſſe peccata; quoniam in novo Teſtamento, nihil indè præceptum eſt, et ideò aut licere creditum eſt, aut velut dubium derelictum.*

Auguſtin dit de même que ces mariages opèrent ſouvent la converſion de l'époux infidelle. Il cite l'exemple de ſon propre père, qui embraſſa la religion chrétienne parce que ſa femme *Monique* profeſſait le chriſtianiſme. *Clotilde* par la converſion de *Clovis*, et *Théodelinde* par celle d'*Agiluf* roi des Lombards, furent plus utiles à l'Egliſe que ſi elles euſſent épouſé des princes orthodoxes.

Conſultez la déclaration du pape *Benoît XIV*, du 4 novembre 1741, vous y lirez ces propres mots : *Quod verò ſpectat ad ea conjugia quæ, abſque formâ à Tridentino ſtatutâ, contrahuntur à catholicis cum hæreticis, ſive catholicus vir hæreticam feminam ducat, ſive catholica femina hæretico viro nubat; ſi hujuſmodi matrimonium ſit contractum aut in poſterum contrahi contingat, Tridentini formâ non ſervatâ, declarat ſanctitas ſua, alio non concurrente impedimento, validum habendum eſſe, ſciens conjux catholicus ſe iſtius matrimonii vinculo perpetuò ligatum.*

Par quel étonnant contraſte les lois françaiſes ſont-elles ſur cette matière plus ſévères

que celles de l'Eglise? La première loi qui ait établi ce rigorisme en France, est l'édit de *Louis XIV* du mois de novembre 1680. Cet édit mérite d'être rapporté.

» *Louis*, &c. Les canons des conciles ayant » condamné les mariages des catholiques » avec les hérétiques comme un scandale » public et une profanation du sacrement, » nous avons estimé d'autant plus nécessaire » de les empêcher à l'avenir, que nous avons » reconnu que la tolérance de ces mariages » expose les catholiques à une tentation » continuelle de sa perversion, &c. A ces » causes, &c. voulons et nous plaît qu'à » l'avenir nos sujets de la religion catholique, » apostolique et romaine, ne puissent, sous » quelque prétexte que ce soit, contracter » mariage avec ceux de la religion prétendue » réformée, déclarant tels mariages non vala- » blement contractés, et les enfans qui en » viendront illégitimes. »

Il est bien singulier que l'on se soit fondé sur les lois de l'Eglise pour annuller des mariages que l'Eglise n'annulla jamais. Vous voyez dans cet édit le sacrement confondu avec le contrat civil; c'est cette confusion qui a été la source des étranges lois de France sur le mariage.

S[t] *Augustin* approuvait les mariages des

orthodoxes avec les hérétiques, parce qu'il espérait que l'époux fidelle convertirait l'autre : et *Louis XIV* les condamne dans la crainte que l'hétérodoxe ne pervertisse le fidelle.

Il existe en Franche-Comté une loi plus cruelle ; c'est un édit de l'archiduc *Albert* et de son épouse *Isabelle*, du 20 décembre 1599, qui fait défense aux catholiques de se marier à des hérétiques, à peine de confiscation de corps et de biens. (*c*)

Le même édit prononce la même peine contre ceux qui seront convaincus d'avoir mangé du mouton le vendredi ou le samedi. Quelles lois, et quels législateurs !

A quels maîtres, grand Dieu, livrez-vous l'univers !

SECTION III.

Si nos lois réprouvent les mariages des catholiques avec les personnes d'une religion différente, accordent-elles au moins les effets civils aux mariages des français protestans avec des français de la même secte ?

On compte aujourd'hui dans le royaume

(*c*) Anciennes ordonnances de la Franche-Comté, liv. V. tit. XVIII.

un million de proteſtans (*d*), et cependant la validité de leur mariage eſt encore un problême dans les tribunaux.

C'eſt encore ici un des cas où notre juriſprudence ſe trouve en contradiction avec les déciſions de l'Egliſe, et avec elle-même.

Dans la déclaration papale citée dans la précédente ſection, *Benoît XIV* décide que les mariages des proteſtans, contractés ſuivant leurs rites, ne ſont pas moins valables que s'ils avaient été faits ſuivant les formes établies par le concile de Trente; et que l'époux qui devient catholique, ne peut rompre ce lien pour en former un autre avec une perſonne de ſa nouvelle religion. (*e*)

Barac Levi, juif de naiſſance, et originaire d'Haguenau, s'y était marié avec *Mendel-Cerf*, de la même ville et de la même religion.

Ce juif vint à Paris en 1752, et ſe fit baptiſer le 13 mai 1754. Il envoya ſommer ſa femme à Haguenau de venir le joindre à Paris. Dans une autre ſommation il conſentit que

(*d*) Cela eſt exagéré.

(*e*) *Quod attinet ad matrimonia ab hæreticis inter ſe celebrata, non obſervatâ formâ à Tridentino præſcriptâ, quæque in poſterum contrahentur, dummodò non aliud obſtiterit canonicum impedimentum; ſanctitas ſua ſtatuit pro validis habenda eſſe; adeòque ſi contingat utrumque conjugem ad catholicæ Eccleſiæ ſinum ſe recipere, eodem quo anteà conjugali vinculo ipſos omninò teneri, etiam ſi mutuus conſenſus coram parocho catholico non renovetur.*

cette femme, en venant le joindre, continuât de vivre dans sa secte juive.

A ces sommations *Mendel-Cerf* répondit qu'elle ne voulait point retourner avec lui, et qu'elle le requérait de lui envoyer, suivant les formes du judaïsme, un libelle de divorce, pour qu'elle pût se remarier à un autre juif.

Cette réponse ne contentait pas *Levi;* il n'envoya point de libelle de divorce, mais il fit assigner sa femme devant l'official de Strasbourg, qui, par une sentence du 7 septembre 1754, le déclara libre de se marier en face de l'Eglise avec une femme catholique.

Muni de cette sentence, le juif christianisé vient dans le diocèse de Soissons, et y contracte des promesses de mariage avec une fille de Villeneuve Le curé refuse de publier les bans. *Levi* lui fait signifier les sommations qu'il avait faites à sa femme, et la sentence de l'official de Strasbourg, et un certificat du secrétaire de l'évêché de la même ville, qui attestait que dans tous les temps il avait été permis dans le diocèse aux juifs baptisés de se remarier à des catholiques, et que cet usage avait été constamment reconnu par le conseil souverain de Colmar.

Mais ces pièces ne parurent point suffisantes au curé de Villeneuve. *Levi* fut obligé de l'assigner devant l'official de Soissons.

Cet official ne penſa pas comme celui de Strasbourg, que le mariage de *Levi* avec *Mendel-Cerf* fût nul ou diſſoluble. Par ſa ſentence du 5 février 1756, il déclara le juif non-recevable. Celui-ci appela de cette ſentence au parlement de Paris, où il n'eut pour contradicteur que le miniſtère public; mais par arrêt du 2 janvier 1758, la ſentence fut confirmée; et il fut défendu de nouveau à *Levi* de contracter aucun mariage pendant la vie de *Mendel-Cerf*.

Voilà donc un mariage contracté entre des français juifs ſuivant les rites juifs, déclaré valable par la première cour du royaume.

Mais quelques années après, la même queſtion fut jugée différemment dans un autre parlement, au ſujet d'un mariage contracté entre deux français proteſtans qui avaient été mariés en préſence de leurs parens par un miniſtre de leur communion. L'époux proteſtant avait changé de religion comme l'époux juif; et après avoir paſſé à un ſecond mariage avec une catholique, le parlement de Grenoble confirma ce ſecond mariage, et déclara nul le premier.

Si de la juriſprudence nous paſſons à la légiſlation, nous la trouverons obſcure ſur cette matière importante comme ſur tant d'autres.

Par un arrêt du confeil du 15 feptembre 1685, il fut dit „ que les proteftans (*f*) pourraient fe faire marier, pourvu toutefois „ que ce fût en préfence du principal officier „ de juftice, et que les publications qui „ devaient précéder ces mariages fe feraient „ au fiége royal le plus prochain du lieu de „ la demeure de chacun des proteftans qui fe „ voudraient marier, et feulement à l'audience. „

Cet arrêt ne fut point révoqué par l'édit qui, trois femaines après, fupprima l'édit de Nantes.

Mais depuis la déclaration du 14 mai 1724, minutée par le cardinal de *Fleuri*, les juges n'ont plus voulu préfider aux mariages des proteftans, ni permettre dans leurs audiences la publication de leurs bans.

L'article XV de cette loi veut que les formes prefcrites par les canons foient obfervées dans les mariages, tant des nouveaux convertis que de tous les autres fujets du roi.

On a cru que cette expreffion générale, *tous les autres fujets*, comprenait les proteftans comme les catholiques, et fur cette interprétation on a annullé les mariages des proteftans

(*f*) N'eft-il pas bien plaifant qu'en France le confeil même ait donné aux proteftans le nom de *religionnaires*, comme fi eux feuls avaient eu de la religion, et que les autres n'euffent été que des papiftes gouvernés par des arrêts et par des bulles.

qui n'avaient pas été revêtus des formes canoniques.

Cependant il femble que les mariages des proteftans ayant été autorifés autrefois par une loi expreffe, il faudrait aujourd'hui, pour les annuller, une loi expreffe qui portât cette peine. D'ailleurs, le terme de *nouveaux convertis*, mentionné dans la déclaration, paraît indiquer que le terme qui fuit n'eft relatif qu'aux catholiques. Enfin, quand la loi civile eft obfcure ou équivoque, les juges ne doivent-ils pas juger fuivant le droit naturel et le droit des gens ?

Ne réfulte-t-il pas de ce qu'on vient de lire, que fouvent les lois ont befoin d'être réformées, et les princes de confulter un confeil plus inftruit, de n'avoir point de miniftre prêtre, et de fe défier beaucoup des courtifans en foutane qui ont le titre de leurs confeffeurs ?

MARIE MAGDELENE.

J'AVOUE que je ne fais pas où l'auteur de l'Hiftoire critique de JESUS-CHRIST (*a*), a trouvé que fainte *Marie Magdelène* avait eu des

(*a*) Hiftoire critique de JESUS-CHRIST, ou Analyfe raifonnée des Evangiles, page 130, note 8.

complaisances criminelles pour le Sauveur du monde. Il dit, page 130, ligne 11 de la note, que c'est une prétention des Albigeois. Je n'ai jamais lu cet horrible blasphème, ni dans l'histoire des Albigeois, ni dans leurs professions de foi. Cela est dans le grand nombre des choses que j'ignore. Je sais que les Albigeois avaient le malheur funeste de ne pas être catholiques romains ; mais il me semble que d'ailleurs ils avaient le plus profond respect pour la personne de JESUS.

Cet auteur de l'Histoire critique de JESUS-CHRIST renvoie à la Christiade, espèce de poëme en prose, supposé qu'il y ait des poëmes en prose. J'ai donc été obligé de consulter l'endroit de cette Christiade où cette accusation est rapportée. C'est au chant ou livre IV, page 335, note 1 ; le poëte de la Christiade ne cite personne. On peut, à la vérité, dans un poëme épique, s'épargner les citations ; mais il faut de grandes autorités en prose, quand il s'agit d'un fait aussi grave, et qui fait dresser les cheveux à la tête de tout chrétien.

Que les Albigeois aient avancé ou non une telle impiété, il en résulte seulement que l'auteur de la Christiade se joue dans son chant IVe sur le bord du crime. Il imite un peu le fameux sermon de *Menot*. Il introduit

ſur la ſcène *Marie Magdelène* ſœur de *Marthe* et du *Lazare*, brillante de tous les charmes de la jeuneſſe et de la beauté, brûlante de tous les déſirs, et plongée dans toutes les voluptés. C'eſt, ſelon lui, une dame de la cour; ſes richeſſes égalent ſa naiſſance, ſon frère *Lazare* était comte de Béthanie, et elle marquiſe de Magdalet. *Marthe* eut un grand apanage, mais il ne nous dit pas où étaient ſes terres. *Elle avait*, dit le chriſtiadier, *cent domeſtiques et une foule d'amans; elle eût attenté à la liberté de tout l'univers. Richeſſes, dignités, grandeurs ambitieuſes, vous ne fûtes jamais ſi chères à Magdelène que la ſéduiſante erreur qui lui fit donner le ſurnom de péchereſſe. Telle était la beauté dominante dans la capitale, quand le jeune et divin héros y arriva des extrémités de la Galilée* (*b*). *Ses autres paſſions calmées cèdent à l'ambition de ſoumettre le héros dont on lui a parlé.*

Alors le chriſtiadier imite *Virgile*. La marquiſe de Magdalet conjure ſa ſœur l'apanagée de faire réuſſir ſes deſſeins coquets auprès de ſon jeune héros, comme *Didon* employa ſa ſœur *Anne* auprès du pieux *Enée*.

Elle va entendre le ſermon de JESUS dans le temple, quoiqu'il n'y prêchât jamais (*c*).

(*b*) Il n'y avait pas bien loin.

(*c*) Page 10, tome III.

Son

Son cœur vole au-devant du héros qu'elle adore, elle n'attend qu'un regard favorable pour en triompher, et faire de ce maître des cœurs un captif soumis.

Enfin elle va le trouver chez *Simon* le lépreux, homme fort riche, qui lui donnait un grand souper, quoique jamais les femmes n'entrassent ainsi dans les festins, et surtout chez les pharisiens. Elle lui répand un grand pot de parfums sur les jambes, les essuie avec ses beaux cheveux blonds, et les baise.

Je n'examine pas si la peinture que fait l'auteur des saints transports de *Magdelène*, n'est pas plus mondaine que dévote; si les baisers donnés sont exprimés avec assez de retenue; si ces beaux cheveux blonds, dont elle essuie les jambes de son héros, ne ressemblent pas un peu trop à *Trimalcion*, qui à dîner s'essuyait les mains aux cheveux d'un jeune et bel esclave. Il faut qu'il ait pressenti lui-même qu'on pourrait trouver ses peintures trop lascives. Il va au-devant de la critique, en rapportant quelques morceaux d'un sermon de *Massillon* sur la *Magdelène*. En voici un passage :

„ *Magdelène* avait sacrifié sa réputation au
„ monde (*d*); sa pudeur et sa naissance la
„ défendirent d'abord contre les premiers

(*d*) Christiade, tome II, page 321, note 1.

» mouvemens de ſa paſſion : et il eſt à croire
» qu'aux premiers traits qui la frappèrent,
» elle oppoſa la barrière de ſa pudeur et
» de ſa fierté : mais lorſqu'elle eut prêté
» l'oreille au ſerpent, et conſulté ſa propre
» ſageſſe, ſon cœur fut ouvert à tous les traits
» de la paſſion. *Magdelène* aimait le monde,
» et dès-lors il n'eſt rien qu'elle ne ſacrifie à
» cet amour ; ni cette fierté qui vient de la
» naiſſance, ni cette pudeur qui fait l'orne-
» ment du ſexe ne ſont épargnées dans ce
» ſacrifice ; rien ne peut la retenir, ni les rail-
» leries des mondains, ni les infidélités de
» ſes amans inſenſés à qui elle veut plaire,
» mais de qui elle ne peut ſe faire eſtimer,
» car il n'y a que la vertu qui ſoit eſtimable ;
» rien ne peut lui faire honte ; et, comme
» cette femme proſtituée de l'Apocalypſe,
» elle portait ſur ſon front le nom de *myſtère*,
» c'eſt-à-dire, qu'elle avait le voile, et qu'on
» ne la connaiſſait plus qu'au caractère de ſa
» folle paſſion. »

J'ai cherché ce paſſage dans les ſermons de *Maſſillon* ; il n'eſt certainement pas dans l'édition que j'ai. J'oſe même dire plus, il n'eſt pas de ſon ſtyle.

Le chriſtiadier aurait dû nous informer où il a pêché cette rapſodie de *Maſſillon*, comme il aurait dû nous apprendre où il a lu que les

Albigeois osaient imputer à JESUS une intelligence indigne de lui avec *Magdelène*.

Au reste, il n'est plus question de la marquise dans le reste de l'ouvrage. L'auteur nous épargne son voyage à Marseille avec le *Lazare*, et le reste de ses aventures.

Qui a pu induire un homme savant et quelquefois éloquent, tel que le paraît l'auteur de la Christiade, à composer ce prétendu poëme? c'est l'exemple de *Milton*; il nous le dit lui-même dans sa préface; mais on sait combien les exemples sont trompeurs. *Milton* qui d'ailleurs n'a point hasardé ce faible monstre d'un poëme en prose; *Milton* qui a répandu de très-beaux vers blancs dans son Paradis perdu, parmi la foule de vers durs et obscurs dont il est plein, ne pouvait plaire qu'à des vighs fanatiques, comme a dit l'abbé *Grécourt*:

> En chantant l'univers perdu pour une pomme,
> Et DIEU pour le damner créant le premier homme.

Il a pu réjouir des presbytériens en fesant coucher le Péché avec la Mort, en tirant dans le ciel du canon de vingt-quatre, en fesant combattre le sec et l'humide, le froid et le chaud, en coupant en deux des anges qui se rentraient sur le champ, en bâtissant un pont

ſur le chaos, en repréſentant le *Meſſiah* qui prend dans une armoire du ciel un grand compas pour circonſcrire la terre, &c. &c. &c. *Virgile* et *Horace* auraient peut-être trouvé ces idées un peu étranges. Mais ſi elles ont réuſſi en Angleterre, à l'aide de quelques vers très-heureux, le chriſtiadier s'eſt trompé quand il a eſpéré du ſuccès de ſon roman, ſans le ſoutenir par de beaux vers, qui en vérité ſont très-difficiles à faire.

Mais, dit l'auteur, un *Jérôme Vida*, évêque d'Albe, a fait jadis une très-importante Chriſtiade en vers latins, dans laquelle il a tranſcrit beaucoup de vers de *Virgile*. Eh bien, mon ami, pourquoi as-tu fait la tienne en proſe françaiſe? que n'imitais-tu *Virgile* auſſi?

Mais feu M. d'*Eſcorbiac* toulouſain a fait auſſi une Chriſtiade. Ah! malheureux, pourquoi t'es-tu fait le ſinge de feu M. d'*Eſcorbiac*?

Mais *Milton* a fait auſſi ſon roman du nouveau Teſtament, ſon Paradis reconquis, en vers blancs, qui reſſemblent ſouvent à la plus mauvaiſe proſe. Va, va, laiſſe *Milton* mettre toujours aux priſes *Sathan* avec JESUS. C'eſt à lui qu'il appartient de faire conduire en grands vers, dans la Galilée, un troupeau de deux mille cochons par une légion de diables, c'eſt-à-dire par ſix mille ſept cents diables qui s'emparent de ces cochons (à trois diables et

fept vingtièmes par cochon) et qui les noient dans un lac. C'eft à *Milton* qu'il fied bien de faire propofer à DIEU par le diable de faire enfemble un bon fouper (*e*). Le diable, dans *Milton*, peut à fon aife couvrir la table d'ortolans, de perdrix, de foles, d'efturgeons, et faire fervir à boire par *Hébé* et par *Ganimède* à JESUS-CHRIST. Le diable peut emporter DIEU fur une petite montagne, du haut de laquelle il lui montre le capitole, les îles Moluques et la ville des Indes où naquit la belle *Angélique* qui fit tourner la tête à *Roland*; après quoi le diable offre à DIEU de lui donner tout cela, pourvu que DIEU veuille l'adorer. Mais *Milton* a eu beau faire, on s'eft moqué de lui; on s'eft moqué du pauvre frère *Berruyer* le jéfuite; on fe moque de toi, prends la chofe en patience.

MARTYRS.

SECTION PREMIERE.

MARTYR, témoin; *martyrion*, témoignage. La fociété chrétienne naiffante donna d'abord le nom de *martyrs* à ceux qui annonçaient nos

(*e*) Allons donc, fils de DIEU, mets-toi à table, et mange.
What doubt'ft thou, fon of God? fet down and eat.
Paradife regain'd, *book* II.

nouvelles vérités devant les hommes, qui rendaient témoignage à JESUS, qui confessaient JESUS, comme on donna le nom de *saints* aux presbytes, aux surveillans de la société et aux femmes leurs bienfaitrices, c'est pourquoi S[t] *Jérôme* appelle souvent dans ses lettres son affiliée *Paule*, sainte *Paule*. Et tous les premiers évêques s'appelaient *saints*.

Le nom de *martyrs* dans la suite ne fut plus donné qu'aux chrétiens morts ou tourmentés dans les supplices ; et les petites chapelles qu'on leur érigea depuis reçurent le nom de *martyrion*.

C'est une grande question pourquoi l'empire romain autorisa toujours dans son sein la secte juive, même après les deux horribles guerres de *Titus* et d'*Adrien*; pourquoi il toléra le culte isiaque à plusieurs reprises, et pourquoi il persécuta souvent le christianisme. Il est évident que les Juifs, qui payaient chèrement leurs synagogues, dénonçaient les chrétiens leurs ennemis mortels, et soulevaient les peuples contre eux. Il est encore évident que les Juifs, occupés du métier de courtiers, et de l'usure, ne prêchaient point contre l'ancienne religion de l'empire, et que les chrétiens, tous engagés dans la controverse, prêchaient contre le culte public, voulaient l'anéantir, brûlaient souvent les temples,

brisaient les statues consacrées, comme firent S[t] *Théodore* dans Amasée, et S[t] *Polyeucte* dans Mitylène.

Les chrétiens orthodoxes, étant sûrs que leur religion était la seule véritable, n'en toléraient aucune autre. Alors on ne les toléra guère. On en supplicia quelques-uns qui moururent pour la foi, et ce furent les martyrs.

Ce nom est si respectable qu'on ne doit pas le prodiguer; il n'est pas permis de prendre le nom et les armes d'une maison dont on n'est pas. On a établi des peines très-graves contre ceux qui osent se décorer de la croix de Malte ou de Saint-Louis, sans être chevaliers de ces ordres.

Le savant *Dodwell*, l'habile *Midleton*, le judicieux *Blondel*, l'exact *Tillemont*, le scrutateur *Launoy*, et beaucoup d'autres, tous zélés pour la gloire des vrais martyrs, ont rayé de leur catalogue une multitude d'inconnus à qui l'on prodiguait ce grand nom. Nous avons observé que ces savans avaient pour eux l'aveu formel d'*Origène* qui, dans sa *Réfutation de Celse*, avoue qu'il y a eu peu de martyrs, et encore de loin à loin, et qu'il est facile de les compter.

Cependant le bénédictin *Ruinart*, qui s'intitule dom *Ruinart*, quoiqu'il ne soit pas espagnol, a combattu tant de savans personnages.

Il nous a donné avec candeur beaucoup d'hiſtoires de martyrs qui ont paru fort ſuſpectes aux critiques. Pluſieurs bons eſprits ont douté de quelques anecdotes concernant les légendes rapportées par dom *Ruinart*, depuis la première juſqu'à la dernière.

1°. *Sainte Symphoroſe et ſes ſept enfans.*

Les ſcrupules commencent par ſainte *Symphoroſe* et ſes ſept enfans martyriſés avec elle, ce qui paraît d'abord trop imité des ſept Machabées. On ne ſait pas d'où vient cette légende, et c'eſt déjà un grand ſujet de doute.

On y rapporte que l'empereur *Adrien* voulut interroger lui-même l'inconnue *Symphoroſe*, pour ſavoir ſi elle n'était pas chrétienne. Les empereurs ſe donnaient rarement cette peine. Cela ſerait encore plus extraordinaire que ſi *Louis XIV* avait fait ſubir un interrogatoire à un huguenot. Vous remarquerez encore qu'*Adrien* fut le plus grand protecteur des chrétiens, loin d'être leur perſécuteur.

Il eut donc une très-longue converſation avec *Symphoroſe*; et ſe mettant en colère, il lui dit : *Je te ſacrifierai aux dieux*, comme ſi les empereurs romains ſacrifiaient des femmes dans leurs dévotions. Enſuite il la fit jeter dans l'Anio, ce qui n'était pas un ſacrifice ordinaire.

ordinaire. Puis il fit fendre un de ſes fils par le milieu du front juſqu'au pubis, un ſecond par les deux côtés, on roua un troiſième, un quatrième ne fut que percé dans l'eſtomac, un cinquième droit au cœur, un ſixième à la gorge, le ſeptième mourut d'un paquet d'aiguilles enfoncées dans la poitrine. L'empereur *Adrien* aimait la variété. Il commanda qu'on les enſevelît auprès du temple d'*Hercule*, quoiqu'on n'enterrât perſonne dans Rome, encore moins près des temples, et que c'eût été une horrible profanation. Le pontife du temple, ajoute le légendaire romain, nomma le lieu de leur ſépulture *les ſept Biotanates*.

S'il était rare qu'on érigeât un monument dans Rome à des gens ainſi traités, il n'était pas moins rare qu'un grand-prêtre ſe chargeât de l'inſcription, et même que ce prêtre romain leur fît une épitaphe grecque. Mais ce qui eſt encore plus rare, c'eſt qu'on prétende que ce mot *biotanates* ſignifie les ſept ſuppliciés. *Biotanates* eſt un mot forgé qu'on ne trouve dans aucun auteur, et ce ne peut être que par un jeu de mots qu'on lui donne cette ſignification, en abuſant du mot *thenon*. Il n'y a guère de fable plus mal conſtruite. Les légendaires ont ſu mentir, mais ils n'ont jamais ſu mentir avec art.

Le ſavant *la Croſe*, bibliothécaire du roi de

Pruſſe *Frédéric le grand*, diſait : Je ne ſais pas ſi *Ruinart* eſt ſincère, mais j'ai peur qu'il ne ſoit imbécille.

2°. *Sainte Félicité, et encore ſept enfans.*

C'EST de *Surius* qu'eſt tirée cette légende. Ce *Surius* eſt un peu décrié pour ſes abſurdités. C'eſt un moine du ſeizième ſiècle, qui raconte les martyres du ſecond, comme s'il avait été préſent.

Il prétend que ce méchant homme, ce tyran *Marc-Aurèle Antonin Pie* ordonna au préfet de Rome de faire le procès à ſainte *Félicité*, de la faire mourir elle et ſes ſept enfans, parce qu'il courait un bruit qu'elle était chrétienne.

Le préfet tint ſon tribunal au champ de Mars, lequel pourtant ne ſervait alors qu'à la revue des troupes ; et la première choſe que fit le préfet, ce fut de lui faire donner un ſoufflet en pleine aſſemblée.

Les longs diſcours du magiſtrat et des accuſés ſont dignes de l'hiſtorien. Il finit par faire mourir les ſept frères dans des ſupplices différens, comme les enfans de Ste *Symphoroſe*. Ce n'eſt qu'un double emploi. Mais pour Ste *Félicité* il la laiſſe là et n'en dit pas un mot.

3°. *Saint Polycarpe.*

Eusebe raconte que St *Polycarpe* ayant connu en songe qu'il serait brûlé dans trois jours, en avertit ses amis. Le légendaire ajoute que le lieutenant de police de Smyrne, nommé *Hérode*, le fit prendre par ses archers, qu'il fut livré aux bêtes dans l'amphithéâtre, que le ciel s'entr'ouvrit, et qu'une voix céleste lui cria : *Bon courage*, *Polycarpe ;* que l'heure de lâcher les lions sur l'amphithéâtre étant passée, on alla prendre dans toutes les maisons du bois pour le brûler ; que le saint s'adressa au dieu des *archanges* (quoique le mot d'archange ne fût point encore connu), qu'alors les flammes s'arrangèrent autour de lui en arc de triomphe sans le toucher, que son corps avait l'*odeur d'un pain cuit ;* mais qu'ayant résisté au feu, il ne put se défendre d'un coup de sabre ; que son sang éteignit le bûcher ; et qu'il en sortit une colombe qui s'envola droit au ciel. On ne sait pas précisément dans quelle planète.

4°. *De saint Ptolomée.*

Nous suivons l'ordre de dom *Ruinart ;* mais nous ne voulons point révoquer en

doute le martyre de S[t] *Ptolomée* qui eſt tiré de l'apologétique de S[t] *Juſtin*.

Nous pourrions former quelques difficultés ſur la femme accuſée par ſon mari d'être chrétienne, et qui le prévint en lui donnant le libelle de divorce. Nous pourrions demander pourquoi, dans cette hiſtoire, il n'eſt plus queſtion de cette femme ? Nous pourrions faire voir qu'il n'était pas permis aux femmes, du temps de *Marc-Aurèle*, de demander à répudier leurs maris, que cette permiſſion ne leur fut donnée que ſous l'empereur *Julien*, et que l'hiſtoire tant répétée de cette chrétienne qui répudia ſon mari (tandis qu'aucune païenne n'avait oſé en venir là), pourrait bien n'être qu'une fable ; mais nous ne voulons point élever de diſputes épineuſes. Pour peu qu'il y ait de vraiſemblance dans la compilation de dom *Ruinart*, nous reſpectons trop le ſujet qu'il traite pour faire des objections.

Nous n'en ferons point ſur la lettre des Egliſes de Vienne et de Lyon ; quoiqu'il y ait encore bien des obſcurités ; mais on nous pardonnera de défendre la mémoire du grand *Marc-Aurèle* outragée dans la Vie de *ſaint Symphorien* de la ville d'Autun, qui était probablement parent de S[te] *Symphoroſe*.

5°. De ſaint Symphorien d'Autun.

La légende, dont on ignore l'auteur, commence ainſi : „ L'empereur *Marc-Aurèle* venait „ d'exciter une effroyable tempête contre „ l'Egliſe, et ſes édits foudroyans attaquaient „ de tous côtés la religion de JESUS-CHRIST, „ lorſque St *Symphorien* vivait dans Autun „ dans tout l'éclat que peuvent donner une „ haute naiſſance et une rare vertu. Il était „ d'une famille chrétienne, et l'une des plus „ conſidérables de la ville, &c. „

Jamais *Marc-Aurèle* ne donna d'édit ſanglant contre les chrétiens. C'eſt une calomnie très-condamnable. *Tillemont* lui-même avoue *que ce fut le meilleur prince qu'aient jamais eu les Romains, que ſon règne fut un ſiècle d'or, et qu'il vérifia ce qu'il diſait ſouvent d'après Platon, que les peuples ne ſeraient heureux que quand les rois ſeraient philoſophes.*

De tous les empereurs ce fut celui qui promulgua les meilleures lois ; il protégea tous les ſages et ne perſécuta aucun chrétien, dont il avait un grand nombre à ſon ſervice.

Le légendaire raconte que St *Symphorien* ayant refuſé d'adorer *Cybèle*, le juge de la ville demanda : *Qui eſt cet homme-là ?* Or il eſt impoſſible que le juge d'Autun n'eût pas connu l'homme le plus conſidérable d'Autun.

On le fait déclarer, par la sentence, coupable de lèse-majesté *divine et humaine*. Jamais les Romains n'ont employé cette formule, et cela seul ôterait toute créance au prétendu martyr d'Autun.

Pour mieux repousser la calomnie contre la mémoire sacrée de *Marc-Aurèle*, mettons sous les yeux le discours de *Méliton*, évêque de Sarde, à ce meilleur des empereurs, rapporté mot à mot par *Eusèbe*.

» (*a*) La suite continuelle des heureux suc-
» cès qui sont arrivés à l'empire, sans que sa
» félicité ait été troublée par aucune disgrâce;
» depuis que notre religion qui était née avec
» lui s'est augmentée dans son sein, est une
» preuve évidente qu'elle contribue notable-
» ment à sa grandeur et à sa gloire. Il n'y a eu
» entre les empereurs que *Néron* et *Domitien*,
» qui, étant trompés par certains imposteurs,
» ont répandu contre nous des calomnies
» qui ont trouvé, selon la coutume, quelque
» créance parmi le peuple. Mais vos très-pieux
» prédécesseurs ont corrigé l'ignorance de
» ce peuple, et ont réprimé par des édits
» publics la hardiesse de ceux qui entrepren-
» draient de nous faire aucun mauvais traite-
» ment. *Adrien*, votre aïeul, a écrit en notre
» faveur à *Fundanus* gouverneur d'Asie, et à

(*a*) *Eusèbe*, page 187, traduction de *Cousin* in-4°.

» plusieurs autres. L'empereur votre père, » dans le temps que vous partagiez avec lui » les soins du gouvernement, a écrit aux » habitans de Larisse, de Thessalonique, » d'Athènes, et enfin à tous les peuples de » la Gréce, pour réprimer les séditions et les » tumultes qui avaient été excités contre » nous. »

Ce passage d'un évêque très-pieux, très-sage et très-véridique, suffit pour confondre à jamais tous les mensonges des légendaires, qu'on peut regarder comme la bibliothéque bleue du christianisme.

6° *D'une autre sainte Félicité, et sainte Perpétue.*

S'il était question de contredire la légende de *Félicité* et de *Perpétue*, il ne serait pas difficile de faire voir combien elle est suspecte. On ne connaît ces martyres de Carthage que par un écrit sans date de l'église de Saltzbourg. Or il y a loin de cette partie de la Bavière à la Goulette. On ne nous dit pas sous quel empereur cette *Félicité* et cette *Perpétue* reçurent la couronne du dernier supplice. Les visions prodigieuses dont cette histoire est remplie ne décèlent pas un historien bien sage. Une échelle toute d'or, bordée de lances

et d'épées, un dragon au haut de l'échelle, un grand jardin auprès du dragon, des brebis dont un vieillard tirait le lait, un réservoir plein d'eau, un flacon d'eau dont on buvait sans que l'eau diminuât : sainte *Perpétue* se battant toute nue contre un vilain égyptien, de beaux jeunes gens tout nus qui prenaient son parti ; elle-même enfin devenue homme et athlète très-vigoureux ; ce sont là, ce me semble, des imaginations qui ne devraient pas entrer dans un ouvrage respectable.

Il y a encore une réflexion très-importante à faire ; c'est que le style de tous ces récits de martyres arrivés dans des temps si différens, est par-tout semblable, par-tout également puéril et ampoulé. Vous retrouvez les mêmes tours, les mêmes phrases dans l'histoire d'un martyr sous *Domitien*, et d'un autre sous *Galérius*. Ce sont les mêmes épithètes, les mêmes exagérations. Pour peu qu'on se connaisse en style, on voit qu'une même main les a tous rédigés.

Je ne prétends point ici faire un livre contre dom *Ruinart* ; et en respectant toujours, en admirant, en invoquant les vrais martyrs avec la sainte Eglise, je me bornerai à faire sentir, par un ou deux exemples frappans, combien il est dangereux de mêler ce qui n'est que ridicule avec ce qu'on doit vénérer.

7°. *De St Théodote de la ville d'Ancire, et des ſept vierges, écrit par Nilus témoin oculaire, tiré de Bollandus.*

PLUSIEURS critiques, auſſi éminens en ſageſſe qu'en vraie piété, nous ont déjà fait connaître que la légende de St *Théodote* le cabaretier eſt une profanation et une eſpèce d'impiété qui aurait dû être ſupprimée. Voici l'hiſtoire de *Théodote.* Nous emploierons ſouvent les propres paroles des *Actes ſincères* recueillis par dom *Ruinart.*

Son métier de cabaretier lui fourniſſait les moyens d'exercer ſes fonctions épiſcopales. Cabaret illuſtre, conſacré à la piété et non à la débauche.... Tantôt Théodote était médecin, tantôt il fourniſſait de bons morceaux aux fidelles. On vit un cabaret être aux chrétiens ce que l'arche de Noé fut à ceux que DIEU *voulut ſauver du déluge.* (*b*)

Ce cabaretier *Théodote* ſe promenant près du fleuve Halis avec ſes convives vers un bourg voiſin de la ville d'Ancire, *un gazon frais et mollet leur préſentait un lit délicieux; une ſource qui ſortait à quelques pas de là au pied d'un rocher, et qui par une route couronnée de*

(*a*) Ce qui eſt en lettres italiques eſt mot à mot dans les *Actes ſincères*, tout le reſte y eſt entièrement conforme. On l'a ſeulement abrégé pour éviter l'ennui du ſtyle déclamatoire de ces actes.

fleurs venait se rendre auprès d'eux pour les désaltérer, leur offrait une eau claire et pure. Des arbres fruitiers mêlés d'arbres sauvages leur fournissaient de l'ombre et des fruits, et une bande de savans rossignols, que des cigales relevaient de temps en temps, y formaient un charmant concert, &c.

Le curé du lieu, nommé *Fronton*, étant arrivé, et le cabaretier ayant bu avec lui sur l'herbe, *dont le vert naissant était relevé par les nuances diverses du divers coloris des fleurs*, dit au curé : *Ah, père, quel plaisir il y aurait à bâtir ici une chapelle! Oui*, dit Fronton, *mais il faut commencer par avoir des reliques. Allez, allez*, reprit S[t] Théodote, *vous en aurez bientôt, sur ma parole, et voici mon anneau que je vous donne pour gage, bâtissez vîte la chapelle.*

Le cabaretier avait le don de prophétie, et savait bien ce qu'il disait. Il s'en va à la ville d'Ancire, tandis que le curé *Fronton* se met à bâtir. Il y trouve la persécution la plus horrible, qui durait depuis très-long-temps. Sept vierges chrétiennes, dont la plus jeune avait soixante et dix ans, venaient d'être condamnées, selon l'usage, à perdre leur pucelage par le ministère de tous les jeunes gens de la ville. La jeunesse d'Ancire, qui avait probablement des affaires plus pressantes, ne s'empressa pas d'exécuter la sentence. Il ne s'en

trouva qu'un qui obéit à la juſtice. Il s'adreſſa à Ste *Thécuſe*, et la mena dans un cabinet avec une valeur étonnante. *Thécuſe* ſe jeta à ſes genoux, et lui dit : Pour Dieu, mon fils, un peu de vergogne ; *voyez ces yeux éteints, cette chair demi-morte, ces rides pleines de craſſe, que ſoixante et dix ans ont creuſées ſur mon front, ce viſage couleur de terre..... quittez des penſées ſi indignes d'un jeune homme comme vous,* JESUS-CHRIST *vous en conjure par ma bouche. Il vous le demande comme une grâce, et ſi vous la lui accordez vous pouvez attendre tout de ſa reconnaiſſance.* Ce diſcours de la vieille et ſon viſage firent rentrer tout-à-coup l'exécuteur en lui-même. Les ſept vierges ne furent point déflorées.

Le gouverneur irrité chercha un autre ſupplice ; il les fit initier ſur le champ aux myſtères de *Diane* et de *Minerve*. Il eſt vrai qu'on avait inſtitué de grandes fêtes en l'honneur de ces divinités ; mais on ne connaît point dans l'antiquité les myſtères de *Minerve* et de *Diane*. St *Nil*, intime ami du cabaretier *Théodote*, auteur de cette hiſtoire merveilleuſe, n'était pas au fait.

On mit, ſelon lui, les ſept belles demoiſelles toutes nues ſur le char qui portait la grande *Diane* et la ſage *Minerve* au bord d'un lac voiſin. Le thucydide St *Nil* paraît encore

ici fort mal informé. Les prêtreſſes étaient toujours couvertes d'un voile ; et jamais les magiſtrats romains n'ont fait ſervir la déeſſe de la chaſteté et celle de la ſageſſe par des filles qui montraſſent aux peuples leur devant et leur derrière.

S[t] *Nil* ajoute que le char était précédé par deux chœurs de ménades qui portaient le thyrſe en main. S[t] *Nil* a pris ici les prêtreſſes de *Minerve* pour celles de *Bacchus*. Il n'était pas verſé dans la liturgie d'Ancire.

Le cabaretier en entrant dans la ville vit ce funeſte ſpectacle, le gouverneur, les ménades, la charrette, *Minerve*, *Diane* et les ſept pucelles. Il court ſe mettre en oraiſon dans une hutte avec un neveu de S[te] *Thécuſe*. Il prie le ciel que ces ſept dames ſoient plutôt mortes que nues. Sa prière eſt exaucée ; il apprend que les ſept filles au lieu d'être déflorées ont été jetées dans le lac, une pierre au cou, par ordre du gouverneur. Leur virginité eſt en ſureté. *A cette nouvelle le ſaint ſe relevant de terre, et ſe tenant ſur les genoux, tourna ſes yeux vers le ciel ; et parmi les divers mouvemens d'amour, de joie et de reconnaiſſance qu'il reſſentait, il dit : Je vous rends grâces, Seigneur, de ce que vous n'avez pas rejeté la prière de votre ſerviteur.*

Il s'endormit, et pendant ſon ſommeil, ſainte

Thécuse, la plus jeune des noyées, lui apparut. Eh quoi! mon fils Théodote, lui dit-elle, *vous dormez sans penser à nous; avez-vous oublié sitôt les soins que j'ai pris de votre jeunesse? Ne souffrez pas, mon cher Théodote, que nos corps soient mangés des poissons. Allez au lac, mais gardez-vous d'un traître.*

Ce traître était le propre neveu de sainte *Thécuse*.

J'omets ici une foule d'aventures miraculeuses qui arrivèrent au cabaretier pour venir à la plus importante. Un cavalier céleste, armé de toutes pièces, précédé d'un flambeau céleste, descend du haut de l'empyrée, conduit au lac le cabaretier au milieu des tempêtes, écarte tous les soldats qui gardaient le rivage, et donne le temps à *Théodote* de repêcher les sept vieilles et de les enterrer.

Le neveu de *Thécuse* alla malheureusement tout dire. On saisit *Théodote*, on essaya en vain pendant trois jours tous les supplices pour le faire mourir. On ne put en venir à bout qu'en lui tranchant la tête; opération à laquelle les saints ne résistent jamais.

Il restait de l'enterrer. Son ami le curé *Fronton*, à qui *Théodote*, en qualité de cabaretier, avait donné deux outres remplies de bon vin, enivra les gardes et emporta le corps. Alors *Théodote* apparut en corps et en ame

au curé. Eh bien, mon ami, lui dit-il, ne t'avais-je pas bien dit que tu aurais des reliques pour ta chapelle?

C'eſt-là ce que rapporte St *Nil*, témoin oculaire, qui ne pouvait être ni trompé ni trompeur; c'eſt-là ce que tranſcrit dom *Ruinart* comme un acte ſincère. Or tout homme ſenſé, tout chrétien ſage lui demandera ſi on s'y ſerait pris autrement pour déshonorer la religion la plus ſainte, la plus auguſte de la terre, et pour la tourner en ridicule.

Je ne parlerai point des onze mille vierges, je ne diſcuterai point la fable de la légion thébaine, compoſée, dit l'auteur, de ſix mille ſix cents hommes tous chrétiens venant d'Orient par le mont Saint-Bernard, martyriſée l'an 286, dans le temps de la paix de l'Eglise la plus profonde, et dans une gorge de montagnes où il eſt impoſſible de mettre trois cents hommes de front; fable écrite plus de cent cinquante ans après l'événement; fable dans laquelle il eſt parlé d'un roi de Bourgogne qui n'exiſtait pas; fable enfin reconnue pour abſurde par tous les ſavans qui n'ont pas perdu la raiſon.

Je m'en tiendrai au prétendu martyre de St *Romain*.

8°. *Du martyre de St Romain.*

St *Romain* voyageait vers Antioche ; il apprend que le juge *Asclépiade* fesait mourir les chrétiens. Il va le trouver, et le défie de le faire mourir. *Asclépiade* le livre aux bourreaux : ils ne peuvent en venir à bout. On prend enfin le parti de le brûler. On apporte des fagots. Des juifs qui passaient se moquent de lui ; ils lui disent que DIEU tira de la fournaise *Sidrach*, *Misach* et *Abed-Nego ;* mais que JESUS-CHRIST laisse brûler ses serviteurs, aussitôt il pleut et le bûcher s'éteint.

L'empereur, qui cependant était alors à Rome, et non dans Antioche, dit *que le ciel se déclare pour saint Romain, et qu'il ne veut rien avoir à démêler avec le Dieu du ciel. Voilà*, continue le légendaire (*c*), *notre Ananias délivré du feu aussi-bien que celui des Juifs. Mais Asclépiade, homme sans honneur, fit tant par ses basses flatteries, qu'il obtint qu'on couperait la langue à saint Romain. Un médecin qui se trouva là coupe la langue au jeune homme, et l'emporte chez lui proprement enveloppée dans un morceau de soie.*

L'anatomie nous apprend, et l'expérience le confirme, qu'un homme ne peut vivre sans langue.

(*c*) Le légendaire ne sait ce qu'il dit avec son *Ananias*.

Romain fut conduit en prifon. On nous a lu plufieurs fois que le Saint-Efprit defcendit en langue de feu; mais faint Romain qui balbutiait comme Moïfe, tandis qu'il n'avait qu'une langue de chair, commença à parler diftinctement dès qu'il n'en eut plus.

On alla conter le miracle à Afclépiade comme il était avec l'empereur. Ce prince foupçonna le médecin de l'avoir trompé; le juge menaça le médecin de le faire mourir. Seigneur, lui dit-il, *j'ai encore chez moi la langue que j'ai coupée à cet homme; ordonnez qu'on m'en donne un qui ne foit pas comme celui-ci fous une protection particulière de* DIEU, *permettez que je lui coupe la langue jufqu'à l'endroit où celle-ci a été coupée; s'il n'en meurt pas, je confens qu'on me faffe mourir moi-même. Là-deffus on fait venir un homme condamné à mort; et le médecin ayant pris la mefure fur la langue de Romain, coupe à la même diftance celle du criminel: mais à peine avait-il retiré fon rafoir que le criminel tombe mort. Ainfi le miracle fut avéré, à la gloire de* DIEU *et à la confolation des fidelles.*

Voilà ce que dom *Ruinart* raconte férieufement; prions DIEU pour le bon fens de dom *Ruinart*.

SECTION

SECTION II.

COMMENT ſe peut-il que dans le ſiècle éclairé où nous ſommes, on trouve encore des écrivains ſavans et utiles qui ſuivent pourtant le torrent des vieilles erreurs, et qui gâtent des vérités par des fables reçues? ils comptent encore l'ère des martyrs de la première année de l'empire de *Dioclétien*, qui était alors bien éloigné de martyriſer perſonne. Ils oublient que ſa femme *Priſca* était chrétienne, que les principaux officiers de ſa maiſon étaient chrétiens, qu'il les protégea conſtamment pendant dix-huit années; qu'ils bâtirent dans Nicomédie une égliſe plus ſomptueuſe que ſon palais, et qu'ils n'auraient jamais été perſécutés s'ils n'avaient outragé le céſar *Galérius*.

Eſt-il poſſible qu'on oſe redire encore que *Dioclétien mourut de rage, de déſeſpoir et de misère*, lui qu'on vit quitter la vie en philoſophe comme il avait quitté l'empire; lui qui, ſollicité de reprendre la puiſſance ſuprême, aima mieux cultiver ſes beaux jardins de Salone que de régner encore ſur l'univers alors connu?

O compilateurs, ne ceſſerez-vous point de compiler! vous avez utilement employé vos

trois doigts, employez plus utilement votre raiſon.

Quoi! vous me répétez que S[t] *Pierre* régna ſur les fidelles à Rome pendant vingt-cinq ans, et que *Néron* le fit mourir la dernière année de ſon empire lui et S[t] *Paul*, pour venger la mort de *Simon* le magicien à qui ils avaient caſſé les jambes par leurs prières!

C'eſt inſulter le chriſtianiſme que de rapporter ces fables, quoiqu'avec une très-bonne intention.

Les pauvres gens qui rediſent encore ces ſottiſes, ſont des copiſtes qui remettent en *in-octavo* ou en *in-douze* d'anciens *in-fôlio* que les honnêtes gens ne liſent plus, et qui n'ont jamais ouvert un livre de ſaine critique. Ils reſſaſſent les vieilles hiſtoires de l'Egliſe; ils ne connaiſſent ni *Midleton*, ni *Dodwell*, ni *Bruker*, ni *Dumoulin*, ni *Fabricius*, ni *Grabès*, ni même *Dupin*, ni aucun de ceux qui ont porté depuis peu la lumière dans les ténèbres.

SECTION III.

On nous berne de martyres à faire pouffer de rire. On nous peint les *Titus*, les *Trajan*, les *Marc-Aurèle*, ces modèles de vertu, comme des monſtres de cruauté. *Fleury*, abbé

du Loc-Dieu, a déshonoré son Histoire ecclésiastique par des contes qu'une vieille femme de bon sens ne ferait pas à des petits enfans.

Peut-on répéter sérieusement que les Romains condamnèrent sept vierges de soixante et dix ans chacune à passer par les mains de tous les jeunes gens de la ville d'Ancire, eux qui punissaient de mort les vestales pour la moindre galanterie ?

C'est apparemment pour faire plaisir aux cabaretiers qu'on a imaginé qu'un cabaretier chrétien, nommé *Théodote*, pria DIEU de faire mourir ces sept vierges plutôt que de les exposer à perdre le plus vieux des pucelages. DIEU exauça le cabaretier pudibond, et le proconsul fit noyer dans un lac les sept demoiselles. Dès qu'elles furent noyées, elles vinrent se plaindre à *Théodote* du tour qu'il leur avait joué, et le supplièrent instamment d'empêcher qu'elles ne fussent mangées des poissons. *Théodote* prend avec lui trois buveurs de sa taverne, marche au lac avec eux, précédé d'un flambeau céleste et d'un cavalier céleste, repêche les sept vieilles, les enterre, et finit par être décapité.

Dioclétien rencontre un petit garçon nommé St *Romain* qui était bègue; il veut le faire brûler parce qu'il était chrétien; trois juifs se trouvent là et se mettent à rire de ce que

JESUS CHRIST laiſſe brûler un petit garçon qui lui appartient ; ils crient que leur religion vaut mieux que la chrétienne, puiſque DIEU a délivré *Sidrach* , *Miſach* et *Abed-Nego* de la fournaiſe ardente. Auſſitôt les flammes qui entouraient le jeune *Romain*, ſans lui faire mal , ſe ſéparent, et vont brûler les trois juifs.

L'empereur tout étonné dit qu'il ne veut rien avoir à démêler avec DIEU ; mais un juge de village moins ſcrupuleux condamne le petit bègue à avoir la langue coupée. Le premier médecin de l'empereur eſt aſſez honnête pour faire l'opération lui-même ; dès qu'il a coupé la langue au petit *Romain* , cet enfant ſe met à jaſer avec une volubilité qui ravit toute l'aſſemblée en admiration.

On trouve cent contes de cette eſpèce dans les martyrologes. On a cru rendre les anciens Romains odieux , et on s'eſt rendu ridicule. Voulez-vous de bonnes barbaries bien avérées, de bons maſſacres bien conſtatés , des ruiſſeaux de ſang qui aient coulé en effet , des pères , des mères , des maris , des femmes , des enfans à la mamelle réellement égorgés et entaſſés les uns ſur les autres ? Monſtres perſécuteurs, ne cherchez ces vérités que dans vos annales : vous les trouverez dans les croiſades contre les Albigeois , dans les maſſacres

de Mérindole et de Cabrière, dans l'épouvantable journée de la Saint-Barthelemi, dans les maſſacres de l'Irlande, dans les vallées des Vaudois. Il vous ſied bien, barbares que vous êtes, d'imputer au meilleur des empereurs des cruautés extravagantes, vous qui avez inondé l'Europe de ſang, et qui l'avez couverte de corps expirans pour prouver que le même corps peut être en mille endroits à la fois, et que le pape peut vendre des indulgences! Ceſſez de calomnier les Romains vos légiſlateurs, et demandez pardon à DIEU des abominations de vos pères.

Ce n'eſt pas le ſupplice, dites-vous, qui fait le martyre, c'eſt la cauſe. Eh bien, je vous accorde que vos victimes ne doivent point être appelées du nom de martyr, qui ſignifie témoin; mais quel nom donnerons-nous à vos bourreaux? les *Phalaris* et les *Buſiris* ont été les plus doux des hommes en comparaiſon de vous: votre inquiſition, qui ſubſiſte encore, ne fait-elle pas frémir la raiſon, la nature, la religion? Grand Dieu! ſi on allait mettre en cendre ce tribunal infernal, déplairait-on à vos regards vengeurs? (*)

(*) Voyez le paragraphe XXIII des *Conſeils raiſonnables à M. Bergier*, Philoſophie, tome II.

MASSACRES.

Il eſt peut-être auſſi difficile qu'inutile de ſavoir ſi *mazzacrium*, mot de la baſſe latinité, a fait maſſacre, ou ſi maſſacre a fait *mazzacrium*.

Un maſſacre ſignifie un nombre d'hommes tués. *Il y eut hier un grand maſſacre près de Varſovie, près de Cracovie.* On ne dit point, *il s'eſt fait le maſſacre d'un homme;* et cependant on dit, *un homme a été maſſacré;* en ce cas on entend qu'il a été tué de pluſieurs coups avec barbarie.

La poëſie ſe ſert du mot *maſſacré* pour tué, aſſaſſiné.

> Que par ſes propres mains ſon père maſſacré.
>
> CINNA.

Un anglais a fait un relevé de tous les maſſacres perpétrés pour cauſe de religion depuis les premiers ſiècles de notre ère vulgaire. (*)

J'ai été fortement tenté d'écrire contre cet auteur anglais; mais ſon mémoire ne m'ayant point paru enflé, je me ſuis retenu. Au reſte, j'eſpère qu'on n'aura plus de pareils calculs à faire. Mais à qui en aura-t-on l'obligation?

(*) Voyez l'ouvrage intitulé *Dieu et les hommes*. *Philoſophie*, tome II.

MATIERE.

SECTION PREMIERE.

Dialogue poli entre un énergumène et un philosophe.

L'ENERGUMENE.

Oui, ennemi de DIEU et des hommes, qui crois que DIEU est tout-puissant, et qu'il est le maître d'ajouter le don de la pensée à tout être qu'il daignera choisir, je vais te dénoncer à monseigneur l'inquisiteur, je te ferai brûler; prends garde à toi, je t'avertis pour la dernière fois.

LE PHILOSOPHE.

Sont-ce-là vos argumens? est-ce ainsi que vous enseignez les hommes? J'admire votre douceur.

L'ENERGUMENE.

Allons, je veux bien m'apaiser un moment en attendant les fagots. Réponds-moi, qu'est-ce que l'esprit?

LE PHILOSOPHE.

Je n'en sais rien.

L'ENERGUMENE.

Qu'eſt-ce que la matière ?

LE PHILOSOPHE.

Je n'en ſais pas grand'choſe. Je la crois étendue, ſolide, réſiſtante, gravitante, diviſible, mobile; DIEU peut lui avoir donné mille autres qualités que j'ignore.

L'ENERGUMENE.

Mille autres qualités, traître? je vois où tu veux venir: tu vas me dire que DIEU peut animer la matière, qu'il a donné l'inſtinct aux animaux, qu'il eſt le maître de tout.

LE PHILOSOPHE.

Mais il ſe pourrait bien faire qu'en effet il eût accordé à cette matière bien des propriétés que vous ne ſauriez comprendre.

L'ENERGUMENE.

Que je ne ſaurais comprendre, ſcélérat !

LE PHILOSOPHE.

Oui, ſa puiſſance va plus loin que votre entendement.

L'ENERGUMENE.

Sa puiſſance, ſa puiſſance! vrai diſcours d'athée.

LE PHILOSOPHE.

J'ai pourtant pour moi le témoignage de pluſieurs ſaints pères.

L'ENERGUMENE.

L'ENERGUMENE.

Va, va, ni DIEU, ni eux, ne nous empêcheront de te faire brûler vif; c'eſt un ſupplice dont on punit les parricides et les philoſophes qui ne ſont pas de notre avis.

LE PHILOSOPHE.

Eſt-ce le diable, ou toi qui a inventé cette manière d'argumenter ?

L'ENERGUMENE.

Vilain poſſédé, tu oſes me mettre de niveau avec le diable !

(*Ici l'énergumène donne un grand ſoufflet au philoſophe qui le lui rend avec uſure.*)

LE PHILOSOPHE.

A moi les philoſophes.

L'ENERGUMENE.

A moi la ſainte Hermandad.

(*Ici une demi-douzaine de philoſophes arrivent d'un côté, et on voit accourir de l'autre cent dominicains avec cent familiers de l'inquiſition et cent alguazils. La partie n'eſt pas tenable.*)

SECTION II.

Les ſages à qui on demande ce que c'eſt que l'ame, répondent qu'ils n'en ſavent rien. Si on leur demande ce que c'eſt que la matière, ils font la même réponſe. Il eſt vrai que des

professeurs, et surtout des écoliers, savent parfaitement tout cela; et quand ils ont répété que la matière est étendue et divisible, ils croient avoir tout dit; mais quand ils sont priés de dire ce que c'est que cette chose étendue, ils se trouvent embarrassés. Cela est composé de parties, disent-ils; et ces parties de quoi sont-elles composées? les élémens de ces parties sont-ils divisibles? Alors ou ils sont muets, ou ils parlent beaucoup, ce qui est également suspect. Cet être presque inconnu, qu'on nomme matière, est-il éternel? toute l'antiquité l'a cru. A-t-il par lui-même la force active? plusieurs philosophes l'ont pensé. Ceux qui le nient sont-ils en droit de le nier? Vous ne concevez pas que la matière puisse avoir rien par elle-même. Mais comment pouvez-vous assurer qu'elle n'a pas par elle-même les propriétés qui lui sont nécessaires? Vous ignorez quelle est sa nature, et vous lui refusez des modes qui sont pourtant dans sa nature; car enfin, dès qu'elle est, il faut bien qu'elle soit d'une certaine façon, qu'elle soit figurée; et dès qu'elle est nécessairement figurée, est-il impossible qu'il n'y ait d'autres modes attachés à sa configuration? La matière existe, vous ne la connaissez que par vos sensations. Hélas! de quoi servent toutes les subtilités de l'esprit depuis qu'on

raiſonne? La géométrie nous a appris bien des vérités, la métaphyſique bien peu. Nous peſons la matière, nous la meſurons, nous la décompoſons; et au-delà de ces opérations groſſières, ſi nous voulons faire un pas, nous trouvons dans nous l'impuiſſance, et devant nous un abyme.

Pardonnez de grâce à l'univers entier qui s'eſt trompé en croyant la matière exiſtante par elle-même. Pouvait-il faire autrement? comment imaginer que ce qui eſt ſans ſucceſſion n'a pas toujours été? S'il n'était pas néceſſaire que la matière exiſtât, pourquoi exiſterait-elle? Et s'il fallait qu'elle fût, pourquoi n'aurait-elle pas été toujours? Nul axiome n'a jamais été plus univerſellement reçu que celui-ci: *Rien ne ſe fait de rien*. En effet le contraire eſt incompréhenſible. Le chaos a chez tous les peuples précédé l'arrangement qu'une main divine a fait du monde entier. L'éternité de la matière n'a nui chez aucun peuple au culte de la Divinité. La religion ne fut jamais effarouchée qu'un Dieu éternel fût reconnu comme le maître d'une matière éternelle. Nous ſommes aſſez heureux pour ſavoir aujourd'hui par la foi, que DIEU tira la matière du néant; mais aucune nation n'avait été inſtruite de ce dogme; les Juifs même l'ignorèrent. Le premier verſet de la Genèſe dit

que les Dieux *Eloïm*, non pas *Eloï*, firent le ciel et la terre; il ne dit pas que le ciel et la terre furent créés de rien.

Philon, qui eſt venu dans le ſeul temps où les Juifs aient eu quelque érudition, dit dans ſon chapitre de la création : „ DIEU étant bon „ par ſa nature n'a point porté envie à la ſub- „ ſtance, à la matière, qui par elle-même „ n'avait rien de bon, qui n'a de ſa nature „ qu'inertie, confuſion, déſordre. Il dai- „ gna la rendre bonne de mauvaiſe qu'elle „ était. „

L'idée du chaos débrouillé par un Dieu ſe trouve dans toutes les anciennes théogonies. *Héſiode* répétait ce que penſait l'Orient, quand il diſait dans ſa théogonie : „ Le chaos eſt ce „ qui a exiſté le premier. „ *Ovide* était l'interprète de tout l'empire romain, quand il diſait :

Sic ubi diſpoſitam quiſquis fuit ille deorum
Congeriem ſecuit.

La matière était donc regardée entre les mains de DIEU comme l'argile ſous la roue du potier, s'il eſt permis de ſe ſervir de ces faibles images pour en exprimer la divine puiſſance.

La matière étant éternelle devait avoir des

propriétés éternelles, comme la configuration, la force d'inertie, le mouvement et la divisibilité. Mais cette divisibilité n'est que la suite du mouvement; car sans mouvement rien ne se divise, ne se sépare, ni ne s'arrange. On regardait donc le mouvement comme essentiel à la matière. Le chaos avait été un mouvement confus, et l'arrangement de l'univers un mouvement régulier, imprimé à tous les corps par le maître du monde. Mais comment la matière aurait-elle le mouvement par elle-même? comme elle a, selon tous les anciens, l'étendue et l'impénétrabilité.

Mais on ne la peut concevoir sans étendue, et on peut la concevoir sans mouvement. A cela on répondait: Il est impossible que la matière ne soit pas perméable; or étant perméable, il faut bien que quelque chose passe continuellement dans ses pores; à quoi bon des passages si rien n'y passe?

De réplique en réplique on ne finirait jamais; le systême de la matière éternelle a de très-grandes difficultés comme tous les systêmes. Celui de la matière formée de rien n'est pas moins incompréhensible. Il faut l'admettre, et ne pas se flatter d'en rendre raison; la philosophie ne rend point raison de tout. Que de choses incompréhensibles n'est-on pas obligé d'admettre même en géométrie!

Conçoit-on deux lignes qui s'approcheront toujours, et qui ne se rencontreront jamais ?

Les géomètres à la vérité nous diront : Les propriétés des asymptotes vous sont démontrées ; vous ne pouvez vous empêcher de les admettre ; mais la création ne l'est pas ? pourquoi l'admettez-vous ? Quelle difficulté trouvez-vous à croire, comme toute l'antiquité, la matière éternelle ? D'un autre côté le théologien vous pressera et vous dira : Si vous croyez la matière éternelle, vous reconnaissez donc deux principes, DIEU et la matière, vous tombez dans l'erreur de *Zoroastre*, de *Manès*.

On ne répondra rien aux géomètres, parce que ces gens-là ne connaissent que leurs lignes, leurs surfaces et leurs solides ; mais on pourra dire au théologien ; En quoi suis-je manichéen ? Voilà des pierres qu'un architecte n'a point faites ; il en a élevé un bâtiment immense ; je n'admets point deux architectes ; les pierres brutes ont obéi au pouvoir et au génie.

Heureusement quelque systême qu'on embrasse, aucun ne nuit à la morale ; car qu'importe que la matière soit faite ou arrangée ? DIEU est également notre maître absolu. Nous devons être également vertueux sur un chaos débrouillé, ou sur un chaos créé de rien ; presque aucune de ces questions métaphysiques n'influe sur la conduite de la vie : il

en eſt des diſputes comme des vains diſcours qu'on tient à table ; chacun oublie après dîner ce qu'il a dit, et va où ſon intérêt et ſon goût l'appellent.

MECHANT.

On nous crie que la nature humaine eſt eſſentiellement perverſe, que l'homme eſt né enfant du diable et méchant. Rien n'eſt plus mal aviſé ; car, mon ami, toi qui me prêches que tout le monde eſt né pervers, tu m'avertis donc que tu es né tel, qu'il faut que je me défie de toi comme d'un renard ou d'un crocodile. Oh point ! me dis-tu, je ſuis régénéré ; je ne ſuis ni hérétique ni infidelle, on peut ſe fier à moi. Mais le reſte du genre-humain qui eſt ou hérétique, ou ce que tu appelles infidelle, ne ſera donc qu'un aſſemblage de monſtres ; et toutes les fois que tu parleras à un luthérien, ou à un turc, tu dois être sûr qu'ils te voleront et qu'ils t'aſſaſſineront, car ils ſont enfans du diable ; ils ſont nés méchans ; l'un n'eſt point régénéré, et l'autre eſt dégénéré. Il ſerait bien plus raiſonnable, bien plus beau de dire aux hommes : *Vous êtes tous nés bons, voyez combien il ſerait affreux de corrompre la pureté de votre être.* Il eût fallu en

user avec le genre-humain comme on en use avec tous les hommes en particulier. Un chanoine mène-t-il une vie scandaleuse? on lui dit : Est-il possible que vous déshonoriez la dignité de chanoine? On fait souvenir un homme de robe qu'il a l'honneur d'être conseiller du roi, et qu'il doit l'exemple. On dit à un soldat pour l'encourager : Songe que tu es du régiment de Champagne. On devrait dire à chaque individu : Souviens-toi de ta dignité d'homme.

Et en effet, malgré qu'on en ait, on en revient toujours là : car, que veut dire ce mot si fréquemment employé chez toutes les nations, *rentrez en vous-même?* si vous étiez né enfant du diable, si votre origine était criminelle, si votre sang était formé d'une liqueur infernale, ce mot, *rentrez en vous-même*, signifierait, consultez, suivez votre nature diabolique, soyez imposteur, voleur, assassin, c'est la loi de votre père.

L'homme n'est point né méchant, il le devient, comme il devient malade. Des médecins se présentent et lui disent : vous êtes né malade; il est bien sûr que ces médecins, quelque chose qu'ils disent et qu'ils fassent, ne le guériront pas si sa maladie est inhérente à sa nature; et ces raisonneurs sont très-malades eux-mêmes.

Aſſemblez tous les enfans de l'univers, vous ne verrez en eux que l'innocence, la douceur et la crainte; s'ils étaient nés méchans, malfeſans, cruels, ils en montreraient quelque ſigne, comme les petits ſerpens cherchent à mordre, et les petits tigres à déchirer. Mais la nature n'ayant pas donné à l'homme plus d'armes offenſives qu'aux pigeons et aux lapins, elle ne leur a pu donner un inſtinct qui les porte à détruire.

L'homme n'eſt donc pas né mauvais : pourquoi pluſieurs ſont-ils donc infectés de cette peſte de la méchanceté? c'eſt que ceux qui ſont à leur tête étant pris de la maladie, la communiquent au reſte des hommes, comme une femme attaquée du mal que *Chriſtophe Colomb* rapporta d'Amérique, répand ce venin d'un bout de l'Europe à l'autre. Le premier ambitieux a corrompu la terre.

Vous m'allez dire que ce premier monſtre a déployé le germe d'orgueil, de rapine, de fraude, de cruauté qui eſt dans tous les hommes. J'avoue qu'en général la plupart de nos frères peuvent acquérir ces qualités : mais tout le monde a-t-il la fièvre putride, la pierre et la gravelle, parce que tout le monde y eſt expoſé.

Il y a des nations entières qui ne ſont point méchantes; les Philadelphiens, les Banians,

n'ont jamais tué perſonne. Les Chinois, les peuples du Tunquin, de Lao, de Siam, du Japon même, depuis plus de cent ans, ne connaiſſent point la guerre. A peine voit-on en dix ans un de ces grands crimes qui étonnent la nature humaine, dans les villes de Rome, de Veniſe, de Paris, de Londres, d'Amſterdam, villes où pourtant la cupidité, mère de tous les crimes, eſt extrême.

Si les hommes étaient eſſentiellement méchans, s'ils naiſſaient tous ſoumis à un être auſſi malfeſant que malheureux, qui pour ſe venger de ſon ſupplice leur inſpirerait toutes ſes fureurs, on verrait, tous les matins, les maris aſſaſſinés par leurs femmes, et les pères par leurs enfans, comme on voit à l'aube du jour des poules étranglées par une fouine qui eſt venue ſucer leur ſang.

S'il y a un milliar d'hommes ſur la terre, c'eſt beaucoup; cela donne environ cinq cents millions de femmes qui couſent, qui filent, qui nourriſſent leurs petits, qui tiennent la maiſon ou la cabane propre, et qui médiſent un peu de leurs voiſines. Je ne vois pas quel grand mal ces pauvres innocentes font ſur la terre. Sur ce nombre d'habitans du globe, il y a deux cents millions d'enfans au moins, qui certainement ne tuent ni ne pillent, et environ autant de vieillards ou de malades

qui n'en ont pas le pouvoir. Reftera tout au plus cent millions de jeunes gens robuftes et capables du crime. De ces cent millions il y en a quatre-vingt-dix continuellement occupés à forcer la terre par un travail prodigieux à leur fournir la nourriture et le vêtement ; ceux-là n'ont guère le temps de mal faire.

Dans les dix millions reftans feront compris les gens oififs et de bonne compagnie, qui veulent jouir doucement, les hommes à talens occupés de leurs profeffions, les magiftrats, les prêtres, vifiblement intéreffés à mener une vie pure, au moins en apparence. Il ne reftera donc de vrais méchans que quelques politiques, foit féculiers, foit réguliers, qui veulent toujours troubler le monde, et quelques milliers de vagabonds qui louent leurs fervices à ces politiques. Or il n'y a jamais à la fois un million de ces bêtes féroces employé ; et dans ce nombre je compte les voleurs de grands chemins. Vous avez donc, tout au plus fur la terre, dans les temps les plus orageux, un homme fur mille, qu'on peut appeler méchant, encore ne l'eft-il pas toujours.

Il y a donc infiniment moins de mal fur la terre qu'on ne dit et qu'on ne croit. Il y en a encore trop, fans doute ; on voit des malheurs et des crimes horribles : mais le

plaisir de se plaindre et d'exagérer est si grand, qu'à la moindre égratignure vous criez que la terre regorge de sang. Avez-vous été trompé? tous les hommes sont des parjures. Un esprit mélancolique qui a souffert une injustice voit l'univers couvert de damnés, comme un jeune voluptueux soupant avec sa dame, au sortir de l'opéra, n'imagine pas qu'il y ait des infortunés.

MEDECINS.

Il est vrai que régime vaut mieux que médecine. Il est vrai que très-long-temps sur cent médecins il y a eu quatre-vingt-dix-huit charlatans. Il est vrai que *Molière* a eu raison de se moquer d'eux. Il est vrai que rien n'est plus ridicule que de voir ce nombre infini de femmelettes et d'hommes non moins femmes qu'elles, quand ils ont trop mangé, trop bu, trop joui, trop veillé, appeler auprès d'eux pour un mal de tête un médecin, l'invoquer comme un dieu, lui demander le miracle de faire subsister ensemble l'intempérance et la santé, et donner un écu à ce dieu qui rit de leur faiblesse.

Il n'est pas moins vrai qu'un bon médecin

nous peut ſauver la vie (*a*) en cent occaſions, et nous rendre l'uſage de nos membres. Un homme tombe en apoplexie, ce ne ſera ni un capitaine d'infanterie, ni un conſeiller de la cour des aides qui le guérira. Des cataractes ſe forment dans mes yeux, ma voiſine ne me les lèvera pas. Je ne diſtingue point ici le médecin du chirurgien, ces deux profeſſions ont été long-temps inſéparables.

Des hommes qui s'occuperaient de rendre la ſanté à d'autres hommes par les ſeuls principes d'humanité et de bienfeſance, feraient fort au-deſſus de tous les grands de la terre; ils tiendraient de la Divinité. Conſerver et réparer eſt preſque auſſi beau que faire.

Le peuple romain ſe paſſa plus de cinq cents ans de médecins. Ce peuple alors n'était occupé qu'à tuer, et ne feſait nul cas de l'art de conſerver la vie. Comment donc en uſait-on à Rome quand on avait la fièvre putride, une

(*a*) Ce n'eſt pas que nos jours ne ſoient comptés. Il eſt bien sûr que tout arrive par une néceſſité invincible, ſans quoi tout irait au haſard, ce qui eſt abſurde. Nul homme ne peut augmenter ni le nombre de ſes cheveux, ni le nombre de ſes jours; ni un médecin, ni un ange, ne peuvent ajouter une minute aux minutes que l'ordre éternel des choſes nous deſtine irrévocablement; mais celui qui eſt deſtiné à être frappé dans un certain temps d'une apoplexie, eſt deſtiné auſſi à trouver un médecin ſage, qui le ſaigne, qui le purge, et qui le fait vivre juſqu'au moment fatal. La deſtinée nous donne la vérole et le mercure, la fièvre et le quinquina.

fiſtule à l'anus, un bubonocèle, une fluxion de poitrine? On mourait.

Le petit nombre de médecins grecs qui s'introduiſit à Rome, n'était compoſé que d'eſclaves. Un médecin devint enfin chez les grands ſeigneurs romains un objet de luxe comme un cuiſinier. Tout homme riche eut chez lui des parfumeurs, des baigneurs, des gitons et des médecins. Le célèbre *Muſa*, médecin d'*Auguſte*, était eſclave; il fut affranchi et fait chevalier romain; et alors les médecins devinrent des perſonnages conſidérables.

Quand le chriſtianiſme fut ſi bien établi, et que nous fûmes aſſez heureux pour avoir des moines, il leur fut expreſſément défendu par pluſieurs conciles d'exercer la médecine. C'était préciſément le contraire qu'il eût fallu faire, ſi on avait voulu être utile au genre-humain.

Quel bien pour les hommes d'obliger ces moines d'étudier la médecine, et de guérir nos maux pour l'amour de DIEU? n'ayant rien à gagner que le ciel, ils n'euſſent jamais été charlatans. Ils ſe feraient éclairés mutuellement ſur nos maladies et ſur les remèdes. C'était la plus belle des vocations, et ce fut la ſeule qu'on n'eut point. On objectera qu'ils euſſent pu empoiſonner les impies; mais cela même eût été avantageux à l'Egliſe. *Luther*

n'eût peut-être jamais enlevé la moitié de l'Europe catholique à notre ſaint père le pape : car à la première fièvre continue qu'aurait eue l'auguſtin *Luther*, un dominicain aurait pu lui donner des pilules. Vous me direz qu'il ne les aurait pas priſes ; mais enfin, avec un peu d'adreſſe, on aurait pu les lui faire prendre. Continuons.

Il ſe trouva enfin vers l'an 1517 un citoyen nommé *Jean*, animé d'un zèle charitable ; ce n'eſt pas *Jean Calvin* que je veux dire, c'eſt *Jean* ſurnommé *de Dieu*, qui inſtitua les frères de la charité. Ce ſont avec les religieux de la rédemption des captifs les ſeuls moines utiles. Auſſi ils ne ſont pas comptés parmi les ordres. Les dominicains, franciſcains, bernardins, prémontrés, bénédictins, ne reconnaiſſent pas les frères de la charité. On ne parle pas ſeulement d'eux dans la continuation de l'Hiſtoire eccléſiaſtique de *Fleury*. Pourquoi ? c'eſt qu'ils ont fait des cures, et qu'ils n'ont point fait de miracles. Ils ont ſervi, et ils n'ont point cabalé. Ils ont guéri de pauvres femmes, et ils ne les ont ni dirigées, ni ſéduites. Enfin, leur inſtitut étant la charité, il était juſte qu'ils fuſſent mépriſés par les autres moines.

La médecine ayant donc été une profeſſion mercenaire dans le monde, comme l'eſt en quelques endroits celle de rendre la juſtice,

elle a été ſujette à d'étranges abus. Mais eſt-il rien de plus eſtimable au monde qu'un médecin qui, ayant dans ſa jeuneſſe étudié la nature, connu les reſſorts du corps humain, les maux qui le tourmentent, les remèdes qui peuvent le ſoulager, exerce ſon art en s'en défiant, ſoigne également les pauvres et les riches, ne reçoit d'honoraires qu'à regret, et emploie ces honoraires à ſecourir l'indigent? Un tel homme n'eſt-il pas un peu ſupérieur au général des capucins, quelque reſpectable que ſoit ce général? (*)

MESSE.

La meſſe dans le langage ordinaire eſt la plus grande et la plus auguſte des cérémonies de l'Egliſe. On lui donne des ſurnoms différens, ſelon les rites uſités dans les diverſes contrées où elle eſt célébrée, tels que la meſſe moſarabe ou gothique, la meſſe grecque, la meſſe latine. *Durandus* et *Eckius* appellent *sèche* la meſſe où il ne ſe fait point de conſécration, comme celle qu'on fait dire en particulier aux aſpirans à la prêtriſe; et le cardinal *Bona* (*a*) rapporte, ſur la foi de *Guillaume de Nangis*, que St *Louis*, dans ſon voyage d'outremer,

(*) Voyez MALADIE.

(*a*) Liv. I, chap. XV ſur la liturgie.

la

la fesait dire ainsi pour ne pas risquer que l'agitation du vaisseau fît répandre le vin consacré. Il cite aussi *Génébrard* qui dit avoir assisté, à Turin en 1587, à une pareille messe célébrée dans une église, mais après dîner et fort tard, pour les funérailles d'une personne noble.

Pierre le chantre parle aussi de la messe à deux, à trois, et même à quatre faces, dans laquelle le prêtre célébrait la messe du jour ou de la fête jusqu'à l'offertoire, puis il en recommençait une seconde, une troisième, et quelquefois une quatrième, jusqu'au même endroit; ensuite il disait autant de secrètes qu'il avait commencé de messes, mais pour toutes il ne récitait qu'une fois le canon, et à la fin il ajoutait autant de collectes qu'il avait réuni de messes. (*b*)

Ce ne fut que vers la fin du quatrième siècle que le mot de messe commença à signifier la célébration de l'eucharistie. Le savant *Beatus Rhenanus*, dans ses notes sur *Tertullien* (*c*), observe que St *Ambroise* consacra cette expression du peuple prise de ce qu'on mettait dehors les catéchumènes après la lecture de l'évangile.

(*b*) *Bingham*, origin. eccléf. tome VI, liv. XV, chap. IV, art. V.

(*c*) Liv. IV, contre *Marcion*.

On trouve dans les Constitutions apostoliques (*d*) une liturgie sous le nom de saint *Jacques*, par laquelle il paraît qu'au lieu d'invoquer les saints au canon de la messe, la primitive Eglise priait pour eux. Nous vous offrons encore, Seigneur, disait le célébrant, ce pain et ce calice pour tous les saints qui vous ont été agréables depuis le commencement des siècles, pour les patriarches, les prophètes, les justes, les apôtres, les martyrs, les confesseurs, les évêques, les prêtres, les diacres, les sous-diacres, les lecteurs, les chantres, les vierges, les veuves, les laïques, et tous ceux dont les noms vous sont connus. Mais S[t] *Cyrille* de Jérusalem, qui vivait dans le quatrième siècle, y substitue cette explication : Après cela, dit-il (*e*), nous fesons commémoration de ceux qui sont morts avant nous, et premièrement des patriarches, des apôtres, des martyrs ; afin que DIEU reçoive nos prières par leur intercession. Cela prouve, comme nous le dirons à l'article *Reliques*, que le culte des saints commençait alors à s'introduire dans l'Eglise.

Noël Alexandre (*f*) cite des actes de S[t] *André*, où l'on fait dire à cet apôtre : J'immole tous les jours sur l'autel du seul vrai Dieu, non les

(*d*) L. VIII, ch. XII.

(*e*) Cinquième catéchèse.

(*f*) Siècle 1, page 109.

chairs des taureaux, ni le ſang des boucs, mais l'agneau immaculé, qui demeure toujours entier et vivant après qu'il eſt ſacrifié, et que tout le peuple fidelle en a mangé la chair: mais ce ſavant dominicain avoue que cette pièce n'eſt connue que depuis le huitième ſiècle. Le premier qui l'ait citée eſt *Etherius* évêque d'Oſma en Eſpagne, qui écrivit contre *Elipand* en 788.

Abdias (*g*) rapporte que S[t] *Jean*, averti par le Seigneur de la fin de ſa courſe, ſe prépara à la mort et recommanda ſon égliſe à DIEU. Puis ayant pris du pain qu'il ſe fit apporter, il leva les yeux au ciel, le bénit, le rompit, et le diſtribua à tous ceux qui étaient préſens, en leur diſant: Que mon partage ſoit le vôtre, et que le vôtre ſoit le mien. Cette manière de célébrer l'euchariſtie, qui veut dire action de grâces, eſt plus conforme à l'inſtitution de cette cérémonie.

En effet S[t] *Luc* (*h*) nous apprend que JESUS après avoir diſtribué du pain et du vin à ſes apôtres qui ſoupaient avec lui, leur dit: Faites ceci en mémoire de moi. S[t] *Matthieu* (*i*) et S[t] *Marc* (*k*) diſent de plus que JESUS chanta

(*g*) Hiſt. apoſtol. liv. V, articl. XXII et XXIII.
(*h*) Chap. XXII, v. 19.
(*i*) Chap. XXVI, v. 30.
(*k*) Chap. XIV, v. 26.

une hymne. St *Jean* qui ne parle dans son évangile ni de la distribution du pain et du vin, ni de l'hymne, s'étend fort au long sur ce dernier article dans ses actes, dont voici le texte cité par le second concile de Nicée: (*l*)

Avant que le Seigneur fût pris par les Juifs, dit cet apôtre bien-aimé de JESUS, il nous assembla tous, et nous dit: Chantons une hymne à l'honneur du père, après quoi nous exécuterons le dessein que nous avons formé. Il nous ordonna donc de faire un cercle, et de nous tenir tous par la main; puis s'étant mis au milieu du cercle, il nous dit: Amen, suivez-moi. Alors il commença le cantique, et dit: Gloire vous soit donnée, ô père! Nous répondîmes tous: Amen. JESUS continuant à dire: Gloire au verbe, &c. gloire à l'esprit, &c. gloire à la grâce; les apôtres répondaient toujours: Amen.

Après quelques autres doxologies, JESUS dit: Je veux être sauvé, et je veux sauver: Amen. Je veux être délié, et je veux délier: Amen. Je veux être blessé, et je veux blesser: Amen. Je veux naître, et je veux engendrer: Amen. Je veux manger, et je veux être consumé Amen. Je veux être écouté, et je veux écouter: Amen. Je veux être compris de l'esprit, étant tout esprit, tout intelligence:

(*l*) Col. 358.

Amen. Je veux être lavé, et je veux laver : Amen. La grâce mène la danſe, je veux jouer de la flûte, danſez tous : Amen. Je veux chanter des airs lugubres, lamentez-vous tous : Amen.

St *Auguſtin*, qui commente une partie de cette hymne dans ſon épître (*m*) à *Cérétius*, rapporte de plus ce qui ſuit : Je veux parer, et être paré. Je ſuis une lampe pour ceux qui me voient, et qui me connaiſſent. Je ſuis la porte pour tous ceux qui veulent y frapper. Vous qui voyez ce que je fais, gardez-vous bien d'en parler.

Cette danſe de JESUS et des apôtres eſt viſiblement imitée de celle des thérapeutes d'Egypte, leſquels après le ſouper danſaient dans leurs aſſemblées, d'abord partagés en deux chœurs, puis réunis les hommes et les femmes enſemble, après avoir, comme en la fête de *Bacchus*, avalé force vin céleſte, comme dit *Philon*. (*n*)

On ſait d'ailleurs que, ſuivant la tradition des Juifs, après leur ſortie d'Egypte et le paſſage de la mer Rouge, d'où la ſolennité de pâque prit ſon nom (*o*), *Moïſe* et ſa ſœur raſſemblèrent deux chœurs de muſique, l'un

(*m*) Epît. 237.

(*n*) Traité de la vie contemplative.

(*o*) Exode, chap. XV; et *Philon*, Vie de *Moïſe*, liv. I.

composé d'hommes, l'autre de femmes, qui chantèrent en dansant un cantique d'actions de grâces. Ces instrumens rassemblés sur le champ, ces chœurs arrangés avec tant de promptitude, la facilité avec laquelle les chants et la danse furent exécutés, supposent une habitude de ces deux exercices fort antérieure au moment de l'exécution.

Cet usage se perpétua dans la suite chez les Juifs (*p*). Les filles de Silo dansaient, selon la coutume, à la fête solennelle du Seigneur quand les jeunes gens de la tribu de Benjamin, à qui on les avait refusées pour épouses, les enlevèrent par le conseil des vieillards d'Israël. Encore aujourd'hui dans la Palestine les femmes assemblées auprès des tombeaux de leurs proches, dansent d'une manière lugubre, et poussent des cris lamentables. (*q*)

On sait aussi que les premiers chrétiens fesaient entre eux des agapes ou repas de charité en mémoire de la dernière cène que JESUS célébra avec ses apôtres; les païens en prirent même occasion de leur faire les reproches les plus odieux: alors, pour en bannir toute ombre de licence, les pasteurs défendirent que le baiser de paix, par où finissait cette cérémonie, se donnât entre les

(*p*) Les Juges, chap. XXI, v. 21.

(*q*) Voyage de le Brun.

perſonnes de ſexe différent (*r*). Mais divers autres abus dont ſe plaignait déjà S[t] *Paul* (*s*), et que le concile de Gangres, l'an 324, entreprit en vain de réformer, firent enfin abolir les agapes l'an 397, par le troiſième concile de Carthage dont le canon quarante-unième ordonna de célébrer les ſaints myſtères à jeun.

On ne doutera point que la danſe n'accompagnât ces feſtins, ſi l'on fait attention que, ſuivant *Scaliger*, les évêques ne furent nommés *præſules* dans l'Egliſe latine, *à præſiliendo*, que parce qu'ils commençaient la danſe. Le picpus *Héliot*, dans ſon hiſtoire des ordres monaſtiques, dit auſſi que pendant les perſécutions qui troublaient la paix des premiers chrétiens il ſe forma des congrégations d'hommes et de femmes, qui, à l'exemple des thérapeutes, ſe retirèrent dans les déſerts ; là ils ſe raſſemblaient dans les hameaux les dimanches et les fêtes, et ils y danſaient pieuſement en chantant les prières de l'Egliſe.

En Portugal, en Eſpagne, dans le Rouſſillon, l'on exécute encore aujourd'hui des danſes ſolennelles en l'honneur des myſtères du chriſtianiſme. Toutes les veilles des fêtes de la

(*r*) *Thomaſſin*, diſcip. de l'Egliſe, part. III, ch. XLVII, n. 1.

(*s*) Corinth. chap. XI.

Vierge, les jeunes filles s'aſſemblent devant la porte des égliſes qui lui ſont dédiées, et paſſent la nuit à danſer en rond, et à chanter des hymnes et des cantiques en ſon honneur. Le cardinal *Ximenès* rétablit de ſon temps dans la cathédrale de Tolède l'ancien uſage des meſſes moſarabes, pendant leſquelles on danſe dans le chœur et dans la nef avec autant d'ordre que de dévotion. En France même on voyait encore vers le milieu du dernier ſiècle les prêtres et tout le peuple de Limoges danſer en rond dans la collégiale en chantant : *Sant Marcian, pregas per nous, et nous epingaren per bous ;* c'eſt-à-dire, S[t] *Martial*, priez pour nous, et nous danſerons pour vous.

Enfin le jéſuite *Meneſtrier*, dans la préface de ſon Traité des ballets, publié en 1682, dit qu'il avait vu encore les chanoines de quelques égliſes, qui le jour de pâques prenaient par la main les enfans de chœur, et danſaient dans le chœur en chantant des hymnes de réjouiſſance. Ce que nous avons dit à l'article *Kalendes* des danſes extravagantes de la fête des fous, nous découvre une partie des abus qui ont fait retrancher la danſe des cérémonies de la meſſe, leſquelles plus elles ont de gravité, plus elles ſont propres à en impoſer aux ſimples.

MESSIE.

AVERTISSEMENT.

Cet article est de M. Polier de Bottens d'une ancienne famille de France, établie depuis deux cents ans en Suisse. Il est premier pasteur de Lausane. Sa science est égale à sa piété. Il composa cet article pour le grand Dictionnaire encyclopédique, dans lequel il fut inséré. On en supprima seulement quelques endroits, dont les examinateurs crurent que des catholiques moins savans et moins pieux que l'auteur pourraient abuser. Il fut reçu avec l'applaudissement de tous les sages.

On l'imprima en même temps dans un autre petit dictionnaire, et on l'attribua en France à un homme qu'on n'était pas fâché d'inquiéter. On supposa que l'article était impie, parce qu'on le supposait d'un laïque; et on se déchaîna contre l'ouvrage et contre l'auteur prétendu. L'homme accusé se contenta de rire de cette méprise. Il voyait avec compassion sous ses yeux cet exemple des erreurs et des injustices que les hommes commettent tous les jours dans leurs jugemens; car il avait le manuscrit du sage et savant prêtre, écrit tout entier de sa main. Il le possède encore. Il sera montré à qui voudra l'examiner. On y verra

jusqu'aux ratures faites alors par ce laïque même, pour prévenir les interprétations malignes.

Nous réimprimons donc aujourd'hui cet article dans toute l'intégrité de l'original. Nous en avons retranché pour ne pas répéter ce que nous avons imprimé ailleurs ; mais nous n'avons pas ajouté un seul mot.

Le bon de toute cette affaire, c'est qu'un confrère de l'auteur respectable écrivit les choses du monde les plus ridicules contre cet article de son confrère, croyant écrire contre un ennemi commun. Cela ressemble à des combats de nuit, dans lesquels on se bat contre ses camarades.

Il est arrivé mille fois que des controversistes ont condamné des passages de Saint-Augustin, de Saint-Jérôme, ne sachant pas qu'ils fussent de ces pères. Ils anathématiseraient une partie du nouveau Testament s'ils n'avaient pas ouï dire de qui est ce livre. C'est ainsi qu'on juge trop souvent.

MESSIE, *Messias*, ce terme vient de l'hébreu ; il est synonyme au mot grec *Christ*. L'un et l'autre sont des termes consacrés dans la religion, et qui ne se donnent plus aujourd'hui qu'à l'oint par excellence, ce souverain libérateur que l'ancien peuple juif attendait, après la venue duquel il soupire encore, et que les chrétiens trouvent dans la personne de JESUS fils de *Marie*, qu'ils regardent comme

l'oint du Seigneur, le meſſie promis à l'humanité: les Grecs emploient auſſi le mot d'*Elcimmeros*, qui ſignifie la même choſe que *Chriſtos*.

Nous voyons dans l'ancien Teſtament que le mot de *Meſſie*, loin d'être particulier au libérateur après la venue duquel le peuple d'Iſraël ſoupirait, ne l'était pas ſeulement aux vrais et fidelles ſerviteurs de DIEU, mais que ce nom fut ſouvent donné aux rois et aux princes idolâtres, qui étaient dans la main de l'Eternel les miniſtres de ſes vengeances, ou des inſtrumens pour l'exécution des conſeils de ſa ſageſſe. C'eſt ainſi que l'auteur de l'Eccléſiaſtique dit d'*Eliſée* (*a*), *qui ungis reges ad pœnitentiam*, ou comme l'ont rendu les Septante, *ad vindictam. Vous oignez les rois pour exercer la vengeance du Seigneur.* C'eſt pourquoi il envoya un prophète pour oindre *Jéhu* roi d'Iſraël. Il annonça l'onction ſacrée à *Hazaël* roi de Damas et de Syrie (*b*), ces deux princes étant les *Meſſies* du Très-haut pour venger les crimes et les abominations de la maiſon d'*Achab*.

Mais au XLV[e] d'*Iſaïe*, v. 1, le nom de *Meſſie* eſt expreſſément donné à *Cyrus*. *Ainſi a dit l'Eternel à Cyrus ſon oint, ſon meſſie, duquel*

(*a*) Eccléſiaſt. chap. XLVIII, v. 8.

(*b*) IV, des Rois, chap. VIII, v. 12, 13 et 14.

j'ai pris la main droite afin que je terrasse les nations devant lui, &c.

Ezéchiel, au XXVIIIe de ses Révélations, v. 14, donne le nom de *Messie* au roi de Tyr, qu'il appelle aussi *chérubin*, et parle de lui et de sa gloire dans des termes pleins d'une emphase dont on sent mieux les beautés qu'on ne peut en saisir le sens. „ Fils de „ l'homme, dit l'Eternel au prophète, pro- „ nonce à haute voix une complainte sur le „ roi de Tyr, et lui dis : Ainsi a dit le Sei- „ gneur, l'Eternel, tu étais le sceau de la „ ressemblance de DIEU, plein de sagesse, et „ parfait en beautés; tu as été le jardin d'Eden „ du Seigneur (ou suivant d'autres versions), „ tu étais toutes les délices du Seigneur; ta „ couverture était de pierres précieuses de „ toutes sortes, de sardoine, de topaze, de „ jaspe, de chrysolite, d'onyx, de beril, de „ saphir, d'escarboucle, d'émeraude et d'or. „ Ce que savaient faire tes tambours et tes „ flûtes a été chez toi; ils ont été tout prêts „ au jour que tu fus créé; tu as été un ché- „ rubin, un messie pour servir de protection, „ je t'avais établi; tu as été dans la sainte „ montagne de DIEU; tu as marché entre les „ pierres flamboyantes, tu as été parfait en „ tes voies, dès le jour que tu fus créé, „ jusqu'à ce que la perversité a été trouvée en „ toi. „

Au reste, le nom de *Messiah*, en grec *Christ*, se donnait aux rois, aux prophètes et aux grands-prêtres des Hébreux. Nous lisons dans le Ier liv. des Rois, chap. XII, verset 5 : *Le Seigneur et son Messie sont témoins*, c'est-à-dire, *le Seigneur et le roi qu'il a établi*. Et ailleurs : *Ne touchez point mes oints, et ne faites aucun mal à mes prophètes. David*, animé de l'esprit de DIEU, donne dans plus d'un endroit à *Saül* son beau-père qui le persécutait, et qu'il n'avait pas sujet d'aimer ; il donne, dis-je, à ce roi réprouvé, et de dessus lequel l'esprit de l'Eternel s'était retiré, le nom et la qualité d'oint, de messie du Seigneur. DIEU *me garde*, dit-il fréquemment, *de porter ma main sur l'oint du Seigneur, sur le messie de* DIEU !

Si le beau nom de messie, d'oint de l'Eternel, a été donné à des rois idolâtres, à des princes cruels et tyrans, il a été très-employé dans nos anciens oracles pour désigner véritablement l'oint du Seigneur, ce Messie par excellence, objet du désir et de l'attente de tous les fidelles d'Israël. Ainsi *Anne* mère de *Samuel* conclut son cantique par ces paroles remarquables, et qui ne peuvent s'appliquer à aucun roi (*c*), puisqu'on sait que pour lors les Hébreux n'en avaient point. *Le Seigneur jugera les extrémités de la terre, il donnera*

(*c*) I. Rois, chap. II. v. 10.

l'empire à son roi, il relèvera la corne de son Christ, de son Messie. On trouve ce même mot dans les oracles suivans : Psaume II, verset 2. Psaume XLIV, verset 8. *Jérémie*, lament. IV, verset 20. *Daniel* IX, verset 16. *Habacuc* III, verset 13.

Que si l'on rapproche tous ces divers oracles, et en général tous ceux qu'on applique pour l'ordinaire au Messie, il en résulte des contrastes en quelque sorte inconciliables, et qui justifient jusqu'à un certain point l'obstination du peuple à qui ces oracles furent donnés.

Comment en effet concevoir, avant que l'événement l'eût si bien justifié dans la personne de JESUS fils de *Marie*, comment concevoir, dis-je, une intelligence en quelque sorte divine et humaine tout ensemble, un être grand et abaissé, qui triomphe du diable, et que cet esprit infernal, ce prince des puissances de l'air, tente, emporte et fait voyager malgré lui, maître et serviteur, roi et sujet, sacrificateur et victime tout ensemble, mortel et vainqueur de la mort, riche et pauvre, conquérant glorieux dont le règne éternel n'aura point de fin, qui doit soumettre toute la nature par ses prodiges, et cependant qui sera un homme de douleur, privé des commodités, souvent même de l'absolument

nécessaire dans cette vie dont il se dit le roi, et qu'il vient comblé de gloire et d'honneurs, terminant une vie innocente, malheureuse, sans cesse contredite et traversée, par un supplice également honteux et cruel, trouvant même dans cette humiliation, cet abaissement extraordinaire, la source d'une élévation unique qui le conduit au plus haut point de gloire, de puissance et de félicité, c'est-à-dire au rang de la première des créatures?

Tous les chrétiens s'accordent à trouver ces caractères, en apparence si incompatibles, dans la personne de JESUS de Nazareth qu'ils appellent le *Christ*; ses sectateurs lui donnaient ce titre par excellence, non qu'il eût été oint d'une manière sensible et matérielle, comme l'ont été anciennement quelques rois, quelques prophètes et quelques sacrificateurs, mais parce que l'esprit divin l'avait désigné pour ces grands offices, et qu'il avait reçu l'onction spirituelle nécessaire pour cela.

(*A*) Nous en étions là sur un article aussi important, lorsqu'un prédicateur hollandais, plus célèbre par cette découverte que par les médiocres productions d'un génie d'ailleurs faible et peu instruit, nous a fait voir que

(*A*) On supprima dans les dictionnaires (depuis *A* jusqu'à *B*) tout ce paragraphe concernant le prédicateur hollandais, parce qu'on le crut hors d'œuvre.

notre Seigneur JESUS était le Christ, le Messie de DIEU, ayant été oint dans les trois plus grandes époques de sa vie, pour être notre roi, notre prophète et notre sacrificateur.

Lors de son baptême, la voix du souverain maître de la nature le déclare son fils, son unique, son bien-aimé, et par-là même son représentant.

Sur le Thabor, transfiguré, associé à *Moïse* et à *Elie*, cette même voix surnaturelle l'annonce à l'humanité comme le fils de celui qui aime et envoie les prophètes, et qui doit être écouté par préférence.

Dans Gethsemani, un ange descend du ciel pour le soutenir dans les angoisses extrêmes où le réduit l'approche de son supplice; il le fortifie contre les frayeurs cruelles d'une mort qu'il ne peut éviter, et le met en état d'être un sacrificateur d'autant plus excellent qu'il est lui-même la victime innocente et pure qu'il va offrir.

Le judicieux prédicateur hollandais, disciple de l'illustre *Coccejus*, trouve l'huile sacramentale de ces diverses onctions célestes, dans les signes visibles que la puissance de DIEU fit paraître sur son oint, dans son baptême *l'ombre de la colombe*, qui représentait le Saint-Esprit qui descendit sur lui; au Thabor *la nue miraculeuse* qui le couvrit; en Gethsemani, *la sueur*

de grumeaux de ſang dont tout ſon corps fut couvert.

Après cela, il faut pouſſer l'incrédulité à ſon comble pour ne pas reconnaître à ces traits l'oint du Seigneur par excellence, le Meſſie promis; et l'on ne pourrait ſans doute aſſez déplorer l'aveuglement inconcevable du peuple juif, s'il ne fût entré dans le plan de l'infinie ſageſſe de DIEU, et n'eût été, dans ſes vues toutes miſéricordieuſes, eſſentiel à l'accompliſſement de ſon œuvre, et au ſalut de l'humanité. *B*)

Mais auſſi il faut convenir que dans l'état d'oppreſſion ſous lequel gémiſſait le peuple juif, et après toutes les glorieuſes promeſſes que l'Eternel lui avait faites ſi ſouvent, il devait ſoupirer après la venue d'un Meſſie, l'enviſager comme l'époque de ſon heureuſe délivrance; et qu'ainſi il eſt en quelque ſorte excuſable de n'avoir pas voulu reconnaître ce libérateur dans la perſonne du Seigneur JESUS, d'autant plus qu'il eſt de l'homme de tenir plus au corps qu'à l'eſprit, et d'être plus ſenſible aux beſoins préſens, que flatté des avantages à venir, et toujours incertains par-là même.

Au reſte, on doit croire qu'*Abraham*, et après lui un aſſez petit nombre de patriarches et de prophètes, ont pu ſe faire une idée de la nature du règne ſpirituel du Meſſie; mais

ces idées durent rester dans le petit cercle des inspirés; et il n'est pas étonnant qu'inconnues à la multitude, ces notions se soient altérées au point que lorsque le Sauveur parut dans la Judée, le peuple et ses docteurs, ses princes même, attendaient un monarque, un conquérant, qui par la rapidité de ses conquêtes devait s'assujettir tout le monde; et comment concilier ces idées flatteuses avec l'état abject, en apparence misérable, de JESUS-CHRIST? Aussi, scandalisés de l'entendre s'annoncer comme le Messie, ils le persécutèrent, le rejetèrent, et le firent mourir par le dernier supplice. Depuis ce temps-là, ne voyant rien qui achemine à l'accomplissement de leurs oracles, et ne voulant point y renoncer, ils se livrent à toutes sortes d'idées plus chimériques les unes que les autres.

Ainsi, lorsqu'ils ont vu les triomphes de la religion chrétienne, qu'ils ont senti qu'on pouvait expliquer spirituellement, et appliquer à JESUS-CHRIST la plupart de leurs anciens oracles, ils se sont avisés, contre le sentiment de leurs pères, de nier que les passages que nous leur alléguons dussent s'entendre du Messie, tordant ainsi nos saintes écritures à leur propre perte.

Quelques-uns soutiennent que leurs oracles ont été mal entendus; qu'en vain on soupire

après la venue du Messie, puisqu'il est déjà venu en la personne d'*Ezéchias*. C'était le sentiment du fameux *Hillel*. D'autres, plus relâchés, ou cédant avec politique aux temps et aux circonstances, prétendent que la croyance de la venue d'un Messie n'est point un article fondamental de foi, et qu'en niant ce dogme on ne pervertit point la loi, on ne lui donne qu'une légère atteinte. C'est ainsi que le juif *Albo* disait au pape, que nier la venue du Messie, c'était seulement couper une branche de l'arbre sans toucher à la racine.

Le fameux rabbin *Salomon Jarchi* ou *Raschi*, qui vivait au commencement du douzième siècle, dit, dans ses Talmudiques, que les anciens Hébreux ont cru que le Messie était né le jour de la dernière destruction de Jérusalem par les armées romaines; c'est, comme on dit, appeler le médecin après la mort.

Le rabbin *Kimchi*, qui vivait aussi au douzième siècle, annonçait que le Messie, dont il croyait la venue très-prochaine, chasserait de la Judée les chrétiens qui la possédaient pour lors; il est vrai que les chrétiens perdirent la Terre-Sainte; mais ce fut *Saladin* qui les vainquit: pour peu que ce conquérant eût protégé les Juifs, et se fût déclaré pour eux, il est vraisemblable que dans leur enthousiasme ils en auraient fait leur Messie.

Les auteurs ſacrés, et notre Seigneur JESUS lui-même, comparent ſouvent le règne du Meſſie et l'éternelle béatitude à des jours de noces, à des feſtins; mais les talmudiſtes ont étrangement abuſé de ces paraboles : ſelon eux, le Meſſie donnera à ſon peuple raſſemblé dans la terre de Canaan, un repas dont le vin ſera celui qu'*Adam* lui-même fit dans le paradis terreſtre, et qui ſe conſerve dans de vaſtes celliers, creuſés par les anges au centre de la terre.

On ſervira pour entrée le fameux poiſſon appelé le grand *Léviathan*, qui avale tout d'un coup un poiſſon moins grand que lui, lequel ne laiſſe pas d'avoir trois cents lieues de long; toute la maſſe des eaux eſt portée ſur *Léviathan*. DIEU, au commencement, en créa un mâle, et un autre femelle; mais, de peur qu'ils ne renverſaſſent la terre, et qu'ils ne rempliſſent l'univers de leurs ſemblables, DIEU tua la femelle, et la ſala pour le feſtin du Meſſie.

Les rabbins ajoutent qu'on tuera pour ce repas le taureau *Béhémoth*, qui eſt ſi gros qu'il mange chaque jour le foin de mille montagnes : la femelle de ce taureau fut tuée au commencement du monde, afin qu'une eſpèce ſi prodigieuſe ne ſe multipliât pas, ce qui n'aurait pu que nuire aux autres créatures; mais ils aſſurent que l'Eternel ne la ſala point, parce

que la vache salée n'est pas si bonne que la léviathane. Les Juifs ajoutent encore si bien foi à toutes ces rêveries rabbiniques, que souvent ils jurent sur leur part du bœuf *Béhémoth*, comme quelques chrétiens impies jurent sur leur part du paradis.

Après des idées si grossières sur la venue du Messie et sur son règne, faut-il s'étonner si les Juifs tant anciens que modernes, et plusieurs même des premiers chrétiens, malheureusement imbus de toutes ces rêveries, n'ont pu s'élever à l'idée de la nature divine de l'oint du Seigneur, et n'ont pas attribué la qualité de Dieu au Messie? Voyez comme les Juifs s'expriment là-dessus dans l'ouvrage intitulé *Judæi Lusitani quæstiones ad Christianos* (*d*). „ Reconnaître, disent-ils, un homme Dieu, „ c'est s'abuser soi-même, c'est se forger un „ monstre, un centaure, le bizarre composé „ de deux natures qui ne sauraient s'allier. „ Ils ajoutent que les prophètes n'enseignent point que le Messie soit homme-Dieu, qu'ils distinguent expressément entre DIEU et *David*, qu'ils déclarent le premier maître, et le second serviteur, &c....

Lorsque le Sauveur parut, les prophéties, quoique claires, furent malheureusement obscurcies par les préjugés sucés avec le lait.

(*d*) *Quæst.* I, II, IV, XXIII, &c.

JESUS-CHRIST lui-même, ou par ménagement, ou pour ne pas révolter les esprits, paraît extrêmement réservé sur l'article de sa divinité; *il voulait*, dit Saint-Chrysostome, *accoutumer insensiblement ses auditeurs à croire un mystère si fort élevé au-dessus de la raison.* S'il prend l'autorité d'un Dieu en pardonnant les péchés, cette action soulève tous ceux qui en sont les témoins; ses miracles les plus évidens ne peuvent convaincre de sa divinité ceux même en faveur desquels il les opère. Lorsque devant le tribunal du souverain sacrificateur il avoue, avec un modeste détour, qu'il est le fils de DIEU, le grand-prêtre déchire sa robe, et crie au blasphème. Avant l'envoi du Saint-Esprit, les apôtres ne soupçonnent pas même la divinité de leur cher maître; il les interroge sur ce que le peuple pense de lui; ils répondent que les uns le prennent pour *Elie*, les autres pour *Jérémie*, ou pour quelqu'autre prophète. St *Pierre* a besoin d'une révélation particulière pour connaître que JESUS est le Christ, le fils du DIEU vivant.

Les Juifs, révoltés contre la divinité de JESUS-CHRIST, ont eu recours à toutes sortes de voies pour détruire ce grand mystère; ils détournent le sens de leurs propres oracles; ou ne les appliquent pas au Messie; ils prétendent que le nom de Dieu, *Eloï*, n'est pas

particulier à la Divinité, et qu'il se donne même par les auteurs sacrés aux juges, aux magistrats, en général à ceux qui sont élevés en autorité; ils citent en effet un très-grand nombre de passages des saintes écritures, qui justifient cette observation, mais qui ne donnent aucune atteinte aux termes exprès des anciens oracles qui regardent le Messie.

Enfin ils prétendent que si le Sauveur, et après lui les évangélistes, les apôtres et les premiers chrétiens, appellent JESUS le fils de DIEU, ce terme auguste ne signifiait, dans les temps évangéliques, autre chose que l'opposé de fils de *Bélial*, c'est-à-dire, homme de bien, serviteur de DIEU, par opposition à un méchant, un homme qui ne craint point DIEU.

Si les Juifs ont contesté à JESUS-CHRIST la qualité de Messie et sa divinité, ils n'ont rien négligé aussi pour le rendre méprisable, pour jeter sur sa naissance, sa vie et sa mort, tout le ridicule et tout l'opprobre qu'a pu imaginer leur criminel acharnement.

De tous les ouvrages qu'a produits l'aveuglement des Juifs, il n'en est point de plus odieux et de plus extravagant que le livre ancien intitulé *Sepher Toldos Jeschu*, tiré de la poussière par M. *Wagenseil* dans le second tome de son ouvrage intitulé *Tela ignea*, &c.

C'est dans ce *Sepher Toldos Jeschu* qu'on lit

une hiſtoire monſtrueuſe de la vie de notre Sauveur, forgée avec toute la paſſion et la mauvaiſe foi poſſibles. Ainſi, par exemple, ils ont oſé écrire qu'un nommé *Panther* ou *Pandera*, habitant de Bethléem, était devenu amoureux d'une jeune femme mariée à *Jokanam*. Il eut de ce commerce impur un fils qui fut nommé *Jeſua* ou *Jeſu*. Le père de cet enfant fut obligé de s'enfuir, et ſe retira à Babylone. Quant au jeune *Jeſu*, on l'envoya aux écoles; mais, ajoute l'auteur, il eut l'inſolence de lever la tête, et de ſe découvrir devant les ſacrificateurs, au lieu de paraître devant eux la tête baiſſée, et le viſage couvert, comme c'était la coutume; hardieſſe qui fut vivement tancée; ce qui donna lieu d'examiner ſa naiſſance, qui fut trouvée impure, et l'expoſa bientôt à l'ignominie.

Ce déteſtable livre *Sepher Toldos Jeſchu* était connu dès le ſecond ſiècle; *Celſe* le cite avec confiance, et *Origène* le réfute au chapitre neuvième.

Il y a un autre livre intitulé auſſi *Toldos Jeſchu*, publié l'an 1705 par M. *Huldric*, qui ſuit de plus près l'évangile de l'enfance, mais qui commet à tout moment les anachroniſmes les plus groſſiers; il fait naître et mourir JESUS-CHRIST ſous le règne d'*Hérode le grand*; il veut que ce ſoit à ce prince qu'aient été

faites

faites les plaintes ſur l'adultère de *Panther* et de *Marie* mère de JESUS.

L'auteur qui prend le nom de *Jonathan*, qui ſe dit contemporain de JESUS-CHRIST et demeurant à Jéruſalem, avance qu'*Hérode* conſulta ſur le fait de JESUS-CHRIST les ſénateurs d'une ville dans la terre de Céſarée: nous ne ſuivrons pas un auteur auſſi abſurde dans toutes ſes contradictions.

Cependant c'eſt à la faveur de toutes ces calomnies que les Juifs s'entretiennent dans leur haine implacable contre les chrétiens et contre l'Evangile; ils n'ont rien négligé pour altérer la chronologie du vieux Teſtament, et pour répandre des doutes et des difficultés ſur le temps de la venue de notre Sauveur.

Ahmed-ben-Caſſum-la-Andacouſy, maure de Grenade, qui vivait ſur la fin du ſeizième ſiècle, cite un ancien manuſcrit arabe qui fut trouvé avec ſeize lames de plomb, gravées en caractères arabes, dans une grotte près de Grenade. Don *Pedro y Quinones* archevêque de Grenade en a rendu lui-même témoignage; ces lames de plomb, qu'on appelle de Grenade, ont été depuis portées à Rome, où après un examen de pluſieurs années, elles ont enfin été condamnées comme apocryphes ſous le pontificat d'*Alexandre VII*; elles ne

renferment que des hiſtoires fabuleuſes touchant la vie de *Marie* et de ſon fils.

Le nom de Meſſie, accompagné de l'épithète de faux, ſe donne encore à ces impoſteurs qui dans divers temps ont cherché à abuſer la nation juive. Il y eut de ces faux meſſies avant même la venue du véritable oint de DIEU. Le ſage *Gamaliel* parle (*e*) d'un nommé *Theudas*, dont l'hiſtoire ſe lit dans les antiquités judaïques de *Joſephe*, liv. XX, chap. II. Il ſe vantait de paſſer le Jourdain à pied ſec; il attira beaucoup de gens à ſa ſuite: mais les Romains étant tombés ſur ſa petite troupe la diſſipèrent, coupèrent la tête au malheureux chef, et l'expoſèrent dans Jéruſalem.

Gamaliel parle auſſi de *Judas* le galiléen, qui eſt ſans doute le même dont *Joſephe* fait mention dans le douzième chapitre du ſecond livre de la guerre des Juifs. Il dit que ce faux prophète avait ramaſſé près de trente mille hommes; mais l'hyperbole eſt le caractère de l'hiſtorien juif.

Dès les temps apoſtoliques, l'on vit *Simon* ſurnommé le magicien (*f*), qui avait ſu ſéduire les habitans de Samarie, au point qu'ils le conſidéraient comme *la vertu de Dieu*.

(*e*) *Act. apoſt.* cap. V. verſ. 34, 35, 36.

(*f*) *Act. apoſt.* cap. VIII, verſ. 9, 10.

Dans le siècle suivant, l'an 178 et 179 de l'ère chrétienne, sous l'empire d'*Adrien*, parut le faux messie *Barchockébas*, à la tête d'une armée. L'empereur envoya contre lui *Julius Severus*, qui après plusieurs rencontres enferma les révoltés dans la ville de Bither; elle soutint un siége opiniâtre et fut emportée: *Barchochébas* y fut pris et mis à mort. *Adrien* crut ne pouvoir mieux prévenir les continuelles révoltes des Juifs, qu'en leur défendant par un édit d'aller à Jérusalem; il établit même des gardes aux portes de cette ville, pour en défendre l'entrée aux restes du peuple d'Israël.

On lit dans *Socrate*, historien ecclésiastique (*g*), que l'an 434, il parut dans l'île de Candie un faux messie qui s'appelait *Moïse*. Il se disait l'ancien libérateur des Hébreux, ressuscité pour les délivrer encore.

Un siècle après, en 530, il y eut dans la Palestine un faux messie nommé *Julien*; il s'annonçait comme un grand conquérant qui, à la tête de sa nation, détruirait par les armes tout le peuple chrétien; séduits par ses promesses, les Juifs armés massacrèrent plusieurs chrétiens. L'empereur *Justinien* envoya des troupes contre lui; on livra bataille au faux

(*g*) *Socr. Hist eccl.* Liv. II, chap. XXXVIII.

christ; il fut pris et condamné au dernier supplice.

Au commencement du huitième siècle, *Serenus*, juif espagnol, se porta pour messie, prêcha, eut des disciples, et mourut comme eux dans la misère.

Il s'éleva plusieurs faux messies dans le douzième siècle. Il en parut un en France sous *Louis le jeune*; il fut pendu lui et ses adhérens, sans qu'on ait jamais su les noms ni du maître ni des disciples.

Le treizième siècle fut fertile en faux messies, on en compte sept ou huit qui parurent en Arabie, en Perse, dans l'Espagne, en Moravie : l'un d'eux, qui se nommait *David el Ré*, passe pour avoir été un très-grand magicien; il séduisit les Juifs, et se vit à la tête d'un parti considérable; mais ce messie fut assassiné.

Jacques Zieglerne de Moravie, qui vivait au milieu du seizième siècle, annonçait la prochaine manifestation du messie, né, à ce qu'il assurait, depuis quatorze ans; il l'avait vu, disait-il, à Strasbourg, et il gardait avec soin une épée et un sceptre pour les lui mettre en main dès qu'il serait en âge d'enseigner.

L'an 1624, un autre *Zieglerne* confirma la prédiction du premier.

L'an 1666, *Sabatei-Sévi*, né dans Alep, se

dit le meſſie prédit par les *Zieglernes*. Il débuta par prêcher ſur les grands chemins et au milieu des campagnes; les Turcs ſe moquaient de lui pendant que ſes diſciples l'admiraient. Il paraît qu'il ne mit pas d'abord dans ſes intérêts le gros de la nation juive, puiſque les chefs de la ſynagogue de Smyrne portèrent contre lui une ſentence de mort; mais il en fut quitte pour la peur et le banniſſement.

Il contracta trois mariages, et l'on prétend qu'il n'en conſomma point, diſant que cela était au-deſſous de lui. Il s'aſſocia un nommé *Nathan-Lévi*: celui-ci fit le perſonnage du prophète *Elie*, qui devait précéder le meſſie. Ils ſe rendirent à Jéruſalem, et *Nathan* y annonça *Sabatei-Sévi* comme le libérateur des nations. La populace juive ſe déclara pour eux; mais ceux qui avaient quelque choſe à perdre les anathématiſèrent.

Sévi pour fuir l'orage ſe retira à Conſtantinople, et de là à Smyrne; *Nathan-Lévi* lui envoya quatre ambaſſadeurs, qui le reconnurent et le ſaluèrent publiquement en qualité de meſſie; cette ambaſſade en impoſa au peuple et même à quelques docteurs, qui déclarèrent *Sabatei-Sévi* meſſie et roi des Hébreux. Mais la ſynagogue de Smyrne condamna ſon roi à être empalé.

Sabatei ſe mit ſous la protection du cadi

de Smyrne, et eut bientôt pour lui tout le peuple juif; il fit dreſſer deux trônes, un pour lui et l'autre pour ſon épouſe favorite; il prit le nom de roi des rois, et donna à *Joſeph Sévi* ſon frère, celui de roi de Juda. Il promit aux Juifs la conquête de l'empire ottoman aſſurée. Il pouſſa même l'inſolence juſqu'à faire ôter de la liturgie juive le nom de l'empereur, et à y faire ſubſtituer le ſien.

On le fit mettre en priſon aux Dardanelles; les Juifs publièrent qu'on n'épargnait ſa vie que parce que les Turcs ſavaient bien qu'il était immortel. Le gouverneur des Dardanelles s'enrichit des préſens que les Juifs lui prodiguèrent pour viſiter leur roi, leur meſſie priſonnier, qui dans les fers conſervait toute ſa dignité, et ſe feſait baiſer les pieds.

Cependant le ſultan, qui tenait ſa cour à Andrinople, voulut faire finir cette comédie; il fit venir *Sévi*, et lui dit que s'il était meſſie il devait être invulnérable; *Sévi* en convint. Le grand-ſeigneur le fit placer pour but aux flèches de ſes icoglans; le meſſie avoua qu'il n'était point invulnérable, et proteſta que DIEU ne l'envoyait que pour rendre témoignage à la ſainte religion muſulmane. Fuſtigé par les miniſtres de la loi, il ſe fit mahométan, et il vécut et mourut également mépriſé des Juifs et des Muſulmans; ce qui a ſi fort

décrédité la profession de faux messie, que *Sévi* est le dernier qui ait paru. (*)

METAMORPHOSE, METEMPSYCOSE.

N'EST-IL pas bien naturel que toutes les métamorphoses dont la terre est couverte aient fait imaginer dans l'Orient, où on a imaginé tout, que nos ames passaient d'un corps à un autre; un point presque imperceptible devient un ver, ce ver devient papillon; un gland se transforme en chêne, un œuf en oiseau; l'eau devient nuage et tonnerre; le bois se change en feu et en cendre; tout paraît enfin métamorphosé dans la nature. On attribua bientôt aux ames, qu'on regardait comme des figures légères, ce qu'on voyait sensiblement dans des corps plus grossiers. L'idée de la métempsycose est peut-être le plus ancien dogme de l'univers connu, et il règne encore dans une grande partie de l'Inde et de la Chine.

Il est encore très-naturel que toutes les métamorphoses dont nous sommes les témoins

(*) Voyez l'*Essai sur les mœurs et l'esprit des nations*, tome VI, pages 173-179, où l'histoire de *Sévi* est plus détaillée.

aient produit ces anciennes fables qu'*Ovide* a recueillies dans ſon admirable ouvrage. Les Juifs même ont eu auſſi leurs métamorphoſes. Si *Niobé* fut changée en marbre, *Edith*, femme de *Loth*, fut changée en ſtatue de ſel. Si *Eurydice* reſta dans les enfers pour avoir regardé derrière elle, c'eſt auſſi pour la même indiſcrétion que cette femme de *Loth* fut privée de la nature humaine. Le bourg qu'habitaient *Baucis* et *Philémon* en Phrygie eſt changé en un lac; la même choſe arrive à Sodome. Les filles d'*Anius* changeaient l'eau en huile; nous avons dans l'Ecriture une métamorphoſe à peu-près ſemblable, mais plus vraie et plus ſacrée. *Cadmus* fut changé en ſerpent; la verge d'*Aaron* devint ſerpent auſſi.

Les dieux ſe changeaient très-ſouvent en hommes; les Juifs n'ont jamais vu les anges que ſous la forme humaine: les anges mangèrent chez *Abraham*. *Paul*, dans ſon épître aux Corinthiens, dit que l'ange de *Satan* lui a donné des ſoufflets: *Angelos Sathana me colaphiſei.*

METAPHYSIQUE.

METAPHYSIQUE.

Trans naturam, au-delà de la nature. Mais ce qui est au-delà de la nature est-il quelque chose ? Par nature on entend donc matière, et métaphysique est ce qui n'est pas matière.

Par exemple, votre raisonnement qui n'est ni long, ni large, ni haut, ni solide, ni pointu.

Votre ame à vous inconnue qui produit votre raisonnement.

Les esprits dont on a toujours parlé, auxquels on a donné long-temps un corps si délié, qu'il n'était plus corps, et auxquels on a ôté enfin toute ombre de corps, sans savoir ce qui leur restait.

La manière dont ces esprits sentent sans avoir l'embarras des cinq sens, celle dont ils pensent sans tête, celle dont ils se communiquent leurs pensées sans paroles et sans signes.

Enfin, DIEU que nous connaissons par ses ouvrages, mais que notre orgueil veut définir; DIEU dont nous sentons le pouvoir immense; DIEU entre lequel et nous est l'abyme de l'infini, et dont nous osons sonder la nature.

Ce ſont-là les objets de la métaphyſique.

On pourrait encore y joindre les principes même des mathématiques, des points ſans étendue, des lignes ſans largeur, des ſurfaces ſans profondeur, des unités diviſibles à l'infini, &c.

Bayle lui-même croyait que ces objets étaient des êtres de raiſon; mais ce ne ſont en effet que les choſes matérielles conſidérées dans leurs maſſes, dans leurs ſuperficies, dans leurs ſimples longueurs ou largeurs, dans les extrémités de ces ſimples longueurs ou largeurs. Toutes les meſures ſont juſtes et démontrées, et la métaphyſique n'a rien à voir dans la géométrie.

C'eſt pourquoi on peut être métaphyſicien ſans être géomètre. La métaphyſique eſt plus amuſante; c'eſt ſouvent le roman de l'eſprit. En géométrie, au contraire, il faut calculer, meſurer. C'eſt une gêne continuelle, et pluſieurs eſprits ont mieux aimé rêver doucement que ſe fatiguer.

MIRACLES.

SECTION PREMIERE.

Un miracle, felon l'énergie du mot, eft une chofe admirable ; en ce cas tout eft miracle. L'ordre prodigieux de la nature, la rotation de cent millions de globes autour d'un million de foleils, l'activité de la lumière, la vie des animaux, font des miracles perpétuels.

Selon les idées reçues, nous appelons miracle la violation de ces lois divines et éternelles. Qu'il y ait une éclipfe de foleil pendant la pleine lune, qu'un mort faffe à pied deux lieues de chemin en portant fa tête entre fes bras, nous appelons cela un miracle.

Plufieurs phyficiens foutiennent qu'en ce fens il n'y a point de miracles, et voici leurs argumens :

Un miracle eft la violation des lois mathématiques, divines, immuables, éternelles. Par ce feul expofé, un miracle eft une contradiction dans les termes : une loi ne peut être à la fois immuable et violée. Mais une loi, leur dit-on, étant établie par DIEU même, ne peut-elle être fufpendue par fon auteur ? Ils ont la hardieffe de répondre que non, et

qu'il eſt impoſſible que l'Etre infiniment ſage ait fait des lois pour les violer. Il ne pouvait, diſent-ils, déranger ſa machine que pour la faire mieux aller : or il eſt clair qu'étant DIEU, il a fait cette immenſe machine auſſi bonne qu'il l'a pu ; s'il a vu qu'il y aurait quelque imperfection réſultante de la nature de la matière, il y a pourvu dès le commencement, ainſi il n'y changera jamais rien.

De plus, DIEU ne peut rien faire ſans raiſon : or quelle raiſon le porterait à défigurer pour quelque temps ſon propre ouvrage ?

C'eſt en faveur des hommes, leur dit-on. C'eſt donc au moins en faveur de tous les hommes, répondent-ils ; car il eſt impoſſible de concevoir que la nature divine travaille pour quelques hommes en particulier, et non pas pour tout le genre-humain ; encore même le genre-humain eſt bien peu de choſe : il eſt beaucoup moindre qu'une petite fourmillière en comparaiſon de tous les êtres qui rempliſſent l'immenſité. Or n'eſt-ce pas la plus abſurde des folies d'imaginer que l'Etre infini intervertiſſe en faveur de trois ou quatre centaines de fourmis, ſur ce petit amas de fange, le jeu éternel de ces reſſorts immenſes qui font mouvoir tout l'univers ?

Mais ſuppoſons que DIEU ait voulu diſtinguer un petit nombre d'hommes par des

faveurs particulières, faudra-t-il qu'il change ce qu'il a établi pour tous les temps et pour tous les lieux ? Il n'a certes aucun befoin de ce changement, de cette inconftance, pour favorifer fes créatures ; fes faveurs font dans fes lois mêmes. Il a tout prévu, tout arrangé pour elles ; toutes obéiffent irrévocablement à la force qu'il a imprimée pour jamais dans la nature.

Pourquoi DIEU ferait-il un miracle ? Pour venir à bout d'un certain deffein fur quelques êtres vivans ! Il dirait donc : Je n'ai pu parvenir par la fabrique de l'univers, par mes décrets divins, par mes lois éternelles, à remplir un certain deffein ; je vais changer mes éternelles idées, mes lois immuables, pour tâcher d'exécuter ce que je n'ai pu faire par elles. Ce ferait un aveu de fa faibleffe, et non de fa puiffance ; ce ferait, ce femble, dans lui la plus inconcevable contradiction. Ainfi donc, ofer fuppofer à DIEU des miracles, c'eft réellement l'infulter, (fi des hommes peuvent infulter DIEU.) C'eft lui dire : Vous êtes un être faible et inconféquent. Il eft donc abfurde de croire des miracles, c'eft déshonorer en quelque forte la Divinité.

On preffe ces philofophes ; on leur dit : Vous avez beau exalter l'immutabilité de l'Etre fuprême, l'éternité de fes lois, la

régularité de ſes mondes infinis ; notre petit tas de boue a été tout couvert de miracles ; les hiſtoires ſont auſſi remplies de prodiges que d'événemens naturels. Les filles du grand-prêtre *Anius* changeaient tout ce qu'elles voulaient en blé, en vin ou en huile ; *Athalide* fille de *Mercure* reſſuſcita pluſieurs fois ; *Eſculape* reſſuſcita *Hippolyte* ; *Hercule* arracha *Alceſte* à la mort ; *Hérès* revint au monde après avoir paſſé quinze jours dans les enfers. *Romulus* et *Rémus* naquirent d'un dieu et d'une veſtale ; le palladium tomba du ciel dans la ville de Troye ; la chevelure de *Bérénice* devint un aſſemblage d'étoiles ; la cabane de *Baucis* et de *Philémon* fut changée en un ſuperbe temple ; la tête d'*Orphée* rendait des oracles après ſa mort ; les murailles de Thèbes ſe conſtruiſirent d'elles-mêmes au ſon de la flûte, en préſence des Grecs ; les guériſons faites dans le temple d'*Eſculape* étaient innombrables, et nous avons encore des monumens chargés du nom des témoins oculaires des miracles d'*Eſculape*.

Nommez-moi un peuple chez lequel il ne ſe ſoit pas opéré des prodiges incroyables, ſurtout dans des temps où l'on ſavait à peine lire et écrire.

Les philoſophes ne répondent à ces objections qu'en riant et en levant les épaules ; mais les philoſophes chrétiens diſent : Nous

croyons aux miracles opérés dans notre ſainte religion ; nous les croyons par la foi, et non par notre raiſon que nous nous gardons bien d'écouter ; car lorſque la foi parle, on ſait aſſez que la raiſon ne doit pas dire un ſeul mot : nous avons une croyance ferme et entière dans les miracles de JESUS-CHRIST et des apôtres ; mais permettez-nous de douter un peu de pluſieurs autres ; ſouffrez, par exemple, que nous ſuſpendions notre jugement ſur ce que rapporte un homme ſimple auquel on a donné le nom de grand. Il aſſure qu'un petit moine était ſi fort accoutumé de faire des miracles, que le prieur lui défendit enfin d'exercer ſon talent. Le petit moine obéit ; mais ayant vu un pauvre couvreur qui tombait du haut d'un toît, il balança entre le déſir de lui ſauver la vie, et la ſainte obédience. Il ordonna ſeulement au couvreur de reſter en l'air juſqu'à nouvel ordre, et courut vîte conter à ſon prieur l'état des choſes. Le prieur lui donna l'abſolution du péché qu'il avait commis en commençant un miracle ſans permiſſion, et lui permit de l'achever, pourvu qu'il s'en tînt là, et qu'il n'y revînt plus. On accorde aux philoſophes qu'il faut un peu ſe défier de cette hiſtoire.

Mais comment oſeriez-vous nier, leur dit-on, que S[t] *Gervais* et S[t] *Protais* aient apparu

en fonge à S[t] *Ambroise*, qu'ils lui aient enseigné l'endroit où étaient leurs reliques ? que S[t] *Ambroise* les ait déterrées, et qu'elles aient guéri un aveugle ? S[t] *Augustin* était alors à Milan ; c'est lui qui rapporte ce miracle ; *immenso populo teste*, dit-il dans sa Cité de DIEU, livre XXII. Voilà un miracle des mieux constatés. Les philosophes disent qu'ils n'en croient rien, que *Gervais* et *Protais* n'apparaissent à personne, qu'il importe fort peu au genre-humain qu'on sache où sont les restes de leurs carcasses, qu'ils n'ont pas plus de foi à cet aveugle qu'à celui de *Vespasien* ; que c'est un miracle inutile ; que DIEU ne fait rien d'inutile ; et ils se tiennent fermes dans leurs principes. Mon respect pour saint *Gervais* et S[t] *Protais* ne me permet pas d'être de l'avis de ces philosophes ; je rends compte seulement de leur incrédulité. Ils font grand cas du passage de *Lucien* qui se trouve dans la mort de *Peregrinus*. » Quand un joueur de » gobelets adroit se fait chrétien, il est sûr » de faire fortune. » Mais comme *Lucien* est un auteur profane, il ne doit avoir aucune autorité parmi nous.

Ces philosophes ne peuvent se résoudre à croire les miracles opérés dans le second siècle. Des témoins oculaires ont beau écrire que l'évêque de Smyrne S[t] *Polycarpe* ayant été

condamné à être brûlé, et étant jeté dans les flammes, ils entendirent une voix du ciel qui criait : Courage, *Polycarpe*, fois fort, montre-toi homme ; qu'alors les flammes du bûcher s'écartèrent de fon corps, et formèrent un pavillon de feu au-deffus de fa tête ; et que du milieu du bûcher il fortit une colombe ; enfin on fut obligé de trancher la tête de *Polycarpe*. A quoi bon ce miracle ? difent les incrédules ; pourquoi les flammes ont-elles perdu leur nature, et pourquoi la hache de l'exécuteur n'a-t-elle pas perdu la fienne ? D'où vient que tant de martyrs font fortis fains et faufs de l'huile bouillante, et n'ont pu réfifter au tranchant du glaive ? On répond que c'eft la volonté de DIEU. Mais les philofophes voudraient avoir vu tout cela de leurs yeux avant de le croire.

Ceux qui fortifient leurs raifonnemens par la fcience vous diront que les péres de l'Eglife ont avoué fouvent eux-mêmes qu'il ne fe fefait plus de miracles de leur temps. S[t] *Chryfoftome* dit expreffément : » Les dons extraordinaires » de l'efprit étaient donnés même aux indi- » gnes, parce qu'alors l'Eglife avait befoin de » miracles ; mais aujourd'hui ils ne font pas » même donnés aux dignes, parce que l'Eglife » n'en a plus befoin. » Enfuite il avoue qu'il n'y a plus perfonne qui reffufcite les morts, ni même qui guériffe les malades.

S[t] *Auguſtin* lui-même, malgré le miracle de *Gervais* et de *Protais*, dit dans ſa Cité de DIEU: „ Pourquoi ces miracles qui ſe feſaient autre- „ fois ne ſe font-ils plus aujourd'hui ? „ Et il en donne la même raiſon. *Cur*, *inquiunt*, *nunc illa miracula quæ prædicatis facta eſſe non fiunt ? Poſſem quidem dicere neceſſaria priùs fuiſſe, quàm crederet mundus, ad hoc ut crederet mundus.*

On objecte aux philoſophes que S[t] *Auguſtin*, malgré cet aveu, parle pourtant d'un vieux ſavetier d'Hippone qui, ayant perdu ſon habit, alla prier à la chapelle *des vingt martyrs*, qu'en retournant il trouva un poiſſon dans le corps duquel il y avait un anneau d'or, et que le cuiſinier qui fit cuire le poiſſon dit au ſavetier : Voilà ce que les vingt martyrs vous donnent.

A cela les philoſophes répondent qu'il n'y a rien dans cette hiſtoire qui contrediſe les lois de la nature, que la phyſique n'eſt point du tout bleſſée qu'un poiſſon ait avalé un anneau d'or, et qu'un cuiſinier ait donné cet anneau à un ſavetier, qu'il n'y a là aucun miracle.

Si on fait ſouvenir ces philoſophes que, ſelon S[t] *Jérôme*, dans ſa Vie de l'hermite *Paul*, cet hermite eut pluſieurs converſations avec des ſatyres et avec des faunes ; qu'un corbeau lui apporta tous les jours pendant trente ans

la moitié d'un pain pour son dîner, et un pain tout entier le jour que St *Antoine* vint le voir, ils pourront répondre encore que tout cela n'est pas absolument contre la physique, que des satyres et des faunes peuvent avoir existé, et qu'en tout cas, si ce conte est une puérilité, cela n'a rien de commun avec les vrais miracles du Sauveur et de ses apôtres. Plusieurs bons chrétiens ont combattu l'histoire de St *Siméon Stylite*, écrite par *Théodoret*; beaucoup de miracles qui passent pour authentiques dans l'Eglise grecque ont été révoqués en doute par plusieurs latins, de même que des miracles latins ont été suspects à l'Eglise grecque; les protestans sont venus ensuite, qui ont fort maltraité les miracles de l'une et l'autre Eglise.

Un savant jésuite (*), qui a prêché longtemps dans les Indes, se plaint de ce que ni ses confrères ni lui n'ont jamais pu faire de miracle. *Xavier* se lamente, dans plusieurs de ses lettres, de n'avoir point le don des langues; il dit qu'il n'est chez les Japonais que comme une statue muette: cependant les jésuites ont écrit qu'il avait ressuscité huit morts, c'est beaucoup; mais il faut aussi considérer qu'il les ressuscitait à six mille lieues d'ici. Il s'est trouvé depuis des gens qui ont

(*) *Ospiniam*, page 230.

prétendu que l'aboliſſement des jéſuites en France eſt un beaucoup plus grand miracle que ceux de *Xavier* et d'*Ignace*.

Quoi qu'il en ſoit, tous les chrétiens conviennent que les miracles de JESUS-CHRIST et des apôtres ſont d'une vérité inconteſtable ; mais qu'on peut douter à toute force de quelques miracles faits dans nos derniers temps, et qui n'ont pas eu une authenticité certaine.

On ſouhaiterait, par exemple, pour qu'un miracle fût bien conſtaté, qu'il fût fait en préſence de l'académie des ſciences de Paris, ou de la ſociété royale de Londres, et de la faculté de médecine, aſſiſtées d'un détachement du régiment des gardes, pour contenir la foule du peuple qui pourrait par ſon indiſcrétion empêcher l'opération du miracle.

On demandait un jour à un philoſophe ce qu'il dirait s'il voyait le ſoleil s'arrêter, c'eſt-à-dire, ſi le mouvement de la terre autour de cet aſtre ceſſait; ſi tous les morts reſſuſcitaient, et ſi toutes les montagnes allaient ſe jeter de compagnie dans la mer, le tout pour prouver quelque vérité importante, comme, par exemple, la grâce verſatile ? Ce que je dirais, répondit le philoſophe, je me ferais manichéen ; je dirais qu'il y a un principe qui défait ce que l'autre a fait.

SECTION II.

DEFINISSEZ les termes, vous dis-je, ou jamais nous ne nous entendrons. *Miraculum*, *res miranda*, *prodigium*, *portentum*, *monſtrum*. Miracle, choſe admirable; *prodigium*, qui annonce choſe étonnante; *portentum*, porteur de nouveauté; *monſtrum*, choſe à montrer par rareté.

Voilà les premières idées qu'on eut d'abord des miracles.

Comme on raffine ſur tout, on raffina ſur cette définition; on appela *miracle* ce qui eſt impoſſible à la nature. Mais on ne ſongea pas que c'était dire que tout miracle eſt réellement impoſſible. Car qu'eſt-ce que la nature? vous entendez par ce mot l'ordre éternel des choſes. Un miracle ſerait donc impoſſible dans cet ordre. En ce ſens DIEU ne pourrait faire de miracle.

Si vous entendez par miracle un effet dont vous ne pouvez voir la cauſe, en ce ſens tout eſt miracle. L'attraction et la direction de l'aimant ſont des miracles continuels. Un limaçon auquel il revient une tête eſt un miracle. La naiſſance de chaque animal, la production de chaque végétal ſont des miracles de tous les jours.

Mais nous sommes si accoutumés à ces prodiges, qu'ils ont perdu leur nom d'*admirables*, de *miraculeux*. Le canon n'étonne plus les Indiens.

Nous nous sommes donc fait une autre idée de miracle. C'est, selon l'opinion vulgaire, ce qui n'était jamais arrivé et ce qui n'arrivera jamais. Voilà l'idée qu'on se forme de la mâchoire d'âne de *Samson*, des discours de l'ânesse de *Balaam*, de ceux d'un serpent avec *Eve*, des quatre chevaux qui enlevèrent *Elie*, du poisson qui garda *Jonas* soixante et douze heures dans son ventre, des dix plaies d'Egypte, des murs de Jéricho, du soleil et de la lune arrêtés à midi, &c. &c. &c. &c.

Pour croire un miracle, ce n'est pas assez de l'avoir vu; car on peut se tromper. On appelle un sot, *témoin de miracles:* et non-seulement bien des gens pensent avoir vu ce qu'ils n'ont pas vu, et avoir entendu ce qu'on ne leur a point dit; non-seulement ils sont témoins de miracles, mais ils sont sujets de miracles. Ils ont été tantôt malades, tantôt guéris par un pouvoir surnaturel. Ils ont été changés en loups; ils ont traversé les airs sur un manche à balai; ils ont été incubes et succubes.

Il faut que le miracle ait été bien vu par un grand nombre de gens très-sensés, se portant bien, et n'ayant nul intérêt à la chose. Il faut

furtout qu'il ait été folennellement attefté par eux ; car fi on a befoin de formalités authentiques pour les actes les plus fimples, comme l'achat d'une maifon, un contrat de mariage, un teftament, quelles formalités ne faudra-t-il pas pour conftater des chofes naturellement impoffibles, et dont le deftin de la terre doit dépendre ?

Quand un miracle authentique eft fait, il ne prouve encore rien ; car l'Ecriture vous dit en vingt endroits que des impofteurs peuvent faire des miracles, et que fi un homme, après en avoir fait, annonce un autre dieu que le dieu des Juifs, il faut le lapider.

On exige donc que la doctrine foit appuyée par les miracles, et les miracles par la doctrine.

Ce n'eft point encore affez. Comme un fripon peut prêcher une très-bonne morale pour mieux féduire, et qu'il eft reconnu que des fripons, comme les forciers de *Pharaon*, peuvent faire des miracles, il faut que ces miracles foient annoncés par des prophéties.

Pour être sûr de la vérité de ces prophéties, il faut les avoir entendu annoncer clairement, et les avoir vu s'accomplir réellement (*). Il faut poffèder parfaitement la langue dans laquelle elles font confervées.

(*) Voyez PROPHETIE.

Il ne suffit pas même que vous soyez témoin de leur accomplissement miraculeux : car vous pouvez être trompé par de fausses apparences. Il est nécessaire que le miracle et la prophétie soient juridiquement constatés par les premiers de la nation ; et encore se trouvera-t-il des douteurs. Car il se peut que la nation soit intéressée à supposer une prophétie et un miracle ; et dès que l'intérêt s'en mêle, ne comptez sur rien. Si un miracle prédit n'est pas aussi public, aussi avéré qu'une éclipse annoncée dans l'almanach, soyez sûr que ce miracle n'est qu'un tour de gibecière, ou un conte de vieille.

SECTION III.

Un gouvernement théocratique ne peut être fondé que sur des miracles ; tout doit y être divin. Le grand souverain ne parle aux hommes que par des prodiges ; ce sont-là ses ministres et ses lettres-patentes. Ses ordres sont intimés par l'Océan qui couvre toute la terre pour noyer les nations, ou qui ouvre le fond de son abyme pour leur donner passage.

Aussi vous voyez que dans l'Histoire juive tout est miracle depuis la création d'*Adam* et la formation d'*Eve*, pétrie d'une côte d'*Adam*, jusqu'au melch ou roitelet *Saül*.

Au

Au temps de ce *Saül* la théocratie partage encore le pouvoir avec la royauté. Il y a encore par conféquent des miracles de temps en temps ; mais ce n'eft plus cette fuite éclatante de prodiges qui étonnent continuellement la nature. On ne renouvelle point les dix plaies d'Egypte ; le foleil et la lune ne s'arrêtent point en plein midi pour donner le temps à un capitaine d'exterminer quelques fuyards déjà écrafés par une pluie de pierres tombées des nues. Un *Samfon* n'extermine plus mille philiftins avec une mâchoire d'âne. Les âneffes ne parlent plus, les murailles ne tombent plus au fon du cornet ; les villes ne font plus abymées dans un lac par le feu du ciel ; la race humaine n'eft plus détruite par le déluge. Mais le doigt de DIEU fe manifefte encore ; l'ombre de *Saül* apparaît à une magicienne. DIEU lui-même promet à *David* qu'il défera les Philiftins à Baal-pharafim.

DIEU *affemble fon armée célefte du temps d'Achab, et demande aux efprits* (*a*) : *Qui eft-ce qui trompera Achab, et qui le fera aller à la guerre contre Ramoth en Galgala ? et un efprit s'avança devant le Seigneur, et dit : Ce fera moi qui le tromperai.* Mais ce ne fut que le prophète *Michée* qui fut témoin de cette converfation, encore reçut-il un foufflet d'un autre prophète

(*a*) Rois, liv. III, chap. XXII.

nommé *Sédékias*, pour avoir annoncé ce prodige.

Des miracles qui s'opèrent aux yeux de toute la nation, et qui changent les lois de la nature entière, on n'en voit guère jusqu'au temps d'*Elie*, à qui le Seigneur envoya un char de feu et des chevaux de feu qui enlevèrent *Elie* des bords du Jourdain au ciel, sans qu'on sache en quel endroit du ciel.

Depuis le commencement des temps historiques, c'est-à-dire, depuis les conquêtes d'*Alexandre*, vous ne voyez plus de miracles chez les Juifs.

Quand *Pompée* vient s'emparer de Jérusalem, quand *Crassus* pille le temple, quand *Pompée* fait passer le roi juif *Alexandre* par la main du bourreau, quand *Antoine* donne la Judée à l'arabe *Hérode*, quand *Titus* prend d'assaut Jérusalem, quand elle est rasée par *Adrien*, il ne se fait aucun miracle. Il en est ainsi chez tous les peuples de la terre. On commence par la théocratie, on finit par les choses purement humaines. Plus les sociétés perfectionnent les connaissances, moins il y a de prodiges.

Nous savons bien que la théocratie des Juifs était la seule véritable, et que celles des autres peuples étaient fausses; mais il arriva la même chose chez eux que chez les Juifs.

En Egypte, du temps de *Vulcain* et de celui d'*Isis* et d'*Osiris*, tout était hors des lois de la nature; tout y rentra sous les *Ptolomées*.

Dans les siècles de *Phos*, de *Chrysos* et d'*Epheste*, les dieux et les mortels conversaient très-familièrement en Chaldée. Un dieu avertit le roi *Xissutre* qu'il y aura un déluge en Arménie, et qu'il faut qu'il bâtisse vîte un vaisseau de cinq stades de longueur et de deux de largeur. Ces choses n'arrivent pas aux *Darius* et aux *Alexandre*.

Le poisson *Oannès* sortait autrefois tous les jours de l'Euphrate pour aller prêcher sur le rivage; il n'y a plus aujourd'hui de poisson qui prêche. Il est bien vrai que St *Antoine* de Padoue les a prêchés, mais c'est un fait qui arrive si rarement, qu'il ne tire pas à conséquence.

Numa avait de longues conversations avec la nymphe *Egérie;* on ne voit pas que *César* en eût avec *Vénus*, quoiqu'il descendît d'elle en droite ligne. Le monde va toujours, dit-on, se raffinant un peu.

Mais après s'être tiré d'un bourbier pour quelque temps, il retombe dans un autre; à des siècles de politesse succèdent des siècles de barbarie. Cette barbarie est ensuite chassée; puis elle reparaît: c'est l'alternative continuelle du jour et de la nuit.

SECTION IV.

De ceux qui ont eu la témérité impie de nier absolument la réalité des miracles de JESUS-CHRIST.

PARMI les modernes, *Thomas Woolſton* docteur de Cambridge fut le premier, ce me ſemble, qui oſa n'admettre dans les évangiles qu'un ſens typique, allégorique, entièrement ſpirituel, et qui ſoutint effrontément qu'aucun des miracles de JÉSUS n'avait été réellement opéré. Il écrivit ſans méthode, ſans art, d'un ſtyle confus et groſſier, mais non pas ſans vigueur. Ses ſix diſcours contre les miracles de JESUS-CHRIST ſe vendaient publiquement à Londres dans ſa propre maiſon. Il en fit en deux ans, depuis 1737 juſqu'à 1739, trois éditions de vingt mille exemplaires chacune : et il eſt difficile aujourd'hui d'en trouver chez les libraires.

Jamais chrétien n'attaqua plus hardiment le chriſtianiſme. Peu d'écrivains reſpectèrent moins le public, et aucun prêtre ne ſe déclara plus ouvertement l'ennemi des prêtres. Il oſait même autoriſer cette haine de celle de JESUS-CHRIST envers les phariſiens et les

fcribes ; et il difait qu'il n'en ferait pas comme lui la victime, parce qu'il était venu dans un temps plus éclairé.

Il voulut, à la vérité, juftifier fa hardieffe en fe fauvant par le fens myftique ; mais il emploie des expreffions fi méprifantes et fi injurieufes, que toute oreille chrétienne en eft offenfée.

Si on l'en croit (*b*), le diable envoyé par JESUS-CHRIST dans le corps de deux mille cochons eft un vol fait au propriétaire de ces animaux. Si on en difait autant de *Mahomet* on le prendrait pour un méchant forcier *a vizard*, un efclave juré du diable, *a fworn slave to the devil*. Et fi le maître des cochons, et les marchands qui vendaient dans la première enceinte du temple des bêtes pour les facrifices (*c*), et que JESUS chaffa à coups de fouet, vinrent demander juftice quand il fut arrêté, il eft évident qu'il dut être condamné, puifqu'il n'y a point de jurés en Angleterre qui ne l'euffent déclaré coupable.

Il dit la bonne aventure à la Samaritaine comme un franc bohémien (*d*) ; cela feul fuffifait pour le faire chaffer, comme *Tibère* en ufait alors avec les devins. Je m'étonne, dit-il, que les Bohémiens d'aujourd'hui,

(*b*) Tome I, page 38.

(*c*) Page 39.

(*d*) Page 52.

les *Gipſy*, ne ſe diſent pas les vrais diſciples de JESUS, puiſqu'ils font le même métier. Mais je ſuis fort aiſe qu'il n'ait pas extorqué de l'argent de la Samaritaine, comme font nos prêtres modernes, qui ſe font largement payer pour leurs divinations. (*e*)

Je ſuis les numéros des pages. L'auteur paſſe de là à l'entrée de JESUS-CHRIST dans Jéruſalem. On ne ſait, dit-il (*f*), s'il était monté ſur un âne, ou ſur une âneſſe, ou ſur un ânon, ou ſur tous les trois à la fois.

Il compare JESUS tenté par le diable à St *Dunſtan* qui prit le diable par le nez (*g*), et il donne à St *Dunſtan* la préférence.

A l'article du miracle du figuier ſéché pour n'avoir pas porté des figues hors de la ſaiſon; c'était (*h*), dit-il, un vagabond, un gueux, tel qu'un frère quêteur, *a wanderer*, *a mendicant like*, *a friar*, et qui, avant de ſe faire prédicateur de grand chemin, n'avait été qu'un miſérable garçon charpentier, *no better than a journeyman carpenter*. Il eſt ſurprenant que la cour de Rome n'ait pas parmi ſes reliques quelque ouvrage de ſa façon, un eſcabeau, un caſſe-noiſette. En un mot, il eſt difficile de pouſſer plus loin le blaſphème.

(*e*) Page 55.

(*f*) Page 65.

(*g*) Page 66.

(*h*) Troiſième diſcours, p. 8.

Il s'égaie fur la pifcine probatique de Betfaïda, dont un ange venait troubler l'eau tous les ans. Il demande comment il fe peut que ni *Flavien Jofephe*, ni *Philon* n'aient point parlé de cet ange, pourquoi St *Jean* eft le feul qui raconte ce miracle annuel, par quel autre miracle aucun romain ne vit jamais cet ange (*i*), et n'en entendit jamais parler.

L'eau changée en vin aux noces de Cana excite, felon lui, le rire et le mépris de tous les hommes qui ne font pas abrutis par la fuperftition.

Quoi (*k*)! s'écrie-t-il, *Jean* dit expreffément que les convives étaient déjà ivres, *methus tofi*; et DIEU defcendu fur la terre opère fon premier miracle pour les faire boire encore!

DIEU fait homme commence fa miffion par affifter à une noce de village! Il n'eft pas certain que JESUS et fa mère fuffent ivres comme le refte de la compagnie (*l*). *Whether Jefus and his mother them felves were all out as were others of the company, it is not certain*. Quoique la familiarité de la dame avec un foldat faffe préfumer qu'elle aimait la bouteille, il paraît cependant que fon fils était en pointe de vin, puifqu'il lui répondit avec tant d'aigreur et d'infolence (*m*), *Wafpishly and fnappishly*;

(*i*) Tome I, p. 60.
(*k*) Quatrième difcours, p. 31.
(*l*) Page 32.
(*m*) Page 34.

femme, qu'ai-je affaire à toi ? Il paraît par ces paroles que *Marie* n'était point vierge, et que JESUS n'était point son fils ; autrement, JESUS n'eût point ainsi insulté son père et sa mère, et violé un des plus sacrés commandemens de la loi. Cependant il fait ce que sa mère lui demande, il remplit dix-huit cruches d'eau, et en fait du punch. Ce sont les propres paroles de *Thomas Woolston*. Elles saisissent d'indignation toute ame chrétienne.

C'est à regret, c'est en tremblant que je rapporte ces passages ; mais il y a eu soixante mille exemplaires de ce livre, portant tous le nom de l'auteur, et tous vendus publiquement chez lui. On ne peut pas dire que je le calomnie.

C'est aux morts ressuscités par JESUS-CHRIST qu'il en veut principalement. Il affirme qu'un mort ressuscité eût été l'objet de l'attention et de l'étonnement de l'univers ; que toute la magistrature juive, que surtout *Pilate* en auraient fait les procès-verbaux les plus authentiques ; que *Tibère* ordonnait à tous les proconsuls, préteurs, présidens des provinces de l'informer exactement de tout ; qu'on aurait interrogé *Lazare* qui avait été mort quatre jours entiers, qu'on aurait voulu savoir ce qu'était devenue son ame pendant ce temps-là.

Avec

Avec quelle curiosité avide *Tibère* et tout le sénat de Rome ne l'eussent-ils pas interrogé; et non-seulement lui, mais la fille de *Jaïr* et le fils de *Naïm*? Trois morts rendus à la vie auraient été trois témoignages de la divinité de JESUS, qui auraient rendu en un moment le monde entier chrétien. Mais, au contraire, tout l'univers ignore pendant plus de deux siècles ces preuves éclatantes. Ce n'est qu'au bout de cent ans que quelques hommes obscurs se montrent les uns aux autres dans le plus grand secret les écrits qui contiennent ces miracles. Quatre-vingt-neuf empereurs, en comptant ceux à qui on ne donna que le nom de *tyrans*, n'entendent jamais parler de ces résurrections qui devaient tenir toute la nature dans la surprise. Ni l'historien juif *Flavien Josephe*, ni le savant *Philon*, ni aucun historien grec ou romain ne fait mention de ces prodiges. Enfin, *Woolston* a l'impudence de dire que l'histoire du *Lazare* est si pleine d'absurdités, que St *Jean* radotait quand il l'écrivit. *Is so brim-full of absurdities that saint-John, when he wrote, it had liv'd beyond his senses.* Page 38, tome II.

Supposons, dit *Woolston* (*n*), que DIEU envoyât aujourd'hui un ambassadeur à Londres pour convertir le clergé mercenaire, et que

(*n*) Tome II, page 47.

cet ambaſſadeur reſſuſcitât des morts, que diraient nos prêtres?

Il blaſphème l'incarnation, la réſurrection, l'aſcenſion de JESUS-CHRIST, ſuivant les mêmes principes (*o*). Il appelle ces miracles, l'impoſture la plus effrontée et la plus manifeſte qu'on ait jamais produite dans le monde. *The moſt manifeſt, and the moſt bare-faced impoſture that ever was put upon the world.*

Ce qu'il y a peut-être de plus étrange encore, c'eſt que chacun de ſes diſcours eſt dédié à un évêque. Ce ne ſont pas aſſurément des dédicaces à la françaiſe. Il n'y a ni compliment ni flatterie. Il leur reproche leur orgueil, leur avarice, leur ambition, leurs cabales; il rit de les voir ſoumis aux lois de l'Etat comme les autres citoyens.

A la fin, ces évêques laſſés d'être outragés par un ſimple membre de l'univerſité de Cambridge, implorèrent contre lui les lois auxquelles ils ſont aſſujettis. Ils lui intentèrent procès au banc du roi par-devant le lord juſtice *Raimon* en 1739. *Woolſton* fut mis en priſon, et condamné à une amende et à donner caution pour cent cinquante livres ſterling. Ses amis fournirent la caution, et il ne mourut point en priſon, comme il eſt dit dans quelques-uns

(*o*) Tome II, diſcours VI, page 27.

de nos dictionnaires faits au hasard. Il mourut chez lui à Londres après avoir prononcé ces paroles : *This is a pass that every man must come to.* C'est un pas que tout homme doit faire. Quelque temps avant sa mort, une dévote le rencontrant dans la rue, lui cracha au visage; il s'essuya, et la salua. Ses mœurs étaient simples et douces : il s'était trop entêté du sens mystique, et avait blasphémé le sens littéral; mais il est à croire qu'il se repentit à la mort, et que DIEU lui a fait miséricorde.

En ce même temps parut en France le testament de *Jean Meslier* curé de But et d'Etrépigni en Champagne, duquel nous avons déjà parlé à l'article *Contradiction*.

C'était une chose bien étonnante et bien triste, que deux prêtres écrivissent en même temps contre la religion chrétienne. Le curé *Meslier* est encore plus emporté que *Woolston*; il ose traiter le transport de notre Sauveur par le diable sur la montagne, la noce de Cana, les pains et les poissons, de contes absurdes, injurieux à la Divinité, qui furent ignorés pendant trois cents ans de tout l'empire romain, et qui enfin passèrent de la canaille jusqu'au palais des empereurs, quand la politique les obligea d'adopter les folies du peuple pour le mieux subjuguer. Les déclamations du prêtre anglais n'approchent pas de celles du

champenois. *Woolston* a quelquefois des ménagemens ; *Meslier* n'en a point ; c'est un homme si profondément ulcéré des crimes dont il a été témoin, qu'il en rend la religion chrétienne responsable, en oubliant qu'elle les condamne. Point de miracle qui ne soit pour lui un objet de mépris et d'horreur ; point de prophétie qu'il ne compare à celles de *Nostradamus*. Il va même jusqu'à comparer JESUS-CHRIST à don *Quichotte* et St *Pierre* à *Sancho-Pança* : et ce qui est plus déplorable, c'est qu'il écrivait ces blasphèmes contre JESUS-CHRIST entre les bras de la mort, dans un temps où les plus dissimulés n'osent mentir, et où les plus intrépides tremblent. Trop pénétré de quelques injustices de ses supérieurs, trop frappé des grandes difficultés qu'il trouvait dans l'Ecriture, il se déchaîna contre elle plus que les *Acosta* et tous les Juifs, plus que les fameux *Porphyre*, les *Celse*, les *Iamblique*, les *Julien*, les *Libanius*, les *Maxime*, les *Simmaque* et tous les partisans de la raison humaine n'ont jamais éclaté contre nos incompréhensibilités divines. On a imprimé plusieurs abrégés de son livre : mais heureusement ceux qui ont en main l'autorité, les ont supprimés autant qu'ils l'ont pu.

Un curé de Bonne-Nouvelle près de Paris écrivit encore sur le même sujet ; de sorte qu'en même temps l'abbé *Becheran* et les autres

convulfionnaires fefaient des miracles, et trois prêtres écrivaient contre les miracles véritables.

Le livre le plus fort contre les miracles et contre les prophéties eft celui de milord *Bolingbroke* (*p*) ; mais par bonheur, il eft fi volumineux, fi dénué de méthode, fon ftyle eft fi verbeux, fes phrafes fi longues, qu'il faut une extrême patience pour le lire.

Il s'eft trouvé des efprits qui, étant enchantés des miracles de *Moïfe* et de *Jofué*, n'ont pas eu pour ceux de JESUS-CHRIST la vénération qu'on leur doit; leur imagination élevée par le grand fpectacle de la mer qui ouvrait fes abymes et qui fufpendait fes flots pour laiffer paffer la horde hébraïque, par les dix plaies d'Egypte, par les aftres qui s'arrêtaient dans leur courfe fur Gabaon et fur Aïalon, &c. ne pouvait plus fe rabaiffer à de petits miracles comme de l'eau changée en vin, un figuier féché, des cochons noyés dans un lac.

Wagenfeil difait avec impiété que c'était entendre une chanfon de village au fortir d'un grand concert.

Le Talmud prétend qu'il y a eu beaucoup de chrétiens qui, comparant les miracles de l'ancien Teftament à ceux du nouveau, ont embraffé le judaïfme : ils croyaient qu'il n'eft

(*p*) En fix volumes.

pas possible que le maître de la nature eût fait tant de prodiges pour une religion qu'il voulait anéantir. Quoi! disaient-ils, il y aura eu pendant des siècles une suite de miracles épouvantables en faveur d'une religion véritable qui deviendra fausse! quoi! DIEU même aura écrit que cette religion ne périra jamais, et qu'il faut lapider ceux qui voudront la détruire! et cependant il enverra son propre fils, qui est lui-même, pour anéantir ce qu'il a édifié pendant tant de siècles!

Il y a bien plus; ce fils, continuent-ils, ce Dieu éternel, s'étant fait juif, est attaché à la religion juive pendant toute sa vie; il en fait toutes les fonctions, il fréquente le temple juif, il n'annonce rien de contraire à la loi juive, tous ses disciples sont juifs, tous observent les cérémonies juives. Ce n'est certainement pas lui, disent-ils, qui a établi la religion chrétienne; ce sont des juifs dissidens qui se sont joints à des platoniciens. Il n'y a pas un dogme du christianisme qui ait été prêché par JESUS-CHRIST.

C'est ainsi que raisonnent ces hommes téméraires qui, ayant à la fois l'esprit faux et audacieux, osent juger les œuvres de DIEU, et n'admettent les miracles de l'ancien Testament que pour rejeter tous ceux du nouveau.

De ce nombre fut cet infortuné prêtre de

Pont-à-Mouſſon en Lorraine, nommé *Nicolas Antoine*; on ne lui connaît point d'autre nom. Ayant reçu ce qu'on appelle les *quatre mineurs*, en Lorraine, le prédicant *Ferri* en paſſant à Pont-à-Mouſſon lui donna de grands ſcrupules, et lui perſuada que les quatre mineurs étaient le ſigne de la bête. *Antoine*, déſeſpéré de porter le ſigne de la bête, le fit effacer par *Ferri*, embraſſa la religion proteſtante, et fut miniſtre à Genève, vers l'an 1630.

Plein de la lecture des rabbins, il crut que ſi les proteſtans avaient raiſon contre les papiſtes, les Juifs avaient bien plus raiſon contre toutes les ſectes chrétiennes. Du village de Divonne, où il était paſteur, il alla ſe faire recevoir juif à Veniſe, avec un petit apprenti en théologie qu'il avait perſuadé, et qui après l'abandonna, n'ayant point de vocation pour le martyre.

D'abord le miniſtre *Nicolas Antoine* s'abſtint de prononcer le nom de JESUS-CHRIST dans ſes ſermons et dans ſes prières : mais bientôt échauffé et enhardi par l'exemple des ſaints juifs qui profeſſaient hardiment le judaïſme devant les princes de Tyr et de Babylone, il s'en alla pieds nus à Genève confeſſer devant les juges et devant les commis des halles, qu'il n'y a qu'une ſeule religion ſur la terre, parce qu'il n'y a qu'un Dieu; que cette

religion est la juive, qu'il faut absolument se faire circoncire; que c'est un crime horrible de manger du lard et du boudin. Il exhorta pathétiquement tous les génevois qui s'attroupèrent, à cesser d'être enfans de *Bélial*, à être bons juifs, afin de mériter le royaume des cieux. On le prit, on le lia.

Le petit conseil de Genève, qui ne fesait rien alors sans consulter le conseil des prédicans, leur demanda leur avis. Les plus sensés de ces prêtres opinèrent à faire saigner *Nicolas Antoine* à la veine céphalique, à le baigner et le nourrir de bons potages, après quoi on l'accoutumerait insensiblement à prononcer le nom de JESUS-CHRIST, ou du moins à l'entendre prononcer sans grincer des dents, comme il lui arrivait toujours. Ils ajoutèrent que les lois souffraient les juifs, qu'il y en avait huit mille à Rome, que beaucoup de marchands sont de vrais juifs; et que, puisque Rome admettait huit mille enfans de la synagogue, Genève pouvait bien en tolérer un. A ce mot de *tolérance*, les autres pasteurs, en plus grand nombre, grinçant des dents beaucoup plus qu'*Antoine* au nom de JESUS-CHRIST, et charmés d'ailleurs de trouver une occasion de pouvoir faire brûler un homme, ce qui arrivait très-rarement, furent absolument pour la brûlure. Ils décidèrent que rien ne servirait

mieux à raffermir le véritable christianisme ; que les Espagnols n'avaient acquis tant de réputation dans le monde que parce qu'ils fesaient brûler des juifs tous les ans ; et qu'après tout, si l'ancien Testament devait l'emporter sur le nouveau, DIEU ne manquerait pas de venir éteindre lui-même la flamme du bûcher, comme il fit dans Babylone pour *Sidrach*, *Misach* et *Abed-nego* ; qu'alors on reviendrait à l'ancien Testament ; mais qu'en attendant il fallait absolument brûler *Nicolas Antoine*. Partant, ils conclurent *à ôter le méchant ;* ce sont leurs propres paroles.

Le syndic *Sarasin* et le syndic *Godefroi*, qui étaient de bonnes têtes, trouvèrent le raisonnement du sanhédrin génevois admirable ; et comme les plus forts, ils condamnèrent *Nicolas Antoine* le plus faible, à mourir de la mort de *Calanus* et du conseiller *Dubourg*. Cela fut exécuté le 20 avril 1632 dans une très-belle place champêtre appelée *Plain-palais*, en présence de vingt mille hommes qui bénissaient la nouvelle loi et le grand sens du syndic *Sarasin* et du syndic *Godefroi*.

Le Dieu d'*Abraham*, d'*Isaac* et de *Jacob* ne renouvela point le miracle de la fournaise de Babylone en faveur d'*Antoine*.

Abauzit, homme très-véridique, rapporte dans ses notes qu'il mourut avec la plus

grande conſtance, et qu'il perſiſta ſur le bûcher dans ſes ſentimens. Il ne s'emporta point contre ſes juges lorſqu'on le lia au poteau; il ne montra ni orgueil ni baſſeſſe, il ne pleura point, il ne ſoupira point, il ſe réſigna. Jamais martyr ne conſomma ſon ſacrifice avec une foi plus vive; jamais philoſophe n'enviſagea une mort horrible avec plus de fermeté. Cela prouve évidemment que ſa folie n'était autre choſe qu'une forte perſuaſion. Prions le Dieu de l'ancien et du nouveau Teſtament de lui faire miſéricorde.

J'en dis autant pour le jéſuite *Malagrida*, qui était encore plus fou que *Nicolas Antoine*, pour l'ex-jéſuite *Patouillet* et pour l'ex-jéſuite *Paulian*, ſi jamais on les brûle.

Des écrivains en grand nombre, qui ont eu le malheur d'être plus philoſophes que chrétiens, ont été aſſez hardis pour nier les miracles de notre Seigneur: mais après les quatre prêtres dont nous avons parlé, il ne faut plus citer perſonne. Plaignons ces quatre infortunés, aveuglés par leurs lumières trompeuſes, et animés par leur mélancolie qui les précipita dans un abyme ſi funeſte. (*)

(*) Voyez l'ouvrage intitulé *Queſtions ſur les miracles*, volume de Facéties.

MISSIONS.

Ce n'eſt pas du zèle de nos miſſionnaires et de la vérité de notre religion qu'il s'agit; on les connaît aſſez dans notre Europe chrétienne, et on les reſpecte aſſez.

Je ne veux parler que des lettres curieuſes et édifiantes des révérends pères jéſuites qui ne ſont pas auſſi reſpectables. A peine ſont-ils arrivés dans l'Inde, qu'ils y prêchent, qu'ils y convertiſſent des milliers d'indiens, et qu'ils font des milliers de miracles. Dieu me préſerve de les contredire : on ſait combien il eſt facile à un biſcaïen, à un bergamaſque, à un normand d'apprendre la langue indienne en peu de jours, et de prêcher en indien.

A l'égard des miracles, rien n'eſt plus aiſé que d'en faire à ſix mille lieues de nous, puiſqu'on en a tant fait à Paris dans la paroiſſe Saint-Médard. La grâce ſuffiſante des moliniſtes a pu ſans doute opérer ſur les bords du Gange, auſſi-bien que la grâce efficace des janſéniſtes au bord de la rivière des Gobelins. Mais nous avons déjà tant parlé de miracles que nous n'en dirons plus rien.

Un révérend père jéſuite arriva l'an paſſé à Delhi à la cour du grand-mogol : ce n'était

pas un jésuite mathématicien et homme d'esprit, venu pour corriger le calendrier et pour faire fortune; c'était un de ces pauvres jésuites de bonne foi, un de ces soldats que leur général envoie, et qui obéissent sans raisonner.

M. *Audrais* mon commissionnaire lui demanda ce qu'il venait faire à Delhi; il répondit qu'il avait ordre du révérend père *Ricci* de délivrer le grand-mogol des griffes du diable, et de convertir toute sa cour. J'ai déjà, dit-il, baptisé plus de vingt enfans dans la rue, sans qu'ils en sussent rien, en leur jetant quelques gouttes d'eau sur la tête. Ce sont autant d'anges, pourvu qu'ils aient le bonheur de mourir incessamment. J'ai guéri une pauvre vieille femme de la migraine en fesant le signe de la croix derrière elle. J'espère en peu de temps convertir les mahométans de la cour et les gentous du peuple. Vous verrez dans Delhi, dans Agra et dans Bénarès autant de bons catholiques adorateurs de la vierge *Marie*, que d'idolâtres adorateurs du démon.

M. AUDRAIS.

Vous croyez donc, mon révérend père, que les peuples de ces contrées immenses adorent des idoles et le diable?

LE JESUITE.

Sans doute, puiſqu'ils ne ſont pas de ma religion.

M. AUDRAIS.

Fort bien. Mais quand il y aura dans l'Inde autant de catholiques que d'idolâtres, ne craignez-vous point qu'ils ne ſe battent, que le ſang ne coule long-temps, que tout le pays ne ſoit ſaccagé ? cela eſt déjà arrivé par-tout où vous ayez mis le pied.

LE JESUITE.

Vous m'y faites penſer ; rien ne ſerait plus ſalutaire. Les catholiques égorgés iraient en paradis (dans le jardin) et les gentous dans l'enfer éternel, créé pour eux de toute éternité, ſelon la grande miſéricorde de DIEU, et pour ſa grande gloire, car DIEU eſt exceſſivement glorieux.

M. AUDRAIS.

Mais ſi on vous dénonçait, et ſi on vous donnait les étrivières ?

LE JESUITE.

Ce ſerait encore pour ſa gloire ; mais je vous conjure de me garder le ſecret, et de m'épargner le bonheur du martyre.

MOISE.

SECTION PREMIERE.

LA philosophie dont on a quelquefois passé les bornes, les recherches de l'antiquité, l'esprit de discussion et de critique, ont été poussés si loin, qu'enfin plusieurs savans ont douté s'il y avait jamais eu un *Moïse*, et si cet homme n'était pas un être fantastique, tels que l'ont été probablement *Persée*, *Bacchus*, *Atlas*, *Penthésilée*, *Vesta*, *Rhéa Sylvia*, *Isis*, *Sommona-Codom*, *Fo*, *Mercure Trismégiste*, *Odin*, *Merlin*, *Francus*, *Robert* le diable, et tant d'autres héros de romans, dont on a écrit la vie et les prouesses.

Il n'est pas vraisemblable, disent les incrédules, qu'il ait existé un homme dont toute la vie est un prodige continuel.

Il n'est pas vraisemblable qu'il eût fait tant de miracles épouvantables en Egypte, en Arabie et en Syrie, sans qu'ils eussent retenti dans toute la terre.

Il n'est pas vraisemblable qu'aucun écrivain égyptien ou grec n'eût transmis ces miracles à la postérité. Il n'en est cependant fait mention que par les seuls Juifs : et dans quelque

temps que cette hiſtoire ait été écrite par eux, elle n'a été connue d'aucune nation que vers le ſecond ſiècle. Le premier auteur qui cite expreſſément les livres de *Moïſe*, eſt *Longin*, miniſtre de la reine *Zénobie*, du temps de l'empereur *Aurélien*. (*a*)

Il eſt à remarquer que l'auteur du *Mercure Triſmégiſte*, qui certainement était égyptien, ne dit pas un ſeul mot de ce *Moïſe*.

Si un ſeul auteur ancien avait rapporté un ſeul de ces miracles, *Eusèbe* aurait ſans doute triomphé de ce témoignage, ſoit dans ſon hiſtoire, ſoit dans ſa *Préparation évangélique*.

Il reconnaît à la vérité des auteurs qui ont cité ſon nom, mais aucun qui ait cité ſes prodiges. Avant lui les juifs *Joſephe* et *Philon*, qui ont tant célébré leur nation, ont recherché tous les écrivains chez leſquels le nom de *Moïſe* ſe trouvait; mais il n'y en a pas un ſeul qui faſſe la moindre mention des actions merveilleuſes qu'on lui attribue.

Dans ce ſilence général du monde entier, voici comme les incrédules raiſonnent avec une témérité qui ſe réfute d'elle-même :

Les Juifs ſont les ſeuls qui aient eu le Pentateuque qu'ils attribuent à *Moïſe*. Il eſt dit dans leurs livres même, que ce Pentateuque ne fut connu que ſous leur roi *Joſias*, trente-ſix

(*a*) *Longin*, Traité du ſublime.

ans avant la première destruction de Jérusalem et de la captivité ; on n'en trouva qu'un seul exemplaire chez le pontife *Helcias* (*b*), qui le déterra au fond d'un coffre-fort en comptant de l'argent. Le pontife l'envoya au roi par son scribe *Saphan*.

Cela pourrait, disent-ils, obscurcir l'authenticité du Pentateuque.

En effet, eût-il été possible que si le Pentateuque eût été connu de tous les Juifs, *Salomon*, le sage *Salomon* inspiré de DIEU même, en lui bâtissant un temple par son ordre, eût orné ce temple de tant de figures contre la loi expresse de *Moïse* ?

Tous les prophètes juifs qui avaient prophétisé au nom du Seigneur depuis *Moïse* jusqu'à ce roi *Josias*, ne se seraient-ils pas appuyés dans leurs prédications de toutes les lois de *Moïse* ? n'auraient-ils pas cité mille fois ses propres paroles ? ne les auraient-ils pas commentées ? aucun d'eux cependant n'en cite deux lignes ; aucun ne rappelle le texte de *Moïse* ; ils lui sont même contraires en plusieurs endroits.

Selon ces incrédules, les livres attribués à *Moïse* n'ont été écrits que parmi les Babyloniens pendant la captivité, ou immédiatement après par *Esdras*. On ne voit en effet que des

(*b*) IV. Rois, chap. XII, et Paralipom. II, ch. XXXIV.

terminaisons

terminaifons perfanes et chaldéennes dans les écrits juifs; *Babel*, porte de dieu; *Phégor-beel* ou *Beel-phégor*, dieu du précipice; *Zebuth-beel* ou *Beel-Zebuth*, dieu des infectes; *Bethel*, maifon de dieu; *Daniel*, jugement de dieu; *Gabriel*, homme de dieu; *Jahel*, affligé de dieu; *Jaïel*, la vie de dieu; *Ifraël*, voyant dieu; *Oziel*, force de dieu; *Raphaël*, fecours de dieu; *Uriel*, le feu de dieu.

Ainfi tout eft étranger chez la nation juive, étrangère elle-même en Paleftine; circoncifion, cérémonies, facrifices, arche, chérubins, bouc *Hazazel*; baptême de juftice, baptême fimple, épreuves, divination, explication des fonges, enchantement des ferpens, rien ne venait de ce peuple; rien ne fut inventé par lui.

Le célèbre milord *Bolingbroke* ne croit point du tout que *Moïfe* ait exifté: il croit voir dans le Pentateuque une foule de contradictions et de fautes de chronologie et de géographie qui épouvantent; des noms de plufieurs villes qui n'étaient pas encore bâties, des préceptes donnés aux rois, dans un temps où non-feulement les Juifs n'avaient point de rois, mais où il n'était pas probable qu'ils en euffent jamais; puifqu'ils vivaient dans des déferts fous des tentes, à la manière des Arabes Bédouins.

Ce qui lui paraît furtout de la contradiction

la plus palpable, c'eſt le don de quarante-huit villes avec leurs fauxbourgs fait aux lévites, dans un pays où il n'y avait pas un ſeul village: c'eſt principalement ſur ces quarante-huit villes qu'il relance *Abbadie*, et qu'il a même la dureté de le traiter avec l'horreur et le mépris d'un ſeigneur de la chambre haute et d'un miniſtre d'Etat pour un petit prêtre étranger qui veut faire le raiſonneur.

Je prendrai la liberté de repréſenter au vicomte de *Bolingbroke*, et à tous ceux qui penſent comme lui, que non-ſeulement la nation juive a toujours cru à l'exiſtence de *Moïſe* et à celle de ſes livres, mais que JESUS-CHRIST même lui a rendu témoignage. Les quatre évangéliſtes, les Actes des apôtres la reconnaiſſent; St *Matthieu* dit expreſſément que *Moïſe* et *Elie* apparurent à JESUS-CHRIST ſur la montagne, pendant la nuit de la tranſfiguration, et St *Luc* en dit autant.

JESUS-CHRIST déclare dans St *Matthieu* qu'il n'eſt point venu pour abolir cette loi, mais pour l'accomplir. On renvoie ſouvent dans le nouveau Teſtament à la loi de *Moïſe* et aux prophètes; l'Egliſe entière a toujours cru le Pentateuque écrit par *Moïſe*; et de plus, de cinq cents ſociétés différentes qui ſe ſont établies depuis ſi long-temps dans le chriſtianiſme, aucune n'a jamais douté de l'exiſtence

de ce grand prophète : il faut donc foumettre notre raifon, comme tant d'hommes, ont foumis la leur.

Je fais fort bien que je ne gagnerai rien fur l'efprit du vicomte ni de fes femblables. Ils font trop perfuadés que les livres juifs ne furent écrits que très-tard, qu'ils ne furent écrits que pendant la captivité des deux tribus qui reftaient. Mais nous aurons la confolation d'avoir l'Eglife pour nous.

Si vous voulez vous inftruire et vous amufer de l'antiquité, lifez la vie de *Moïfe* à l'article *Apocryphe*.

SECTION II.

En vain plufieurs favans ont cru que le Pentateuque ne peut avoir été écrit par *Moïfe* (*c*). Ils difent que par l'Ecriture même il

(*c*) Eft-il bien vrai qu'il y ait eu un *Moïfe* ? Si un homme qui commandait à la nature entière eût exifté chez les Egyptiens, de fi prodigieux événemens n'auraient-ils pas fait la partie principale de l'hiftoire d'Egypte ? *Sanchoniathon*, *Manethon*, *Megafthène*, *Hérodote*, n'en auraient-ils point parlé ? *Jofephe* l'hiftorien a recueilli tous les témoignages poffibles en faveur des Juifs ; il n'ofe dire qu'aucun des auteurs qu'il cite, ait dit un feul mot des miracles de *Moïfe*. Quoi ! le Nil aura été changé en fang ; un ange aura égorgé tous les premiers-nés dans l'Egypte ; la mer fe fera ouverte ; fes eaux auront été fufpendues à droite et à gauche, et nul auteur n'en aura parlé, et les nations auront oublié ces prodiges ! et il n'y aura qu'un petit peuple d'efclaves barbares qui nous aura conté ces hiftoires, des milliers d'années après l'événement !

eſt avéré que le premier exemplaire connu fut trouvé du temps du roi *Joſias*, et que cet unique exemplaire fut apporté au roi par le ſecrétaire *Saphan*. Or entre *Moïſe* et cette aventure du ſecrétaire *Saphan*, il y a mille cent ſoixante-ſept années par le comput hébraïque. Car DIEU apparut à *Moïſe* dans le buiſſon ardent l'an du monde 2213, et le ſecrétaire *Saphan* publia le livre de la loi l'an du monde 3380. Ce livre trouvé ſous *Joſias* fut inconnu juſqu'au retour de la captivité de Babylone; et il eſt dit que ce fut *Eſdras*, inſpiré de DIEU, qui mit en lumière toutes les ſaintes écritures.

Mais que ce ſoit *Eſdras* ou un autre qui ait rédigé ce livre, cela eſt abſolument indifférent, dès que le livre eſt inſpiré. Il n'eſt point dit

Quel eſt donc ce *Moïſe*, inconnu à la terre entière juſqu'au temps où un *Ptolomée* eut, dit-on, la curioſité de faire traduire en grec les écrits des Juifs? il y avait un grand nombre de ſiècles que les fables orientales attribuaient à *Bacchus* tout ce que les Juifs ont dit de *Moïſe*. *Bacchus* avait paſſé la mer Rouge à pied ſec, *Bacchus* avait changé les eaux en ſang, *Bacchus* avait journellement opéré des miracles avec ſa verge; tous ces faits étaient chantés dans les orgies de *Bacchus*, avant qu'on eût le moindre commerce avec les Juifs, avant qu'on ſût ſeulement ſi ce pauvre peuple avait des livres. N'eſt-il pas de la plus extrême vraiſemblance que ce peuple ſi nouveau, ſi long-temps errant, ſi tard connu, établi ſi tard en Paleſtine, prit avec la langue phénicienne les fables phéniciennes, ſur leſquelles il enchérit encore, ainſi que font tous les imitateurs groſſiers? Un peuple ſi pauvre, ſi ignorant, ſi étranger dans tous les arts, pouvait-il faire autre choſe que de copier ſes voiſins? Ne ſait-on pas que juſqu'au nom d'*Adonaï*, d'*Eloï* ou *Eloa*, qui ſignifia Dieu chez la nation juive, tout était phénicien?

dans le Pentateuque que *Moïse* en soit l'auteur; il serait donc permis de l'attribuer à un autre homme, à qui l'Esprit divin l'aura dicté, si l'Eglise n'avait pas d'ailleurs décidé que le livre est de *Moïse*.

Quelques contradicteurs ajoutent qu'aucun prophète n'a cité les livres du Pentateuque, qu'il n'en est question ni dans les psaumes, ni dans les livres attribués à *Salomon*, ni dans *Jérémie*, ni dans *Isaïe*, ni enfin dans aucun livre canonique des Juifs. Les mots qui répondent à ceux de Genèse, Exode, Nombres, Lévitique, Deutéronome, ne se trouvent dans aucun autre écrit reconnu par eux pour authentique.

D'autres plus hardis ont fait les questions suivantes :

1°. En quelle langue *Moïse* aurait-il écrit dans un désert sauvage? Ce ne pouvait être qu'en égyptien; car par ce livre même on voit que *Moïse* et tout son peuple étaient nés en Egypte. Il est probable qu'ils ne parlaient pas d'autre langue. Les Egyptiens ne se servaient pas encore du papyros; on gravait des hiéroglyphes sur le marbre ou sur le bois. Il est même dit que les tables des commandemens furent gravées sur des pierres polies, ce qui demandait des efforts et un temps prodigieux.

2°. Est-il vraisemblable que dans un désert où le peuple juif n'avait ni cordonnier ni

tailleur, et où le Dieu de l'univers était obligé de faire un miracle continuel pour conserver les vieux habits et les vieux souliers des Juifs, il se soit trouvé des hommes assez habiles pour graver les cinq livres du Pentateuque sur le marbre ou sur le bois? On dira qu'on trouva bien des ouvriers qui firent un veau d'or en une nuit, et qui réduisirent ensuite l'or en poudre, opération impossible à la chimie ordinaire, non encore inventée; qui construisirent le tabernacle, qui l'ornèrent de trente-quatre colonnes d'airain avec des chapiteaux d'argent; qui ourdirent et qui brodèrent des voiles de lin, d'hyacinthe, de pourpre et d'écarlate; mais cela même fortifie l'opinion des contradicteurs. Ils répondent qu'il n'est pas possible que dans un désert où l'on manquait de tout, on ait fait des ouvrages si recherchés; qu'il aurait fallu commencer par faire des souliers et des tuniques; que ceux qui manquent du nécessaire ne donnent point dans le luxe; et que c'est une contradiction évidente de dire qu'il y ait eu des fondeurs, des graveurs, des brodeurs, quand on n'avait ni habits ni pain.

3°. Si *Moïse* avait écrit le premier chapitre de la Genèse, aurait-il été défendu à tous les jeunes gens de lire ce premier chapitre? aurait-on porté si peu de respect au législateur?

Si c'était *Moïse* qui eût dit que DIEU punit l'iniquité des pères jusqu'à la quatrième génération, *Ezéchiel* aurait-il osé dire le contraire ?

4°. Si *Moïse* avait écrit le Lévitique, aurait-il pu se contredire dans le Deutéronome ? Le Lévitique défend d'épouser la femme de son frère, le Deutéronome l'ordonne.

5°. *Moïse* aurait-il parlé dans son livre de villes qui n'existaient pas de son temps ? Aurait-il dit que des villes qui étaient pour lui à l'orient du Jourdain, étaient à l'occident ?

6°. Aurait-il assigné quarante-huit villes aux lévites dans un pays où il n'y a jamais eu dix villes, et dans un désert où il a toujours erré sans avoir une maison ?

7°. Aurait-il prescrit des règles pour les rois juifs, tandis que non-seulement il n'y avait point de rois chez ce peuple, mais qu'ils étaient en horreur, et qu'il n'était pas probable qu'il y en eût jamais ? Quoi ! *Moïse* aurait donné des préceptes pour la conduite des rois, qui ne vinrent qu'environ cinq cents années après lui, et il n'aurait rien dit pour les juges et les pontifes qui lui succédèrent ? Cette réflexion ne conduit-elle pas à croire que le Pentateuque a été composé du temps des rois, et que les cérémonies instituées par *Moïse* n'avaient été qu'une tradition ?

8°. Se pourrait-il faire qu'il eût dit aux Juifs : Je vous ai fait sortir au nombre de six cents mille combattans de la terre d'Egypte, sous la protection de votre Dieu ? Les Juifs ne lui auraient-ils pas répondu ? Il faut que vous ayez été bien timide pour ne nous pas mener contre le pharaon d'Egypte ; il ne pouvait pas nous opposer une armée de deux cents mille hommes. Jamais l'Egypte n'a eu tant de soldats sur pied ; nous l'aurions vaincu sans peine, nous serions les maîtres de son pays. Quoi ! le dieu qui vous parle a égorgé pour nous faire plaisir tous les premiers-nés d'Egypte, et s'il y a dans ce pays-là trois cents mille familles, cela fait trois cents mille hommes morts en une nuit pour nous venger ; et vous n'avez pas secondé votre dieu ? et vous ne nous avez pas donné ce pays fertile que rien ne pouvait défendre ? vous nous avez fait sortir de l'Egypte en larrons et en lâches, pour nous faire périr dans des déserts, entre les précipices et les montagnes ? Vous pouviez nous conduire au moins par le droit chemin dans cette terre de Canaan, sur laquelle nous n'avons nul droit, que vous nous avez promise, et dans laquelle nous n'avons pu encore entrer.

Il était naturel que de la terre de Gessen nous marchassions vers Tyr et Sidon, le long de

de la Méditerranée; mais vous nous faites passer l'isthme de Suez presque tout entier; vous nous faites rentrer en Egypte, remonter jusque par-delà Memphis, et nous nous trouvons à Béel-Sephon, au bord de la mer Rouge, tournant le dos à la terre de Canaan, ayant marché quatre-vingts lieues dans cette Egypte que nous voulions éviter, et enfin près de périr entre la mer et l'armée de *Pharaon!*

Si vous aviez voulu nous livrer à nos ennemis, auriez-vous pris une autre route et d'autres mesures? DIEU nous a sauvés par un miracle, dites-vous; la mer s'est ouverte pour nous laisser passer; mais après une telle faveur fallait-il nous faire mourir de faim et de fatigue dans les déserts horribles d'Ethan, de Cadès-Barné, de Mara, d'Elim, d'Oreb et de Sinaï? Tous nos pères ont péri dans ces solitudes affreuses, et vous nous venez dire au bout de quarante ans que DIEU a eu un soin particulier de nos pères!

Voilà ce que ces juifs murmurateurs, ces enfans injustes de juifs vagabonds, morts dans les déserts, auraient pu dire à *Moïse*, s'il leur avait lu l'Exode et la Genèse. Et que n'auraient-ils pas dû dire et faire à l'article du veau d'or? Quoi! vous osez nous conter que votre frère fit un veau pour nos pères, quand vous

étiez avec DIEU sur la montagne ; vous qui tantôt nous dites que vous avez parlé avec DIEU face à face, et tantôt que vous n'avez pu le voir que par derrière ! Mais enfin, vous étiez avec ce Dieu, et votre frère jette en fonte un veau d'or en un seul jour, et nous le donne pour l'adorer ; et au lieu de punir votre indigne frère, vous le faites notre pontife, et vous ordonnez à vos lévites d'égorger vingt-trois mille hommes de votre peuple ; nos pères l'auraient-ils souffert, se seraient-ils laissé assommer comme des victimes par des prêtres sanguinaires ? Vous nous dites que, non content de cette boucherie incroyable, vous avez fait encore massacrer vingt-quatre mille de vos pauvres suivans, parce que l'un d'eux avait couché avec une madianite ; tandis que vous-même avez épousé une madianite ; et vous ajoutez que vous êtes le plus doux de tous les hommes. Encore quelques actions de cette douceur, et il ne serait plus resté personne.

Non ; si vous aviez été capable d'une telle cruauté, si vous aviez pu l'exercer, vous seriez le plus barbare de tous les hommes, et tous les supplices ne suffiraient pas pour expier un si étrange crime.

Ce sont-là, à peu-près, les objections que font les savans à ceux qui pensent que *Moïse*

eſt l'auteur du Pentateuque. Mais on leur répond que les voies de DIEU ne ſont pas celles des hommes; que DIEU a éprouvé, conduit et abandonné ſon peuple par une ſageſſe qui nous eſt inconnue; que les Juifs eux-mêmes, depuis plus de deux mille ans, ont cru que *Moïſe* eſt l'auteur de ces livres; que l'Egliſe, qui a ſuccédé à la ſynagogue, et qui eſt infaillible comme elle, a décidé ce point de controverſe, et que les ſavans doivent ſe taire quand l'Egliſe parle.

SECTION III. (1)

ON ne peut douter qu'il n'y ait eu un *Moïſe* légiſlateur du peuple juif. On examinera ici ſon hiſtoire ſuivant les ſeules règles de la critique, le divin n'eſt pas ſoumis à l'examen. Il faut donc ſe borner au probable; les hommes ne peuvent juger qu'en hommes. Il eſt d'abord très-naturel et très-probable qu'une nation arabe ait habité ſur les confins de l'Egypte, du côté de l'Arabie déſerte, qu'elle ait été tributaire ou eſclave des rois égyptiens, et qu'enſuite elle ait cherché à s'établir ailleurs;

(1) Cette troiſième ſection eſt tirée du manuſcrit dont nous avons parlé dans l'avertiſſement. Nous avons cru devoir conſerver cet article, quoiqu'il ſe trouve en partie dans les précédens.

mais ce que la raison seule ne saurait admettre, c'est que cette nation, composée de soixante et dix personnes tout au plus, du temps de *Joseph*, se fût accrue en deux cents-quinze ans, depuis *Joseph* jusqu'à *Moïse*, au nombre de six cents mille combattans, selon le livre de l'Exode; car six cents mille hommes en état de porter les armes supposent une multitude d'environ deux millions, en comptant les vieillards, les femmes et les enfans. Il n'est certainement pas dans le cours de la nature qu'une colonie de soixante et dix personnes, tant mâles que femelles, ait pu produire en deux siècles deux millions d'habitans. Les calculs faits sur cette progression par des hommes très-peu versés dans les choses de ce monde, sont démentis par l'expérience de toutes les nations et de tous les temps. On ne fait pas, comme on a dit, des enfans d'un trait de plume. Songe-t-on bien qu'à ce compte, une peuplade de dix mille personnes en deux cents ans produirait beaucoup plus d'habitans que le globe de la terre n'en peut nourrir?

Il n'est pas plus probable que ces six cents mille combattans, favorisés par le maître de la nature, qui fesait pour eux tant de prodiges, se fussent bornés à errer dans des déserts où ils moururent, au lieu de chercher à s'emparer de la fertile Egypte.

Ces premières règles d'une critique humaine et raisonnable établies, il faut convenir qu'il est très-vraisemblable que *Moïse* ait conduit hors des confins de l'Egypte une petite peuplade. Il y avait chez les Egyptiens une ancienne tradition, rapportée par *Plutarque* dans son Traité d'*Isis* et d'*Osiris*, que *Typhon* père de *Jérossalaïm* et de *Juddecus* s'était enfui d'Egypte sur un âne. Il est clair par ce passage que les ancêtres des Juifs habitans de Jérusalem passaient pour avoir été des fugitifs de l'Egypte. Une tradition non moins ancienne et plus répandue, est que les Juifs avaient été chassés d'Egypte, soit comme une troupe de brigands indisciplinable, soit comme une peuplade infectée de la lèpre. Cette double accusation tirait sa vraisemblance de la terre même de Gessen qu'ils avaient habitée, terre voisine des Arabes vagabonds, et où la maladie de la lèpre particulière aux Arabes devait être commune. Il paraît par l'Ecriture même, que ce peuple était sorti d'Egypte malgré lui. Le dix-septième chapitre du Deutéronome défend aux rois de songer à ramener les Juifs en Egypte.

La conformité de plusieurs coutumes égyptiennes et juives fortifient encore l'opinion que ce peuple était une colonie égyptienne; et ce qui lui donne un nouveau degré de

probabilité, c'est la fête de la pâque, c'est-à-dire, de la fuite ou du passage, instituée en mémoire de leur évasion. Cette fête seule ne serait pas une preuve, car il y a eu chez tous les peuples des solennités établies pour célébrer des événemens fabuleux et incroyables; telles étaient la plupart des fêtes des Grecs et des Romains; mais une fuite d'un pays dans un autre n'a rien que de très-commun, et se concilie la croyance. La preuve tirée de cette fête de la pâque reçoit encore une force nouvelle par celle des tabernacles en mémoire du temps où les Juifs habitaient les déserts au sortir de l'Egypte. Ces vraisemblances réunies avec tant d'autres prouvent qu'en effet une colonie sortie d'Egypte s'établit enfin pour quelque temps dans la Palestine.

Presque tout le reste est d'un genre si merveilleux que la sagacité humaine n'y a plus de prise. Tout ce qu'on peut faire, c'est de rechercher en quel temps l'histoire de cette fuite, c'est-à-dire, le livre de l'Exode a pu être écrit, et de démêler les opinions qui régnaient alors, opinions dont la preuve est dans ce livre même comparé avec les anciens usages des nations.

A l'égard des livres attribués à *Moïse*, les règles les plus communes de la critique ne permettent pas de croire qu'il en soit l'auteur.

1°. Il n'y a pas d'apparence qu'il eût appelé les endroits dont il parle, de noms qui ne leur furent imposés que long-temps après. Il est fait mention dans ce livre des villes de Jaïr, et tout le monde convient qu'elles ne furent ainsi nommées que long-temps après la mort de *Moïse*; il y est parlé du pays de *Dan*, et la tribu de *Dan* n'avait pas encore donné son nom à ce pays dont elle n'était pas la maîtresse.

2°. Comment *Moïse* aurait-il cité le livre des guerres du Seigneur, quand ces guerres et ce livre perdu lui sont postérieurs?

3°. Comment *Moïse* aurait-il parlé de la défaite prétendue d'un géant nommé *Og*, roi de Bazan, vaincu dans le désert, la dernière année de son gouvernement; et comment aurait-il ajouté qu'on voit encore son lit de fer de neuf coudées dans Rabath? Cette ville de Rabath était la capitale des Ammonites; les Hébreux n'avaient point encore pénétré dans ce pays; n'est-il pas apparent qu'un tel passage est d'un écrivain postérieur que son inadvertance trahit? Il veut apporter en témoignage de la victoire remportée sur un géant, le lit qu'on disait être encore à Rabath, et il oublie qu'il fait parler *Moïse*.

4°. Comment *Moïse* aurait-il appelé villes au-delà du Jourdain les villes qui, à son égard, étaient en-deçà? N'est-il point palpable

que le livre qu'on lui attribue fut écrit longtemps après que les Israélites eurent passé cette petite rivière du Jourdain, qu'ils ne passèrent jamais sous sa conduite ?

5°. Est-il bien vraisemblable que *Moïse* ait dit à son peuple que dans la dernière année de son gouvernement, il a pris dans le petit canton d'Argob, pays stérile et affreux de l'Arabie pétrée, soixante grandes villes entourées de hautes murailles fortifiées, sans compter un nombre infini de villes ouvertes? N'est-il pas de la plus grande probabilité que ces exagérations furent écrites dans la suite par un homme qui voulait flatter une nation grossière ?

6°. Il est encore moins vraisemblable que *Moïse* ait rapporté les miracles dont cette histoire est remplie.

On peut bien persuader à un peuple heureux et victorieux que DIEU a combattu pour lui; mais il n'est pas dans la nature humaine qu'un peuple croye avoir vu cent miracles en sa faveur, quand tous ces prodiges n'aboutissent qu'à le faire périr dans un désert. Examinons quelques miracles rapportés dans l'Exode.

7°. Il paraît contradictoire et injurieux à l'essence divine que DIEU s'étant formé un peuple pour être le seul dépositaire de ses

lois, et pour dominer ſur toutes les nations, il envoye un homme de ce peuple demander au roi ſon oppreſſeur la permiſſion d'aller ſacrifier à ſon dieu dans le déſert, afin que ce peuple puiſſe s'enfuir ſous le prétexte de ce ſacrifice? Nos idées communes ne peuvent qu'attacher une idée de baſſeſſe et de fourberie à ce manége, loin d'y reconnaître la majeſté et la puiſſance de l'Etre ſuprême.

Quand nous liſons, immédiatement après, que *Moïſe* change devant le roi ſa baguette en ſerpent, et toutes les eaux du royaume en ſang, qu'il fait naître des grenouilles qui couvrent la terre, qu'il change en poux toute la pouſſière, qu'il remplit les airs d'inſectes ailés venimeux, qu'il frappe tous les hommes et tous les animaux du pays d'affreux ulcères, qu'il appelle la grêle, les tempêtes et le tonnerre pour ruiner toute la contrée, qu'il la couvre de ſauterelles, qu'il la plonge dans des ténèbres palpables pendant trois jours, qu'enfin un ange exterminateur frappe de mort tous les premiers-nés des hommes et des animaux d'Egypte, à commencer par le fils du roi; quand nous voyons enſuite ce peuple marchant à travers les flots de la mer Rouge ſuſpendus en montagnes d'eau à droite et à gauche, et retombant enſuite ſur l'armée de *Pharaon* qu'ils engloutiſſent; lors, dis-je,

qu'on lit tous ces miracles, la première idée qui vient dans l'esprit c'est de dire: Ce peuple pour qui DIEU a fait des choses si étonnantes va sans doute être le maître de l'univers; mais non, le fruit de tant de merveilles est de souffrir la disette et la faim dans des sables arides; et, de prodige en prodige, tout meurt avant d'avoir vu le petit coin de terre où leurs descendans s'établissent ensuite pour quelques années. Il est pardonnable sans doute de ne pas croire cette foule de merveilles dont la moindre révolte la raison.

Cette raison abandonnée à elle-même ne peut se persuader que *Moïse* ait écrit des choses si étranges. Comment peut-on faire accroire à une génération tant de miracles inutilement faits pour elle, et tous ceux qu'on dit opérés dans le désert? Quel personnage fait-on jouer à la Divinité, de l'employer à conserver les habits et les souliers de ce peuple pendant quarante ans, après avoir armé en leur faveur toute la nature!

Il est donc très-naturel de penser que toute cette histoire prodigieuse fut écrite long-temps après *Moïse*, comme les romans de *Charlemagne* furent forgés trois siècles après lui, et comme les origines de toutes les nations ont été écrites dans des temps où ces origines perdues de vue laissaient à l'imagination la liberté

d'inventer. Plus un peuple eſt groſſier et malheureux, plus il cherche à relever ſon ancienne hiſtoire, et quel peuple a été plus long-temps miſérable et barbare que le peuple juif?

Il n'eſt pas à croire que lorſqu'ils n'avaient pas de quoi ſe faire des ſouliers dans leurs déſerts, ſous la domination de *Moïſe*, on fût chez eux fort curieux d'écrire. On doit préſumer que les malheureux nés dans ces déſerts ne reçurent pas une éducation bien brillante, et que la nation ne commença à lire et à écrire que lorſqu'elle eut quelque commerce avec les Phéniciens. C'eſt probablement dans les commencemens de la monarchie que les Juifs qui ſe ſentirent quelque génie mirent par écrit le Pentateuque, et ajuſtèrent comme ils purent leurs traditions. Aurait-on fait recommander par *Moïſe* aux rois de lire et d'écrire même ſa loi, dans le temps qu'il n'y avait pas encore de rois? n'eſt-il pas probable que le dix-ſeptième chapitre du Deutéronome eſt fait pour modérer le pouvoir de la royauté, et qu'il fut écrit par les prêtres du temps de *Saül*?

C'eſt vraiſemblablement à cette époque qu'il faut placer la rédaction du Pentateuque. Les fréquens eſclavages que ce peuple avait ſubis, ne ſemblent pas propres à établir la littérature dans une nation, et à rendre les

livres fort communs, et plus ces livres furent rares dans les commencemens, plus les auteurs s'enhardirent à les remplir de prodiges.

Le Pentateuque attribué à *Moïse* eſt très-ancien, ſans doute, s'il eſt rédigé du temps de *Saül* et de *Samuel*; c'eſt environ vers le temps de la guerre de Troye, et c'eſt un des plus curieux monumens de la manière de penſer des hommes de ce temps-là. On voit que toutes les nations connues étaient amoureuſes des prodiges à proportion de leur ignorance. Tout ſe fesait alors par le miniſtère céleſte, en Egypte, en Phrygie, en Gréce, en Aſie.

Les auteurs du Pentateuque donnent à entendre que chaque nation a ſes dieux, et que ces dieux ont, à peu de choſe près, un égal pouvoir.

Si *Moïſe* change au nom de ſon dieu ſa verge en ſerpent, les prêtres de *Pharaon* en font autant: s'il change toutes les eaux de l'Egypte en ſang, juſqu'à celle qui était dans les vaſes, les prêtres font ſur le champ le même prodige ſans qu'on puiſſe concevoir ſur quelles eaux ces prêtres opéraient cette métamorphoſe, à moins qu'ils n'euſſent créé de nouvelles eaux exprès. L'écrivain juif aime encore mieux être réduit néceſſairement à cette abſurdité, que de laiſſer douter que les dieux d'Egypte n'euſſent pas le pouvoir de

changer l'eau en ſang auſſi-bien que le Dieu de *Jacob*.

Mais quand celui-ci vient à remplir de poux toute la terre d'Egypte, à changer en poux toute la pouſſière, alors paraît ſa ſupériorité tout entière, les mages ne peuvent l'imiter ; et on fait parler ainſi le dieu des Juifs : *Pharaon ſaura que rien n'eſt ſemblable à moi.* Ces paroles qu'on met dans ſa bouche marquent un être qui ſe croit ſeulement plus puiſſant que ſes rivaux : il a été égalé dans la métamorphoſe d'une verge en ſerpent, et dans celle des eaux en ſang, mais il gagne la partie ſur l'article des poux et ſur les ſuivans.

Cette idée de la puiſſance ſurnaturelle des prêtres de tous les pays eſt marquée dans pluſieurs endroits de l'Ecriture. Quand *Balaam*, prêtre du petit Etat d'un roitelet nommé *Balac*, au milieu des déſerts, eſt prêt de maudire les Juifs, leur dieu apparaît à ce prêtre pour l'en empêcher. Il ſemble que la malédiction de *Balaam* fût très à craindre. Ce n'eſt pas même aſſez pour contenir ce prêtre que DIEU lui ait parlé, il envoie devant lui un ange avec une épée, et lui fait encore parler par ſon âneſſe. Toutes ces précautions prouvent certainement l'opinion où l'on était que la malédiction d'un prêtre, quel qu'il fût, entraînait des effets funeſtes.

Cette idée d'un dieu ſupérieur ſeulement aux autres dieux, quoiqu'il eût fait le ciel et la terre, était tellement enracinée dans toutes les têtes, que *Salomon*, dans ſa dernière prière, s'écrie : *O mon Dieu, il n'y a aucun dieu ſemblable à toi, ſur la terre, ni dans le ciel.* C'eſt cette opinion qui rendait les Juifs ſi crédules ſur tous les ſortiléges, ſur-tous les enchantemens des autres nations. C'eſt ce qui donna lieu à l'hiſtoire de la pythoniſſe d'Endor, qui eut le pouvoir d'évoquer l'ombre de *Samuel.* Chaque peuple eut ſes prodiges et ſes oracles, et il ne vint même dans l'eſprit d'aucune nation de douter des miracles et des prophéties des autres. On ſe contentait de leur oppoſer de pareilles armes, il ſemblait que les prêtres, en niant les prodiges des nations voiſines, euſſent craint de décréditer les leurs. Cette eſpèce de théologie prévalut long-temps dans toute la terre.

Ce n'eſt pas ici le lieu d'entrer dans le détail de tout ce qui eſt écrit ſur *Moïſe*. On parle de ſes lois en plus d'un endroit de cet ouvrage. On ſe bornera ici à remarquer combien on eſt étonné de voir un légiſlateur inſpiré de DIEU, un prophète qui fait parler DIEU même, et qui ne propoſe point aux hommes une vie à venir. Il n'y a pas un ſeul mot dans le Lévitique qui puiſſe faire ſoupçonner

l'immortalité de l'ame. On répond à cette accablante difficulté que DIEU ſe proportionnait à la groſſièreté des Juifs. Quelle miſérable réponſe ! c'était à DIEU à élever les Juifs juſqu'aux connaiſſances néceſſaires, ce n'était pas à lui à ſe rabaiſſer juſqu'à eux. Si l'ame eſt immortelle, s'il eſt des récompenſes et des peines dans une autre vie, il eſt néceſſaire que les hommes en ſoient inſtruits. Si DIEU parle, il faut qu'il les informe de ce dogme fondamental. Quel légiſlateur et quel dieu que celui qui ne propoſe à ſon peuple que du vin, de l'huile et du lait ! quel dieu qui encourage toujours ſes croyans comme un chef de brigands encourage ſa troupe, par l'eſpérance de la rapine ! Il eſt bien pardonnable, encore une fois, à la raiſon humaine de ne voir dans une telle hiſtoire que la groſſièreté barbare des premiers temps d'un peuple ſauvage. L'homme, quoi qu'il faſſe, ne peut raiſonner autrement : mais ſi DIEU en effet eſt l'auteur du Pentateuque, il faut ſe ſoumettre ſans raiſonner.

MONDE.

Du meilleur des mondes possibles.

EN courant de tous côtés pour m'instruire, je rencontrai un jour des disciples de *Platon*. Venez avec nous, me dit l'un d'eux ; vous êtes dans le meilleur des mondes ; nous avons bien surpassé notre maître. Il n'y avait de son temps que cinq mondes possibles, parce qu'il n'y a que cinq corps réguliers ; mais actuellement qu'il y a une infinité d'univers possibles, DIEU a choisi le meilleur ; venez, et vous vous en trouverez bien. Je lui répondis humblement : Les mondes que DIEU pouvait créer étaient ou meilleurs, ou parfaitement égaux, ou pires ; il ne pouvait prendre le pire ; ceux qui étaient égaux, supposé qu'il y en eût, ne valaient pas la préférence ; ils étaient entièrement les mêmes : on n'a pu choisir entre eux ; prendre l'un, c'est prendre l'autre. Il était donc impossible qu'il ne prît pas le meilleur. Mais comment les autres étaient-ils possibles, quand il était impossible qu'ils existassent ?

Il me fit de très-belles distinctions, assurant toujours, sans s'entendre, que ce monde-ci est le meilleur de tous les mondes réellement impossibles. Mais me sentant alors tourmenté

de

de la pierre, et fouffrant des douleurs infupportables, les citoyens du meilleur des mondes me conduifirent à l'hôpital voifin. Chemin fefant, deux de ces bienheureux habitans furent enlevés par des créatures leurs femblables : on les chargea de fers, l'un pour quelques dettes, l'autre fur un fimple foupçon. Je ne fais pas fi je fus conduit dans le meilleur des hôpitaux poffibles, mais je fus entaffé avec deux ou trois mille miférables qui fouffraient comme moi. Il y avait là plufieurs défenfeurs de la patrie qui m'apprirent qu'ils avaient été trépanés et difféqués vivans, qu'on leur avait coupé des bras, des jambes, et que plufieurs milliers de leurs généreux compatriotes avaient été maffacrés dans l'une des trente batailles données dans la dernière guerre, qui eft environ la cent millième guerre depuis que nous connaiffons des guerres. On voyait auffi dans cette maifon environ mille perfonnes des deux fexes qui reffemblaient à des fpectres hideux, et qu'on frottait d'un certain métal, parce qu'ils avaient fuivi la loi de la nature, et parce que la nature avait, je ne fais comment, pris la précaution d'empoifonner en eux la fource de la vie. Je remerciai mes deux conducteurs.

Quand on m'eut plongé un fer bien tranchant dans la veffie, et qu'on eut tiré quelques

pierres de cette carrière; quand je fus guéri et qu'il ne me resta plus que quelques incommodités douloureuses pour le reste de mes jours, je fis mes représentations à mes guides; je pris la liberté de leur dire qu'il y avait du bon dans ce monde, puisqu'on m'avait tiré quatre cailloux du sein de mes entrailles déchirées, mais que j'aurais encore mieux aimé que les vessies eussent été des lanternes, que non pas qu'elles fussent des carrières. Je leur parlai des calamités et des crimes innombrables qui couvrent cet excellent monde. Le plus intrépide d'entre eux, qui était un allemand, mon compatricte, m'apprit que tout cela n'est qu'une bagatelle.

Ce fut, dit-il, une grande faveur du ciel envers le genre-humain, que *Tarquin* violât *Lucrèce*, et que *Lucrèce* se poignardât, parce qu'on chassa les tyrans, et que le viol, le suicide et la guerre établirent une république qui fit le bonheur des peuples conquis. J'eus peine à convenir de ce bonheur. Je ne conçus pas d'abord quelle était la félicité des Gaulois et des Espagnols, dont on dit que *César* fit périr trois millions. Les dévastations et les rapines me parurent aussi quelque chose de désagréable. Mais le défenseur de l'optimisme n'en démordit point; il me disait toujours comme le geolier de don *Carlos*: *Paix*, *paix*,

c'eſt pour votre bien. Enfin, étant pouſſé à bout, il me dit qu'il ne fallait pas prendre garde à ce globule de la terre, où tout va de travers; mais que dans l'étoile de Sirius, dans Orion, dans l'œil du Taureau et ailleurs, tout eſt parfait. Allons-y donc, lui dis-je.

Un petit théologien me tira alors par le bras; il me confia que ces gens-là étaient des rêveurs, qu'il n'était point du tout néceſſaire qu'il y eût du mal ſur la terre, qu'elle avait été formée exprès pour qu'il n'y eût jamais que du bien; et pour vous le prouver, ſachez que les choſes ſe paſsèrent ainſi autrefois pendant dix ou douze jours. Hélas! lui répondis-je, c'eſt bien dommage, mon révérend père, que cela n'ait pas continué.

MONSTRES.

Il eſt plus difficile qu'on ne penſe de définir les monſtres. Donnerons-nous ce nom à un animal énorme, à un poiſſon, à un ſerpent de quinze pieds de long? mais il y en a de vingt, de trente pieds, auprès deſquels les premiers feraient peu de choſe.

Il y a les monſtres par défaut. Mais ſi les quatre petits doigts des pieds et des mains manquent à un homme bien fait, et d'une

figure gracieuse, sera-t-il un monstre? Les dents lui sont plus nécessaires. J'ai vu un homme né sans aucune dent; il était d'ailleurs très-agréable. La privation des organes de la génération, bien plus nécessaires encore, ne constituent point un animal monstrueux.

Il y a les monstres par excès; mais ceux qui ont six doigts, le croupion alongé en forme de petite queue, trois testicules, deux orifices à la verge, ne sont pas réputés monstres.

La troisième espèce est de ceux qui auraient des membres d'autres animaux, comme un lion avec des ailes d'autruche, un serpent avec des ailes d'aigle, tel que le griffon et l'ixion des Juifs. Mais toutes les chauve-souris sont pourvues d'ailes; les poissons volans en ont, et ne sont point des monstres.

Réservons donc ce nom pour les animaux dont les difformités nous font horreur.

Le premier nègre pourtant, fut un monstre pour les femmes blanches, et la première de nos beautés fut un monstre aux yeux des Nègres.

Si *Polyphème* et les cyclopes avaient existé, les gens qui portaient des yeux aux deux côtés de la racine du nez, auraient été déclarés monstres dans l'île de Lipari et dans le voisinage de l'Etna.

J'ai vu une femme à la foire qui avait quatre

mamelles et une queue de vache à la poitrine. Elle était monſtre ſans difficulté, quand elle laiſſait voir ſa gorge, et femme de miſe quand elle la cachait.

Les centaures, les minotaures auraient été des monſtres, mais de beaux monſtres. Surtout un corps de cheval bien proportionné, qui aurait ſervi de baſe à la partie ſupérieure d'un homme, aurait été un chef-d'œuvre ſur la terre; ainſi que nous nous figurons comme des chefs-d'œuvre du ciel, ces eſprits que nous appelons *anges*, et que nous peignons, que nous ſculptons dans nos égliſes, tantôt ornés de deux ailes, tantôt de quatre, et même de ſix.

Nous avons déjà demandé avec le ſage *Locke* quelle eſt la borne entre la figure humaine et l'animale, quel eſt le point de monſtruoſité auquel il faut ſe fixer pour ne pas baptiſer un enfant, pour ne le pas compter de notre eſpèce, pour ne lui pas accorder une ame. Nous avons vu que cette borne eſt auſſi difficile à poſer qu'il eſt difficile de ſavoir ce que c'eſt qu'une ame, car il n'y a que les théologiens qui le ſachent.

Pourquoi les ſatyres que vit S[t] *Jérôme*, nés de filles et de ſinges, auraient-ils été réputés monſtres? ne ſe ſeraient-ils pas crus, au contraire, mieux partagés que nous? n'auraient-ils

pas eu plus de force et plus d'agilité ? ne se seraient-ils pas moqués de notre espèce, à qui la cruelle nature a refusé des vêtemens et des queues ? un mulet né de deux espèces différentes, un jumart fils d'un taureau et d'une jument, un tarin né, dit-on, d'un serin et d'une linotte, ne sont point des monstres.

Mais comment les mulets, les jumarts, les tarins, &c. qui sont engendrés, n'engendrent-ils point ? et comment les féministes, les ovistes, les animalculistes expliquent-ils la formation de ces métis ?

Je vous répondrai qu'ils ne l'expliquent point du tout. Les féministes n'ont jamais connu la façon dont la semence d'un âne ne communique à son mulet que ses oreilles et un peu de son derrière. Les ovistes ne font comprendre, ni ne comprennent par quel art une jument peut avoir dans son œuf autre chose qu'un cheval. Et les animalculistes ne voient point comment un petit embryon d'âne vient mettre ses oreilles dans une matrice de cavale.

Celui qui, dans sa *Vénus physique*, prétendit que tous les animaux et tous les monstres se formaient par attraction, réussit encore moins que les autres à rendre raison de ces phénomènes si communs et si surprenans.

Hélas ! mes amis, nul de vous ne fait comment il fait des enfans ; vous ignorez les fecrets de la nature dans l'homme, et vous voulez les deviner dans le mulet !

A toute force vous pourrez dire d'un monftre par défaut : Toute la femence néceffaire n'eft pas parvenue à fa place, ou bien le petit ver fpermatique a perdu quelque chofe de fa fubftance, ou bien l'œuf s'eft froiffé. Vous pourrez, fur un monftre par excès, imaginer que quelques parties fuperflues du fperme ont furabondé, que de deux vers fpermatiques réunis, l'un n'a pu animer qu'un membre de l'animal, et que ce membre eft refté de furérogation ; que deux œufs fe font mêlés, et qu'un de ces œufs n'a produit qu'un membre, lequel s'eft joint au corps de l'autre.

Mais que direz-vous de tant de monftruofités par addition de parties animales étrangères ? comment expliquerez-vous une écreviffe fur le cou d'une fille ? une queue de rat fur une cuiffe, et furtout les quatre pis de vache avec la queue, qu'on a vus à la foire Saint-Germain ? vous ferez réduits à fuppofer que la mère de cette femme était de la famille de *Pafiphaé*.

Allons, courage, difons enfemble : *Que fais-je ?*

MONTAGNE.

C'EST une fable bien ancienne, bien universelle que celle de la montagne qui, ayant effrayé tout le pays par ses clameurs en travail d'enfant, fut sifflée de tous les assistans, quand elle ne mit au monde qu'une souris. Le parterre n'était pas philosophe. Les siffleurs devaient admirer. Il était aussi beau à la montagne d'accoucher d'une souris, qu'à la souris d'accoucher d'une montagne. Un rocher qui produit un rat, est quelque chose de très-prodigieux; et jamais la terre n'a vu rien qui approche d'un tel miracle. Tous les globes de l'univers ensemble ne pourraient pas faire naître une mouche. Là où le vulgaire rit, le philosophe admire; et il rit où le vulgaire ouvre de grands yeux stupides d'étonnement.

MORALE.

BAVARDS prédicateurs, extravagans controversistes, tâchez de vous souvenir que votre maître n'a jamais annoncé que le sacrement était le signe visible d'une chose invisible; il n'a jamais admis quatre vertus cardinales et trois théologales; il n'a jamais

examiné

examiné si sa mère était venue au monde maculée ou immaculée ; il n'a jamais dit que les petits enfans qui mouraient sans baptême seraient damnés. Cessez de lui faire dire des choses auxquelles il ne pensa point. Il a dit, selon la vérité aussi ancienne que le monde : Aimez DIEU et votre prochain ; tenez-vous-en là, misérables ergoteurs, prêchez la morale et rien de plus. Mais observez-la cette morale ; que les tribunaux ne retentissent plus de vos procès ; n'arrachez plus par la griffe d'un procureur un peu de farine à la bouche de la veuve et de l'orphelin. Ne disputez plus un petit bénéfice avec la même fureur qu'on disputa la papauté dans le grand schisme d'Occident. Moines, né mettez plus (autant qu'il est en vous) l'univers à contribution ; et alors nous pourrons vous croire.

Je viens de lire ces mots dans une déclamation en quatorze volumes, intitulée, *Histoire du bas empire.*

Les chrétiens avaient une morale ; mais les païens n'en avaient point.

Ah ! M. *le Beau*, auteur de ces quatorze volumes, où avez-vous pris cette sottise ? eh ! qu'est-ce donc que la morale de *Socrate*, de *Zaleucus*, de *Charondas*, de *Cicéron*, d'*Epictète*, de *Marc-Antonin* ?

Il n'y a qu'une morale, M. *le Beau*, comme

il n'y a qu'une géométrie. Mais, me dira-t-on, la plus grande partie des hommes ignore la géométrie. Oui ; mais dès qu'on s'y applique un peu, tout le monde eſt d'accord. Les agriculteurs, les manœuvres, les artiſtes n'ont point fait de cours de morale ; ils n'ont lu ni *de Finibus* de *Cicéron*, ni les Ethiques d'*Ariſtote :* mais ſitôt qu'ils réfléchiſſent, ils ſont, ſans le ſavoir, les diſciples de *Cicéron ;* le teinturier indien, le berger tartare et le matelot d'Angleterre connaiſſent le juſte et l'injuſte. *Confucius* n'a point inventé un ſyſtême de morale, comme on bâtit un ſyſtême de phyſique. Il l'a trouvé dans le cœur de tous les hommes.

Cette morale était dans le cœur du préteur *Feſtus* quand les Juifs le preſsèrent de faire mourir *Paul* qui avait amené des étrangers dans leur temple. *Sachez*, leur dit-il, *que jamais les Romains ne condamnent perſonne ſans l'entendre.*

Si les Juifs manquaient de morale ou manquaient à la morale, les Romains la connaiſſaient et lui rendaient gloire.

La morale n'eſt point dans la ſuperſtition, elle n'eſt point dans les cérémonies, elle n'a rien de commun avec les dogmes. On ne peut trop répéter que tous les dogmes ſont différens, et que la morale eſt la même chez

tous les hommes qui font usage de leur raison. La morale vient donc de DIEU comme la lumière. Nos superstitions ne sont que ténèbres. Lecteur, réfléchissez : étendez cette vérité ; tirez vos conséquences.

MOUVEMENT.

Un philosophe des environs du mont Krapac, me disait que le mouvement est essentiel à la matière.

Tout se meut, disait-il ; le soleil tourne continuellement sur lui-même, les planètes en font autant, chaque planète a plusieurs mouvemens différens, et dans chaque planète tout transpire, tout est crible, tout est criblé ; le plus dur métal est percé d'une infinité de pores, par lesquels s'échappe continuellement un torrent de vapeurs qui circulent dans l'espace. L'univers n'est que mouvement ; donc le mouvement est essentiel à la matière.

Monsieur, lui dis-je, ne pourrait-on pas vous répondre : ce bloc de marbre, ce canon, cette maison, cette montagne ne remuent pas ; donc le mouvement n'est pas essentiel.

Ils remuent, répondit-il ; ils vont dans l'espace avec la terre, par leur mouvement

notre sang et nos liqueurs. Nous sommes en vie, et nous ne savons pas ce qui nous donne la vie.

Apprenez-moi du moins si le mouvement étant essentiel, il n'y a pas toujours égale quantité de mouvement dans le monde.

C'est une ancienne chimère d'*Epicure* renouvelée par *Descartes*. Je ne vois pas que cette égalité de mouvement dans le monde soit plus nécessaire qu'une égalité de triangles. Il est essentiel qu'un triangle ait trois angles et trois côtés; mais il n'est pas essentiel qu'il y ait toujours un nombre égal de triangles sur ce globe.

Mais n'y a-t-il pas toujours égalité de forces, comme le disent d'autres philosophes? (1)

C'est la même chimère. Il faudrait qu'en ce cas il y eût toujours un nombre égal d'hommes, d'animaux, d'êtres mobiles; ce qui est absurde.

A propos; qu'est-ce que la force d'un corps

(1) Il y a toujours égalité de forces vives, mais avec deux conditions. La première, que si une force variable dépendante du temps ou du lieu du corps influe sur son mouvement, ce n'est plus la somme des forces qui reste constante, mais la somme des forces vives, plus une certaine quantité variable qui dépend de cette force. La seconde, que cette égalité des forces vives cesse d'avoir lieu toutes les fois qu'on est obligé de supposer un changement qui ne se fasse pas d'une manière insensible. Ainsi ce principe peut être vrai comme un principe mathématique d'une vérité de définition, mais non comme principe métaphysique.

en mouvement ? c'eſt le produit de ſa maſſe par ſa vîteſſe dans un temps donné. La maſſe d'un corps eſt quatre, ſa vîteſſe eſt quatre, la force de ſon coup ſera ſeize. Un autre corps eſt deux, ſa vîteſſe deux, ſa force eſt quatre; c'eſt le principe de toutes les mécaniques. *Leibnitz* annonça emphatiquement que ce principe était défectueux. Il prétendit qu'il fallait meſurer cette force, ce produit, par la maſſe multipliée par le carré de la vîteſſe. Ce n'était qu'une chicane, une équivoque indigne d'un philoſophe, fondée ſur l'abus de la découverte du grand *Galilée*, que les eſpaces parcourus dans le mouvement uniformément accéléré étaient comme les carrés des temps et des vîteſſes.

Leibnitz ne conſidérait pas le temps qu'il fallait conſidérer. Aucun mathématicien anglais n'adopta ce ſyſtême de *Leibnitz*. Il fut reçu quelque temps en France par un petit nombre de géomètres. Il infecta quelques livres et même les Inſtitutions phyſiques d'une perſonne illuſtre. *Maupertuis* traite fort mal *Mairan*, dans un livret intitulé A B C, comme s'il avait voulu enſeigner l'*a b c* à celui qui ſuivait l'ancien et véritable calcul. *Mairan* avait raiſon; il tenait pour l'ancienne meſure de la maſſe multipliée par la vîteſſe. On revint enfin à lui; le ſcandale mathématique diſparut,

et on renvoya dans les éspaces imaginaires le charlatanisme du carré de la vîtesse, avec les monades, qui sont le miroir concentrique de l'univers, et avec l'harmonie préétablie.

N.

NATURE.

Dialogue entre le philosophe et la nature.

LE PHILOSOPHE.

QUI es-tu, Nature? je vis dans toi, il y a cinquante ans que je te cherche, et je n'ai pu te trouver encore.

LA NATURE.

Les anciens Egyptiens, qui vivaient, dit-on, des douze cents ans, me firent le même reproche. Ils m'appelaient *Isis;* ils me mirent un grand voile sur la tête, et ils dirent que personne ne pouvait le lever.

LE PHILOSOPHE.

C'est ce qui fait que je m'adresse à toi. J'ai bien pu mesurer quelques-uns de tes globes, connaître leurs routes, assigner les lois du mouvement; mais je n'ai pu savoir qui tu es.

Es-tu toujours agiſſante ? es-tu toujours paſſive ? tes élémens ſe ſont-ils arrangés d'eux-mêmes, comme l'eau ſe place ſur le ſable, l'huile ſur l'eau, l'air ſur l'huile ? as-tu un eſprit qui dirige toutes tes opérations, comme les conciles ſont inſpirés dès qu'ils ſont aſſemblés, quoique leurs membres ſoient quelquefois des ignorans ? de grâce, dis-moi le mot de ton énigme.

LA NATURE.

Je ſuis le grand tout. Je n'en ſais pas davantage. Je ne ſuis pas mathématicienne ; et tout eſt arrangé chez moi ſelon les lois mathématiques. Devine ſi tu peux comment tout cela s'eſt fait.

LE PHILOSOPHE.

Certainement, puiſque ton grand tout ne ſait pas les mathématiques, et que tes lois ſont de la plus profonde géométrie, il faut qu'il y ait un éternel géomètre qui te dirige, une intelligence ſuprême qui préſide à tes opérations.

LA NATURE.

Tu as raiſon ; je ſuis eau, terre, feu, atmoſphère, métal, minéral, pierre, végétal, animal. Je ſens bien qu'il y a dans moi une intelligence ; tu en as une, tu ne la vois pas. Je ne vois pas non plus la mienne ; je ſens

cette puiſſance inviſible ; je ne puis la connaître : pourquoi voudrais-tu, toi qui n'es qu'une petite partie de moi-même, ſavoir ce que je ne ſais pas ?

LE PHILOSOPHE.

Nous ſommes curieux. Je voudrais ſavoir comment étant ſi brute dans tes montagnes, dans tes déſerts, dans tes mers, tu parais pourtant ſi induſtrieuſe dans tes animaux, dans tes végétaux.

LA NATURE.

Mon pauvre enfant, veux-tu que je te diſe la vérité ? c'eſt qu'on m'a donné un nom qui ne me convient pas ; on m'appelle *nature*, et je ſuis tout art.

LE PHILOSOPHE.

Ce mot dérange toutes mes idées. Quoi ! la nature ne ſerait que l'art ?

LA NATURE.

Oui, ſans doute. Ne ſais-tu pas qu'il y a un art infini dans ces mers, dans ces montagnes que tu trouves ſi brutes ? ne ſais-tu pas que toutes ces eaux gravitent vers le centre de la terre, et ne s'élèvent que par des lois immuables ; que ces montagnes qui couronnent la terre ſont les immenſes réſervoirs des neiges éternelles qui produiſent ſans ceſſe ces fontaines, ces lacs, ces fleuves, ſans leſquels

mon genre animal et mon genre végétal périraient ? Et quant à ce qu'on appelle mes règnes animal, végétal, minéral, tu n'en vois ici que trois, apprends, que j'en ai des millions. Mais si tu considères seulement la formation d'un insecte, d'un épi de blé, de l'or et du cuivre, tout te paraîtra merveilles de l'art.

LE PHILOSOPHE.

Il est vrai. Plus j'y songe, plus je vois que tu n'es que l'art de je ne sais quel grand être bien puissant et bien industrieux, qui se cache et qui te fait paraître. Tous les raisonneurs depuis *Thalès* et probablement long-temps avant lui, ont joué à colin-maillard avec toi; ils ont dit : Je te tiens, et ils ne tenaient rien. Nous ressemblons tous à *Ixion;* il croyait embrasser *Junon*, et il ne jouissait que d'une nuée...

LA NATURE.

Puisque je suis tout ce qui est, comment un être tel que toi, une si petite partie de moi-même pourrait-elle me saisir ? contentez-vous, atomes mes enfans, de voir quelques atomes qui vous environnent, de boire quelques gouttes de mon lait, de végéter quelques momens sur mon sein, et de mourir sans avoir connu votre mère et votre nourrice.

LE PHILOSOPHE.

Ma chère mère, dis-moi un peu pourquoi tu existes, pourquoi il y a quelque chose?

LA NATURE.

Je te répondrai ce que je réponds depuis tant de siècles à tous ceux qui m'interrogent sur les premiers principes; *je n'en sais rien.*

LE PHILOSOPHE.

Le néant vaudrait-il mieux que cette multitude d'existences faites pour être continuellement dissoutes, cette foule d'animaux nés et reproduits pour en dévorer d'autres et pour être dévorés, cette foule d'êtres sensibles formés pour tant de sensations douloureuses; cette autre foule d'intelligences qui si rarement entendent raison, à quoi bon tout cela, Nature?

LA NATURE.

Oh! va interroger celui qui m'a faite.

NECESSAIRE.

OSMIN.

Ne dites-vous pas que tout est nécessaire?

SELIM.

Si tout n'était pas nécessaire, il s'ensuivrait que DIEU aurait fait des choses inutiles.

OSMIN.

C'eſt-à-dire qu'il était néceſſaire à la nature divine qu'elle fît tout ce qu'elle a fait?

SELIM.

Je le crois, ou du moins je le ſoupçonne. Il y a des gens qui penſent autrement; je ne les entends point; peut-être ont-ils raiſon. Je crains la diſpute ſur cette matière.

OSMIN.

C'eſt auſſi d'un autre néceſſaire que je veux vous parler.

SELIM.

Quoi donc? de ce qui eſt néceſſaire à un honnête homme pour vivre? du malheur où l'on eſt réduit quand on manque du néceſſaire?

OSMIN.

Non; car ce qui eſt néceſſaire à l'un ne l'eſt pas toujours à l'autre; il eſt néceſſaire à un indien d'avoir du riz; à un anglais d'avoir de la viande; il faut une fourrure à un ruſſe, et une étoffe de gaze à un africain; tel homme croit que douze chevaux de carroſſe lui ſont néceſſaires; tel autre ſe borne à une paire de ſouliers; tel autre marche gaiement pieds nus: je veux vous parler de ce qui eſt néceſſaire à tous les hommes.

SELIM.

Il me femble que DIEU a donné tout ce qu'il fallait à cette efpèce ; des yeux pour voir, des pieds pour marcher, une bouche pour manger, un œfophage pour avaler, un eftomac pour digérer, une cervelle pour raifonner, des organes pour produire leurs femblables.

OSMIN.

Comment donc arrive-t-il que des hommes naiffent privés d'une partie de ces chofes néceffaires ?

SELIM.

C'eft que les lois générales de la nature ont amené des accidens qui ont fait naître des monftres ; mais en général l'homme eft pourvu de tout ce qu'il lui faut pour vivre en fociété.

OSMIN.

Y a-t-il des notions communes à tous les hommes qui fervent à les faire vivre en fociété ?

SELIM.

Oui, j'ai voyagé avec *Paul Lucas*, et partout où j'ai paffé j'ai vu qu'on refpectait fon père et fa mère, qu'on fe croyait obligé de tenir fa promeffe, qu'on avait de la pitié pour les innocens opprimés, qu'on déteftait la perfécution, qu'on regardait la liberté de penfer comme un droit de la nature, et les ennemis

de cette liberté comme les ennemis du genre-humain ; ceux qui penſent différemment m'ont paru des créatures mal organiſées, des monſtres comme ceux qui ſont nés ſans yeux et ſans mains.

OSMIN.

Ces choſes néceſſaires le ſont-elles en tout temps et en tous lieux ?

SELIM.

Oui, ſans cela elles ne feraient pas néceſſaires à l'eſpèce humaine.

OSMIN.

Ainſi une créance qui eſt nouvelle n'était pas néceſſaire à cette eſpèce. Les hommes pouvaient très-bien vivre en ſociété et remplir leurs devoirs envers DIEU avant de croire que *Mahomet* avait eu de fréquens entretiens avec l'ange *Gabriel*.

SELIM.

Rien n'eſt plus évident, il ſerait ridicule de penſer qu'on n'eût pu remplir ſes devoirs d'homme avant que *Mahomet* fût venu au monde ; il n'était point du tout néceſſaire à l'eſpèce humaine de croire à l'Alcoran : le monde allait avant *Mahomet* tout comme il va aujourd'hui. Si le mahométiſme avait été néceſſaire au monde il aurait exiſté en tous lieux ; DIEU, qui nous a donné à tous deux

yeux pour voir son soleil, nous aurait donné à tous une intelligence pour voir la vérité de la religion musulmane. Cette secte n'est donc que comme les lois positives qui changent selon les temps et selon les lieux, comme les modes, comme les opinions des physiciens qui se succèdent les unes aux autres.

La secte musulmane ne pouvait donc être essentiellement nécessaire à l'homme.

OSMIN.

Mais puisqu'elle existe, DIEU l'a permise?

SELIM.

Oui, comme il permet que le monde soit rempli de sottises, d'erreurs et de calamités. Ce n'est pas à dire que les hommes soient tous essentiellement faits pour être sots et malheureux; il permet que quelques hommes soient mangés par les serpens; mais on ne peut pas dire: DIEU a fait l'homme pour être mangé par des serpens.

OSMIN.

Qu'entendez-vous, en disant DIEU permet? rien peut-il arriver sans ses ordres? permettre, vouloir et faire, n'est-ce pas pour lui la même chose?

SELIM.

Il permet le crime, mais il ne le fait pas.

OSMIN.

OSMIN.

Faire un crime, c'eſt agir contre la juſtice divine, c'eſt déſobéir à DIEU. Or, DIEU ne peut déſobéir à lui-même, il ne peut commettre de crime; mais il a fait l'homme de façon que l'homme en commet beaucoup; d'où vient cela?

SELIM.

Il y a des gens qui le ſavent, mais ce n'eſt pas moi; tout ce que je ſais bien, c'eſt que l'Alcoran eſt ridicule, quoique de temps en temps il y ait d'aſſez bonnes choſes. Certainement l'Alcoran n'était point néceſſaire à l'homme; je m'en tiens là; je vois clairement ce qui eſt faux, et je connais très-peu ce qui eſt vrai.

OSMIN.

Je croyais que vous m'inſtruiriez, et vous ne m'apprenez rien.

SELIM.

N'eſt-ce pas beaucoup de connaître les gens qui vous trompent, et les erreurs groſſières et dangereuſes qu'ils vous débitent?

OSMIN.

J'aurais à me plaindre d'un médecin qui me ferait une expoſition des plantes nuiſibles, et qui ne m'en montrerait pas une ſalutaire.

SELIM.

Je ne suis point médecin, et vous n'êtes point malade ; mais il me semble que je vous donnerais une fort bonne recette, si je vous disais : Défiez-vous de toutes les inventions des charlatans ; adorez DIEU ; soyez honnête homme, et croyez que deux et deux font quatre.

Fin du septième volume.

TABLE

DES ARTICLES

CONTENUS DANS CE VOLUME.

Fin de la table du septième volume.

